

POUR USAGE OFFICIEL

DC/99-16

Le 12 août 1999

**COMPTE RENDU DES DÉBATS DE LACINQUANTE-NEUVIÈME RÉUNION  
DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT**

Président : Tarrin Nimmanahaeminda, Thaïlande

Washington  
28 avril 1999

**Table des matières**

	<b>Page</b>
Liste des intervenants.....	i
Séance plénière	
Observations liminaires du Président.....	1
Déclaration du Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce.....	2
Déclaration du président de la Banque mondiale.....	4
Déclaration du directeur général du Fonds monétaire international.....	6
Déclaration du président du Groupe des Vingt-Quatre.....	10
Résumé des principaux points soulevés dans les déclarations écrites des ministres : synthèse du Président.....	11
Déclarations écrites des membres du Comité.....	16
Déclarations écrites des observateurs.....	129
Annexe A    Ordre du jour.....	146
Annexe B    Communiqué.....	148
Annexe C    Liste des participants.....	153

\* \* \*

Le présent document faisant l'objet d'une diffusion restreinte,  
il est demandé à ses destinataires de respecter son caractère  
confidentiel et de s'abstenir de le reproduire ou de le citer.

## Intervenants

	<b>Page</b>
Président.....	1
M. Ruggiero .....	2
M. Wolfensohn.....	4
M. Camdessus .....	6
M. Peiris (Président du Groupe des Vingt-Quatre).....	10

## Déclarations des membres

M. Abdul-Karim	(Bahreïn).....	16
M. Al-Assaf	(Arabie saoudite).....	19
M. Aninat	(Chili).....	21
M. Evans *	(Australie).....	25
M. Fazio *	(Italie).....	28
M. Gurría-Treviño	(Mexique).....	31
M <sup>me</sup> Herfkens *	(Pays-Bas).....	35
M. Imboden	(Suisse).....	41
M <sup>me</sup> F. Johnson	(Norvège).....	47
M. Ketso	(Lesotho).....	53
M. Kuroda *	(Japon).....	61
M. Jalan *	(Inde).....	64
M. Jin *	(Chine).....	68
M. Malan	(Brésil).....	71
M. Martin	(Canada).....	75
M. Maslukov	(Fédération de Russie).....	80
M. Niamien	(Côte d'Ivoire).....	88
M. Oualalou	(Maroc).....	92
M. Othman	(Malaisie).....	94
M. Rubin	(États-Unis).....	98
M <sup>me</sup> Short et M. Brown	(Royaume-Uni).....	109
M. Strauss-Kahn	(France).....	114
M. Viseur	(Belgique).....	119
M <sup>me</sup> Wieczorek-Zeul	(Allemagne).....	123

## Déclarations des observateurs

Fonds international de développement agricole (FIDA).....	129
Banque islamique de développement.....	130
Nations-Unies.....	136
Bureau international du travail .....	140
Commission des Nations Unies pour le commerce et le développement .....	142

---

\* Suppléants

## COMPTE RENDU DES DÉBATS DE LA CINQUANTE-NEUVIÈME RÉUNION DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

Le Comité ministériel conjoint des Conseils des Gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement (Comité du développement) a tenu sa cinquante-neuvième réunion le 28 avril 1999 à Washington. La réunion comportait une courte séance plénière et une séance restreinte. Les membres ont fait distribuer le texte de leur déclaration à l'avance. La séance plénière s'est ouverte à 9 h 05.

### Observations liminaires

Le Président a fait la déclaration liminaire suivante :

Mesdames et Messieurs les membres du Comité, M. Ruggiero, M. Wolfensohn, M. Camdessus, Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de déclarer ouverte la cinquante-neuvième réunion du Comité du développement. Je tiens à souhaiter la bienvenue aux membres et à leur délégation, en me tournant tout particulièrement vers nos nouveaux membres, vers le nouveau président du Groupe des Vingt-Quatre et vers les observateurs.

Nous avons aujourd'hui un programme très chargé. Nous devons donc, me semble-t-il, nous mettre immédiatement au travail.

Il nous faut d'abord adopter l'ordre du jour. Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour provisoire a déjà été distribué ; je pense que nous pouvons le considérer comme adopté.

L'ordre du jour est donc adopté.

Deuxième point, l'organisation de la réunion. Permettez-moi de vous présenter brièvement l'organisation de notre réunion d'aujourd'hui. Dans quelques instants, je donnerai la parole à M. Ruggiero. Nous entendrons ensuite M. Wolfensohn, M. Camdessus et M. Peiris, président du Groupe des Vingt-Quatre. Après quoi, je présenterai les principaux points soulevés par les membres dans les déclarations qu'ils ont préparées, et qui ont d'ores et déjà été distribuées à vos délégations.

La séance restreinte se déroulera ensuite d'environ 10 heures à 12 h 30 dans la Salle du Conseil du FMI, au douzième étage. Nous examinerons alors le point 1(a) de l'ordre du jour, l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, et le point 1(b), Politique sociale : Principes et bonnes pratiques.

À l'issue de cette séance, avant que nous n'ajournions la réunion pour le déjeuner, nous entendrons un bref rapport sur la réunion extraordinaire qu'ont tenue la Banque et le Fonds sur la situation au Kosovo hier soir.

Le déjeuner réservé aux membres aura lieu au deuxième étage, Salle 2-530, d'environ 12 h 45 à 14 h 30. Enfin, M. Wolfensohn et moi-même tiendrons une conférence de presse dans la Salle B-702 à 15 h 45. Tous les membres intéressés des délégations y sont naturellement les bienvenus comme à l'accoutumée.

Dans exactement deux jours, le directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, M. Renato Ruggiero, terminera son mandat. Il s'est fait inlassablement l'avocat du renforcement du système commercial international et de l'essor des échanges commerciaux au service du développement et de la croissance économique.

Je suis particulièrement heureux que nous puissions, ici, bénéficier une fois encore de l'expérience, de la sagesse et des conseils de M. Ruggiero.

### **Déclaration de M. Renato Ruggiero, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce**

L'économie mondiale est beaucoup plus ouverte, intégrée et tournée vers la libre concurrence qu'elle ne l'était il y a 50 ans au moment de la création des institutions de Bretton Woods et du GATT. Vingt-cinq pour cent de la production mondiale s'échangent aujourd'hui sur les marchés internationaux et les liens entre les économies nationales se multiplient non seulement en raison des échanges, mais aussi du fait des investissements directs étrangers et des marchés financiers internationaux.

À mesure que la mondialisation progresse, il est davantage nécessaire, mais aussi plus difficile, de bien gérer le système économique international. Plus que par le passé, la conception et l'exécution des politiques commerciales, financières et de développement doivent s'appuyer sur une coopération étroite. Il incombe plus particulièrement au FMI, à la Banque mondiale et à l'OMC de s'atteler à cette lourde tâche et d'améliorer la cohérence de la politique économique mondiale.

La crise financière et ses conséquences dominent l'actualité économique internationale depuis deux ans. Si elle avait éclaté dans un contexte de faiblesse systémique du système d'échanges, les conséquences auraient été considérablement plus graves. L'OMC a offert un point d'ancrage stable et solide, alors que la crise financière se développait et empirait. L'organisation fonctionne bien et est efficace, et elle a donné confiance aux secteurs public et privé en leur montrant que si la situation était grave elle restait gérable. La mondialisation soutenue de l'économie s'est accompagnée d'une croissance plus forte et plus durable qui a gagné les pays en développement, les préparant généralement mieux à affronter les difficultés économiques actuelles.

La crise a déclenché un processus profond et complexe de réajustement économique non seulement dans les pays qu'elle a frappés, mais dans le reste du monde. Les relations normales et traditionnelles ont été largement perturbées. L'apparition d'importants déséquilibres commerciaux risquant de déstabiliser les mouvements de taux de change et de faire naître des pressions protectionnistes en est un exemple. Tant que la stabilité ne sera pas revenue, le secteur privé devra continuer à faire face à de grandes incertitudes, particulièrement dans le domaine du commerce international.

Dans l'immédiat, la communauté internationale s'efforce surtout, à juste titre, de ramener l'ordre sur les marchés de capitaux et d'engager les mesures d'ajustement nécessaires dans les pays frappés par la crise. Il est indispensable que cet effort se poursuive, mais il doit se compléter

de politiques visant à assurer une reprise durable de la croissance économique et à promouvoir le développement dans l'économie mondiale.

Il est indispensable de prendre des mesures concrètes pour davantage libéraliser les échanges et renforcer le système commercial.

Dans les pays frappés par la crise, l'expansion des exportations et des importations est une nécessité absolue à un moment où ceux-ci s'efforcent de reconstituer leurs réserves de change, de rétablir la qualité de leur signature sur les marchés mondiaux des capitaux et de remettre leur économie sur la voie de la croissance. Sans une telle perspective, ils ne pourront pas accepter la situation actuelle très longtemps, et une stratégie de gestion de la crise ne pourra à elle seule redresser la situation. La reprise d'une croissance — tirée par les exportations — est importante si l'on veut faire en sorte que les prochaines années débouchent sur une relance équilibrée et durable de l'économie mondiale.

En décembre, les membres de l'OMC tiendront leur troisième conférence ministérielle et ouvriront officiellement de nouvelles négociations commerciales. Cette manifestation fournira une occasion sans pareille de prendre de nouvelles initiatives dans le cadre du mandat de l'OMS en adoptant une perspective plus large que celle qui a généralement prévalu, c'est-à-dire celle d'une gestion globale de l'économie mondiale. Nous ne pouvons en effet plus nous contenter de traiter des échanges, des finances et du développement en faisant une distinction artificielle entre ces domaines. Les compétences, le mandat et les mécanismes de décision propres à chacun doivent bien sûr continuer à être scrupuleusement respectés, mais il faut identifier et exploiter les multiples complémentarités et synergies qui existent. Il faut expressément reconnaître les liens qui unissent les mesures visant à résoudre les problèmes liés à l'endettement international et aux balances des paiements, à élargir l'accès aux marchés, à mieux adapter l'offre, à renforcer les capacités dans les pays en développement, en bref, à retrouver durablement une croissance économique diversifiée dans le monde. Des progrès doivent être faits sur tous les fronts de façon concertée et coordonnée.

Idéalement, il faudrait que la conférence ministérielle et le démarrage des nouvelles négociations commerciales puissent se dérouler dans un contexte caractérisé par une large et forte croissance mondiale et par la solidité du cadre macroéconomique et financier. En fait, de nombreux aspects de la situation économique actuelle risquent fort d'empêcher les participants de se concentrer sur l'objectif d'une libéralisation plus poussée. Les ministres du commerce, en coopération étroite avec les ministres des finances et du développement, doivent faire en sorte que les négociations ne dérapent pas. Les problèmes dans un domaine ne peuvent être résolus indépendamment de ceux existant dans d'autres.

L'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale se tiendra à Washington juste huit jours avant la conférence de l'OMC à Seattle. Les ministères des finances et du développement devraient saisir cette occasion d'appuyer le lancement d'un programme ambitieux de négociations à l'OMC. Cette organisation mérite leur soutien. Elle a montré son utilité au cours des deux dernières années en empêchant tout retour à des restrictions au commerce pendant la crise financière en Asie. Ces nouvelles négociations, qui ne visent pas seulement à davantage libéraliser les échanges, mais aussi à renforcer le système économique international, peuvent compléter les efforts que le FMI et la Banque mondiale

ont eux-mêmes engagés pour ramener une croissance et un développement durables, et s'attaquer aux problèmes systémiques de la mondialisation.

### **Déclaration de M. James D. Wolfensohn, président du Groupe de la Banque mondiale**

Je tiens avant tout, Monsieur le Président, à vous remercier d'avoir préparé et organisé cette réunion. Et je voudrais aussi profiter de cette occasion pour témoigner ma reconnaissance à Renato Ruggiero, non seulement pour tout ce qu'il a réussi à accomplir en tant que directeur de l'OMC mais aussi pour son amitié et son dévouement aux causes internationales pendant tant d'années.

Je pense, comme tous mes collègues du Groupe de la Banque mondiale, que le monde entier ne peut que se féliciter des efforts déployés par M. Ruggiero pour défendre le commerce international qui, manifestement, a un impact considérable sur le développement. Renato, je vous souhaite tout le succès et le bonheur que vous méritez.

Nous nous réunissons, aujourd'hui, alors que, comme l'a fait remarquer le directeur général, le plus fort de la crise économique semble être passé. Il existe toutefois un revers à la médaille : le Comité du développement et la Banque demeurent vivement préoccupés par les problèmes de la pauvreté et du développement.

Vous le savez, les crises ont touché les pays en développement de manière disproportionnée tant sur le plan économique que sur celui de la pauvreté, à laquelle elles ont manifestement grandement contribué. Comme nous l'avons vu en Indonésie, en Russie, et aussi en Amérique latine, ce sont les pauvres qui sont le plus marginalisés et le plus gravement touchés par les crises économiques. Il nous faut maintenant prendre un certain recul pour déterminer ce que nous pouvons faire et évaluer la situation.

De manière générale, nous sommes tous assez alarmés non seulement par le fait que nous ne pourrions probablement pas atteindre les objectifs du CAD — les progrès accomplis à cet égard seront même sans doute réduits à néant sauf en Asie du Sud et en Chine — mais aussi par l'augmentation du nombre absolu de pauvres. À ce jour, les statistiques font état de 1,3 milliard de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour. Bientôt, lorsque les chiffres sur la pauvreté pour 1996 seront publiés, il est fort probable que ce nombre atteindra un million et demi.

À l'approche de l'an 2000, il nous faut donc nous inquiéter vivement de cette augmentation en chiffres absolus. Et aussi de ce que, dans 25 ans, notre planète comptera 2 milliards d'habitants de plus. Les pressions exercées sur ses ressources et sur l'environnement seront considérables. Or, les questions d'équité ont été dans une certaine mesure laissées pour compte ces dernières années. Le problème se posera de manière aiguë à l'avenir car l'écart se creuse entre les pays riches et les pays pauvres, et aussi entre les riches et les pauvres d'un même pays.

Il ne s'agit pas là de questions d'ordre purement philosophique, moral ou social, mais de problèmes concrets qui font obstacle à la réalisation des objectifs du CAD et nuisent à la stabilité alors qu'il nous faut aller de l'avant et chercher à accroître les niveaux d'investissement et stimuler la croissance économique générale.

Cette question revêt donc, pour nous, une importance cruciale, de même qu'un certain nombre des points de l'ordre du jour de la présente réunion. En premier vient l'Initiative PPTE, et nous sommes reconnaissants à ceux qui prennent les devants pour tenter d'intensifier les efforts d'allègement de la dette. La Banque se félicite de ces efforts sous réserve, bien sûr, qu'ils soient menés de manière appropriée et soient, donc, bien ciblés et dûment financés. Nous reviendrons plus tard sur cette question.

Nous aborderons aussi la question de la définition d'une bonne politique sociale. J'ai distribué un document décrivant l'expérience de la Banque en ce domaine, qui servira de base aux discussions que nous consacrerons à la question de l'équité sociale et à une évaluation de la situation dans chaque pays.

À ces deux questions viennent s'ajouter, de toute évidence, les troubles qui caractérisent le cadre dans lequel s'inscrit notre action, et notamment, comme nous l'avons vu hier, le conflit au Kosovo. Il va sans dire que ce dernier n'est pas l'unique problème. L'Afrique est en proie à des conflits, des génocides et des nettoyages ethniques. D'autres régions du monde sont le théâtre de conflits très graves et très déstabilisateurs qui ont un impact humain non moins dramatique.

La question de la reconstruction des pays sortant d'un conflit — et la fourniture d'un appui pendant le conflit — pour aider les personnes touchées est désormais un aspect crucial de notre action. Nous avons exposé ces problèmes, et la communauté internationale doit trouver de nouveaux mécanismes et de nouvelles ressources pour nous aider à faire face efficacement aux drames provoqués par les conflits alors même qu'ils se produisent. Il nous faut examiner leur impact sur les États voisins, en Afrique comme au Kosovo. Il nous faut nous attaquer sans attendre aux problèmes particuliers qui se manifestent dès la cessation des conflits et avant même le démarrage des efforts de reconstruction, puis, bien sûr à la reconstruction elle-même.

Je n'ai pu que me féliciter hier soir de l'appui généralisé accordé à une initiative à laquelle participeront la Banque ainsi que le FMI et la Commission européenne dans le but d'examiner, notamment, les problèmes du Kosovo. Mais il est important de le répéter : il ne s'agit pas uniquement du Kosovo, il s'agit de tous les pays sortant d'un conflit, dans le monde entier.

Dans ce contexte, je souhaiterais mentionner la démarche que nous avons adoptée, et qui vise à cibler notre attention sur certaines des activités de la Banque et d'autres organisations telles que les banques régionales de développement que je suis heureux de voir représentées ici. Cette approche dépasse le cadre de simples opérations de prêt à des projets pour couvrir les aspects structurels et sociaux du processus de développement.

Je pense, bien sûr, au Cadre de développement intégré, concept qui n'est pas nouveau mais semble faire de nombreux adeptes. Nous souhaitons simplement, à l'approche de l'an 2000, nous assurer par un examen des résultats que nous avons obtenus dans le cadre des approches par projet et par programme que nous n'omettons aucun facteur important. Parallèlement aux questions de financement et de la mise en place de saines politiques macroéconomiques et de saines politiques de croissance, qui sont traitées de manière éminente par le FMI, assurons-nous aussi que les structures et les programmes sociaux nécessaires sont en place. Car, sans structures, sans gouvernance, sans lutte contre la corruption, sans systèmes bancaires, sans appareil judiciaire, sans système juridique, les meilleures politiques macroéconomiques peuvent ne donner que des résultats à l'image des fondements sur lesquels elles sont établies.

Nous reviendrons bien sûr sur cette question aujourd'hui, mais nous nous y attaquerons réellement au cours des 12 à 18 prochains mois lorsque nous aborderons et examinerons de manière approfondie les problèmes du développement avec nos partenaires.

Je tiens à ce propos à remercier diverses institutions, et l'Organisation des Nations Unies en général, les banques régionales et les organisations non gouvernementales qui se joignent à nous pour réexaminer notre manière de concevoir le développement.

Cette conception fait fond sur les travaux que nous poursuivons déjà avec le FMI. Nos rapports avec le Fonds sont, il me semble, étroits et solides et je suis heureux d'avoir l'appui de M. Camdessus et de ses collègues.

Enfin, nous aborderons aujourd'hui la question du renforcement des forums internationaux et de l'adéquation du capital du Groupe de la Banque autant de points qui ont déjà été examinés et discutés.

Pour ma part, je souhaite seulement indiquer que, dans le contexte actuel, la Banque et le FMI me semblent collaborer très étroitement. Je me félicite également de la perspective d'un resserrement de nos rapports au sein de l'architecture, quelle qu'elle soit, qui sera mise en place. Je tiens à assurer le Comité du développement que, durant une période très difficile, les deux institutions ont pu opérer de manière efficace et que nos relations avec nos collègues des banques régionales ne font que s'améliorer, ce dont je me félicite. Une vraie communauté s'est formée et je compte bien que, dans le Cadre du développement intégré, elle s'étendra de manière plus ciblée pour inclure le secteur privé et la société civile. Il est évident, à l'approche de l'an 2000, que ce ne sont pas uniquement le Comité du développement, la Banque ou le FMI qui pourront réduire la pauvreté. Il faudra que nous, et au sein du système international, l'OMC et l'ONU, joignons nos forces car ce n'est que tous ensemble que nous pourrons relever le défi de la pauvreté au cours des prochaines années.

### **Déclaration de M. Michel Camdessus, directeur général du Fonds monétaire international**

Monsieur le Président, merci beaucoup. Merci à tous pour tout ce que vous avez fait pour organiser ces réunions. Je tiens à répéter les paroles si fortes et si profondes de Jim, en particulier sur notre coopération extrêmement étroite. C'est exactement comme cela que je vois les choses.

Je suis surpris, de temps à autre, qu'en dépit de tous nos efforts, Jim, il y ait apparemment des sceptiques, au point que je me demande s'il n'y a pas des gens qui voudraient bien avoir comme emploi de nous coordonner ou de nous réconcilier. Enfin, créer des emplois, c'est une bonne chose à notre époque.

Permettez-moi, pour commencer, de me féliciter des observations pleines de finesse de M. Ruggiero. Elles affirment l'importance de l'ouverture des marchés pour la prospérité des pays dans l'économie mondiale, et la nécessité d'aller de l'avant dans le domaine de la libéralisation. Une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales va bientôt démarrer, qui pourra être particulièrement profitable pour les pays en développement. Je suis extrêmement reconnaissant à M. Ruggiero pour le travail qu'il a réalisé durant son mandat à l'OMC, notamment pour la place qu'il a faite aux PMA. Certes, ici nous parlons plutôt des PPTE, mais



ces deux groupes sont presque synonymes et son action donne assurément la dimension supplémentaire voulue aux efforts que nous-mêmes déployons pour donner une nouvelle dimension aux opérations d'allègement de la dette.

Je tiens également à le remercier pour tout ce qu'il a accompli au cours des années. J'ai eu le privilège d'être son collègue, un collègue d'un rang très, très subalterne, bien entendu, lorsqu'il servait son pays, l'Italie, et l'Europe, avant d'en arriver à servir le monde à son dernier poste. Et, naturellement, je crois pouvoir dire que je connais son secret.

Aujourd'hui, je peux le révéler, car il part à la retraite. Son secret, c'est qu'il a toujours été un homme qui avait un rêve. Certes, beaucoup de gens ont un rêve, mais celui de Renato concerne le bien de l'humanité, premièrement. Et deuxièmement, Renato est un homme qui, à tous les postes qu'il a occupés, a réalisé ses rêves. Cela, il a pu le faire grâce à ses talents extraordinaires et à son énergie encore plus extraordinaire, si cela est possible.

Il nous a donné un exemple exceptionnel de service public. De fait, je dois lui dire que je l'ai souvent observé dans des situations compliquées, et si son succès a parfois été une source d'envie, lui-même a toujours été une source d'inspiration.

Depuis notre dernière réunion, je crois que nous pouvons dire que nous avons progressé dans le règlement des crises financières. Cependant, si certains marchés émergents donnent des signes de reprise, d'autres restent fragiles. De plus, les perspectives de croissance de nombreux pays en développement pâtissent de la faiblesse persistante des cours des produits de base et du manque d'accès aux financements extérieurs.

Les coûts économiques et sociaux de la crise ont été lourds et ont brisé l'élan des efforts menés jusqu'alors avec succès par ces pays pour améliorer leur niveau de vie. Nous devons par conséquent redoubler d'efforts pour accélérer la reprise, réduire les risques de nouvelles crises et en atténuer les coûts économiques et sociaux lorsqu'elles surviennent. Nous avons beaucoup appris. Nous avons beaucoup à faire, et permettez-moi de décrire quelques-unes seulement des principales tâches qui nous attendent.

Le renforcement de l'architecture du système financier international vise à mettre les pays mieux à même d'exploiter les opportunités d'expansion et de lutte contre la pauvreté offertes par la mondialisation et, en fait, à réduire les risques de fluctuations perturbatrices des mouvements de capitaux. Il faut donc renforcer les institutions internationales et nationales et encourager la transparence et une bonne gouvernance dans les secteurs public et privé, pour aider les marchés, et particulièrement les institutions financières et les entreprises, à mieux fonctionner.

Nous avons beaucoup fait, ou j'ai l'impression que nous avons beaucoup fait, car nous travaillons sans relâche. Mais nous sommes toujours en pleins travaux et il reste encore un grand nombre de plans à achever avant que la nouvelle maison ne soit construite.

Le Fonds encourage ses membres à aligner leurs pratiques sur le code de transparence des finances publiques. Nos travaux avec la BRI et d'autres institutions sur un Code de conduite pour la transparence des politiques monétaire et financière sont bien avancés et nous avons renforcé les normes spéciales de diffusion des données du Fonds. D'autres organismes ont élaboré ou élaborent des normes dans d'autres domaines. En outre, tout en essayant de maintenir soigneusement l'équilibre entre transparence et confidentialité dans notre dialogue avec les pays,

nous poursuivons nos efforts pour respecter la règle d'or de la transparence dans nos conseils de politique monétaire et financière, dans nos opérations et dans nos opinions sur les politiques suivies par nos membres.

Nous étudions aussi les moyens de renforcer le Comité intérimaire, pour qu'il soit en mesure de s'attaquer de manière globale et complète aux problèmes auxquels nous sommes tous confrontés. Ces changements ne sont pas encore très visibles, c'est vrai, mais comme vous le voyez, nous avons au moins cette nouvelle table, et on m'a dit qu'elle contribuait à rendre les débats du Comité plus animés, plus conviviaux et plus efficaces peut-être. Cela, c'est de la bonne architecture.

Nous examinons, très sérieusement je dois dire, les moyens d'amener le secteur privé à participer davantage à la prévention et au règlement des crises, tout en encourageant les investissements dans les marchés émergents et les pays en développement. Hier, le Comité intérimaire a entériné, par dessus le marché, quelque chose qui représente un changement très, très substantiel dans la vie et les instruments du Fonds, à savoir la création d'une Ligne de crédit conditionnelle, à laquelle auraient accès les pays qui appliquent de bonnes politiques et qui encouragent la participation constructive du secteur privé.

L'existence de cet instrument laisse entrevoir d'immenses possibilités de changement. Cela ne signifiera pas qu'on pourra y accéder sans restrictions. Cela ne signifiera pas que nous allons dépenser beaucoup d'argent, mais cet instrument a été conçu pour produire bien mieux qu'une dépense d'argent, à savoir une meilleure conduite et des mesures plus agressives de la part des pays pour limiter leur vulnérabilité, de façon à engendrer une croissance supérieure et de meilleure qualité.

Naturellement, il reste beaucoup à construire et nous devons persévérer, surtout dans la mise en œuvre des réformes qui ont déjà fait l'objet d'un consensus. Il faudra pour cela, entre autres, aider les pays à se doter des capacités de mise en œuvre et de maintien des réformes convenues. Il faudra améliorer la collaboration — est-ce possible, je ne sais — entre le Fonds, la Banque, la communauté internationale et le secteur privé. C'est ce que nous nous efforçons de faire, comme le montre le renforcement de notre collaboration avec la Banque en ce qui concerne les problèmes du secteur financier.

Ces efforts devront être complétés par des mesures au niveau des pays particuliers. Les pays industriels doivent répondre aux besoins spéciaux des pays en développement, et notamment des pays à faible revenu, en soutenant la croissance mondiale, en ouvrant leurs marchés et en inversant la tendance à la baisse de l'aide publique au développement. Je ne cesse de répéter, Mesdames et Messieurs, que nous sommes peut-être en train de gagner la bataille de l'allègement de la dette, mais il est certain que nous sommes en train de perdre la guerre de l'aide publique au développement, dont le volume reste très inférieur à ce qu'il devrait être.

À présent, la promotion du développement humain et la protection des plus défavorisés doivent constituer un élément central de tous ces efforts. Depuis que ces débats ont commencé, ces débats sur l'architecture, je répète qu'une architecture sans pilier social serait un non-sens en construction. Vous savez que les dimensions sociales forment une partie importante du dialogue entre le Fonds et ses pays membres depuis quelques années. Nous continuerons à faire de notre mieux, en collaboration avec la Banque mondiale et d'autres institutions, pour continuer à intégrer cette dimension du développement à nos conseils de politique et aux programmes que nous appuyons. Le rapport de la Banque mondiale qui nous a été distribué, intitulé Politique sociale : Principes et bonnes pratiques, devrait orienter nos efforts communs dans ce domaine.

Le Cadre de développement intégré proposé par Jim Wolfensohn peut aussi contribuer puissamment à mieux intégrer le processus de développement. Il peut offrir une perspective plus large et à plus long terme, qui compléterait très utilement les documents-cadres de politique économique à moyen terme élaborés conjointement par la Banque et le Fonds. Ces documents-cadres sont déjà des outils très précieux d'intégration et de détermination des besoins de financement. Nous comptons vivement que la Banque rendra le CDI opérationnel et nous sommes prêts à coopérer à cet effort.

Par ailleurs, nous travaillons de concert pour aider les pays en développement les plus démunis dans le domaine de l'endettement. Vous savez parfaitement que nous avons examiné toute une gamme de propositions à ce sujet. Je suis à présent certain que nous pourrions renforcer cette initiative, notamment en resserrant le lien (ce qui sera à mon sens un grand progrès en soi) entre l'allègement de la dette et la lutte contre la pauvreté et les programmes sociaux. Mais cela exigera des financements additionnels et nous aurons besoin de votre soutien actif pour financer intégralement les Initiatives FASR et PPTE. Financement intégral est une expression codée, bien entendu, en ce qui concerne le FMI ; nous parlons d'une optimisation de l'utilisation des réserves du FMI, en d'autres termes, des ventes d'or.

J'étais enchanté de voir, hier, qu'à cette dernière réunion du Comité intérimaire, le consensus sur cette question paraissait universel. Et je vous prie de croire que nous allons nous hâter d'en profiter. Nous hâter, mais avec toute la prudence qui s'impose. Nous ne voulons pas effrayer le marché. Nous n'agissons pas à la légère et nous ne laisserons pas ces ventes déprimer les cours de l'or, car cela reviendrait à couper la branche sur laquelle nous sommes assis. Ce n'est pas une chose à faire.

Les événements qui se déroulent dans les Balkans nous rappellent brutalement les souffrances humaines causées par les conflits. S'agissant du Kosovo et de tout autre lieu dans le monde où les pays ne savent plus que faire des réfugiés ni comment faire face à toutes les conséquences des conflits, la Banque et le Fonds sont sur la même longueur d'ondes. Inutile de vous répéter combien j'étais content de Jim hier, en assistant à ce premier lancement officiel d'une grande opération visant à remédier aux conséquences de la guerre là-bas. Mais comme nous l'a rappelé hier le délégué de la Zambie, il y a dans le monde beaucoup d'autres endroits où une situation analogue est en train d'engendrer dans le silence ses conséquences dramatiques et inadmissibles. Nous devons être très vigilants et multiplier nos efforts pour porter remède à ces souffrances.

Eh bien, Monsieur le Président, j'ai assez parlé comme cela, mais permettez-moi d'ajouter un mot sur les activités post-conflit. Vous savez quels changements nous avons apportés à nos systèmes pour renforcer notre efficacité, y compris dans les pays qui ont des arriérés considérables envers le FMI. Je voudrais dire cependant qu'en faisant cela et, là encore, en allant au-delà de ce qui serait seulement raisonnable, nous sommes fermement convaincus que ces efforts accrus ne porteront pleinement leurs fruits que s'ils s'accompagnent d'une intensification de l'action menée par la communauté internationale tout entière pour assurer le maintien de la paix et le passage du conflit à une croissance de bonne qualité. Rien n'est plus décevant que de voir les pays soi-disant post-conflit que nous avons aidés reprendre le chemin de la guerre.

### **Déclaration de M. G. L. Peiris, président du Groupe des Vingt-Quatre**

C'est pour moi un privilège de prendre la parole devant cette assemblée au nom du Groupe des Vingt-Quatre (G-24). Les ministres considèrent que l'environnement extérieur reste plus difficile et incertain pour les pays en développement. Les conséquences des crises financières récentes seront probablement plus profondes et plus durables qu'on ne l'a cru précédemment. Les perspectives de l'économie mondiale restent sombres. Les projections actuelles annoncent la poursuite d'une croissance économique faible, un fort ralentissement du commerce international, des prix des produits de base déprimés et une réduction des apports de capitaux aux pays en développement.

Nous constatons avec inquiétude que les crises financières sont de plus en plus fréquentes et de plus en plus graves, et qu'elles ont un effet de contagion sur les pays en développement, même ceux qui suivent des politiques économiques sages. Dans ce contexte, nous saluons les efforts faits par la Banque mondiale pour renforcer l'aide aux pays en développement, particulièrement en remédiant aux problèmes structurels, en répondant aux besoins sociaux et en encourageant les flux de capitaux vers ces pays.

Nous voyons avec satisfaction s'élargir le consensus au sujet du besoin de restructurer l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés car les modifications qui sont envisagées contribueraient à rendre la dette plus soutenable et augmenteraient l'effet de réduction de la pauvreté produit par l'allègement de la dette. Nous sommes favorables aux propositions récentes qui tendent à intensifier l'allègement de la dette au titre de l'Initiative et à élargir la portée des actions entreprises en assouplissant les critères d'admissibilité, en augmentant l'étendue de l'allègement de la dette, en raccourcissant le délai imposé pour bénéficier du mécanisme et en procurant des ressources supplémentaires durant la période intérimaire. Nous observons que la mobilisation des ressources nécessaires progresse lentement et rappelons qu'il faut répartir la charge de manière appropriée et trouver de nouvelles sources de financement bien adaptées. Nous estimons positives l'intention exprimée récemment par les créanciers bilatéraux de soutenir l'idée d'une restructuration de l'Initiative PPTTE et l'annonce qu'ils sont disposés à annuler une partie de la dette des pays pauvres. La contribution active de la Banque mondiale à la recherche d'une solution efficace pour les pays pauvres très endettés qui ont accumulé des arriérés très anciens est encourageante et nous invitons instamment la Banque à établir un mécanisme en collaboration avec les autres créanciers.

Nous nous félicitons du succès de la douzième reconstitution des ressources de l'IDA, mais sommes profondément préoccupés par la diminution constante des flux d'APD qui représentent aujourd'hui 0,20 % du PNB des pays de l'OCDE, alors que l'objectif convenu par l'Organisation des Nations Unies est de 0,70 %. Nous appelons les pays donateurs à accompagner leurs contributions à l'Initiative PPTE de mesures qui mettront fin à la baisse des flux d'APD.

Nous apprécions l'action menée par la Banque pour aider les pays qui sortent de conflits, mais soulignons que la portée de l'aide fournie doit être étendue aux pays voisins qui sont touchés par les situations de conflit ou qui sont soumis à un risque de conflit.

Nous accueillons favorablement l'élaboration de cadres de développement intégrés (CDI), fondés sur la nécessité d'équilibrer impératifs macroéconomiques et préoccupations sociales. Nous avons cependant des doutes quant à la capacité de planification des pays membres et des partenaires extérieurs, et nous craignons qu'il en résulte des coûts pour les emprunteurs. Étant donné que la technique du CDI est encore nouvelle, nous considérons qu'un suivi attentif des programmes pilotes s'impose pour adapter la méthode à la lumière de l'expérience. Nous constatons avec satisfaction l'importance donnée au partenariat et à la coordination avec les autres institutions, la société civile et le secteur privé dans la lutte contre la pauvreté, qui est l'objectif primordial.

Nous soutenons les principes de base pour la promotion du développement social énoncés dans la « Déclaration de Copenhague » et sommes favorables à la coordination de leur application par les organismes des Nations Unies. Les institutions financières internationales et les banques régionales de développement doivent participer conformément à leur mandat respectif et selon leurs avantages comparatifs. Dans ce contexte, nous accueillons favorablement la mise au point, par la Banque mondiale, de principes et de bonnes pratiques en matière de politique sociale. Nous soulignons toutefois qu'il est important de tenir compte des caractéristiques particulières de chaque pays pour définir ces principes et bonnes pratiques car tous les pays ne suivent pas les mêmes voies et ne se trouvent pas au même stade de développement économique.

Enfin, je tiens, au nom du Groupe des Vingt-Quatre, à exprimer mes remerciements au Président et au personnel de la Banque mondiale et à vous assurer de notre entière coopération au service de la lutte contre la pauvreté et du développement économique des pays en développement.

\* \* \*

### **Résumé des principaux points soulevés dans les déclarations écrites des ministres : synthèse du président**

#### *PPTE*

La question sera traitée en détail durant la réunion, mais les points saillants résumés ci-après donnent une bonne idée générale des préoccupations des membres du Comité :

Le regain d'intérêt porté au renforcement de l'Initiative PPTE, les principes additionnels présentés par la Banque et le Fonds pour guider les prochaines étapes, et le plus vaste examen qui vient d'être entrepris suscitent une vive satisfaction.

Les ministres soulignent aussi qu'il est important, quelles que soient les modifications apportées à l'Initiative, de maintenir l'existence d'un lien clair avec les politiques des pays bénéficiaires, en insistant notamment sur la réduction de la pauvreté, et suggèrent que la Banque définisse les meilleurs moyens d'établir ce lien.

Beaucoup de ministres souhaitent que l'Initiative soit élargie et accélérée — et présentent diverses suggestions détaillées à cet effet.

Cependant, il est également suggéré qu'il vaudrait peut-être mieux réduire la liste des bénéficiaires, afin que les résultats obtenus dans un petit nombre de pays soient durables.

Les ministres sont nombreux à appeler l'attention sur le financement de l'Initiative ; compte tenu de l'alourdissement du coût du dispositif actuel, indépendamment même de toute nouvelle proposition plus ambitieuse, ils mettent notamment en garde contre le risque de susciter des attentes irréalisables.

Les ministres réaffirment la nécessité de préserver l'intégrité financière des institutions financières internationales, mais beaucoup demandent aussi à ces institutions de chercher à faire davantage pour couvrir leurs coûts.

Il est demandé avec insistance de rendre le partage de la charge plus équitable, à la fois sur le plan bilatéral et à l'échelon multilatéral.

Beaucoup de donateurs/créanciers signalent les mesures qu'ils ont prises ou prennent actuellement pour réduire leurs créances d'APD et d'autres créances bilatérales, et beaucoup soulignent aussi l'importance de ne pas substituer des allègements de la dette à l'apport d'APD.

En outre, les déclarations préparées rappellent l'importance du rôle joué par les créanciers non membres du Club de Paris dans l'Initiative PTTE.

### *Politique sociale — principes et bonnes pratiques*

Cette question sera, elle aussi, examinée au cours de la séance restreinte. Les déclarations préparées contiennent à ce sujet un grand nombre d'observations précieuses. Les principaux points mentionnés par un certain nombre de ministres sont les suivants :

La plupart des ministres approuvent l'approche à deux niveaux proposée dans le document de la Banque, et sont notamment d'accord pour que soit poursuivie l'élaboration des principes dans le cadre des Nations Unies.

La Banque devrait plus particulièrement chercher à aider les pays intéressés à mettre en œuvre des politiques sociales, notamment parmi les pays qui se relèvent d'une crise financière.

Beaucoup de ministres notent que l'élaboration et l'application de ces principes doivent s'inscrire dans la bien plus vaste perspective de l'aide globale de la Banque visant à promouvoir la résorption de la pauvreté et l'adoption de stratégies favorables aux pauvres.

Les ministres reconnaissent l'importance de pareils principes et objectifs sociaux, comme l'a bien montré l'impact de la crise asiatique.

Simultanément, plusieurs ministres rappellent que ces principes ne devraient pas être appliqués aveuglément, quelle que soit la situation du pays, « car il n'existe pas de solution universelle », et qu'ils ne devraient pas servir à promouvoir un ordre du jour protectionniste.

L'existence de contraintes de ressources est signalée, et la Banque devrait aider les pays à mobiliser les moyens nécessaires.

Du fait en particulier de cette contrainte, plusieurs ministres soulignent qu'il faudra opérer un grand nombre d'arbitrages difficiles — par exemple, comment mettre en place de bons filets de sécurité sociale avec un budget limité.

Beaucoup de ministres jugent important d'intégrer ces principes au CDI, aux stratégies-pays, et à d'autres pratiques et documents essentiels. Ils insistent aussi pour que le FMI, les banques régionales et d'autres partenaires — privés notamment — soient étroitement associés à l'effort.

#### *Adéquation du capital du Groupe de la Banque*

Les ministres s'accordent à reconnaître la solidité financière du Groupe de la Banque, et tous estiment que la première priorité est de préserver l'intégrité financière de la Banque.

Cependant, les ministres jugent important, étant donné le niveau actuel et potentiel des demandes adressées à la Banque, que la direction s'attache, en collaboration étroite avec les Administrateurs, à évaluer comment la Banque et la SFI peuvent continuer à répondre aux attentes de leurs actionnaires.

Ils demandent à la direction et aux Administrateurs de leur présenter en septembre une série d'options équilibrées en vue d'atteindre cet objectif, fondées sur l'examen des priorités de la BIRD et de la SFI et des questions financières y afférentes.

De l'avis de beaucoup de ministres, il incombe à l'ensemble des actionnaires d'assurer la solidité financière de la Banque ; les options financières proposées doivent tenir compte de cette responsabilité commune, et notamment de la possibilité d'une augmentation générale de capital.

Beaucoup de ministres soulignent que, dans ses activités de prêt, la Banque devrait continuer à privilégier la réduction de la pauvreté et les objectifs de développement à long terme, en réduisant la place faite aux prêts d'urgence à décaissement rapide — bien que d'autres jugent important que la Banque reste capable de fournir ce type d'aide lorsque les États membres en ont besoin.

Les ministres suggèrent également de limiter les prélèvements sur le revenu net et de définir de nouveaux moyens de réduire les frais administratifs. Beaucoup recommandent de ne pas alourdir davantage les charges de prêt.

### *Examen du Comité intérimaire et du Comité du développement*

Les ministres présentent des observations contrastées à ce sujet, mais presque tous disent clairement qu'ils jugent nécessaire de rationaliser les rôles respectifs des deux Comités afin de pouvoir traiter toute la gamme des questions liées à la nouvelle architecture internationale.

Pour contribuer à l'élimination des doubles emplois et des chevauchements entre les Comités, les ministres déclarent pouvoir accepter plusieurs propositions différentes tendant à instaurer une plus grande parité et une meilleure répartition des tâches entre les deux instances, mais aucune option ne fait l'unanimité. Ils présentent en outre de nouvelles idées.

Les ministres demandent aux Administrateurs de présenter des recommandations d'ici à la prochaine réunion du Comité.

### *Cadre de développement intégré*

Les ministres accueillent favorablement l'initiative de M. Wolfensohn. Pour certains, l'adoption de cette vaste perspective devrait changer la façon d'envisager le développement ; pour d'autres, ce sera un moyen d'apporter des améliorations majeures à la coopération au service du développement et, pour d'autres encore, il s'agit d'une expérience. Tous les ministres relèvent l'importance des éléments de base du CDI : la maîtrise des décisions par le pays concerné et le principe du partenariat. Ils reconnaissent aussi que la mise en œuvre du CDI ne sera pas facile, et beaucoup proposent de participer à l'effort.

Les ministres présentent de nombreuses suggestions à la Banque et aux partenaires : les bailleurs de fonds doivent renoncer à leurs priorités nationales traditionnelles et s'efforcer de répondre aux priorités des pays ; les partenaires doivent être beaucoup plus sélectifs dans le choix de leurs interventions, en se fondant sur leurs avantages comparatifs pour rendre l'aide plus efficace ; ils devraient apporter une aide spéciale aux pays qui en ont besoin pour être en mesure de prendre les commandes ; et la communauté des partenaires doit être diversifiée et notamment inclure le FMI.

Les déclarations contiennent aussi d'utiles mises en garde :

Les ministres encouragent la Banque à s'assurer de l'adhésion des pays avant de s'engager trop avant dans la mise en œuvre du CDI — bien que d'autres suggèrent que la Banque mondiale adopte immédiatement nombre des comportements qu'implique le CDI.

En se fondant sur des critères clairement définis, la Banque devrait centrer son effort sur des pays pilotes dont l'expérience sera probablement la plus riche d'enseignements ; de plus, les résultats obtenus dans ces pays devraient être soigneusement suivis et évalués, avec la participation des Administrateurs.

La Banque devrait veiller à ne pas accroître les coûts imposés aux emprunteurs.

La mise en œuvre de plans d'une durée de 15 à 20 ans n'est pas chose facile pour la plupart des gouvernements — et il en va de même pour la Banque. Aussi faudrait-il prendre le temps de réfléchir aux moyens de faire face à ce problème.



La Banque devrait être « opportuniste » et « saisir les occasions » qui se présentent, cependant qu'elle s'efforce de mettre au point cette approche cohérente et mieux intégrée.

#### *Aide aux pays sortant d'un conflit*

Les ministres sont généralement satisfaits des mesures prises par le Fonds et la Banque depuis la dernière réunion, bien que certains s'inquiètent de ce que la mise au point d'une stratégie conjointe n'ait pas encore abouti à des conclusions définitives. Ils présentent un grand nombre de suggestions, dont les suivantes :

Établir un lien avec l'Initiative PPTE, cela ne devant toutefois pas remplacer l'élaboration d'une stratégie post-conflit ;

La Banque devrait privilégier les services hors prêt, renforcer son aptitude à prendre en compte l'ensemble des questions politiques, sociales et culturelles, et ne pas solliciter son budget à l'excès.

La création d'un fond fiduciaire spécial n'a pas fait l'objet d'un consensus ; de toutes façons, certains jugent l'idée prématurée ; par contre, la création de fonds nationaux, en tant que de besoin, reçoit un certain appui.

#### *Flux de ressources*

Un certain nombre de ministres notent la diminution de certains types d'apports, et en particulier la forte contraction des flux d'APD qui revêtent la plus grande importance pour la lutte contre la pauvreté.

Dans ce contexte, l'aboutissement de la négociation de la Douzième reconstitution des ressources de l'IDA est particulièrement bienvenu.

La SFI et l'AMGI sont invitées à élaborer des plans en vue d'encourager l'augmentation des apports privés.

#### *Collaboration entre la Banque mondiale et les banques régionales de développement*

Les ministres notent avec satisfaction le renforcement des relations avec les banques régionales, et la franchise du rapport du président. Ces liens sont jugés particulièrement importants du fait du principe de partenariat qui fonde le CDI.

Tout en soulignant qu'il est important de préserver les éléments qui font la force particulière de chaque BMD, les ministres notent que les arrangements actuels semblent insuffisamment structurés, étant donné surtout les possibilités qu'offre aujourd'hui l'élargissement des pouvoirs opérationnels délégués par la Banque à ses bureaux extérieurs.

Les ministres présentent de nombreuses suggestions quant aux possibilités de renforcement de la coopération : harmonisation des politiques et procédures pour réduire la charge imposée aux emprunteurs ; plus grande collaboration au niveau du travail opérationnel ; développement des travaux d'analyse et de recherches effectués en commun ; intensification de la

coopération sur les questions régionales ; renforcement de l'attention portée à l'identification et à l'évaluation des problèmes ; et création d'un nouveau groupe de travail sur la réduction de la pauvreté.

### *Questions diverses*

Kosovo — Un certain nombre de ministres soulignent l'importance d'une étroite collaboration du Fonds et de la Banque avec d'autres partenaires pour faire face aux énormes besoins résultant de la crise des Balkans.

Partenariat pour le renforcement des capacités en Afrique — Les ministres des pays d'Afrique subsaharienne notent les importants progrès réalisés dans la mise en place du Partenariat et la mise en place d'un fonds fiduciaire.

Le Pacte stratégique — Les ministres se félicitent des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Pacte stratégique, notamment du grand nombre des réformes internes opérées par la Banque ; ils encouragent la Banque à atteindre les objectifs du Pacte dans les limites de l'enveloppe budgétaire prévue.

Groupe d'intervention pour les petits États — Les ministres notent l'avancement des travaux du groupe et espèrent que le rapport sera disponible d'ici à la prochaine réunion du Comité.

VIH/SIDA — Un ministre africain fait part de ses préoccupations à ce sujet et demande à la Banque de mettre au point une plus vaste stratégie pour faire face à ce problème en Afrique.

## **Déclarations écrites des membres du Comité**

### **Déclaration de M. Abdul-Karim (Bahreïn)**

#### *Le Cadre de développement intégré*

Le développement est depuis toujours un processus complexe aux multiples aspects, déterminé par des facteurs politiques, économiques, sociaux et culturels. Dans le passé, la conception que l'on se faisait du développement restait essentiellement axée sur la croissance. Cela a été le cas jusqu'à ce que les expériences et les enseignements des années 60 et 70 révèlent la nécessité d'un changement. En particulier à la suite de la crise de la dette de 1982, certains ont commencé à préconiser résolument une réorientation du concept et de l'approche du développement. En 1981, la Banque mondiale s'était adaptée à l'évolution de la situation en restructurant ses prêts pour y inclure des financements pour les réformes et l'ajustement structurel, en sus du concours qu'elle apportait depuis longtemps pour des investissements matériels.

L'apprentissage par la pratique et l'expérience reste le principe fondamental que nous appliquons afin de mieux maîtriser la discipline du développement.

Le Cadre de développement intégré proposé par M. Wolfensohn a pour but d'envisager les problèmes de développement dans un cadre global prenant pleinement en compte la complémentarité des dimensions macroéconomiques structurelles, sociales et humaines. Pour les

gouvernements et les autres participants au processus de développement, le défi consiste à collaborer plus efficacement et de façon complémentaire en réduisant et en supprimant les doubles emplois, synonymes de gaspillage. En ce sens, le Cadre de développement intégré apporte une aide au niveau de la gestion pour faire avancer le processus de développement. Tous ceux qui y participent seront en effet censés jouer leur rôle conformément aux éléments du cadre qui ont été approuvés et à l'objectif de développement poursuivi.

La proposition de M. Wolfensohn part du principe que les aspects macroéconomiques sont importants pour le développement, mais pas plus que les dimensions structurelles, sociales et humaines. À partir de là, elle préconise une approche globale du développement fondée sur deux domaines d'activité également importants et complémentaires.

Si l'on accepte ce principe, il est naturellement futile de discuter de la primauté d'un aspect plutôt que de l'autre. Les mandats et fonctions du FMI et de la Banque mondiale sont également importants, et les deux institutions devront continuer à collaborer étroitement pour assurer à leurs politiques la cohérence voulue et faire en sorte que leurs opérations soient complémentaires. En vertu du CDI proposé, elles devront rechercher de nouveaux moyens de renforcer la coopération et de mieux coordonner leurs opérations afin de les rendre plus efficaces.

Cette proposition peut améliorer la circulation de l'information entre tous les participants au processus de développement, ce qui permet d'espérer que, grâce à une coopération plus efficace, les objectifs aussi bien à court qu'à long terme des pays en développement pourront être atteints. Néanmoins, l'horizon à long terme du CDI, son caractère global et les conditions préalables à remplir posent des problèmes considérables.

Nous sommes prêts à soutenir cette proposition étant bien entendu que le CDI est une expérience de développement qui doit être mise en œuvre à titre expérimental. Nous y voyons un cadre pour des objectifs de développement et une coopération qui peut être soutenue par la Banque mondiale à condition que les gouvernements l'approuvent, y adhèrent et fassent preuve du leadership voulu. Nous sommes particulièrement curieux de savoir dans quelle mesure son potentiel est exploité pour aider à supprimer les doubles emplois entre les différents participants au processus de développement.

#### *Coopération entre la Banque mondiale et les banques régionales de développement*

La nécessité d'une coopération plus étroite entre la Banque mondiale et les banques régionales de développement devient de plus en plus pressante compte tenu de l'accélération de la mondialisation et des problèmes résultant des crises économiques et financières. Les contraintes liées au caractère limité des ressources rendent d'autant plus impérieuse la recherche de moyens d'accroître l'efficacité et l'efficacé de l'aide au développement. Pour atteindre ces objectifs, on peut, par exemple, renforcer la coopération entre les BMD, particulièrement en évitant les doubles emplois superflus.

Les BMD se sont engagées sur cette voie il y a trois ans et ont maintenant accompli des progrès considérables, bien qu'à des degrés divers, aux niveaux national et régional, dans les domaines de la politique générale, des opérations et des institutions. Nous nous félicitons des progrès réalisés à ce jour, mais nous constatons également que les BMD intensifieront leurs efforts pour élargir, approfondir et renforcer leur collaboration, et s'emploieront activement à

résoudre les problèmes auxquels elles continueront à se heurter en coopérant plus étroitement au niveau des politiques, des pays et des institutions.

Le travail d'équipe par le biais de groupes de travail peut contribuer au renforcement de la coopération avec les BMD, comme en témoignent les progrès très sensibles réalisés l'an passé, notamment dans des domaines tels que la passation des marchés et l'évaluation. Nous sommes néanmoins convaincus qu'il faut envisager la création d'un groupe de travail au niveau des BMD pour tenter d'atteindre l'objectif prioritaire que constitue une réduction de la pauvreté. Les énormes problèmes qui se posent dans ce domaine pourront être appréhendés plus efficacement grâce à des efforts concertés de la part des BMD et à une collaboration plus poussée de leur part face à tous les problèmes liés à la pauvreté. Au sein de ce groupe de travail, l'ensemble de compétences et d'expériences dont disposent les BMD peut jouer un rôle critique pour faire avancer le programme d'action contre la pauvreté.

Je tiens toutefois à souligner que le rythme des progrès dans n'importe lequel des domaines mentionnés nécessite une culture institutionnelle propice à un climat de coopération fondé sur la réciprocité, la complémentarité, le partenariat et la compréhension. Le personnel des BMD doit s'adapter à cette nouvelle culture de façon à pouvoir donner des conseils dans un climat de collaboration fondé sur l'esprit d'équipe. En outre, si l'on est davantage disposé à laisser un partenaire pour le développement jouer un rôle de pointe pour un aspect particulier d'un travail d'analyse ne nécessitant pas d'efforts conjoints ou parallèles, l'action de tous les partenaires pour le développement en sera d'autant plus efficace.

#### *Aide aux pays sortant d'un conflit*

De très nombreux pays parmi les plus pauvres ont malheureusement été le théâtre de conflits armés. Le Comité du développement a fort justement reconnu la nécessité de fournir un appui plus efficace aux pays sortant d'un conflit et de demander que soient formulés des principes directeurs applicables à l'action des institutions financières internationales. Les récents événements des Balkans rendent cette tâche encore plus urgente. Nous prenons note du travail accompli par la Banque et le FMI à cet égard depuis notre dernière réunion d'octobre, comme l'explique le rapport d'activité, et nous espérons qu'il sera terminé pour la prochaine réunion du Comité du développement.

Nous rappelons toutefois que la tâche consistant à apporter une aide aux pays victimes est complexe et nécessite des ressources considérables, dépassant largement les moyens des institutions financières internationales. Nous soulignons donc combien il est nécessaire que la communauté des bailleurs de fonds internationaux redouble d'efforts et que les nombreuses organisations internationales et bilatérales concernées coordonnent mieux leur action.

En toute honnêteté, nous devrions également évoquer ici la nécessité d'apporter une aide accrue aux pays en développement victimes de catastrophes naturelles.

### **Déclaration de M. Al-Assaf (Arabie saoudite)**

Grâce aux efforts déployés par les gouvernements des pays en développement en crise et par la communauté internationale, une profonde récession mondiale a été évitée. Mais les graves conséquences sociales de la crise financière n'ont pas fini de se faire sentir. Aujourd'hui, la crise des Balkans, quoique différente par nature, provoque une crise sociale aux dimensions énormes et frappe des populations innocentes.

Les punitions collectives, l'épuration ethnique, le massacre ou la déportation de centaines de milliers de Kosovars d'origine albanaise ont produit une tragédie humaine aux proportions jamais atteintes en Europe depuis la deuxième Guerre mondiale. Les déplacements massifs de population mettent à rude épreuve les infrastructures sociales et économiques, principalement en Albanie, pays où se sont réfugiés la majorité des Kosovars déplacés. L'action humanitaire internationale est certainement la bienvenue. En réponse à la crise, l'Arabie saoudite a immédiatement fait parvenir aux réfugiés une aide d'urgence. L'action se poursuit en vue de fournir d'autres types de secours, y compris des fournitures médicales et des services sanitaires.

Le problème qui se pose aux institutions multilatérales de développement consiste à combler le hiatus entre l'aide humanitaire d'une part et la reconstruction sociale, économique et physique d'autre part. Dans ce contexte, le cadre mis au point par la Banque mondiale pour aider les pays en situation de conflit devrait être appliqué de manière à soulager plus rapidement les souffrances humaines et à soutenir les efforts des pays voisins directement affectés.

S'agissant de l'Asie, la crise financière semble avoir été endiguée, cependant que la crise sociale s'amplifie. Les pays touchés devront mener un effort concerté prolongé pour regagner le terrain perdu dans le domaine du développement humain.

Le fléchissement du taux d'expansion du commerce entraîné par la crise a gravement affecté les perspectives des pays exportateurs de produits de base, dont beaucoup sont classés parmi les plus pauvres. Comme l'indique le dernier *Global Development Finance*, le cours des produits de base est tombé à un niveau historiquement bas en 1998 et cette chute n'a pas été entièrement compensée par des baisses correspondantes du prix des produits finis. Du reste, contrairement à ce que beaucoup pensent, les cours réels du pétrole ont baissé en moyenne depuis 1974, et en 1998, ils étaient plus faibles que pendant les années 20. Le recul du cours des produits de base a également contribué au ralentissement de la croissance économique mondiale. Les institutions multilatérales devraient faire plus pour aider les pays touchés à relancer leur économie après un choc aussi grave. Dans ce contexte, le prochain volume de *Global Economic Prospects* devrait être consacré principalement au problème de la chute du cours des produits de base.

Je me félicite des progrès sensibles réalisés à ce jour au titre de l'Initiative PPTE et je constate que le rythme d'exécution n'a pas fléchi. Nous avons noté avec intérêt les nombreuses propositions qui ont été présentées en vue de renforcer l'Initiative, mais force est de remarquer que ces propositions entraîneraient des coûts substantiels pour les institutions multilatérales en particulier. N'oublions pas que les modifications qui pourront être apportées au cadre actuel ne doivent pas porter atteinte à l'intégrité financière des institutions multilatérales. Préserver

l'intégrité financière de la Banque mondiale et son statut de créancier privilégié dans un contexte mondial caractérisé par la montée des risques est une précaution essentielle, qui va dans l'intérêt de tous les pays membres. Il sera indispensable, également, de veiller à garder assez de flexibilité lorsqu'on examinera les modalités de la participation des bailleurs de fonds au financement de cette Initiative.

Je m'associe pleinement à l'opinion exprimée par la Banque mondiale et le FMI dans la déclaration que la direction des deux institutions viennent de faire distribuer, selon laquelle la libéralisation des échanges commerciaux doit être relancée, afin que les produits des PPTE puissent entrer sans restrictions sur les marchés des pays industriels. Je prends note également de l'opinion suivant laquelle les propositions bilatérales émises récemment en vue du renforcement de l'Initiative pourraient être préjudiciables aux nouveaux apports d'APD en provenance des pays de l'OCDE.

Il y a effectivement lieu de se féliciter des progrès constants accomplis depuis 1996 dans la coopération entre la Banque mondiale et les banques régionales de développement. Il existe de nombreux domaines où le renforcement de la coopération entre les BMD peut abaisser le coût des transactions et produire des avantages importants pour les pays emprunteurs. Les travaux d'analyse, le partage de l'information sur les pratiques optimales et les enseignements de l'expérience, l'harmonisation ou la convergence des politiques ou des procédures, les activités opérationnelles conjointes et la coopération au sujet des questions régionales sont autant d'exemples positifs. Il convient de féliciter la Banque pour les efforts qu'elle poursuit dans ces domaines. Bien entendu, elle ne doit pas négliger la nécessité de coopérer plus étroitement avec les fonds régionaux du Moyen-Orient.

Il va sans dire que la coopération entre les BMD doit être fondée sur l'exploitation des points forts propres à chacune, ainsi que sur la sauvegarde et le respect de leur mandat. La coopération entre la Banque mondiale et les banques régionales de développement peut être rendue plus problématique lorsque celle-ci empiète, délibérément ou non, sur les domaines d'activité des autres institutions. À cet égard, il convient de relever, dans le rapport présenté au Comité, l'observation suivant laquelle le degré et l'ampleur de la coopération entre la Banque mondiale et chacune des banques régionales de développement varie fortement au niveau des pays, et qu'une certaine hostilité et un manque de confiance mutuelle entre les services des différentes banques limitent la coopération.

Au niveau des pays, la Banque mondiale et les banques régionales doivent s'attacher à nouer des liens de partenariat étroits avec le gouvernement, afin que celui-ci ait la maîtrise et la direction de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes, des stratégies et des projets de développement. Forger un partenariat solide entre la Banque mondiale et les banques régionales de développement d'une part et entre elles et le gouvernement d'autre part, sur la base du respect de l'identité institutionnelle et de la maîtrise par le pays, est un premier pas important dans la voie de l'application du Cadre de développement intégré.

Ce cadre met l'accent sur un partenariat qui fait appel à un cercle de participants qui dépasse en nombre les BMD et les autorités nationales. Dans la mesure où il inclut les autres institutions multilatérales, les bailleurs de fonds bilatéraux et la société civile, promouvoir la coopération au sein du partenariat tout en plaçant la maîtrise et la direction des opérations entre les mains du gouvernement et du pays devient encore plus ardu. Je conviens cependant que

l'approche du partenariat adoptée dans le CDI doit reposer sur le principe de la responsabilité commune, chaque partie prenante répondant de ses propres actes.

Tirant les enseignements de la crise asiatique, le CDI part du principe que le développement durable exige un dosage savant d'interventions d'ordre macroéconomique d'une part et d'ordre social, institutionnel et structurel d'autre part. On ne voit pas bien, cependant, où le FMI, qui a la haute main sur les aspects macroéconomiques, vient se placer dans cette structure.

L'approche holistique du CDI a des retombées de grande envergure qui, on peut le supposer, risquent d'aller au-delà du mandat de la Banque. Il ne fait aucun doute qu'une multiplicité de facteurs a des implications pour le développement et pour la pauvreté. Chacune des nombreuses institutions internationales a été créée pour mener, conformément à son mandat, certaines activités qui, séparément et de manière complémentaire, sont censées contribuer au développement et à la lutte contre la pauvreté. Elles seraient plus efficaces si elles unissaient leurs efforts. Le CDI devrait réduire les doubles emplois entre les partenaires et encourager une plus grande sélectivité. Cette sélectivité devrait également signifier que la Banque pourrait prendre la tête dans certains secteurs, suivre dans d'autres, et s'abstenir de se retrouver mêlée à des activités qui ne relèvent pas de son mandat.

Étant donné que de nombreux problèmes opérationnels ne peuvent se résoudre qu'au stade de la mise en œuvre, il ne faudrait pas voir dans le CDI un plan directeur applicable à tous les pays, mais un processus évolutif. Cependant, beaucoup de pays en développement n'ont pas les capacités requises pour administrer et contrôler ce processus. Le renforcement des capacités devrait être une condition préalable à l'utilisation du CDI. Il convient de suivre de très près le programme pilote et d'en tirer les enseignements pour affiner le processus.

Bien administré et mis en œuvre, le CDI pourrait offrir une nouvelle chance aux pays en développement, principalement aux plus pauvres, de progresser avec succès dans la voie du développement.

Enfin, je me félicite de ce que les négociations relatives à IDA-12 aient été menées à bonne fin et je réaffirme le soutien énergique apporté par l'Arabie saoudite aux objectifs fondamentaux de l'IDA, et en particulier à la lutte contre la pauvreté. Cependant, il convient de veiller à ne pas faire intervenir l'IDA dans des secteurs qui relèvent d'autres instances, et à ne pas détourner ses maigres ressources financières vers des domaines marginaux ou expérimentaux éloignés de ses objectifs fondamentaux.

### **Déclaration de M. Aninat (Chili)<sup>1</sup>**

Notre réunion se tient à nouveau dans une conjoncture difficile. L'an dernier, à la même occasion, j'ai fait observer que *la crise semblait annoncer une diminution et une plus grande instabilité des flux de capitaux vers les pays en développement*. J'ajoutais que cette *situation causait une grande inquiétude*. Six mois plus tard, malheureusement, les faits montrent que cette inquiétude était bien justifiée.

---

<sup>1</sup> Au nom du groupe composé des États membres suivants : Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Pérou et Uruguay.

Pourtant, le souci de l'avenir immédiat ne doit pas nous empêcher de réfléchir aux questions fondamentales qui relèvent du long terme. Face aux brusques retournements des cycles économiques, il nous faut nous préoccuper davantage encore de la pérennité de la croissance à long terme, comme nous l'enseignent d'ailleurs les récentes crises dans les pays d'Asie de l'Est. C'est dans ce contexte que nous accueillons favorablement le Cadre de développement intégré qui nous est proposé et le renforcement de la coopération entre les institutions internationales de développement.

### *Le Cadre de développement intégré (CDI)*

À notre avis, le Cadre de développement intégré est un *outil de gestion* très important qui facilitera considérablement la réalisation d'une croissance durable. L'approche globale sur laquelle il s'appuie est une idée revigorante. Conçu pour permettre une meilleure coordination et une utilisation plus efficace de ressources rares, il présente un certain nombre de caractéristiques importantes pour l'action dans les domaines suivants :

*Gouvernance et économie politique de la réforme* : Les moyens techniques et économiques sont nécessaires, mais ils ne suffisent pas pour parvenir à un développement efficace. Comme l'expérience récente des économies en transition le démontre, les institutions ont aussi un rôle à jouer, et ce rôle est considérable. Le Cadre de développement intégré va donc dans le bon sens puisqu'il leur réserve une place de choix à côté des autres domaines d'intervention plus traditionnels.

*Maîtrise de la décision, partenariats et coordination* : L'absence de ces éléments a porté préjudice à nombre des actions de développement. Le CDI s'efforce de remédier à ce problème car cette démarche intégrée va permettre de tirer parti des synergies entre les différents acteurs du développement : les banques multilatérales de développement, les autorités nationales, les ONG, le secteur privé, etc. Cet inventaire complet des intervenants évitera les doubles emplois, le gaspillage des ressources et les phénomènes d'éviction.

*Résultats* : Souvent, les interventions à l'appui du développement insistent sur le besoin d'apports plus abondants. Au contraire, le Cadre de développement intégré donne la priorité aux résultats. En tant qu'outil de gestion, il est strictement centré sur les résultats. Il donne, autrement dit, la priorité à l'efficacité. Ce parti pris a aussi l'avantage de créer une chaîne de responsabilité plus solide pour tous les intervenants, y compris, bien entendu, le Groupe de la Banque mondiale.

*Rôle de la Banque mondiale et du FMI* : Les chevauchements, les doubles emplois et le manque de coordination doivent être évités également entre la Banque mondiale et le FMI. Le CDI cherche à améliorer la répartition des tâches entre ces institutions en distinguant entre sphère « réelle » et sphère « financière ». Nous savons bien qu'une séparation absolue n'aurait guère de sens à cause des interactions constantes d'un secteur à l'autre. Cependant, l'existence d'interactions est une chose, mais les doubles emplois, la confusion et, parfois même, la contradiction pure et simple, en sont une autre.

*Facteur temps* : Les gouvernements sont élus pour des durées relativement courtes. Le CDI est un outil de gestion qui doit les aider à situer leur action dans une perspective à plus long terme. Le caractère participatif de cette approche et le choix qu'elle exprime de se mettre à l'écoute de la population et des autorités nationales et de leur donner les moyens d'agir eux-



mêmes permettront d'en faire une application souple, adaptée aux besoins des différents gouvernements et des différents modes de gouvernement.

Le choix stratégique des buts et des instruments est primordial pour faire du CDI un outil efficace au service du développement. Il faut donc que la *sélectivité* soit au centre de cette démarche intégrée, comme c'est le cas de l'expérience pilote en Bolivie.

#### *Programmes d'aide aux pays dans des circonstances particulières*

Nous sommes tout à fait favorables à l'approche stratégique coordonnée que la Banque et le Fonds proposent ensemble pour établir un cadre d'aide aux pays sortant d'un conflit. Les interventions qui font double emploi vont à l'encontre d'un usage efficace des ressources et doivent être évitées. Nous souhaitons aussi que l'on procède cas par cas dans la mise en place des performances d'aide post-conflit eu égard à la diversité des situations et aux incertitudes qu'elles comportent.

Le concours fourni par la Banque aux pays qui sortent d'un conflit doit se situer dans la perspective du moyen à long terme. Les interventions doivent se concentrer principalement sur le renforcement du processus de paix. Il faut donc être certain que la probabilité d'un revirement et les risques de contretemps et d'échecs sont aussi réduits que possible, afin de limiter l'éventualité d'une reprise du conflit. Dans tous les cas, la participation de la Banque et du Fonds, dès le début des interventions, à des mesures coordonnées entre créanciers et donateurs doit être subordonnée à la vérification du caractère durable du processus. Comme nous l'avons déclaré l'an dernier, le Fonds et la Banque jouent, dans la mobilisation des ressources externes, « *un rôle crucial de catalyseur qui contribue sans aucun doute à favoriser un processus durable de reconstruction* ».

Par ailleurs, l'argent étant fongible, il est, dans de telles circonstances, strictement nécessaire que les dépenses militaires cessent ou soient gelées pour que l'aide puisse procurer effectivement des avantages à long terme.

Il est impératif de définir les programmes d'aide post-conflit dans le cadre de l'Initiative PPTE. Très souvent, les pays qui sortent d'un conflit se caractérisent par un endettement et des arriérés potentiellement insoutenables envers les bailleurs de fonds bilatéraux et les institutions multilatérales. La modulation de la nature, de la durée et du montant des allègements de la dette accordés à ces pays permettra de replacer l'aide et l'appui dont ils ont besoin dans une bien plus large perspective. La combinaison des moyens offerts par un instrument bien défini comme l'Initiative PPTE, la restructuration des prêts de l'IDA et des aides spécifiques constituera une solution durable au problème de l'endettement des pays les plus pauvres.

Quoi qu'il en soit, le renforcement de ce type de concours doit s'appuyer sur un ensemble de critères précis pour guider l'octroi d'aides exceptionnelles. Un effort considérable reste nécessaire pour établir des définitions plus claires et plus prudentes en vue de l'affectation des fonds destinés à l'aide. Au nom des pays que je représente, je préconise en particulier les mesures suivantes :

- Concentrer l'aide sur les services hors prêt ;
- Fournir une aide pour la prise en compte des facteurs culturels et sociaux afin que soit mieux connue et mieux comprise la situation des pays sortant d'un conflit ;

- Fournir une aide sans grever exagérément le budget de la Banque.

La création d'un fonds fiduciaire est l'un des moyens par lesquels la Banque peut disposer de ressources prêtes à être utilisées pour les pays qui sortent d'un conflit. Dans certaines situations, la mobilisation de ressources pour répondre à des situations exceptionnelles finit par évincer des opérations de prêt plus normales. Pour gérer plus efficacement l'aide post-conflit, la création d'un fonds conditionnel (ce qui n'est pas la même chose qu'un fonds pour imprévus) pourrait être une solution souhaitable. Nous attendons avec intérêt le document qui doit être rédigé pour la prochaine Assemblée annuelle par le groupe d'étude sur les « *moyens institutionnels et financiers d'harmoniser les opérations de secours et les actions en faveur du développement* ».

#### *Coopération du Groupe de la Banque avec les banques régionales de développement*

Nous nous félicitons de l'approfondissement des consultations entre les présidents des banques multilatérales de développement et du renforcement de la collaboration au niveau des pays et des secteurs. Cependant, le rapport sur le *renforcement de la coopération entre la Banque mondiale et les banques régionales de développement* nous laisse l'impression que cette collaboration et cette coordination se font toujours au coup par coup et ne sont *pas suffisamment structurées*.

On observe des améliorations dans certains domaines importants, comme l'illustre en particulier l'accord sur un *document type d'appels d'offres*, qui doit être utilisé par toutes les banques multilatérales de développement pour l'achat d'une grande partie des biens qu'elles financent. Nous accueillons également avec satisfaction la création de groupes de travail pour l'environnement, la gouvernance, l'infrastructure et les finances.

Le changement va dans la bonne direction, mais nous pensons toujours qu'il reste beaucoup à faire au niveau stratégique (discussion plus approfondie de la collaboration dans le document sur la stratégie d'aide pour chaque pays) et sur le terrain (missions communes). D'autre part, nous ne constatons guère de progrès dans le domaine de la recherche et des études économiques et sectorielles communes. Ce sont pourtant des secteurs importants où nous souhaiterions voir davantage de collaboration et de coordination.

Nous encourageons la Banque à prendre l'initiative de la mise en place d'une approche plus structurée de la coordination et de la collaboration entre les institutions financières internationales. Dans ce sens, nous attendons avec intérêt la version définitive du *mémoire d'accord* entre la Banque et la BID, qui décrira les principaux éléments de leur coopération.

#### *Conclusion*

Nous sommes convaincus que les fondations posées à **Bretton Woods** il y a plus d'un demi-siècle ont besoin d'être adaptées à un monde qui évolue, bouleversé par la révolution de l'information. Le changement, même s'il est lent, doit être régulier.

## Déclaration de M. Evans (Australie)<sup>2</sup>

Les répercussions de la crise financière internationale ont créé de profonds bouleversements économiques et sociaux dans un certain nombre d'économies de marché émergentes. De concert, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international s'attachent à aider ces pays à relever les défis macroéconomiques, structurels et de politique sociale auxquels ils se trouvent aujourd'hui confrontés. Des progrès peuvent être constatés dans des pays tels que la Corée, la Thaïlande, le Brésil et même l'Indonésie, en dépit des difficultés politiques de l'heure dans ce dernier pays. La viabilité du secteur économique et financier est en voie d'être restaurée et des mesures sont prises afin de protéger les plus pauvres, tandis que se poursuivent les efforts entrepris pour remédier aux faiblesses structurelles sous-jacentes que la crise a révélées. Parallèlement à ces efforts, la communauté internationale se doit d'aller de l'avant dans la réforme de l'architecture financière internationale. Si des progrès ont été enregistrés dans ce domaine, il importe que nous ne perdions pas de vue l'urgence de la situation et la nécessité d'agir vite au moment où les économies affectées par la crise amorcent un redressement.

L'ordre du jour de la présente réunion nous rappelle l'importance des problèmes de politique sociale, au même titre que les préoccupations macroéconomiques et structurelles. Il nous rappelle aussi les difficultés persistantes des pays pauvres très endettés, et les défis particuliers auxquels se trouvent confrontés ceux qui émergent d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle. Enfin, il souligne la nécessité de continuer à renforcer la collaboration entre les institutions financières internationales.

### *Le Cadre de développement intégré (CDI)*

Il ne fait aucun doute que le développement est un processus non seulement économique, mais aussi social. Le CDI fait ressortir l'énormité et la complexité du défi posé par le développement. Cependant, tout en reconnaissant l'importance des synergies et d'un bon ordonnancement des réformes, il ne faut pas exclure le recours à une approche opportuniste. En outre, c'est le pays concerné qui doit se charger de gérer les arbitrages et les tensions naissant de ce processus. Les partenaires extérieurs, tels que la Banque mondiale, peuvent aider à définir le programme de réformes et à mieux comprendre les relations entre ses différents éléments, mais doivent résister à la tentation d'intervenir sur tous les fronts pour tous leurs clients. De fait, l'intérêt pratique du CDI pour les institutions financières internationales, et notamment pour la Banque, réside dans la possibilité qu'il offre de mieux cibler les interventions et de clarifier les avantages comparatifs de chaque institution.

Les défis opérationnels que le CDI implique pour les partenaires du développement se posent donc principalement en termes de sélectivité et de coordination. Nous espérons que les exercices qui doivent être engagés dans des pays pilotes permettront d'identifier des moyens pratiques de renforcer ces deux aspects, tout en améliorant l'efficacité globale des actions de développement. Les Administrateurs devront donc collaborer étroitement avec la direction de la Banque afin d'intégrer les leçons de ces exercices aux politiques opérationnelles de la Banque.

<sup>2</sup> Au nom du groupe composé des États membres suivants : Australie, Cambodge, Corée (République de), Îles Marshall, Île Salomon, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Nouvelle-Zélande, Palaos (République des), Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa et Vanuatu.

Simultanément, la Banque et le Fonds doivent continuer à améliorer leurs moyens d'aider ceux de leurs membres qui, du fait de leurs capacités institutionnelles limitées, ont des difficultés à définir un programme de développement intégré à long terme.

*Politique sociale : principes et bonnes pratiques*

L'expérience récente de notre région souligne la nécessité de prêter toute l'attention requise à la dimension sociale du développement. Il est aujourd'hui largement reconnu que la crédibilité des programmes d'ajustement peut dépendre du jugement porté sur la nature de leurs retombées sociales.

Les dix grands engagements souscrits dans la Déclaration de Copenhague de 1995 demeurent valables et nous sommes d'accord pour estimer qu'il revient aux Nations Unies d'en affiner la définition. Dans le cadre de nos discussions d'aujourd'hui, il nous faudra aller au-delà des déclarations de principe et centrer notre attention sur les difficiles jugements et arbitrages qu'implique la mise en oeuvre de bonnes politiques sociales. Ces arbitrages sont notamment les suivants : comment faire en sorte que l'existence d'une protection sociale minimale et la flexibilité du marché du travail se renforcent mutuellement ? Comment mettre en place des filets de sécurité sociale efficaces dans un contexte marqué par de sévères restrictions budgétaires et par la faiblesse des capacités d'exécution ? Comment renforcer les programmes du secteur public tout en préservant le rôle social du secteur informel ? Comment procéder à des réformes structurelles essentielles tout en minimisant leurs coûts sociaux ?

La cohésion sociale est indispensable au développement, mais les partenaires extérieurs ne doivent pas surestimer leur aptitude à influencer sur ce facteur. En outre, si les institutions financières internationales ont beaucoup d'expertise et d'expérience à apporter dans le domaine social, elles doivent se garder de chercher à appliquer partout un même modèle au travers des politiques qu'elles préconisent.

La Banque peut jouer un rôle utile en aidant les pays membres à envisager, de manière pragmatique, les implications d'options spécifiques de politique sociale pour la réduction à long terme de la pauvreté. Le fait de mettre l'accent sur ces relations constitue le meilleur moyen d'assurer que des intérêts protectionnistes ne viennent pas fausser le programme social légitime de la Banque. Nous serions très inquiets si la Banque devait se trouver associée d'une quelconque manière à un programme de facto protectionniste.

Il est également important de s'attacher à améliorer l'efficacité de l'aide si l'on considère la nécessité d'obtenir des ressources extérieures supplémentaires pour des objectifs de politique sociale.

### *L'Initiative PPTE et l'aide aux pays sortant d'un conflit*

L'un des principes du cadre d'action en faveur des pays pauvres très endettés consiste à lier l'allègement de leur dette à une bonne performance dans le domaine des réformes, et notamment à un engagement clair de renforcer les dépenses sociales. Grâce aux efforts conjoints de la Banque mondiale et du FMI, des allègements substantiels — plus de 3 milliards de dollars en valeur actuelle nette — ont été consentis aux pays éligibles depuis l'approbation de l'Initiative en 1996. Des progrès encourageants ont été également enregistrés en ce qui concerne l'aide à mettre en place pour répondre aux besoins spécifiques des pays très endettés émergent d'un conflit et l'identification des possibilités de financement. Néanmoins, nous n'ignorons pas la préoccupation générale que suscitent le rythme et l'ampleur de l'aide fournie à ce jour. Nous estimons donc que le présent bilan vient à point nommé.

L'objectif demeure d'aider les pays les plus pauvres du monde à se libérer du fardeau de la dette. Cependant, il ne saurait y avoir de développement durable tant que des politiques appropriées et équilibrées n'auront pas été adoptées et mises en oeuvre. Il est donc crucial de maintenir un lien avec la performance en matière de réformes. La plupart des propositions présentées nécessiteront probablement des ressources beaucoup plus importantes. Avant toute modification des paramètres de l'Initiative PPTE, il faudra donc examiner attentivement les problèmes de financement qui en résulteront — afin de ne pas porter les attentes à un niveau irréaliste. Tout en reconnaissant les contraintes financières qui sont les leurs, nous voudrions engager les créanciers multilatéraux à poursuivre l'examen de leur contribution potentielle au financement de l'Initiative PPTE.

Afin de maximiser les avantages du renforcement de l'Initiative PPTE, il nous faudra aussi progresser dans le domaine de la libéralisation des échanges commerciaux.

### *Collaboration entre le Groupe de la Banque mondiale et les banques régionales de développement*

Les progrès réalisés à ce jour dans la mise en oeuvre de l'Initiative PPTE offrent un exemple encourageant de l'efficacité de la collaboration entre la Banque et le Fonds, et de façon plus générale entre les créanciers multilatéraux. La nécessité de poursuivre les efforts pour renforcer la coopération entre les banques multilatérales de développement (BMD) constituait l'un des thèmes centraux du rapport de 1996 du Groupe de travail sur les BMD, qui reconnaissait qu'il était indispensable de peser le pour et le contre de la concurrence. Le rapport qui nous est présenté sur cette question est donc particulièrement opportun. L'initiative prise par les dirigeants des BMD d'instaurer des contacts réguliers est positive. Pour pouvoir continuer à attirer des fonds, les BMD doivent être en mesure de démontrer la valeur de leur travail aux gouvernements et à la population des pays membres. L'élaboration d'une méthodologie commune pour identifier les domaines problématiques et évaluer l'efficacité des actions de développement revêt une importance particulière à cet égard.

### *Adéquation du capital du Groupe de la Banque*

Les pressions nées de la crise financière internationale ont mis en relief l'opportunité de réexaminer périodiquement l'adéquation du capital du Groupe de la Banque et son aptitude à prendre des risques. Ces questions doivent être envisagées à la lumière d'une définition claire des rôles et des objectifs stratégiques respectifs de la BIRD et de la SFI. Il ne fait pas de doute qu'en

tant qu'actionnaires, nous sommes justifiés à nous intéresser aux arbitrages et aux choix que cela implique. Ceux-ci se ramènent à la simple question de savoir dans quelle mesure nous souhaitons, en tant qu'actionnaires, voir la Banque prendre des risques et combien de capitaux supplémentaires nous sommes prêts à y investir. Les propositions d'accroissement du capital devront être également envisagées à la lumière des progrès accomplis dans l'ambitieux programme engagé dans le cadre du Pacte stratégique en vue d'améliorer l'efficacité de la Banque, et d'un examen rigoureux des bases et du niveau des intérêts et commissions demandés aux emprunteurs. Il faudra un certain temps pour considérer ces questions et, entre-temps, les Administrateurs devront continuer à envisager d'autres moyens d'améliorer le revenu net de la BIRD.

*Renforcement des forums internationaux et du rôle du Comité du développement et du Comité intérimaire*

L'un des thèmes centraux de la présente réunion est l'importance à accorder aux considérations de politique sociale dans l'action entreprise pour faire face à la récente crise financière et pour assurer la pérennité à long terme du développement. Cela fait ressortir l'importance cruciale du renforcement de la collaboration entre les institutions financières internationales, et en particulier entre la Banque et le Fonds, à tous les niveaux — c'est-à-dire au niveau opérationnel, entre leurs directions et leurs Conseils des Administrateurs respectifs, et entre leurs Conseils des Gouverneurs. Les propositions faites pour réformer le Comité intérimaire soulèvent donc nécessairement des questions quant à leur impact sur le Comité du développement.

En étudiant ces idées, il importe que nous nous abstenions de faire des changements pour le simple plaisir de faire des changements. Lors de l'examen des propositions, nous devons nous demander si elles sont réellement de nature à améliorer le fonctionnement du comité concerné. Nous entendons mener un débat en profondeur sur les différentes options formulées, en vue de clarifier les relations entre les deux comités, d'identifier tout chevauchement entre leurs responsabilités et intérêts respectifs et de parvenir à la formule la plus efficace.

**Déclaration de M. Antonio Fazio (Italie)**

*Améliorer l'initiative visant à réduire la dette des pays les plus pauvres*

Nous nous félicitons du débat sur un éventuel réexamen de l'Initiative PPTE. Des progrès considérables ont été accomplis au cours des deux dernières années par la communauté internationale du point de vue de l'atténuation du fardeau de la dette des pays les plus pauvres. Toutefois, une détérioration de la conjoncture économique dans les pays en développement et la mobilisation croissante de l'opinion publique à l'aube du prochain millénaire rendent impératif un réexamen du programme. Nous sommes convaincus que des niveaux d'endettement insoutenables imposent une lourde charge, ne permettent guère aux pays d'attirer des investissements privés et créent des rigidités dans les politiques budgétaires, souvent au détriment des objectifs des programmes sociaux et de la réduction de la pauvreté.

Face à ce problème, il convient de concilier l'aspiration légitime à une plus grande justice sociale au niveau mondial et une évaluation réaliste des ressources disponibles pour améliorer l'Initiative, et également d'analyser minutieusement les risques en jeu. L'intégrité financière des

institutions financières internationales devrait être préservée. Les programmes devraient être conçus de façon à continuer à inciter les gouvernements bénéficiaires à améliorer leur politique intérieure et à mettre définitivement fin à un endettement insoutenable.

Selon nous, le cadre actuel de l'initiative de réduction de la dette reste valable, et on peut réviser le programme sans en modifier la structure globale. À un moment où les nouvelles propositions se multiplient, tout écart par rapport au cadre actuel engendrerait des incertitudes, compliquerait l'évaluation des coûts additionnels et retarderait le processus de révision. Nous devrions également tenir compte du fait que, même dans le cadre actuel, les coûts globaux de l'initiative dépassent largement les montants initialement prévus. Il est donc important de ne pas susciter des espoirs excessifs auxquels la communauté internationale serait incapable de répondre.

Tout en reconnaissant que l'Initiative PPTTE a été conçue pour les pays de l'IDA, nous estimons qu'elle aurait dû être axée encore davantage sur la lutte contre la pauvreté car il faut donner la priorité aux pays les plus pauvres. Il conviendrait d'adopter de nouveaux critères de performance en ce qui concerne le développement social. Pour porter un jugement sur les performances des pays concernés, on devrait essentiellement évaluer l'efficacité de leur politique de lutte contre la pauvreté et tenter de déterminer si un pays donné peut poursuivre le processus de réforme à longue échéance. D'autres mesures intérimaires d'allègement sous la forme de dons de l'IDA pourraient être accordées aux pays dont les performances sont particulièrement satisfaisantes.

L'Italie a toujours été très sensible au problème de la dette des pays les plus pauvres. Dans le passé, nous avons pris, à titre bilatéral, des mesures très généreuses d'allègement de la dette. Le gouvernement italien a maintenant formulé une proposition visant à annuler tous les crédits au titre de l'aide bilatérale publique au développement et l'ensemble de la dette commerciale des pays les plus pauvres. Les bénéficiaires de ces mesures seront tous les pays au revenu par habitant inférieur à 300 dollars. On annulera la dette des pays qui enregistrent de bonnes performances économiques, respectent les droits de l'homme, renoncent à la guerre et oeuvrent pour la paix et la prospérité de leurs populations. En outre, nous sommes prêts à participer au Fonds fiduciaire PPTTE dans le cadre d'un partage équitable des charges entre les bailleurs de fonds.

### *Principes de politique sociale*

La crise de l'Asie, de la Russie et de certains pays de l'Amérique latine a fait ressortir l'importance de la composante sociale d'un programme de développement à long terme quel qu'il soit. Dans bien des cas, les difficultés financières n'auraient pas suffi à provoquer une crise majeure si la situation sociale ne s'était pas autant détériorée auparavant. En même temps, la crise financière n'aurait pas eu de conséquences dramatiques si l'on avait mis en place des filets de protection sociale ou d'autres programmes sociaux. Nous attachons donc une grande importance à un effort concerté de grande envergure pour aider les pays à renforcer leurs politiques et institutions sociales.

Les problèmes sociaux sont indissociables des problèmes économiques. Dans la plupart des cas, l'action de la Banque mondiale dans ce domaine ne peut être séparée de ses activités traditionnelles. Le succès des programmes d'ajustement macroéconomique et des réformes structurelles dépend de la capacité à faire face de façon appropriée à leurs implications sociales. Il n'y a pas de choix à faire entre le développement social et le développement économique, car l'un et l'autre sont complémentaires.

Nous nous félicitons du projet de note sur les principes et les bonnes pratiques de politique sociale que la Banque a établi en s'inspirant de la « Déclaration de Copenhague ». Nous approuvons également la double approche proposée. Il incombe essentiellement aux Nations Unies de préciser ces principes. La principale responsabilité de la Banque devrait consister à les appliquer à ses programmes. La Banque peut contribuer grandement à une amélioration de la situation sociale dans les pays en développement non seulement en effectuant des analyses, mais aussi — surtout — en apportant son concours aux pays dans des domaines tels que l'éducation, la santé, le redressement après un conflit et le renforcement institutionnel.

En donnant des conseils de politique générale et en accordant des prêts, la Banque devrait prendre en considération cette série de principes, mais elle devrait les appliquer avec souplesse et en tenant compte de la situation particulière de chaque pays. Le développement social résulte d'un processus historique et culturel et interne complexe, qui varie d'un pays à l'autre. L'application rigide de principes uniformes aux différents pays peut être irréalisable et même indésirable. La Banque ne peut imposer ces principes, mais elle peut aider les pays à les élaborer et à les mettre en oeuvre par une interaction entre le gouvernement, la société civile et le secteur privé.

#### *Cadre de développement intégré*

Le CDI constitue une initiative opportune et positive qui peut apporter une précieuse contribution au débat sur la façon de mieux concevoir l'action en faveur du développement en ces temps difficiles. Au moment où nous observons les premiers signes de reprise après la grave crise qui a touché le monde en développement, il est tout à fait approprié que la Banque mondiale attire l'attention de la communauté internationale sur les deux messages du CDI. Tout d'abord, il convient d'accorder tout autant d'importance aux aspects sociaux, humains, structurels et institutionnels du développement qu'aux problèmes financiers et macroéconomiques. Ensuite, la communauté des bailleurs de fonds devrait mieux coordonner ses efforts pour développer la coopération sous ses divers aspects.

Nous encourageons la Banque à demander à son Conseil de continuer d'analyser en profondeur les problèmes d'exécution. Le succès d'un programme de prêt quel qu'il soit dépend de façon cruciale de « l'adhésion » du pays emprunteur. Nous nous félicitons de l'évolution en ce sens. Il reste toutefois à bien comprendre comment l'application de ce concept sera conciliée, d'une part, avec la nécessité de faire en sorte que les pays emprunteurs aient encore suffisamment d'incitations à exécuter de saines politiques et, d'autre part, avec le rôle que jouera la conditionnalité dans ce processus. Il y a également tout lieu de se féliciter de la mise en place de mécanismes de coopération plus efficaces entre les gouvernements, les IFI et les bailleurs de fonds bilatéraux. Nous estimons qu'un partenariat plus efficace peut être parfaitement concilié avec la nécessité de préserver une claire répartition des responsabilités entre les différents acteurs.

#### *Aide aux pays sortant d'un conflit*

Nous nous félicitons des progrès réalisés dans la mise au point d'une stratégie de grande envergure pour aider les pays sortant d'un conflit, ainsi que de la prompte réaction de la Banque à la crise du Kosovo. Pour élaborer plus en détail ce programme, il est important que la Banque définisse clairement des critères d'admissibilité et de performance pour subordonner l'accès à une assistance exceptionnelle à des conditions précises et empêcher le risque moral. Nous approuvons le principe d'une approche au cas par cas.



Nous jugeons positif le recours à des dons durant la phase de redressement après un conflit antérieure au règlement des arriérés. Toutefois, il ne faut accorder des dons que de façon sélective et seulement lorsque les autres sources de financement paraissent insuffisantes. De plus, il importe manifestement de mieux intégrer l'action humanitaire et les efforts de développement pour rendre cette initiative plus efficace. L'Italie est prête à examiner des propositions concernant la création d'un fonds fiduciaire dès qu'un candidat pouvant prétendre à une aide exceptionnelle se manifester.

#### *Coopération du Groupe de la Banque avec les banques régionales de développement*

Nous nous félicitons des efforts déployés sans relâche pour améliorer la collaboration et la coordination entre les banques multilatérales de développement. Des progrès ont été accomplis dans plusieurs domaines l'année passée, et nous encourageons les intéressés à avancer dans cette direction. Nous espérons que de nombreuses mesures seront prises dans la limite du Cadre de développement intégré. On accordera une attention toute particulière à des domaines tels que la passation des marchés, l'environnement et les procédures d'évaluation des opérations. L'harmonisation des politiques peut contribuer largement à l'efficacité du développement.

#### **Déclaration de M. Gurría-Treviño (Mexique)**

C'est un honneur pour moi que de participer à la cinquante neuvième des réunions du Comité du développement, qui sont toujours l'occasion de partager notre expérience et nos réflexions sur un sujet de la plus haute importance.

Alors que nous allons entrer dans un nouveau millénaire, le développement économique et, en particulier, la résorption de la pauvreté restent le plus grand des défis auxquels se trouvent confrontés de nombreux pays.

Situation paradoxale pour une époque marquée par tant d'étonnants progrès technologiques et scientifiques ! La révolution de l'information fait fi des distances et du temps, et rapproche tous les pays du monde. Les liens commerciaux et financiers se sont resserrés. Cependant, cette interdépendance accrue, tout en recelant un énorme potentiel de développement, ne va pas sans poser un certain nombre de risques.

Malheureusement, une grande partie de la population mondiale ignore tout encore des bienfaits de ces progrès. Environ 1,34 milliard de personnes, dans les pays en développement, ont moins de 1 dollar par jour pour vivre. Il reste donc beaucoup à faire.

#### *Le contexte international*

Dans les années 90, les pays en développement se sont attachés à réformer leurs structures et à suivre de saines politiques macroéconomiques ; cette volonté, combinée à l'amélioration de l'environnement économique international, a facilité les efforts entrepris pour améliorer les conditions de vie. Cependant, les turbulences financières des 18 derniers mois ont ralenti les progrès dans certains pays ou même ont fait perdre le terrain déjà gagné.

On ne peut pas dire qu'à court terme, les perspectives de l'économie mondiale soient encourageantes, en particulier pour les pays en développement. Crises financières, ralentissement de l'économie dans les pays industriels et des échanges commerciaux mondiaux, réduction des apports de capitaux aux pays en développement, et autres facteurs encore, tout cela a contribué à assombrir l'horizon et à aggraver les incertitudes. Encore faut-il y ajouter l'exacerbation des sautes d'humeur des marchés de capitaux, dont le sentiment bascule tour à tour d'un pessimisme injustifié à un optimisme exagéré. Face à la situation économique actuelle, les pays en développement comme les institutions multilatérales doivent redoubler leurs efforts.

Après la guerre, l'Amérique latine a connu une longue période de croissance stable et soutenue, au cours de laquelle les conditions de vie se sont améliorées. Mais, depuis deux décennies, la région est à la recherche de nouvelles options de développement. Cet effort a eu à la fois des effets positifs et négatifs. Sur le plan économique, les pays d'Amérique latine font preuve d'un regain de vitalité et, dans le domaine politique, ils s'emploient à consolider leurs institutions démocratiques, facteurs qui sont l'un et l'autre d'une importance cruciale pour le développement. Grâce de profondes transformations économiques, la région a réussi à poursuivre son chemin en dépit des difficultés créées par les rudes chocs extérieurs de ces dernières années. Jusqu'à une époque assez récente, pareilles difficultés auraient pu avoir de graves conséquences défavorables.

#### *Ordre du jour de la réunion du Comité du développement*

L'unanimité s'est faite, ces dernières années, sur les éléments indispensables à la promotion du développement. Parmi ces facteurs, figurent notamment la discipline budgétaire, la stabilité des prix, l'ouverture du commerce et de l'investissement, la déréglementation et la promotion d'une saine concurrence, la réduction de l'emprise du secteur public, et encore la libéralisation et une bonne supervision du système financier. Cependant, il reste à prendre d'autres mesures pour consolider les acquis et porter ainsi la croissance économique à un niveau qui permette d'améliorer la situation des groupes les plus vulnérables et les conditions de vie de la majorité de la population.

L'accélération de la globalisation, dans un monde d'une grande diversité culturelle, suscite un certain nombre de questions. Quel est l'impact de la mondialisation sur l'efficacité des institutions et des politiques nationales ? Comment intégrer les groupes ethniques au processus de modernisation économique, tout en préservant leur identité culturelle ? Comment concilier la double nécessité de promouvoir le bien-être de certains groupes et de protéger l'environnement ? Pour apporter une réponse satisfaisante à ces questions et à d'autres, la société et les pouvoirs publics doivent redoubler d'efforts et pouvoir compter sur l'appui des organisations multilatérales.

C'est en gardant à l'esprit pareilles considérations que nous devons analyser les divers points inscrits à juste titre à l'ordre du jour de la présente réunion du Comité du développement.

#### *Cadre de développement intégré*

Cette proposition présente divers éléments généralement considérés comme essentiels au développement, et c'est à juste titre qu'est recommandé le choix d'une approche participative pour que les pouvoirs publics, la société et la communauté internationale puissent allier leurs efforts de promotion du développement. Cependant, la proposition qui nous est faite dénote une tendance marquée à placer les organisations multilatérales au centre du processus. Dans la mesure

où la promotion du développement relève de la responsabilité des pays, comme le reconnaît le document présenté, il appartient à la population et aux autorités nationales de définir leurs propres priorités, afin de garantir que les projets nationaux tiendront pleinement compte de questions comme la pauvreté, la répartition du revenu et la dégradation de l'environnement et refléteront leur volonté de supporter les coûts — sociaux aussi bien économiques — liés au traitement de ces problèmes. C'est lorsque les pays en sont arrivés à ce stade que la Banque mondiale peut intervenir pour soutenir leurs efforts. À cet égard, le dialogue entre la Banque et nos pays doit tenir compte de ce que nous n'en sommes pas tous au même stade de développement. L'initiative représente un progrès dans la bonne direction, mais il faut en approfondir l'analyse. Il faut aussi définir ses implications opérationnelles et budgétaires, ce qui nécessitera de nouvelles discussions des Administrateurs de la Banque.

*Financement du développement.* Il faut accroître les ressources mises au service du développement. Depuis quelques années, ce type de financement tend de plus en plus à provenir des institutions multilatérales, tandis que les pays industriels réduisent leurs propres apports. Il est donc essentiel que le coût des initiatives d'aide au développement — toutes des plus nécessaires — soit plus équitablement réparti entre l'ensemble des membres de la communauté internationale. C'est pourquoi la participation de la Banque à des initiatives comme l'*aide aux pays sortant d'un conflit* devrait s'appuyer sur une solide coopération de la communauté internationale. La Banque centrerait ses activités sur la coordination de la coopération et l'évaluation des besoins de reconstruction. De même, l'expérience de *catastrophes naturelles* comme El Niño ou l'ouragan Mitch montre que la Banque et la communauté internationale doivent se tenir prêtes à faire face aux situations d'urgence créées par de pareils événements. L'année dernière, ce type de catastrophes a provoqué plus de 50 000 morts et plus de 90 milliards de dollars de pertes.

La réparation des dommages causés par ces catastrophes absorbe des ressources qui, en d'autres circonstances, auraient pu être mises au service du développement. C'est pourquoi, j'engage vivement la Banque à prendre l'initiative dans ce domaine et à inscrire la promotion d'une « culture de prévention » à l'ordre du jour du développement. D'ores et déjà, je tiens à saluer les mesures qu'elle a prises récemment, comme la création d'un mécanisme de gestion des opérations en cas de catastrophe.

En outre, il faut assouplir le fonctionnement de l'*Initiative PTTE* si l'on veut en tirer des avantages durables. Il convient de décider beaucoup plus vite de l'admissibilité des pays et d'accroître le montant des allègements de la dette. Je sais bien que le degré de souplesse possible dépendra du montant des ressources disponibles. C'est pourquoi, je suis également persuadé que l'effort devrait être concentré sur un groupe de pays particulier. De plus, pour élargir les avantages de l'Initiative, il est essentiel d'avoir une idée claire de ses implications financières pour la Banque mondiale comme pour les autres institutions multilatérales, et du volume des ressources disponibles auprès du reste de la communauté internationale. Pour en renforcer l'impact, il est également indispensable d'établir un lien plus clair avec les mesures de lutte contre la pauvreté prises par les pays bénéficiaires eux-mêmes.

Je suis particulièrement heureux de l'accord conclu en vue de la *Douzième reconstitution des ressources de l'IDA*, car il témoigne de la volonté des pays bailleurs de fonds d'allier leurs efforts pour atteindre l'objectif commun qu'est la réduction de la pauvreté. Je forme l'espoir que cet esprit de coopération soit étendu à d'autres initiatives au service du même objectif.

*Instruments et capacité financière de la Banque.* L'une des questions fondamentales est de définir le rôle qui revient à la Banque mondiale dans une économie mondialisée et, donc, les instruments et les ressources dont elle devrait disposer. J'ai déjà fait référence aux effets de « contagion » des crises financières actuelles. Ils nous ont montré que les marchés tardent à prendre en compte les particularités de la situation de pays différents, qui ont chacun leur propre base économique. En 1998, les capitaux extérieurs à court terme placés dans les pays émergents ont été réorientés vers d'autres marchés traditionnellement considérés peu risqués ; simultanément, ces pays ont vu se réduire leurs possibilités d'obtenir des apports volontaires de capitaux et se durcir leurs conditions d'emprunt. Cette tendance a également touché le Mexique, malgré la solidité de sa base économique, mais les marchés ont finalement pris cette situation en compte au début de l'année. Cela montre que la Banque pourrait intervenir de manière plus décisive en aidant les marchés à saisir plus rapidement les différences existant entre les pays. C'est pourquoi, le programme de garantie récemment approuvé me paraît des plus utiles, et j'engage vivement les banques régionales de développement à se doter d'instruments similaires.

Il est plus important encore que la Banque dispose d'une base de capital adaptée aux exigences de la situation actuelle, caractérisée par la rapidité des mouvements de capitaux. Les mesures prises par l'institution durant les crises récentes ne laissent plus planer aucun doute sur l'importance de son aptitude à réagir en temps opportun avec les moyens appropriés. Le rôle que la Banque devrait jouer en cas de nouvelles crises est tout à fait clair. Bien qu'actuellement sa base de capital soit suffisante, il est probable qu'à l'avenir, ses ressources seront plus fortement sollicitées. Il faut donc, dès que possible, analyser en détail la nécessité d'ajustements de son capital. Cette mesure devrait être complétée par d'autres, de manière à faire de l'affectation de son revenu net un moyen de renforcer la position financière de l'institution. En outre, pour accroître ce revenu net, j'engage vivement la direction de la Banque à remanier en profondeur son budget administratif pour le rationaliser. Toutes ces mesures permettront de renforcer la capacité financière de la Banque, de sorte qu'elle soit mieux armée pour s'attaquer au problème de la pauvreté.

Enfin, je voudrais encourager la Banque, dans le cadre de sa mission de lutte contre la pauvreté, à continuer de soutenir la mise en place de bonnes politiques macroéconomiques et d'un ordre du jour du développement garantissant la participation des pouvoirs publics comme de l'ensemble de la société. Ces mesures, jointes à la consolidation des institutions démocratiques, nous aideront à progresser plus rapidement sur la voie du développement.

## **Déclaration de M<sup>me</sup> Herfkens (Pays-Bas)**

### *L'impact de la crise en Europe du Sud-Est*

Les événements dramatiques d'Europe du Sud-Est méritent de notre part une attention totale et immédiate. Une bonne partie des pays de la région venaient d'entamer leur redressement à la suite de la guerre, et tous font encore la transition d'un système de planification centralisée. Les pays du groupe que je représente, dont cinq sont parmi les plus touchés par la crise, se félicitent que la question de l'impact économique du conflit au plan régional ait été inscrite à l'ordre du jour de notre réunion. Les pays de la région sont diversement touchés par cette crise, que ce soit du fait de l'explosion des coûts associés à la fourniture de services de base aux réfugiés en nombre toujours croissant, de par la perte des revenus tirés des échanges extérieurs et des services, dont le tourisme, ou encore à cause de la forte réduction escomptée des apports de capitaux privés, en particulier sous forme d'investissements directs. De plus, le transport des marchandises est devenu bien plus coûteux, si ce n'est quasiment impossible, surtout pour les pays enclavés. Les estimations préliminaires pour les six pays les plus touchés sont très probablement en deçà de la réalité, comme les services de nos institutions l'ont eux-mêmes avoué, et la crise risque donc d'avoir un impact très prononcé sur la croissance et l'emploi dans ces pays, ainsi que sur leur position extérieure.

Nous demandons instamment au FMI et à la Banque mondiale de continuer à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour endiguer le plus rapidement et totalement possible les effets négatifs et potentiellement déstabilisateurs de ces événements. Je constate avec plaisir que ces deux institutions ont réagi promptement face à la crise, et que des missions se sont déjà mises au travail dans les pays concernés. Mais il est évident que le Fonds et la Banque ne peuvent faire face seuls à cette tâche. Nous lançons un appel aux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux pour qu'ils fournissent une aide additionnelle appréciable au niveau budgétaire et de la balance des paiements. Si nous n'agissons pas dès maintenant, les coûts qu'il nous faudra supporter à l'avenir seront encore bien plus élevés. Les Pays-Bas se sont déjà engagés à fournir une nouvelle aide financière substantielle, et nous cherchons à obtenir d'autres pays des signes encourageants indiquant qu'ils sont prêts à aider. Bien qu'on ne puisse prévoir avec certitude la durée du conflit, au stade actuel, on peut dire de façon certaine qu'après la fin des hostilités nous devons envisager un effort de grande envergure de la part du FMI, de la Banque mondiale et de toutes les autres parties concernées afin d'aider au redressement de la région.

La Banque mondiale a besoin de renforcer sa présence dans les Balkans. Comme son mandat consiste à lutter contre la pauvreté, elle a une mission importante à remplir dans la région, car la BERD n'a pas de guichet pour l'octroi de ressources concessionnelles. La Banque doit se concentrer sur cette région non seulement pour ce qui concerne ses services de prêt et hors prêt, mais aussi pour ce qui est de mobiliser des ressources concessionnelles en faveur des pays à faible revenu.

### *L'Initiative PPTE et la FASR*

Les Pays-Bas ont toujours été parmi les plus ardents défenseurs d'un allègement de dette pour les pays les plus pauvres, et de l'Initiative PPTE en particulier. Nous avons toujours fourni d'importantes contributions financières à l'appui de cette détermination — par exemple, en prenant à titre bilatéral des mesures pour alléger les obligations de service de la dette multilatérale. Nous nous félicitons du fait que la question d'un allègement de dette pour les pays

les plus pauvres du monde ait à nouveau été inscrite parmi les principaux points de politique économique de notre ordre du jour.

Nous aimerions attirer l'attention sur le problème le plus urgent qui se pose pour l'Initiative PPTE : dans son cadre actuel, elle est très loin de disposer d'un financement suffisant. Certes, la vente par le FMI d'une partie de ses réserves d'or, chose que nous préconisons depuis longtemps, atténuerait pour l'essentiel les problèmes de financement touchant à la contribution du Fonds, mais il resterait un problème de financement non négligeable pour la Banque mondiale et les autres institutions multilatérales.

Bien que les récents engagements de certains pays soient pour nous un très grand motif de satisfaction, on est encore très loin d'un partage équitable de la charge. Les Pays-Bas restent le principal donateur du Fonds fiduciaire PPTE de la Banque mondiale en termes de contributions effectives, et le deuxième en termes d'engagements. Et cela n'est pas un cas isolé. Les Pays-Bas restent également l'un des principaux contributeurs au Fonds fiduciaire FASR-PPTE du FMI, et l'un des principaux contributeurs au Compte de bonification de la FASR. La plupart des modifications proposées par les pays du G-7 exigent des ressources considérables, mais pas un seul des pays ayant proposé des modifications du cadre de l'Initiative PPTE n'a donné d'indications sur la façon dont le surcroît de coûts imposé aux institutions multilatérales allait être financé. Le roi a réellement besoin de nouveaux habits, mais c'est à lui de se les payer.

Tout compte fait, nous espérons que l'attention accrue accordée par les responsables politiques à l'Initiative PPTE n'en restera pas au stade des intentions, mais qu'elle se traduira aussi par un appui financier conséquent.

Selon nous, il y a également moyen d'améliorer le cadre actuel, par exemple. Déjà en 1996, nous suggérions qu'un allègement bilatéral de dette à hauteur de 90 % soit consenti, si besoin était, dans le cadre PPTE, et nous réitérons cette proposition. Nous attachons une grande importance aux nouvelles propositions tendant à renforcer le lien entre le développement social et l'Initiative PPTE. Cela dit, nous ne pensons pas que cela doive se faire par un relâchement de la conditionnalité ou par la création de guichets spéciaux. Il ne faut pas séparer développement économique et développement social. Nous demandons instamment à la Banque et au Fonds d'appliquer la conditionnalité d'une manière intégrée, en préservant les dépenses sociales et en encourageant un mode de croissance et d'ajustement à fort coefficient de main-d'oeuvre bénéfique pour les pauvres. L'ajustement et les réformes demeurent essentiels si l'on veut atteindre l'objectif ultime de l'allègement de la dette, à savoir un développement économique et social durable. Pour les Pays-Bas, l'aide en général ne donne de bons résultats que dans un contexte de politiques avisées et de bonne gouvernance. C'est ce qu'ont bien montré de récentes études, telles que « Évaluer l'aide », et c'est également pour cela que nous avons entrepris de restructurer notre propre programme d'aide structurelle bilatérale.

Une fois que les pays pauvres les plus performants atteignent un niveau d'endettement tolérable grâce à l'Initiative PPTE, il faut veiller à ne pas créer de nouveaux problèmes de dette. C'est pourquoi nous demandons, comme d'autres, à tous les pays industrialisés d'accorder à l'avenir sous forme de dons leur aide en faveur des pays les plus pauvres. C'est ce que font les Pays-Bas depuis le début de la décennie, et nous continuerons de le faire.

*Politique sociale*

Les Pays-Bas accueillent avec intérêt le document sur les bonnes pratiques en matière de politique sociale. Cela dit, ce n'est pas à la Banque de définir ces pratiques. La Banque devrait contribuer à leur mise en oeuvre selon son mandat et son avantage comparatif. Le document penche trop dans le sens de la protection sociale. La lutte contre la pauvreté, qui reste la mission primordiale de la Banque, suppose davantage que cela ; elle implique une action intégrée sur le front économique et social.

D'une certaine façon, la Banque mondiale s'acharne encore à mettre en oeuvre le modèle de « croissance économique diversifiée » qui était défini dans le Rapport sur le développement dans le monde de 1990 consacré à la pauvreté. L'accent est trop mis sur les aspects macroéconomiques et la protection sociale. Les politiques de croissance préconisées par la Banque mondiale ne paraissent toujours pas correctement axées sur la pauvreté et la problématique hommes-femmes. Il est essentiel de donner aux pauvres les moyens de prendre en main leur propre destin.

Il faut également prêter une attention adéquate aux politiques d'ordre méso-économique, axées sur le cadre sectoriel et les aspects institutionnels d'une économie. Les pauvres ont besoin d'avoir accès aux marchés, mais, dans bien des cas, le jeu des marchés est faussé par les agissements de groupes d'intérêts puissants. L'État doit éliminer ces distorsions et favoriser l'accès de tous, y compris les pauvres, aux marchés. Cela suppose un savant dosage de mesures de réglementation et de déréglementation transparentes et responsables, et une focalisation sur des aspects tels que les droits de propriété, les règles de la concurrence, la lutte contre la corruption et les mesures propres à stimuler l'emploi, telles que la formation et l'accès au crédit, en plus d'une définition des priorités de dépenses publiques plus spécifiquement axée sur la pauvreté.

La Banque mondiale devrait tirer parti de ses avantages comparatifs. Elle est idéalement placée pour promouvoir de bonnes politiques socio-économiques dans le cadre de son dialogue stratégique avec les pays emprunteurs — des politiques allant dans le sens d'une croissance « bien partagée » ou bénéfique pour les pauvres et permettant notamment à ceux-ci d'avoir accès aux ressources et de bénéficier comme il faut des prestations sociales.

La Banque mondiale a l'avantage primordial d'avoir à sa disposition une masse critique d'économistes, qui devraient être à même de nous aider à mieux comprendre les dimensions économiques de la réduction de la pauvreté. C'est la raison pour laquelle beaucoup de partenaires de développement se tournent vers la Banque mondiale pour obtenir des réponses. Une fois encore, je tiens à souligner que je compte sur la Banque pour qu'elle joue un rôle de premier plan à cet égard. Je reconnais les progrès réalisés jusqu'ici, mais je suis aussi consciente de tout le chemin qu'il nous reste à parcourir avant de pouvoir améliorer d'une manière décisive le sort de tant de pauvres. Il ne s'agit pas d'attendre le Rapport sur le développement dans le monde 2000-2001 : un effort visant à faire le lien entre « le social » et « l'économique » doit être au programme de chacun, au sein de la Banque mondiale.

### *Le Cadre de développement intégré*

Je tiens à remercier le président Wolfensohn de s'être personnellement engagé à explorer de nouveaux moyens d'améliorer la qualité du processus de développement. Le CDI constitue un apport important à cet égard. Nous soutenons cette initiative et souscrivons à ses principes de globalisme, de partenariat et de participation. Jamais encore l'occasion de laisser aux pays bénéficiaires l'initiative de la coordination des donateurs n'avait été aussi grande que maintenant.

Nous voulons que le CDI aboutisse, et cela dépend d'un certain nombre de facteurs. Un élément primordial est l'engagement du FMI, des banques de développement régionales et des donateurs bilatéraux. Ces derniers doivent délaissier les projets en faveur d'approches sectorielles et, à terme, de l'aide budgétaire. Pour être responsables devant les parlements et les contribuables, et compte tenu de la fongibilité des fonds, les donateurs ne pourront aller dans le sens de la fourniture d'une aide budgétaire que dans le contexte d'un cadre financier et de suivi fiable, et nous attendons de la Banque mondiale et du FMI qu'ils fournissent cela. Les examens des dépenses publiques sont l'un des outils majeurs en la matière, mais leur qualité mérite d'être améliorée.

Autre condition préalable : que la Banque mondiale soit suffisamment représentée dans les pays en développement et, surtout, que le pouvoir de décision soit délégué à l'échelon de ses bureaux extérieurs. Ce qu'il faut, c'est un dialogue permanent entre tous les intervenants, et cela se fait au niveau du pays. Pour être utile, la Banque mondiale doit être présente. La coordination n'est pas automatiquement son travail, et elle doit accepter la participation d'autres bailleurs de fonds sur le plan opérationnel.

En ce qui concerne les initiatives pilotes, celle menée en Bolivie est d'une extrême importance, et je ne doute pas que les enseignements de cette expérience profiteront au CDI dans d'autres pays. Dans ce projet pilote, il convient de prêter une attention particulière à la répartition des tâches et responsabilités entre les parties concernées. Je recommande instamment à la Banque mondiale d'inclure la problématique hommes-femmes dans le CDI. À mes yeux, la nécessité d'informations supplémentaires sur les progrès réalisés jusqu'ici s'impose vraiment, de même que l'étroite participation des Administrateurs, également pour ce qui est de la mise en oeuvre de l'initiative et des échanges de vues sur les pays qui ont manifesté le désir de participer à de nouveaux projets pilotes. Les questions de mesure des performances, de suivi et de responsabilité ne sont pas secondaires.

Nous nous félicitons de la collaboration qui s'instaure peu à peu vis-à-vis du CDI entre la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies, et des déclarations faites à ce sujet par le président de la Banque mondiale ainsi que par le Secrétaire général de l'ONU. Mais il faut faire encore davantage pour renforcer la coopération, que ce soit au niveau des politiques ou en termes de partenariat sur le terrain. Ensemble, les diverses organisations doivent concevoir la coopération et la répartition des tâches sur la base de leur avantage comparatif. Cela suppose qu'elles prennent toutes des mesures pour accroître l'interaction de leur personnel dans l'exécution de leurs programmes par des moyens d'ordre pratique, tels que l'installation de leurs bureaux extérieurs dans des locaux communs ou la visite régulière de leurs représentants locaux au siège des autres organisations. L'ouverture du Bureau de Genève de la Banque s'avérera également bénéfique. Tous les partenaires de développement doivent participer autant que possible, pour le bénéfice des pays en développement et, de préférence, sous leur impulsion, aux activités entreprises au titre du CDI ainsi que du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Nous devons agir avec beaucoup de pragmatisme pour trouver le meilleur système applicable à chaque pays. Aucun système n'est sacro-saint.

#### Aide aux pays sortant d'un conflit

La gestion des conflits va au-delà de la gestion de l'après-conflit. Par ses activités de prêt et ses services hors-prêt, la Banque mondiale peut contribuer à la stabilité économique et sociale



et, partant, à la stabilité politique du pays ainsi que de la région considérés. Tel est le rôle de la Banque dans la crise des Balkans.

Les institutions de Bretton Woods doivent élaborer plus avant une politique cohérente pour les situations d'après-conflit. La Banque mondiale doit travailler avec le FMI pour trouver des moyens de régler les arriérés et de reprendre les activités de prêt. Mais la politique ainsi visée ne doit pas se contenter de résoudre ce problème : la mise sur pied de programmes de secours d'urgence et de redressement est une autre composante nécessaire de la solution du problème du règlement des arriérés.

J'ai insisté sur ce point au cours de notre réunion d'octobre : les pays sortant d'un conflit ont énormément besoin de conseils stratégiques et d'assistance technique pour la reconstruction de leur infrastructure institutionnelle. La Banque mondiale doit améliorer cet aspect de sa politique à l'égard des situations d'après-conflit. Les aspects concernant la dette ne peuvent être séparés de la reconstruction, et j'estime que la Banque a un double rôle à jouer, en collaboration avec les organismes de développement spécialisés et les partenaires de développement bilatéraux, pour ce qui concerne la répartition du travail au sein de la communauté internationale des bailleurs de fonds.

Les éléments clés du problème sont un développement bien partagé, c'est-à-dire associant toutes les composantes de la société, et le développement institutionnel. La planification doit se faire dans le pays avec la participation du gouvernement et de la société civile, et en collaboration avec d'autres organisations internationales telles que le PNUD. Pour pouvoir participer de manière efficace, la Banque mondiale doit être présente dans le pays dès le départ.

Pour ce qui concerne le financement, les Pays-Bas sont en faveur de la création d'un fonds fiduciaire spécifique pour chaque situation d'après-conflit, plutôt que d'un fonds global de redressement stratégique

La coopération du Groupe de la Banque mondiale avec les banques de développement régionales

Les Pays-Bas sont partisans d'une coordination et d'une coopération entre les acteurs du développement international, tant multilatéraux que bilatéraux. La coopération entre la Banque mondiale et les banques de développement régionales est importante dans ce contexte, et je prends note avec intérêt du rapport du président à ce sujet. Il fournit de précieuses informations à la fois sur ce qui a été réalisé jusqu'ici, et sur ce qu'il reste à accomplir. Des progrès ont été faits, mais il reste manifestement un long chemin à parcourir.

Ce rapport est révélateur : sur le plan du travail analytique, il montre qu'un premier pas seulement a été fait. Je viens de mentionner la nécessité d'une étroite coordination des stratégies de pays entre la Banque mondiale et les banques de développement régionales, ainsi qu'avec l'ONU et son plan-cadre pour l'aide au développement. À l'heure actuelle, les pays doivent se référer, notamment comme base pour leur politique de développement, à un certain nombre de documents de politique générale qui sont parfois contradictoires. Cela demande trop d'énergie de la part des autorités, et représente un gaspillage de capacités limitées. J'estime que les institutions et le pays bénéficiaire devraient coordonner la préparation de ces documents. Les projets pilotes entrepris au titre du CDI devraient fournir une occasion d'acquérir l'expérience voulue dans ce domaine.

Un effort accru de coopération au niveau opérationnel est nécessaire, et tant la Banque mondiale que les banques de développement régionales doivent s'employer à instaurer une atmosphère de confiance et de respect mutuels. Les opérations pilotes menées dans le cadre du CDI sont très utiles à cet égard.

Un certain nombre de points appellent des éclaircissements (évaluation des chevauchements, informations relatives aux avantages comparatifs des différentes banques de développement régionales). Les banques doivent également prendre conscience du fait que les flux d'APD sont en diminution. Un certain niveau de concentration et de spécialisation du travail est nécessaire afin d'éviter une utilisation inefficace de l'argent des actionnaires.

#### *Le rôle du Comité du développement et du Comité intérimaire*

Du fait des turbulences financières qui secouent le monde, la question du fonctionnement des institutions financières internationales et de la coopération entre ces institutions figure parmi les principaux points à l'ordre du jour des pays. Les principaux forums de discussion de la Banque mondiale que sont le Comité du développement et le Conseil des Administrateurs permettent une représentation intégrale tout en étant d'une dimension possible à gérer. À mes yeux, ils ont fonctionné jusqu'ici comme il fallait. Mais dans un monde en mutation, les institutions doivent avoir la souplesse voulue pour faire face à l'évolution de leur contexte extérieur.

J'ai toujours préconisé une répartition claire et précise des tâches entre les institutions financières internationales, dont la Banque mondiale et le FMI. J'estime que le Comité du développement et le Comité intérimaire doivent examiner les divers sujets d'une manière qui reflète les mandats respectifs de la Banque mondiale et du FMI. Le Comité du développement doit se concentrer sur les problèmes de développement et le Comité intérimaire, sur le système financier international. La solution la plus appropriée, sur le plan opérationnel, serait de calquer le Comité du développement sur le Comité intérimaire dans sa forme actuelle, en ce sens que le président et le directeur général ont des rôles similaires au sein de leurs comités respectifs.

#### *Adéquation du capital de la BIRD*

La solidité financière est l'un des principaux ingrédients permettant aux membres du Groupe de la Banque mondiale de venir en aide aux pays emprunteurs. Je prends note avec satisfaction du fait que les actionnaires de l'AMGI et les donateurs de l'IDA ont récemment démontré leur détermination à maintenir la capacité financière de ces institutions. Pour l'avenir, la demande d'aide dont font l'objet la BIRD et la SFI pourrait dépasser leurs limites financières, en fonction de leur stratégie. Je serais prête à examiner favorablement des propositions tendant à accroître le capital de ces institutions, à condition que cela soit nécessaire à l'appui de leur mission consistant à promouvoir le développement structurel à long terme.

#### *Nouveaux outils opérationnels et financiers*

Sachant que les besoins des pays membres diffèrent, il devrait y avoir toute une gamme de produits financiers permettant de répondre à ces besoins avec les instruments appropriés. D'un autre côté, il faut que la Banque mondiale reste dans les limites de sa capacité financière et de son mandat. Les nouveaux instruments de prêt et de couverture répondent à cet impératif. À mes

yeux, les garanties à l'appui de réformes soulèvent des questions de politique financière. Bien que le Conseil ait approuvé un projet pilote, beaucoup d'Administrateurs ont partagé mes préoccupations, et c'est pourquoi j'ai été surpris d'apprendre par la presse que la Banque a en préparation une garantie de ce type pour le Brésil et, peut-être aussi, pour un certain nombre d'autres pays. Si ce que dit la presse est exact, il semblerait que la direction ne fasse pas participer le Conseil et, par là même, ses actionnaires aux étapes initiales du processus de réalisation des transactions proprement dites, comme il avait été convenu lors de la réunion du Conseil.

### **Déclaration de Mr. Imboden (Suisse)<sup>3</sup>**

#### *L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)*

Nous nous félicitons des propositions actuellement avancées par la communauté internationale pour offrir aux pays pauvres très endettés un allègement de la dette plus large, plus important et plus rapide. Nous nous félicitons également que la Banque et le Fonds aient engagé une consultation de grande envergure pour examiner l'Initiative PPTE.

L'allègement de la dette est une condition nécessaire mais non suffisante de succès dans la lutte contre la pauvreté. Pour donner de bons résultats, il doit reposer sur de saines politiques macroéconomiques, une stratégie de réduction de la pauvreté et un financement approprié.

Nous souhaitons faire les observations suivantes sur les dernières propositions visant à renforcer l'allègement de la dette :

- *Nous sommes favorables au raccourcissement de la période d'observation dans certaines conditions.* Premièrement, il faut établir un lien entre les résultats de la politique économique et la durée de la période d'observation avant de décider d'accorder un allègement de la dette en ce sens qu'une réduction de cette période ne devrait être envisagée que dans le cas des pays qui suivent une saine politique budgétaire et qui sont dotés d'un système de dépenses publiques transparent, et de capacités adéquates d'analyse et de gestion de la dette. Deuxièmement, la réduction de la période d'observation doit varier selon le cas, mais elle ne devrait pas être inférieure à un an avant le point de décision et à deux ans avant le point d'achèvement pour la période intérimaire.
- *Le niveau actuel du ratio dette-exportations fixé comme objectif est trop élevé pour la plupart des pays pauvres très endettés.* De plus, les perspectives de recettes budgétaires sont peut-être plus déterminantes que les tendances des exportations. S'agissant du rapport de la dette aux exportations, il faut prévoir une certaine souplesse, l'objectif de 200 % devant le plus souvent être considéré comme un maximum et non un minimum.
- *La dimension budgétaire de la dette extérieure est essentielle pour déterminer si cette dernière est soutenable.* Le critère budgétaire couramment utilisé et ses seuils de qualification préalable présentent un intérêt analytique limité. Nous appuyons donc les propositions de réforme visant à mettre au point de nouveaux indices de vulnérabilité

---

<sup>3</sup> Au nom de l'Azerbaïdjan, de l'Ouzbékistan, de la Pologne, de la République kirghize, de la Suisse, du Tadjikistan et du Turkménistan.

budgétaire tels que l'évolution du service de la dette par rapport aux recettes intérieures. En outre, la dette intérieure est une contrainte budgétaire majeure pour la plupart des PPTE et devrait intervenir dans le calcul du service de la dette lorsque l'on évalue la vulnérabilité budgétaire d'un pays donné.

Toute modification de l'Initiative PPTE doit comporter

- un traitement juste et équitable de tous les PPTE ; et
- un financement supplémentaire approprié.

Nous estimons que toute modification du cadre PPTE devrait s'appliquer rétroactivement aux pays qui sont déjà passés par tout le cycle PPTE. Il serait en effet injuste que ceux qui ont obtenu les meilleurs résultats en matière d'ajustement soient défavorisés par rapport aux autres PPTE. De plus, les modifications aux règles PPTE ne doivent pas être apportées ponctuellement, mais seulement après une analyse approfondie. Enfin, toutes les propositions tendant à accorder un allègement de la dette plus important ont des incidences considérables sur les coûts.

Compte tenu de celles du cadre PPTE actuel, et *a fortiori* d'un cadre modifié, les pays qui n'ont encore annoncé aucune contribution à l'Initiative devraient assurer en priorité le financement du Fonds fiduciaire en faveur des pays très endettés et du Fonds FASR-PPTE. À cet égard, nous espérons que le Sommet de Cologne examinera l'Initiative PPTE du point de vue non seulement de son contenu, mais aussi de son financement. De même, nous attendons de tous les créditeurs multilatéraux que, dans les mois à venir, ils s'emploient activement à examiner diverses options pour contribuer au financement de l'Initiative PPTE.

### *Principes et bonnes pratiques de politique sociale*

Dans le cadre des efforts déployés actuellement par la communauté internationale pour améliorer la stabilité du système économique et financier mondial, le moment est venu pour la Banque mondiale de réaffirmer qu'une bonne politique sociale est essentielle pour faire reculer durablement la pauvreté. Les effets de la crise récente sur les pauvres ont démontré l'importance de bonnes politiques sociales et de filets de sûreté. Nous avons besoin de normes et de bonnes pratiques dans ce domaine tout autant que pour les politiques structurelles et financières.

Nous souscrivons à l'approche à deux niveaux qui est proposée et qui donne la primauté au système des Nations Unies pour l'élaboration de principes, tandis que la Banque aide les pays à tirer les leçons des bonnes pratiques et à les appliquer. Néanmoins, ces deux niveaux sont étroitement liés, et la Banque devrait s'employer résolument à mettre son expérience pratique au service du débat international, et à jouer un rôle constructif et technique dans le processus de Copenhague + 5.

L'avantage comparatif de la Banque tient dans la relation entre politique sociale et pauvreté, qui vise en particulier à permettre aux pauvres de se prendre en charge et à réduire les inégalités. Des bases économiques saines sont essentielles aux programmes de réduction durable de la pauvreté, mais elles ne sont pas suffisantes. Il serait bon que la Banque fasse davantage d'évaluations qualitatives de la pauvreté, en différenciant les groupes de pauvres, afin d'élaborer des politiques et programmes appropriés qui facilitent l'accès des pauvres exclus et marginalisés aux opportunités économiques et aux services sociaux. Nous jugeons également essentiel d'intensifier les évaluations sociales et d'approfondir le traitement de la pauvreté dans les

Stratégies d'assistance aux pays (SAP), et de prendre tout particulièrement en compte la dimension sociale de la pauvreté. De même, il est urgent de mettre au point des directives et des bonnes pratiques à partir des résultats des évaluations rétrospectives du Département de l'évaluation des opérations. Il n'y a pas un instant à perdre.

Les principes généraux reflètent bien les principaux éléments nécessaires pour formuler de bonnes politiques sociales. C'est en faisant connaître les bonnes pratiques plutôt qu'en exigeant des normes minimales que la Banque peut aider le mieux les pays clients. Dans ce contexte, il faut surmonter les contradictions potentielles et trouver un équilibre entre normes sociales et politiques économiques promues par la Banque, la Société financière internationale et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (par exemple, libéralisation des marchés du travail et normes du travail). Par ailleurs, des analyses supplémentaires aideraient à mieux comprendre des questions aussi complexes.

Nous encourageons la Banque à poursuivre ses consultations avec ses partenaires pour le développement et à contribuer à améliorer les principes dégagés et à les traduire en politiques opérationnelles et programmes spécifiques dans les pays membres en développement ou en transition.

#### *Adéquation du capital du Groupe de la Banque*

La capacité qu'a la BIRD d'assumer des risques a été entravée par la nécessité d'accorder massivement des prêts d'urgence lors des récentes crises financières, et par l'accroissement du risque de portefeuille. Sans menacer pour autant la situation financière actuelle de la Banque, il se pourrait que la détérioration de sa capacité de supporter des risques freine le développement futur de ses opérations et rende de plus en plus difficile à concilier son appui au développement à long terme et sa participation à une action internationale face à la crise. Il faut prendre des mesures pour maintenir et renforcer la capacité de la Banque à assumer des risques et, à plus long terme, assurer à la Banque une marge de sécurité à toute épreuve même si le contexte extérieur reste défavorable. Une dégradation du crédit de la Banque est inacceptable, et la cote AAA est essentielle si l'on veut que la Banque puisse accomplir sa mission. Nous suggérons que les possibilités suivantes soient examinées plus à fond :

- La transparence des comptes et des coûts peut donner des indications supplémentaires sur la couverture effective des coûts administratifs. Il serait peut-être ainsi possible de parvenir à un consensus sur les méthodes à adopter pour fixer le coût des prêts.
- Bien qu'il nous paraisse impossible de réduire les transferts à partir du revenu net en faveur de l'IDA et des PPT, nous sommes conscients du fait qu'il ne faudrait pas allonger la liste de ces transferts en cette période de faibles revenus.
- Il faudrait examiner d'urgence le réseau complexe de fonds fiduciaires bilatéraux et autres financements sous forme de dons de façon à les utiliser essentiellement pour réaliser les objectifs clés de la Banque.

La nécessité d'un renforcement soutenu de la capacité de la Banque à supporter des risques est essentiellement liée aux hypothèses concernant la participation future de la Banque aux prêts d'ajustement et autres prêts à court et à moyen terme. La nécessité d'une augmentation

du capital doit donc être envisagée dans le contexte de la future stratégie de prêt de la Banque et du rôle qu'elle devrait jouer dans la crise financière. Comme nous l'avons dit en d'autres occasions, la Banque doit jouer un rôle dans la prévention et la solution des crises financières. Mais, plutôt que de donner un soutien sous forme de liquidités, elle devrait s'attaquer plus directement aux conséquences sociales immédiates et aux problèmes structurels sous-jacents. Elle devrait aussi avoir les moyens de répondre de façon conjoncturelle à l'accroissement de la demande de financement d'investissements. Une augmentation du capital pourrait permettre à la Banque d'assumer un rôle de ce genre, à condition de s'accompagner de la mise en place d'un mécanisme empêchant que les nouvelles facilités prévues pour l'octroi d'une aide d'urgence en liquidités ne soient mal utilisées.

L'adéquation du capital est également un problème pour la Société financière internationale (SFI), qui doit répondre à l'augmentation de la demande consécutive à la crise financière. La diminution des apports de capitaux privés aux pays touchés par la crise a changé abruptement l'environnement dans lequel opère la SFI. Nous reconnaissons que, suite à la diminution des apports de capitaux, la capacité de la SFI à répondre à cette demande est limitée. Simultanément, cette nouvelle demande risque d'empêcher la SFI de s'engager dans de nouveaux pays. Il faut envisager une augmentation du capital compte tenu de la stratégie future de la SFI et du rôle qu'elle veut jouer pour prévenir et corriger la diminution des apports de capitaux privés. Nous pensons donc que la SFI doit réviser sa stratégie et procéder à une évaluation approfondie de sa capacité financière.

*Renforcement des instances internationales, et notamment du rôle du Comité du développement et du Comité intérimaire*

Le renforcement de la stabilité du système économique et financier mondial et l'adoption de mesures pour consolider l'architecture financière internationale constituent une tâche indispensable et ambitieuse qui implique que l'on étudie le rôle du Comité du développement et celui du Comité intérimaire. Les débats ont été intenses ces derniers mois mais, à ce jour, aucun large consensus ne s'est dégagé.

La vision globale du développement et du système financier international à laquelle nous sommes tous favorables, et le fait que la plupart des situations de crise ont des causes et des conséquences d'ordre financier et structurel exigent que les problèmes qui se posent soient examinés à la fois par le Comité du développement et par le Comité intérimaire. C'est là une méthode peu efficace. Nous avons besoin de discussions franches au sujet des problèmes mondiaux qui nous sont communs. Un organisme qui chapeaute tout ne fera pas l'affaire. Donner au président de la Banque une sorte de « statut privilégié » lors des réunions du Comité intérimaire est une façon d'éluder la question.

Pour s'assurer que les questions d'intérêt commun soient examinées, il faut, compte tenu du mandat spécifique de chaque comité : i) une instance commune qui élabore l'ordre du jour, organise les documents à présenter aux deux comités et détermine quelles questions communes seront examinées et où elles le seront ; ii) une plus nette répartition des responsabilités ; et iii) une approche pragmatique et ponctuelle en fonction des questions n'impliquant pas de grands changements institutionnels.

On pourrait procéder de la façon suivante :

- Les Délégués auprès du Comité intérimaire et du Comité du développement établissent les ordres du jour des deux comités et relèvent les questions intéressant les deux comités ;
- Les questions communes sont analysées conjointement par le FMI et la Banque et approuvées par les deux conseils d'administration ;
- Les Délégués décident par quel comité les questions communes sont examinées, les questions où prédominent les aspects macroéconomiques et de stabilisation étant confiées au Comité intérimaire et celles où les aspects microéconomiques et structurels sont prépondérants, au Comité du développement.

### *Cadre de développement intégré*

Nous nous félicitons du fait que le CDI s'appuie sur des principes et enseignements acceptés au niveau international pour assurer un développement plus efficace. À travers le CDI, la Banque adopte une approche fondée sur des partenariats en mettant davantage l'accent sur la dimension sociale, humaine et structurelle du développement. Nous voyons dans le CDI un outil potentiellement puissant pour améliorer la sélectivité stratégique de la Banque et assurer une plus grande complémentarité entre les programmes d'aide de tous les partenaires pour le développement. Selon nous, le CDI est utile en ce sens qu'il assure la coordination et la transparence voulues au niveau des pays et permet de justifier l'emploi des fonds et d'évaluer nos efforts communs en matière de développement. Cependant, il ne peut pas encore servir d'outil analytique pour l'affectation des ressources ou l'échelonnement des activités. Nous demandons instamment à la Banque d'entreprendre parallèlement à ce processus les recherches opérationnelles nécessaires.

Le CDI suscite de grands espoirs et crée des risques qui méritent d'être pris. Nous devrions aller de l'avant et acquérir de l'expérience dans le cadre d'une phase pilote :

- Il faut laisser une marge de manœuvre suffisante au pays pour qu'il puisse prendre l'opération en main. Pour assurer une prise en charge réelle par le pays, il faudrait que des efforts de coordination soient déployés au niveau du pays et pas seulement entre les bailleurs de fonds, ce qui implique qu'une bonne gouvernance ne suffit pas — il faudrait encourager des discussions générales sur la politique des pouvoirs publics avec toutes les parties prenantes dans un cadre souple, dynamique et orienté vers l'action. Le renforcement des capacités institutionnelles a la priorité absolue.
- Il faudrait que les pays pilotes offrent de sérieuses possibilités de concilier, d'une part, les politiques et stratégies à long terme du pays client et, d'autre part, les objectifs et politiques de la communauté internationale des bailleurs de fonds.
- Ces derniers devraient se montrer suffisamment disposés à utiliser le CDI pour mieux coordonner leurs programmes. Cela demande une certaine souplesse de la part des bailleurs de fonds, qui devront harmoniser leurs procédures de passation des marchés de décaissement et de contrôle et aider à monter un système correspondant au niveau du pays. Sans progrès tangibles sur ces questions d'ordre pratique, la communauté du développement ne sera pas à la hauteur des grandes espérances que suscite le CDI.

- Chaque pilote doit avoir des objectifs transparents et sélectifs ainsi qu'un cadre de contrôle et d'évaluation solide. Il est essentiel de surveiller les résultats, la qualité de la participation et du partenariat, ainsi que les coûts.
- Il appartient au CDI de déterminer comment faire participer le secteur privé. De nouvelles structures et modalités de coopération avec le secteur privé doivent être définies.
- Il appartient aussi au CDI d'encourager le partage des données d'expérience entre pays bénéficiaires.

Le Cadre de développement intégré en est encore à ses débuts. Il reste encore beaucoup à faire, qu'il s'agisse de poursuivre le dialogue, les consultations et des travaux analytiques concertés aux niveaux théorique et méthodologique entre le CAD, les bailleurs de fonds bilatéraux, les institutions des Nations Unies, les banques multilatérales de développement et le Fonds, ou de commencer à appliquer la méthode du CDI et permettre un apprentissage commun dans les pays pilotes. La Suisse se félicite des consultations qui se déroulent au niveau théorique grâce à des contacts réguliers entre les institutions bilatérales et multilatérales et le Secrétariat du CDI au sein de la Banque. Nous sommes prêts à participer à ce processus et serions favorables à un effort commun visant à faire du CDI un mécanisme commun à l'ensemble des organismes d'aide au développement.

#### *Aide aux pays sortant d'un conflit*

Nous nous félicitons des efforts déployés par la Banque et le FMI pour définir une stratégie coordonnée pour la liquidation des arriérés. Nous espérons que ces efforts déboucheront sur une approche globale de toutes les situations postérieures à un conflit et comptons sur un document conjoint avant notre prochaine réunion.

Nous encourageons la Banque à terminer rapidement l'étude de cas sur le Libéria pour pouvoir mieux appréhender la situation des arriérés de ce pays qui sort d'un conflit et être en mesure d'engager un débat plus fructueux sur les contraintes existantes et les mesures envisageables.

#### *Collaboration entre le Groupe de la Banque et les banques de développement régionales*

Le rapport présenté à ce Comité donne des informations utiles sur les succès enregistrés récemment en matière de coopération entre le Groupe de la Banque et les banques de développement régionales. Nous notons avec une satisfaction particulière l'accord conclu sur les procédures de passation des marchés.

Nous estimons néanmoins que la Banque devrait analyser plus en détail certaines expériences récentes effectuées dans le cadre de son partenariat avec des banques de développement régionales et d'examiner également certaines des contraintes auxquelles se heurte ce partenariat, afin de mieux définir l'orientation future de sa coopération et la coordination de son action avec ses partenaires. Cette analyse pourrait contribuer utilement à préparer la mise en place effective du Cadre de développement intégré.



### *Aide aux pays d'Asie centrale*

Ces dernières années, les pays d'Asie centrale ont connu un processus d'ajustement très difficile et lourd de conséquences. Ces sociétés se sont beaucoup appauvries et les inégalités se sont creusées. Les avantages de la transition vers la propriété privée, de la concurrence et de l'ouverture des frontières commencent seulement à se faire sentir. Dans certains cas, des conflits régionaux et internes menacent la stabilité interne.

La crise financière en Russie a eu des effets très négatifs sur la région. Nous nous félicitons de l'effort tout particulier déployé à la fin de l'année dernière par la Banque et le FMI, ainsi que par certains bailleurs de fonds bilatéraux pour apporter un soutien supplémentaire à la balance des paiements des pays les plus pauvres. La crise se poursuivant en Russie, ces pays devront prendre des mesures encore plus radicales pour relâcher leurs liens économiques avec la Russie et diversifier leur économie. Pour que leurs réformes audacieuses aboutissent, ils ont besoin d'une aide internationale à des conditions favorables. Nous demandons donc instamment au FMI et à la Banque de maintenir, et même de renforcer, leur aide à ces pays.

### **Déclaration de M<sup>me</sup> Frafjord-Johnson (Norvège)<sup>4</sup>**

Au cours de ces dernières années, il est devenu de plus en plus évident que le développement durable repose sur un ensemble complexe de facteurs interdépendants. Les problèmes macroéconomiques et financiers ne peuvent être envisagés séparément des problèmes structurels et sociaux, et une approche holistique est donc nécessaire. Chaque pays est responsable de son propre développement. Mais dans le même temps, nous savons qu'il nous appartient de faire ce qui est en notre pouvoir pour aider au processus de développement.

Les changements intervenus dans le paradigme du développement ont été fort bien résumés par le président de la Banque mondiale au début de cette année, lors du lancement du Cadre de développement intégré. Les valeurs que ce cadre préconise, à savoir la maîtrise nationale du processus, la participation des parties prenantes, la collaboration avec le secteur privé et la coordination de l'action des bailleurs de fonds — en d'autres termes, l'établissement de partenariats véritables —, sont depuis des années mises en avant par les pays nordiques et baltes. Nous souhaitons promouvoir une approche holistique du développement et nous nous félicitons que la Banque mondiale ait pris cette initiative opportune. Nous estimons que le moment est venu d'aller de l'avant et d'appliquer sur le terrain les idées contenues dans le CDI. Les pays nordiques et baltes entendent s'associer activement à la conception et à la mise en oeuvre du Cadre de développement intégré.

Pour que cette initiative soit couronnée de succès, il est indispensable que les gouvernements nationaux jouent un rôle central dans sa mise en oeuvre. Les autorités doivent prendre en charge le processus de développement et coordonner l'aide apportée pour le développement de leur propre pays. Il convient de renforcer leurs capacités pour leur permettre d'assumer ce rôle.

---

<sup>4</sup> Au nom des pays nordiques et baltes.

Il importe que les bailleurs de fonds mettent de côté leurs propres intérêts nationaux pour s'attacher à fournir une aide réellement appropriée à un pays, sur la base des priorités propres à ce pays.

La participation de la société civile et du secteur privé est un impératif pour le développement d'un pays, et nous sommes heureux de constater qu'elle figure en bonne place dans le Cadre de développement intégré. Il convient à présent de faire en sorte que les acteurs réels soient véritablement associés au processus de développement.

La sensibilité à la problématique hommes-femmes est l'un des principes qui doit sous-tendre le Cadre de développement intégré. Il est tout aussi essentiel de prendre en considération d'autres aspects intrinsèquement liés tels que la stabilité financière, l'environnement, la gouvernance et les droits de l'homme.

Il faudra affiner le Cadre de développement intégré aux niveaux local et national afin de lui conférer la flexibilité requise pour s'adapter aux conditions spécifiques à chaque pays. Il importe également de faire participer tous les acteurs à sa formulation, en répartissant les tâches de manière appropriée. Le Cadre de développement intégré pourrait s'appuyer sur l'axe existant entre la Banque mondiale et le système des Nations Unies et le renforcer. Nous tenons aussi à souligner la nécessité d'associer pleinement le FMI, les banques régionales de développement et l'UE à cette initiative. Par conséquent, il faudra optimiser le concept dans le cadre des exercices pilotes et en assurer la mise en oeuvre en collaboration avec les autres acteurs du développement. Les pays nordiques sont prêts à appuyer ce processus en organisant un atelier pour réfléchir aux moyens d'introduire une approche basée sur le partenariat au niveau des activités de terrain.

Des améliorations considérables ont été apportées aux politiques de la Banque au fil des ans. Cependant, les pays nordiques et baltes se soucient de plus en plus de l'écart persistant entre les bonnes intentions affichées au sommet de l'organisation et ce qui se passe au niveau opérationnel. Les pays nordiques et baltes se félicitent des initiatives prises par la direction actuelle pour instaurer des changements au sein de la Banque. Cependant, nous voudrions souligner que ces initiatives doivent être suivies d'une évolution appropriée des incitations fournies au personnel et de la structure budgétaire. Afin d'assurer que ces changements se transforment en réalité sur le terrain, les pays nordiques et baltes engagent la direction à déployer davantage d'efforts pour susciter une adhésion aux nouvelles valeurs, politiques et approches à tous les niveaux du personnel.

### *L'Initiative PPTE*

Les pays nordiques et baltes sont, depuis le départ, des partisans convaincus de l'Initiative PPTE. Nous estimons que le moment est venu de remanier cette initiative à la lumière de l'expérience acquise, afin d'assurer aux pays concernés une solution définitive à l'engrenage de la dette. Les pays nordiques et baltes ont participé activement à l'examen de l'Initiative PPTE et jugent positives les propositions formulées par les pays du G7 en vue d'offrir un mécanisme plus large, plus complet et plus rapide, tout en liant plus étroitement l'allègement de la dette avec la réduction de la pauvreté.

Étant donné la nécessité d'assurer le financement de l'Initiative PPTE, il est difficile de prendre au sérieux des propositions de réformes coûteuses de ce mécanisme si elles ne s'accompagnent pas de l'engagement de prendre en charge une part raisonnable de son financement. Les pays nordiques, qui sont parmi ceux qui apportent la plus forte contribution au Fonds fiduciaire PPTE, jugent indispensable de répartir plus équitablement le financement de cette initiative. Aussi l'intention annoncée par les pays du G7 de contribuer à un accroissement du financement est-elle extrêmement bienvenue. Les pays nordiques sont eux aussi prêts à assumer leur part de ce financement, y compris par le biais de la FASR. En outre, les pays nordiques sont d'accord avec l'idée qu'une partie du financement de la FASR puisse venir de ventes limitées des réserves d'or du FMI.

Il est indispensable à présent de ne pas perdre de temps, mais au contraire d'aller rapidement de l'avant. Les remaniements qui doivent être apportés à l'Initiative PPTE ne doivent pas donner lieu à des négociations prolongées. Des dispositions doivent être prises pour assurer que les PPTE déjà reconnus comme éligibles poursuivent le processus qui a été engagé.

Le remaniement de l'Initiative PPTE doit reposer sur les principes suivants : raccourcissement de la période intérimaire pendant laquelle les pays doivent afficher une bonne performance, abaissement du ratio dette VAN/exportations et révision des critères fiscaux. Il convient de procéder à une analyse attentive pour arriver à une combinaison de mesures permettant : a) de continuer à encourager les gouvernements à mettre en oeuvre des réformes et des politiques favorisant un développement durable à moyen et à long terme ; b) de les inciter à améliorer la perception fiscale ; c) d'envoyer un signal fort pour susciter la confiance des investisseurs privés.

En ce qui concerne la rapidité de mise en oeuvre de l'Initiative, les pays nordiques et baltes sont en faveur d'une réduction de la période pendant laquelle les pays doivent justifier d'une bonne performance. Selon l'analyse faite par la Banque et le Fonds, on pourrait envisager d'assouplir cette condition pour les pays endettés qui font preuve de leur volonté de procéder à des réformes. Il faudrait étudier l'idée d'instaurer des « objectifs flottants » au lieu de délais fixes, qui va dans le sens de notre volonté de favoriser la maîtrise de la réforme par les pays concernés.

S'agissant de l'ampleur de l'Initiative PPTE, les pays nordiques et baltes estiment qu'il est indispensable que le fardeau de la dette des PPTE demeure à un niveau tolérable. Pour ce faire, on pourrait abaisser le ratio dette VAN/exportations et le ratio service de la dette/exportations.

Les pays nordiques et baltes jugent également nécessaire la révision des critères fiscaux. Cependant, cela devra se faire de manière à ne pas créer de désincitations à un accroissement des recettes fiscales.

L'Initiative PPTE doit fournir une incitation à atteindre les objectifs sociaux convenus dans le cadre des programmes de réforme macroéconomique, des plans de développement nationaux ou des plans des secteurs sociaux. Ces objectifs et les indicateurs de performance qui leur sont liés doivent être intégrés dans le plan de développement de chaque pays et doivent figurer en bonne place dans les programmes de réforme et d'ajustement bénéficiant de l'aide de la communauté des bailleurs de fonds. Les programmes de réforme conduisant au point d'achèvement doivent être conçus de façon à permettre que les ressources dégagées par l'allégement de la dette soient utilisées à des fins de développement, et en particulier dans les

secteurs sociaux, sans toutefois accroître ou compliquer la conditionnalité posée dans le cadre de l'Initiative.

Quant aux dettes bilatérales, les pays nordiques et baltes prônent depuis longtemps le principe de la proportionnalité intégrale entre les groupes de créanciers qui participent à l'allègement de la dette dans le cadre du mécanisme PPTE. Les pays nordiques et baltes jugent nécessaire que les créanciers bilatéraux du Club de Paris consentent un allègement supplémentaire de la dette en éliminant le plafond actuel de 80 %, ce qui leur permettrait d'assumer une part proportionnelle. Les pays nordiques et baltes, qui préconisent depuis longtemps qu'on se serve du mécanisme PPTE pour annuler la totalité de la dette due au titre de l'APD, jugent positives les propositions que certains pays du G7 ont récemment formulées à cet effet.

Les pays nordiques et baltes estiment que les discussions sur les aspects relatifs à l'allègement de la dette, et en particulier le suivi de la performance des pays jusqu'au point d'achèvement et après celui-ci, doivent se situer dans le cadre du dialogue plus général entre les gouvernements et les donateurs/créanciers, par exemple dans le cadre des réunions du Groupe consultatif.

#### *Aide aux pays sortant d'un conflit*

L'expérience montre à quel point il est difficile d'empêcher la reprise des hostilités dans les pays sortant d'un conflit. Il est donc d'autant plus nécessaire de mener une action globale et concertée dans ce type de situation. Toutes les parties concernées, depuis les institutions de maintien de la paix jusqu'à la société civile, doivent tendre leurs efforts dans la même direction. Le Cadre de développement intégré pourrait servir d'outil pour y parvenir, tout en contribuant à faciliter la transition de l'aide d'urgence immédiate à des efforts de développement à long terme, axés sur le renforcement des capacités nationales.

Pour assurer une stabilité financière dans les pays sortant d'un conflit, il est indispensable que tous les acteurs concernés s'associent à la recherche de solutions au fardeau de la dette. Les pays nordiques et baltes se félicitent des efforts que la Banque mondiale et le FMI ont faits récemment dans ce sens. Nous soutenons les solutions proposées pour régler le problème des arriérés, qui permettront à la Banque mondiale et au FMI de participer activement à la reconstruction des pays sortant d'un conflit.

Dans le cadre de l'aide apportée aux pays sortant d'un conflit, il convient de veiller à ce que les prêts octroyés n'aient pas pour effet malencontreux de perpétuer le conflit, par exemple en maintenant des tensions entre des groupes sociaux ou en défavorisant certaines régions.

#### *Renforcement des forums internationaux et du rôle du Comité du développement et du Comité intérimaire*

Les pays nordiques et baltes attachent beaucoup d'importance à la question de la réforme du Comité du développement et du Comité intérimaire. La crise financière internationale a particulièrement mis en lumière la nécessité de procéder à une réforme institutionnelle afin de renforcer la coopération et de mieux coordonner la formulation d'orientations pour les pays affectés.

L'expérience de l'Asie, de la Russie et de l'Amérique latine montre également qu'il est nécessaire de tenir compte des divers aspects qui sont essentiels pour le bon fonctionnement du système financier international. Nous estimons donc que l'un des principes qui doit guider la réforme du système financier international, si l'on veut améliorer la prévention et la gestion des crises, consiste à prendre en considération un vaste mandat englobant tous les aspects interdépendants (macroéconomiques, sociaux, financiers et structurels). La Banque mondiale et le FMI ont un rôle important à jouer à cet égard.

Toute réforme du Comité du développement et du Comité intérimaire doit se fonder sur un renforcement de la coopération. Il importe d'établir un équilibre approprié entre les problèmes structurels et sociaux, d'une part, et les problèmes monétaires, d'autre part.

Afin de conférer la légitimité politique requise aux discussions relatives à la prévention et à la gestion des crises, celles-ci devront être ouvertes à une large représentation, incluant tous les pays affectés. En outre, ces discussions devront être suffisamment transparentes pour que tous les membres soient informés de leur teneur.

Il nous semble qu'une formule s'inspirant de la structure de la double casquette devrait permettre de répondre à ces préoccupations, mais nous ne voulons pour l'instant exclure aucune des options soumises à la discussion.

#### *Adéquation du capital du Groupe de la Banque*

Si le problème de l'adéquation du capital de la Banque mondiale se pose aujourd'hui, c'est en partie du fait de l'ampleur des prêts consentis à la suite des crises survenues en Asie, en Russie et en Amérique latine. Les pays nordiques et baltes trouvent bon que la Banque intervienne dans les prêts d'urgence du moment que ceux-ci ont un lien clair avec le mandat de développement de l'institution. Par conséquent, si l'on décide d'accroître les prêts d'urgence, il faut tenir compte du fait que ce type de prêt comporte davantage de risques. La priorité doit continuer d'aller aux prêts pour le développement à long terme. La Banque a pour mission de réduire la pauvreté et d'améliorer le niveau de vie des populations grâce à une croissance durable et à des investissements dans le capital humain.

Tout en jugeant positif le travail qui a déjà été accompli, les pays nordiques et baltes jugent nécessaire d'étudier de plus près la situation du capital de la Banque. Il conviendrait d'examiner les fonds propres de la Banque, sa solidité financière et la dynamique de ses revenus. Un débat approfondi sur le rôle de la Banque devrait aussi être envisagé. Il faudrait parvenir à des conclusions sur ces questions lors de la prochaine réunion annuelle.

### *Principes d'une politique sociale appropriée*

Les pays nordiques et baltes sont fortement en faveur de l'établissement d'un codex social pour les institutions financières internationales. À notre avis, cette initiative peut contribuer de manière fondamentale à la lutte contre la pauvreté. Nous ne pensons pas que la croissance économique suffise à assurer une politique sociale appropriée. La redistribution des revenus est indispensable pour éliminer les disparités sociales. En outre, cette initiative représente un pas important vers la garantie des droits fondamentaux de l'homme. Nous souhaiterions approfondir la réflexion sur les moyens par lesquels la Banque mondiale pourrait promouvoir davantage la démocratie et le respect des droits de l'homme.

Le système à deux niveaux, selon lequel les Nations Unies se chargent d'élaborer les principes, tandis que la Banque mondiale diffuse les pratiques optimales se dégageant de l'application de ces principes, apparaît comme une approche constructive de la coopération entre les deux institutions. Nous sommes heureux de constater que la Banque s'appuie sur les recommandations formulées lors du Sommet social de Copenhague en 1995, ainsi que sur les déclarations et l'expérience des Nations Unies dans ce domaine.

Le Cadre de développement intégré doit servir de guide pour définir les rôles respectifs et les responsabilités des différents acteurs du développement. Nous pensons que les principes d'une politique sociale appropriée doivent être incorporés dans le Cadre de développement intégré. Ces principes n'intéressent pas seulement la Banque mondiale et il convient donc de les mettre en application en collaboration étroite avec le FMI et les autres institutions concernées.

Les pays nordiques et baltes estiment que, pour pouvoir mettre en oeuvre les principes de politique sociale, il est indispensable d'envisager les questions sociales en relation avec le développement économique. Il convient de tenir compte des aspects sociaux dans les stratégies de développement à long terme ainsi que dans les mesures prises pour répondre aux crises. Les programmes d'ajustement structurel doivent contribuer à renforcer les secteurs sociaux au sein de chaque pays. À cette fin, la Banque doit — en coopération étroite avec le FMI — appliquer les principes de politique sociale dans le cadre des programmes d'ajustement structurel.

Les pays nordiques fournissent une part importante de l'aide, notamment dans les secteurs sociaux, et ils entendent continuer d'apporter cette contribution. Les pays nordiques et baltes demandent instamment qu'on applique les engagements pris au Sommet social de Copenhague. S'il est clair que la responsabilité en incombe aux pouvoirs publics, des efforts doivent être déployés pour intéresser les investisseurs privés au développement social. Une société socialement stable est la condition indispensable pour un environnement économique stable, et le financement du développement des secteurs sociaux est indispensable à la bonne marche des affaires. Les pays nordiques et baltes engagent le Groupe de la Banque mondiale à tout mettre en oeuvre pour promouvoir les investissements privés dans les secteurs sociaux.

### *Collaboration entre le Groupe de la Banque et les banques régionales de développement*

Les pays nordiques et baltes ont toujours préconisé le renforcement de la coopération entre la Banque mondiale et les banques régionales de développement. Aussi sommes-nous heureux de voir cette question inscrite à l'ordre du jour de la présente réunion du Comité du développement. On pourra exploiter plus efficacement les ressources de chacune des institutions si celles-ci

collaborent plus étroitement, de façon à réduire les chevauchements d'activités. Le Cadre de développement intégré pourrait servir d'instrument pour promouvoir ce partenariat.

La crise financière internationale a amené la Banque mondiale, le FMI et certaines banques régionales à conjuguer leurs efforts afin de trouver rapidement des solutions. Cette expérience, ainsi que d'autres, devrait inciter les institutions financières internationales à collaborer de manière plus systématique. Une approche stratégique de la coopération doit reposer sur l'analyse des avantages comparatifs de chaque institution. Au lieu de se doter d'expertises dans tous les domaines du développement, chaque institution devrait utiliser dans ses programmes de prêts les analyses et les études économiques et sectorielles déjà effectuées par d'autres institutions.

Les pays nordiques et baltes jugent nécessaire de renforcer la coopération dans des domaines tels que l'élaboration des stratégies d'assistance aux pays, l'examen des dépenses publiques, la réforme de la fonction publique, le développement du secteur privé et l'élaboration des programmes sectoriels. La collaboration entre les institutions financières internationales ne pourra devenir plus fructueuse que si celles-ci procèdent à des échanges réguliers d'information et de documentation, à des missions conjointes et à des analyses communes.

#### *Kosovo*

Les pays nordiques et baltes sont profondément préoccupés par les coûts humains du conflit du Kosovo. Ils s'inquiètent également des coûts économiques et financiers de cette crise pour la région. La Banque mondiale doit être prête à prendre part à un effort concerté de la communauté internationale pour répondre aux besoins en assistance nés de la crise du Kosovo.

#### *Conclusion*

Des expressions telles que mettre les gouvernements nationaux « au poste de commande », « coordination de l'action des bailleurs de fonds » et « partenariats » ne doivent pas devenir des clichés dépourvus de signification réelle. L'expérience passée montre qu'il est difficile de traduire la bonne volonté en résultats concrets sur le terrain. Ou peut-être est-ce l'absence de volonté politique qui affecte les résultats ! L'un des grands défis auxquels nous devons faire face dans la période à venir consiste à résoudre ce problème. D'autre part, le développement économique et le développement social sont les deux faces d'une même médaille, et les institutions multilatérales et bilatérales doivent en tenir compte dans la façon dont elles collaborent entre elles et conduisent leurs activités. Le Cadre de développement intégré peut nous servir de tremplin pour focaliser et accélérer nos efforts en vue de construire un monde meilleur.

### **Déclaration de M. Ketso, ministre des Finances (Lesotho)<sup>5</sup>**

#### *Contexte mondial*

Presque deux ans après que la crise financière en Asie a mis un terme à la tendance à la hausse record de la croissance des pays émergents, ces effets continuent à se faire sentir dans une grande partie du monde. La Russie et le Brésil sont les deux dernières victimes de cet

<sup>5</sup> Au nom des pays du Groupe africain I.

environnement mondial de plus en plus risqué et incertain pour les pays en développement, alors que la crise dans les marchés émergents semble être plus marquée et plus enracinée que prévu, et que les perspectives de croissance sont revues à la baisse. Selon les prévisions, la croissance continuera d'être faible, l'expansion des échanges se ralentira, le prix des produits de base demeurera bas et les flux de capitaux vers les pays en développement se réduiront. Il est toutefois encourageant de constater que les premiers signes de reprise sont présents. En effet, les incitations budgétaires et l'amélioration des politiques dans les grands pays industriels, surtout aux États-Unis, ont commencé à ramener la confiance sur les marchés financiers internationaux. Ces instruments classiques de politique macroéconomique doivent toutefois se compléter de réformes structurelles d'ensemble, particulièrement dans le secteur financier, dans celui des entreprises et sur le marché du travail. En outre, il convient que les pays industriels mettent tout en oeuvre pour résister aux pressions protectionnistes et pour davantage ouvrir leurs marchés aux exportations des pays en développement.

Pour l'Afrique subsaharienne, la reprise économique constatée dans la plupart des pays de la région a essuyé un revers en 1998, lorsque la croissance globale est retombée à 2,1 % après avoir atteint 3,4 % l'année précédente. Cela se traduit par une baisse d'un point du revenu par habitant après plusieurs années d'expansion, baisse due à une contraction des exportations, une détérioration des termes de l'échange, un ralentissement des apports de capitaux, des conflits civils et des conditions climatiques défavorables. L'effondrement des prix du pétrole dans le sillage de la crise asiatique s'est soldé par une dégradation de 23 % des termes de l'échange dans les pays producteurs de la région. Les pays non exportateurs de pétrole ont aussi souffert de la faiblesse du cours de l'or, du cuivre, du diamant, du cacao, du café et du tabac. En outre, l'intensification des troubles civils dans plusieurs pays de la région fait peser une grave menace sur les perspectives économiques de l'Afrique subsaharienne. Enfin, le phénomène climatique El Niño a perturbé le régime des pluies dans toute la région au cours des deux dernières années, ce dont la production agricole a beaucoup pâti.

Cette année devrait se caractériser par une reprise de la croissance grâce à un retour à des conditions climatiques plus prévisibles, ce qui aura pour effet de stimuler la production agricole et le revenu des ménages. Le ralentissement de la croissance en Europe et la vive concurrence de l'Asie continueront toutefois à peser sur la demande sur les principaux marchés d'exportation de la région. Aussi la croissance de la région ne devrait-elle être en moyenne que de 2,5 %, bien en dessous de la performance de ces dernières années. À moyen terme, les perspectives de croissance de l'Afrique subsaharienne devraient s'améliorer sous l'effet de l'expansion du commerce international et du rebond du prix des produits de base. À long terme, le rythme de croissance dépendra de la diversification économique, de l'intégration régionale et de la poursuite des réformes structurelles engagées au cours des dernières années. Les pays d'Afrique subsaharienne sont déterminés à maintenir l'élan des réformes. Leurs efforts ne se traduiront toutefois pas par des résultats probants s'ils ne se complètent pas d'un financement extérieur à un niveau suffisant pour soutenir la croissance et faire reculer la pauvreté. Leurs objectifs de développement ne pourront pas non plus être atteints si le fardeau de la dette extérieure est insoutenable.

#### *Flux de ressources*

Cela m'amène à aborder la question des flux de ressources, qui constituent, après tout, la raison d'être de ce Comité. Dans le sillage de la crise financière, les flux de capitaux internationaux vers les pays en développement, toutes sources confondues, ont fortement chuté, passant de 319 milliards de dollars en 1997 à 275 milliards de dollars en 1998. L'investissement



direct étranger a enregistré un recul beaucoup moins important et devrait rester une source majeure de financements pour les pays en développement pendant les années à venir. Toutefois, le ralentissement du commerce et de la production au niveau mondial devrait se traduire par un nouveau ralentissement de ces flux d'investissement vers les pays en développement.

La diminution continue de l'aide accordée à des conditions concessionnelles aux pays en développement est un grave sujet d'inquiétude pour l'Afrique subsaharienne. De 33,4 milliards de dollars en 1997, cette aide est tombée à 32,7 milliards de dollars en 1998, soit un recul d'un tiers en valeur réelle par rapport à son plus haut niveau des années 90. L'un des aspects les plus décourageants est le fait que cette évolution regrettable intervient à un moment où la plupart des pays d'Afrique subsaharienne enregistrent des progrès importants dans leurs programmes de réformes et tireraient beaucoup profit d'un financement à des conditions concessionnelles pour soutenir leurs efforts. La part de l'aide publique nette au développement (APD) dans le PNB des pays industriels s'est encore réduite pour s'établir à 0,20 % en 1998, son niveau le plus bas, bien au-dessous de l'objectif fixé par les Nations Unies à 0,7 % du PNB.

Pire encore, il est peu probable que l'APD augmente notablement car les crédits affectés à l'aide dans le budget de beaucoup des grands donateurs continuent à diminuer. J'appelle la communauté internationale des bailleurs de fonds à davantage s'efforcer d'examiner la possibilité d'accroître sensiblement l'enveloppe budgétaire consacrée à l'aide au développement. Reconnaissons en effet que, dans une économie mondialisée, une plus grande prospérité des pays en développement sera un bienfait non seulement pour ces pays mais aussi pour le monde industriel, du fait de l'expansion des marchés et du relèvement du niveau de vie de tous.

Le fait que la douzième reconstitution des ressources de l'IDA ait été menée à bien est une nouvelle importante et encourageante. Au nom de tous les pays africains bénéficiaires des financements de l'IDA, je tiens à remercier très sincèrement tous les donateurs qui se sont engagés à contribuer à la dernière reconstitution des ressources de l'Association. Nous nous réjouissons du cadre opérationnel et des principes directeurs énoncés dans le rapport de l'IDA et constatons avec plaisir que la lutte contre la pauvreté, l'investissement dans le capital humain, la bonne gestion des affaires publiques, l'environnement et le développement du secteur privé font partie des secteurs prioritaires définis dans ce document. Nous nous félicitons tout particulièrement de la décision d'accroître la part des ressources de l'IDA allouées à l'Afrique en retenant, sous réserve des résultats, l'objectif de 50 %, et de fournir une aide aux pays sortant d'un conflit. Nous espérons que l'IDA n'épargnera aucun effort pour atteindre ces objectifs pendant la période couverte par cette reconstitution des ressources.

#### *Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)*

Nous tenons à rappeler que nous sommes résolument en faveur de l'Initiative PPTE, une mesure énergique pour trouver une solution durable aux problèmes de la charge insoutenable de la dette de nombreux pays pauvres. Nous sommes très encouragés par les progrès déjà réalisés dans le cadre de cette Initiative. Toutefois, ainsi que nous le faisons observer en 1998, lors de la réunion d'automne de ce Comité, le rythme de progression est lent, seuls deux pays étant à ce jour parvenus à la fin du processus. Les plafonds d'admissibilité empêchent un grand nombre de pays de se prévaloir de l'Initiative, l'allègement de dette consenti ne ramène pas l'endettement à un niveau soutenable et le délai dans lequel l'allègement intervient est trop long.

Nous nous félicitons du très large processus de consultation engagé par la Banque et nous remercions les multiples ONG et groupes de la société civile qui ont prêté leur précieux concours au débat sur la meilleure manière de renforcer l'Initiative PPTE et de permettre aux pays les plus pauvres de sortir du surendettement qui a bridé leur développement. Nous pouvons souscrire aux principes proposés pour modifier le cadre actuel de l'Initiative PPTE. Selon ces principes, les allègements de dette doivent aller dans le sens du développement durable et une réduction de la pauvreté, encourager les réformes, fournir un moyen clair de sortir d'un endettement insoutenable et préserver l'intégrité financière des institutions financières internationales.

Plus précisément, nous souhaiterions que la restructuration de l'Initiative PPTE permette de ramener de six à trois le nombre d'années nécessaires pour qu'un allègement intervienne dans le cadre de l'Initiative. Nous voudrions aussi que les seuils d'admissibilité soient ramenés à un niveau nettement plus bas, plus compatible avec les modestes revenus d'exportation des pays concernés, ce qui permettrait à ceux-ci de se prévaloir plus facilement de l'Initiative. Nous considérons qu'il convient que le niveau d'allègement accordé soit suffisant pour éliminer l'endettement des pays bénéficiaires et nous souhaiterions que l'Initiative contribue plus largement au recul de la pauvreté et au développement dans ces pays.

Il est sûr qu'une Initiative PPTE restructurée et plus efficace entraînerait des coûts nettement plus élevés, et nous n'ignorons pas les contraintes financières des créanciers multilatéraux. Nous les incitons vivement à rechercher des modes de financement leur permettant d'accroître leurs contributions au Fonds fiduciaire PPTE sans mettre en danger leur position financière. Nous serions partisans d'une vente d'une partie des avoirs en or du FMI selon une formule qui réduirait au minimum l'impact de cette mesure sur l'économie des pays en développement producteurs d'or. Nous serions également prêts à soutenir une augmentation du capital de base de la BIRD pour lui permettre d'accroître la contribution au Fonds fiduciaire PPTE. Nous attendons avec intérêt la possibilité d'examiner des propositions concrètes à ce sujet lors de la prochaine réunion du Comité.

Nous nous rallions aussi à l'appel lancé pour un plus large allègement de la dette contractée auprès de créanciers bilatéraux, surtout lorsqu'il s'agit de sommes dues au titre de l'APD. Nous nous réjouissons des déclarations d'un nombre croissant de grands créanciers bilatéraux qui ont indiqué avoir l'intention d'annuler la dette d'APD des pays les plus pauvres. Nous sommes persuadés que cette annulation viendra en complément du maintien de l'APD aux pays PPTE, sous forme de dons ou à des conditions très concessionnelles.

#### *Aide aux pays sortant d'un conflit*

Nous nous félicitons de l'action récemment engagée par la Banque et le Fonds, en réponse à une demande du Comité, pour accroître leur capacité à aider les pays sortant d'un conflit. Plus précisément, nous nous réjouissons de la récente décision du Conseil d'administration du Fonds de renforcer l'aide financière d'urgence destinée aux pays sortant d'un conflit et de tenir compte de la situation particulière de ceux de ces pays en situation d'arriérés de paiements vis-à-vis du FMI. Nous saluons aussi les progrès réalisés par la Banque sur la voie de la mise au point d'instruments financiers pour faire en sorte que les pays sortant d'un conflit et entreprenant des réformes structurelles soient bénéficiaires de transferts positifs nets. Nous encourageons la Banque et le Fonds à continuer de travailler en partenariat avec les organismes des Nations Unies, les bailleurs d'aide bilatérale et les autres institutions, en vue d'aider davantage les pays sortant d'un conflit. Nous les invitons particulièrement à ne pas suspendre leurs opérations ordinaires,

dans la mesure du possible, pendant le déroulement d'un conflit. Leur intervention par la suite sera ainsi plus rapide, moins coûteuse et basée sur des informations plus précises. En outre, il conviendrait de mettre des ressources supplémentaires à la disposition des pays sortant d'un conflit, au moyen de la création d'un fonds fiduciaire d'aide à ces pays. Nous attendons avec intérêt la mise en oeuvre d'un projet pilote dans un de ces pays dès que possible. Nous espérons également que l'attention et l'aide de la communauté internationale ne varieront pas d'un pays à l'autre en fonction d'intérêts géopolitiques.

### *Augmentation du capital du Groupe de la Banque*

Pour que le Groupe de la Banque mondiale puisse répondre à l'évolution constante des besoins de ses clients, il doit être en mesure de préserver son intégrité financière. La crise en Asie de l'Est, qui a mis à rude épreuve les moyens du Groupe de la Banque de répondre à des situations de crise, a montré combien il importait que le Groupe de la Banque conserve sa solidité financière. L'aboutissement heureux de la douzième reconstitution des ressources de l'IDA et l'augmentation générale de capital de l'AMGI renforceront les capacités de ces deux institutions membres du Groupe de la Banque. Nous constatons avec satisfaction que le Conseil des Administrateurs et la direction de la Banque font une priorité de la solidité financière de la BIRD et de la SFI. En particulier, nous trouvons rassurant que des conseillers indépendants aient estimé qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter dans l'immédiat même si la capacité de la Banque de supporter le risque se rapproche peut-être de ses limites. Ces conseillers ont toutefois ajouté qu'en cas de chocs majeurs le Groupe de la Banque ne serait peut-être pas en mesure d'intervenir efficacement sans mettre en danger son intégrité financière. En outre, l'étroitesse de l'assise financière de la Banque pourrait limiter sa capacité d'intervention en faveur de l'IDA, de l'Initiative PPTE, des pays sortant d'un conflit, du renforcement des capacités et des autres grandes actions de promotion du développement qui s'inscrivent dans le long terme. Nous souhaiterions vivement que la possibilité d'augmenter le capital de la BIRD et de la SFI soit rapidement examinée comme étant l'un des grands moyens de renforcer la capacité financière du Groupe de la Banque. Ce travail s'inscrirait dans le cadre d'un examen complet des priorités institutionnelles à la lumière de l'évolution récente et prévue de la situation économique et financière sur le plan mondial.

### *Cadre de développement intégré*

Nous accueillons très favorablement la proposition de la Banque d'adopter un Cadre de développement intégré pour avoir une approche d'ensemble du développement durable. Les décideurs africains ont toujours estimé que la dimension structurelle, sociale et humaine du développement est un complément important — et souvent négligé — des aspects macroéconomiques et financiers qui préoccupent la communauté internationale depuis si longtemps. Ainsi que le reconnaît le CDI, la maîtrise des décisions par les pays eux-mêmes, en partenariat et en coordination avec la société civile, le secteur privé et les autres institutions bilatérales et multilatérales, est à la base même du succès de cette approche d'ensemble. Pour le Groupe de la Banque mondiale, cela impliquera notamment d'être prêt à ne plus occuper une position dirigeante dans des secteurs où d'autres acteurs du développement disposent d'un avantage comparatif.

La clé du succès du CDI est dans son exécution et nous attendons avec impatience de connaître le résultat de ces expériences dans les pays pilotes, dont plusieurs se trouvent en Afrique subsaharienne. Le parcours des différents pays ne sera bien sûr pas le même, ce qui

montre qu'il faut éviter d'appliquer à tous un même modèle de développement. Nous espérons que le CDI sera suffisamment souple pour tenir compte de la diversité des situations rencontrées dans les pays membres du Groupe de la Banque. Compte tenu des contraintes liées au manque de capacités, la Banque pourrait notamment être appelée à donner certains conseils pour aider plusieurs pays à prendre à leur propre compte l'effort de développement. Le resserrement de la collaboration auquel appelle le CDI pourra être un test des capacités des partenaires multilatéraux et bilatéraux de développement ; il faudra s'attacher à faire en sorte que ce partenariat ne se traduise pas par des retards dans la mise en oeuvre des programmes et projets du fait des doubles conditionnalités ou de la multiplicité des procédures légales et des normes de passation des marchés. Nous souhaiterions que le Conseil des Administrateurs du Groupe de la Banque surveille le déroulement des opérations au cours de la phase pilote, et nous espérons bien qu'une évaluation complète sera réalisée à l'issue des 18 mois que durera cette phase.

### *Principes et bonnes pratiques de politique sociale*

On retiendra notamment de la récente crise financière que la politique qui vise au développement social des populations à travers le monde doit reposer sur des principes généraux. Ceux-ci ont été adoptés à Copenhague, en 1995, lors du Sommet mondial pour le développement social et ont été complétés d'une série de normes et de principes mis en place dans tout le système des Nations Unies. Nous nous félicitons de la note préliminaire sur les principes et bonnes pratiques de politique sociale, qui a été préparée à la demande du Comité par la Banque mondiale en coopération avec les Nations Unies et d'autres institutions. Nous pensons que les Nations Unies sont mieux placées pour continuer l'élaboration de ces principes sociaux de base et que ce travail doit s'inscrire dans le cadre du suivi de la déclaration de Copenhague par la communauté internationale.

À notre avis, l'avantage comparatif de la Banque mondiale sur cette question se situe au niveau de l'exécution, domaine dans lequel son expérience multinationale peut aider les pays à appliquer ces principes, en tenant compte de la situation propre à chacun. Aussi, recommandons-nous que les Nations Unies soient aux avant-postes de la poursuite du travail d'élaboration des principes sociaux, la Banque s'attachant, elle, à aider les pays à mobiliser les ressources nécessaires pour mettre ces principes en oeuvre et à indiquer les méthodes les plus performantes pour utiliser efficacement les moyens ainsi mobilisés. Il importe ici de souligner que l'adoption et la mise en oeuvre de ces principes sociaux doivent rester volontaires. En outre, la capacité de mettre en oeuvre ces politiques variera d'un pays à l'autre. Si ces principes peuvent être acceptés par de nombreux pays, nous ne pensons pas que la Banque doive contrôler leur application ou essayer de les imposer aux pays en développement en les utilisant comme conditions de prêt.

### *Renforcement des instances internationales : rôle du Comité du développement et du Comité intérimaire*

Nous nous réjouissons de l'action menée par les Conseils de la Banque et du Fonds pour renforcer des mécanismes de décision du Comité du développement et du Comité intérimaire. Nous pensons qu'il est possible d'améliorer le fonctionnement de ces deux organes d'une manière qui optimisera leur efficacité. Nous prions instamment les Conseils des deux institutions de poursuivre l'action engagée, en tenant compte de l'expansion croissante du programme de développement international, de l'importance d'une vaste représentation et d'une large participation, et de la nécessité de réaliser des gains d'efficacité tout en évitant le chevauchement et la répétition inutiles des mêmes tâches. En outre, les efforts visant à renforcer ces organes

internationaux devraient, à notre sens, tendre à placer les deux institutions sur un pied d'égalité. Nous invitons les Conseils des deux institutions à préparer des propositions précises qui seront soumises à l'examen des Comités lors de leurs prochaines réunions afin de parvenir dès que possible à un accord sur cette question importante.

#### *Coopération du Groupe de la Banque avec les banques multilatérales de développement*

Nous accueillons avec satisfaction le rapport sur le resserrement des liens de coopération entre le Groupe de la Banque mondiale et les banques régionales de développement. Ces banques contribuent de façon déterminante à répondre aux besoins des pays en développement, et la Banque mondiale peut tirer un immense profit d'une collaboration plus étroite avec ces institutions, qui pourrait se traduire par une amélioration de l'efficacité des opérations de prêt. Cela a un aspect qui est encore apparu plus clairement avec la mutation profonde de l'environnement international au cours des dernières années. Nous sommes heureux de constater que la collaboration entre la direction et le personnel des banques multilatérales de développement est aujourd'hui plus étroite aux niveaux national et régional, au niveau sectoriel et à celui des politiques opérationnelles. Nous encourageons la Banque mondiale et les banques multilatérales de développement à continuer de resserrer leurs liens sans perdre de vue les avantages qui peuvent résulter d'actions diverses et distinctes, et dans le respect du mandat propre à chaque institution.

#### *Le Partenariat pour le renforcement des capacités en Afrique*

Je saisis cette occasion pour tenir les gouverneurs informés de l'état d'avancement des travaux sur le Partenariat pour le renforcement des capacités en Afrique (PACT). Je suis heureux de pouvoir dire que des progrès importants ont été réalisés depuis notre dernière réunion. Nous avons engagé des consultations avec un grand nombre de nos partenaires de développement qui, pour la plupart, ont indiqué apporter leur plein appui à cette initiative. Le cadre du partenariat s'est d'ailleurs enrichi d'un grand nombre de propositions judicieuses faites par nos partenaires, et plusieurs modifications ont été apportées pour tenir compte des inquiétudes qu'ils avaient initialement exprimées à propos des instances de direction du PACT. Il a notamment été décidé que le Partenariat serait administré par la structure de direction de l'actuelle Fondation pour le renforcement des capacités, à Harare (Zimbabwe), le Conseil d'administration étant légèrement élargi pour une meilleure représentativité africaine.

L'une des grandes caractéristiques de cette Initiative est la constitution d'un fonds fiduciaire qui serait financé par les contributions d'organismes d'aide bilatérale et multilatérale ainsi que par des fonds du secteur privé. J'appelle tous les partenaires de développement de l'Afrique à verser une généreuse contribution à ce fonds une fois qu'il sera établi, pour que celui-ci dispose des ressources qui permettront d'avoir un impact matériel sur les efforts de développement des populations africaines.

### *L'épidémie de VIH/SIDA et son impact sur le développement de l'Afrique*

L'épidémie de VIH/SIDA s'est développée à un rythme alarmant partout dans le monde et a eu des conséquences catastrophiques dans de nombreux pays, aussi bien industriels qu'en développement. La propagation de la maladie n'a toutefois nulle part été plus rapide qu'en Afrique subsaharienne où l'extrême pauvreté a limité l'efficacité des efforts de prévention basés sur une modification des comportements et sur des campagnes de sensibilisation. Selon un récent rapport des Nations Unies, 34 millions d'Africains ont été infectés par le virus et près de 12 millions d'entre eux sont déjà morts. Au cours de la dernière année seulement, la région a enregistré 4 millions de nouveaux cas d'infection et, dans au moins quatre pays africains, un adulte sur cinq est séropositif.

Dans les régions plus développées du monde, l'accès à des médicaments nouveaux et plus puissants s'est traduit par une nette réduction du nombre de décès liés au sida. Le coût très élevé de ces médicaments en interdit totalement l'accès à la plupart des habitants d'Afrique subsaharienne et les possibilités de traitement paraissent très limitées dans la région. Compte tenu des contraintes budgétaires, les gouvernements africains ont été instamment priés de consacrer leurs maigres ressources à des activités de prévention, surtout destinées aux groupes les plus exposés, dans le cadre général des programmes à l'échelle du secteur de la santé. Cette stratégie ne s'est pas traduite par une nette modification du taux d'infection dans la région et il est aujourd'hui temps d'examiner d'autres solutions.

Le sida n'est pas simplement un problème de santé. Il a aussi un impact sur le développement, avec de graves répercussions sur la productivité dans de nombreux pays africains. Dans un grand nombre d'entre eux, des villages entiers sont en train de disparaître. La maladie affectant essentiellement des groupes d'âge les plus productifs, de nombreux villages n'abritent plus que des bébés et des vieillards, sans moyen de subsistance, ce qui provoque une augmentation du taux de pauvreté. C'est pourquoi il est indispensable d'adopter une approche plurisectorielle dans toute action de lutte contre l'épidémie de sida en Afrique.

Nous demandons à la Banque d'élaborer une stratégie pour lutter efficacement contre le sida dans les pays en développement, et tout particulièrement en Afrique subsaharienne où l'impact de l'épidémie se fait le plus sentir. Nous espérons bien avoir l'occasion d'examiner cette stratégie dans le cadre d'un des points de l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité du développement.

### *Conclusion*

Le nouveau millénaire est riche de promesses pour les pays en développement d'Afrique subsaharienne. Dans une économie globalisée, une croissance soutenue dans la région aurait des effets positifs considérables. Conscients de cette réalité, les gouvernements de pays africains ont poursuivi sur la voie des réformes économiques et politiques. Leurs efforts doivent être récompensés par un allègement de la dette et un accroissement des financements à des conditions concessionnelles si l'on veut que la dynamique de réformes se poursuive. Le nombre croissant de pays qui sont le théâtre d'un conflit dans la région est une source d'inquiétude, mais la Banque et le Fonds doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour soutenir l'effort de reconstruction une fois le conflit achevé. La Banque a un rôle déterminant à jouer dans le développement de l'Afrique, et elle doit préserver son intégrité financière pour être en mesure de répondre à une demande croissante de services. La Banque doit travailler de plus en plus en partenariat avec les

autres acteurs du développement international, comme l'envisage le Cadre de développement intégré, pour veiller à ce que les pays aient la maîtrise totale de leur propre développement.

## **Déclaration de M. Kuroda, directeur général du Bureau international du ministère des Finances (Japon)**

### *Introduction*

Tout d'abord, je note avec satisfaction la réussite de l'augmentation du capital de l'AMGI (Agence multilatérale de garantie des investissements) et l'accord intervenu sur la douzième reconstitution des ressources de l'IDA (Association internationale de développement). Pour ce qui concerne le Japon, les engagements pris au sujet de ces deux opérations ont été approuvés récemment par le Parlement et mon pays continuera à soutenir activement les travaux du Groupe de la Banque mondiale.

### *Le Cadre de développement intégré*

L'ordre du jour du développement est aujourd'hui plus complexe que jamais. Nous devons tout à la fois réagir d'urgence aux crises économiques traversées par les économies émergentes et apparues initialement en Asie, mettre en place des filets de sécurité pour les groupes vulnérables touchés par les brusques changements structurels économiques et sociaux provoqués par la crise et chercher à améliorer l'exercice du pouvoir. Il nous semble donc tout à fait opportun que la Banque mondiale réexamine ses activités et leurs résultats, et propose un Cadre de développement intégré pour renforcer la collaboration avec les autres partenaires de développement.

Dans l'approche intégrée qui est envisagée, l'une des tâches les plus difficiles est d'arriver à ce que les pays se sentent davantage propriétaires des programmes, tout en les incitant efficacement à concevoir et à appliquer des stratégies de développement fondées sur de saines politiques. Nous devons être conscients de cette réalité à tout moment quelle que soit la question de développement examinée, qu'il s'agisse de la situation des pays pauvres très endettés, des bonnes pratiques en matière de politiques sociales ou de l'aide aux pays sortant d'un conflit. La formation de partenariats entre les acteurs du développement, dont les ONG et la société civile, occupe une place centrale dans le concept du Cadre de développement intégré, mais il est important aussi de ne jamais perdre de vue la nécessité d'un engagement de la part des pays qui reçoivent l'aide. La collaboration entre bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux est primordiale pour arriver à une utilisation effective et efficace des ressources financières et intellectuelles limitées qui sont disponibles. En particulier, l'existence d'une collaboration étroite entre la Banque mondiale et les banques régionales de développement est un élément primordial dans la conception des stratégies de développement suivant la méthode du Cadre de développement intégré. Il est hautement souhaitable de faciliter davantage le dialogue entre les banques multilatérales de développement.

### *Initiative PPTE*

L'application de l'Initiative PPTE progresse régulièrement vers l'allègement des problèmes d'endettement des pays concernés depuis son lancement en 1996 ; l'Ouganda et la Bolivie sont parvenus au point d'achèvement. L'efficacité du mécanisme nous paraît satisfaisante.

Dans le cadre du Club de Paris, le Japon a participé activement aux efforts faits jusqu'à présent pour soulager la charge de la dette des pays dont l'endettement est particulièrement lourd. À ce titre, le Japon a rééchelonné 940 milliards de yen et annulé 340 milliards de yen sur ses créances d'APD pour 27 pays pauvres dans les 20 dernières années. À titre de contribution au règlement du problème de la dette multilatérale dans le cadre de l'Initiative PPTE, le Japon a versé 1,3 milliard de yen au Fonds fiduciaire PPTE et 7,1 milliards de yen au Fonds fiduciaire FASR-PPTE.

Mais la charge de la dette des pays pauvres très endettés reste extrêmement lourde et la communauté internationale doit faire davantage encore pour régler le problème de l'endettement. Dans l'examen des mesures nécessaires pour réduire la charge de la dette à un niveau soutenable permettant aux pays de retrouver la capacité de poursuivre leur développement économique et social, la communauté internationale devrait tenir dûment compte des principes suivants :

- L'Initiative devrait se fonder sur « l'adhésion » des pays pauvres très endettés. Il est spécialement important que ces pays poursuivent leurs efforts pour parvenir à une saine gestion économique et opérer une réforme économique.
- Les ressources financières procurées par les allègements de la dette doivent être mises efficacement au service d'objectifs de développement dans des domaines comme l'éducation, la santé et les autres services sociaux et l'emploi.
- Il faut répartir équitablement la charge entre les créanciers bilatéraux et entre créanciers bilatéraux et multilatéraux.
- Il faut veiller à réduire le plus possible le « risque moral ».
- Après la réduction de la dette au titre de l'Initiative, il sera difficile d'accorder de nouveaux prêts aux pays concernés, de sorte que l'aide future devra, en principe, prendre la forme de dons.

Sur la base de ces principes, le Japon a fait les propositions suivantes pour améliorer et renforcer le cadre actuel de l'Initiative PPTE, eu égard à la nécessité d'une répartition équitable de la charge entre les créanciers :

- Le plafond d'allègement de la dette, fixé actuellement à 67 %, sera porté à 100 % pour les créances d'APD bilatérale (le Japon opérerait pour des mesures équivalent à l'annulation de la dette, comme une aide sous forme de dons pour le service de la dette).
- Le plafond d'allègement de la dette, fixé actuellement à 80 %, sera également relevé en tant que de besoin pour les créances hors ADP bilatérale.
- Les institutions financières internationales renforceront leurs mesures d'allègement en tenant dûment compte de la nécessité d'une répartition équitable avec les donateurs bilatéraux. Les pays donateurs sont invités à faire des contributions équitables aux fonds fiduciaires créés pour l'Initiative par le FMI et la Banque mondiale, en veillant à ce que leurs contributions totales respectives en faveur de l'Initiative soient conformes à une juste répartition. Le FMI procédera à des ventes d'or pour financer l'Initiative.



- Dans le cadre de l'Initiative, une certaine souplesse sera accordée aux pays débiteurs qui ont progressé suffisamment dans l'application de réformes et à ceux qui ont d'urgents besoins d'aide.

En formulant ces propositions, nous souhaitons continuer à participer activement au débat sur l'aide aux pays pauvres très endettés.

### *Principes de bonne politique sociale*

Les brusques ajustements macroéconomiques de grande portée provoqués récemment par la crise monétaire asiatique ont eu des effets plus graves que prévu sur les groupes vulnérables, et les résultats acquis jusqu'à présent dans la lutte contre la pauvreté sont menacés.

En tirant les leçons de cette expérience, il faut veiller à ce que les stratégies de développement respectent comme il convient les principes d'une « bonne politique sociale », afin de limiter autant que possible les conséquences des perturbations économiques pour les groupes vulnérables. C'est donc à bon escient que la Banque mondiale diffuse les principes sociaux généralement acceptés tels qu'ils ressortent de son expérience et qu'elle s'y conforme dans l'orientation de ses opérations.

La Banque mondiale ne doit cependant pas chercher à appliquer uniformément ces principes. Il est important de respecter les valeurs propres et les structures complexes et diverses des sociétés des pays en développement. Pour faciliter l'acceptation par ces sociétés des diverses mesures qui vont dans le sens d'une « bonne politique sociale », nous devons réfléchir soigneusement à l'échelonnement et au rythme de leur application et concevoir des stratégies qui tiennent soigneusement compte du degré de sensibilisation de la population, de la structure sociale et de la capacité d'exécution, et notamment des contraintes financières.

La prise de conscience, par les pays en développement eux-mêmes, de la nécessité d'une réforme sociale et leur volonté de prendre l'initiative dans l'exécution des mesures nécessaires sont deux grandes conditions préalables des interventions dans ce domaine. Aussi faut-il que les différentes sociétés consacrent un temps et des efforts considérables à la création d'un consensus en faveur de la réforme sociale. Nous espérons que, dans son dialogue sur la conception des stratégies de développement avec les pays qui reçoivent une aide, la Banque mondiale les encouragera à mieux comprendre l'importance des principes d'une « bonne politique sociale » et adoptera une démarche réaliste pour leur fournir son concours.

### *Les rôles du Comité du développement et du Comité intérimaire*

Dans le cadre des efforts entrepris pour consolider l'architecture financière internationale, il est important de renforcer le Comité du développement et le Comité intérimaire, pour qu'ils expriment plus correctement la volonté politique, et d'améliorer le fonctionnement des institutions de Bretton Woods.

Un certain nombre de propositions ont été faites au sujet du renforcement des deux comités. Quelles que soient celles que nous retiendrons, il faudra reformuler clairement le mandat de l'un et de l'autre. Il ne faudra cependant pas aboutir à décourager les deux comités, ou la Banque mondiale et le FMI, d'aborder tel ou tel thème d'un point de vue indépendant.

À titre de mesure initiale de renforcement des deux comités et pour resserrer et rendre plus efficace la collaboration entre eux, le président de la Banque mondiale devrait participer aux réunions du Comité intérimaire avec le droit de prendre la parole, comme c'est le cas pour le directeur général du FMI au Comité du développement. Nous sommes également favorables à une pleine participation de la direction de la Banque mondiale aux activités préparatoires du Comité intérimaire.

### **Déclaration de M. Bimal Jalan, Gouverneur de la Banque de réserve indienne (Inde)**

Il semble que les pays d'Asie de l'Est aient passé le creux de la vague et que la perspective d'un effondrement financier généralisé se soit quelque peu éloignée, mais la situation n'en reste pas moins préoccupante en raison des problèmes auxquels se heurte le Brésil, des répercussions de la crise russe, de la récession qui se prolonge au Japon et de quelques signes de ralentissement de la croissance en Europe. Ces tendances ont elles aussi un impact défavorable sur les perspectives de croissance des pays en développement. La chute prononcée du cours des produits de base, le ralentissement de l'expansion du commerce et la réduction des apports de capitaux aux pays en développement sont autant de facteurs qui ont contribué à faire baisser sensiblement les taux de croissance moyens dans les pays en développement et en transition. Ceux-ci, en effet, sont passés de 4,8 % en 1997 à 1,9 % à peine en 1998. On s'attend à une nouvelle contraction pour 1999. En cette conjoncture difficile, il est essentiel que la communauté internationale prenne en temps voulu des décisions judicieuses sur les différents problèmes dont souffre l'économie mondiale.

Nous nous félicitons que les négociations relatives à la 12<sup>e</sup> reconstitution des ressources de l'IDA aient été menées à bien. La rapidité avec laquelle l'accord a été conclu démontre que la communauté internationale tout entière a conscience de la nécessité de financer des programmes de lutte contre la pauvreté. Cependant, l'aide concessionnelle aux pays en développement accuse une baisse régulière. Les flux d'aide n'atteignent plus que le tiers du niveau de 1990 en valeur réelle et les perspectives d'augmentation ne sont pas brillantes. D'une façon aussi malheureuse que paradoxale, le fléchissement des apports d'aide coïncide avec des améliorations exceptionnelles dans les politiques menées par les pays, en particulier en Asie du Sud.

Le rapport publié par la Banque elle-même sur l'efficacité de l'aide révèle que l'assistance contribue le plus efficacement à faire reculer la pauvreté dans les pays qui suivent de bonnes politiques économiques et qu'en réaffectant l'aide à ceux de ces pays qui comptent une forte proportion de pauvres, on pourrait réduire substantiellement le nombre de personnes démunies. La Banque a pour mission fondamentale de lutter contre la pauvreté. Cette lutte est également au cœur de la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action pour le développement social. Il est essentiel que la communauté internationale se donne les moyens de fournir des ressources suffisantes pour faire reculer la pauvreté.

Les événements des années 90 ont montré que la communauté du développement devait repenser radicalement la manière dont elle intervient collectivement. La mondialisation, le recul de l'aide publique et l'élargissement du rôle de la société civile et du secteur privé indiquent que nous sommes entrés dans une ère de défis et d'opportunités d'un nouveau type. Dans ce contexte, le Cadre de développement intégré (CDI) proposé par Jim Wolfensohn est un projet audacieux visant à instituer une approche holistique, qui consiste à concilier les stratégies macroéconomiques et le souci des questions sociales. Il devrait en outre promouvoir les partenariats constructifs entre les quatre acteurs identifiés : l'État, les organismes d'aide extérieure, le secteur privé et la société civile, compte tenu de leur avantage comparatif. Cette approche devrait réduire les doubles emplois, améliorer le ciblage des interventions et engendrer des gains d'efficacité dans l'affectation et l'utilisation des ressources.

Le modèle repose sur un cadre à long terme, qui soulève un certain nombre de questions pour les emprunteurs. Un horizon à 20 ans, basé sur une large approche participative, exige des capacités de planification dont ne disposent peut-être pas beaucoup de pays membres. On peut également s'interroger sur les capacités de la Banque à cet égard, puisque celle-ci n'a encore jamais opéré sur un horizon à 20 ans. Il faut par ailleurs se rendre compte que les objectifs du développement sont intrinsèquement dynamiques et que les gouvernements modifient leurs priorités nationales en fonction de l'évolution des problèmes et des mentalités. Qui plus est, l'élaboration d'un tel plan relèvera les coûts de transaction pour les emprunteurs, ce qui devra évidemment être déduit de la valeur ajoutée de l'exercice. La complexité de ces questions ne fait que croître dans le cas de grandes sociétés fédérales ou plurielles.

Le CDI implique des changements fondamentaux dans notre point de vue sur les stratégies de développement que nous cherchons à adopter. Par conséquent, la pérennité du CDI exige une appropriation de la part des membres emprunteurs. Il est donc impératif que le principe du CDI soit universellement entériné par les pays en développement avant d'être lancé à grande échelle.

Certes, cette approche n'en est encore qu'à un stade embryonnaire. Un certain nombre de pays ont accepté de participer activement à un programme pilote dont la mise en œuvre devrait nous fournir de nombreux enseignements. Nous demandons instamment que l'on suive de près le déroulement de ces programmes et nous devrions réexaminer la question à la lumière de l'expérience d'ici environ un an.

Les événements des 40 dernières années démontrent que le développement est une question complexe, et nous savons à présent que des solutions techniques ne permettent pas d'obtenir un développement général. Nous ne devons pas retomber dans l'erreur qui consiste à chercher un modèle de développement unique pour tous les pays.

La réponse de la Banque à la crise de l'Asie de l'Est et à ses séquelles est exceptionnelle, de par sa nature et son ampleur. Cependant, la Banque est de ce fait confrontée à un dilemme qui souligne combien précaire est sa propre capacité à assumer des risques.

Le rapport du Groupe d'experts est particulièrement instructif à cet égard. Il confirme l'évaluation de la capacité de la BIRD à assumer des risques faite par la direction et reflète nos débats de l'année écoulée. Cependant, tandis que nous nous étions principalement penchés sur les aspects de l'équation intéressant le revenu, le rapport présente une analyse plus large des arbitrages critiques qui devront être opérés, et met en lumière des questions on ne peut plus fondamentales, qu'il nous faut examiner.

S'il est indispensable d'assurer l'intégrité financière de la BIRD, les objectifs de développement à long terme et de lutte contre la pauvreté doivent demeurer prépondérants. En définissant le rôle futur de la Banque, le cadre d'assistance devra, nous en sommes fermement convaincus, se limiter au mandat, aux ressources et à l'avantage comparatif de la Banque. Nous croyons savoir qu'une grande partie de l'aide fournie aux pays en crise a été accordée sous forme de liquidités. Nous comprenons les raisons qui ont amené la Banque à agir ainsi, mais il en est résulté un affaiblissement des perspectives de la Banque elle-même. En leur état actuel, la base de capital et la dynamique du revenu ne permettent plus de fournir ce type d'assistance.

Il reste à déterminer le rôle qui revient à la Banque en cas de crises futures. Selon nous, la Banque doit se borner à s'acquitter de son mandat traditionnel et se garder d'accorder des prêts d'urgence à décaissement rapide comme elle l'a fait en 1998. De plus, nous suggérons également qu'elle établisse des critères fermes et transparents pour donner une certaine sélectivité à ses interventions futures en cas de crise.

S'agissant de la capacité de la Banque à assumer des risques, je pense que l'effort doit reposer avant tout sur les principes du partage de la charge. Cela est conforme au caractère de la Banque, fondé sur la coopération. S'agissant du revenu, les emprunteurs de la BIRD assument déjà leur part du fardeau à travers l'augmentation des tarifs de prêt. Tout nouveau transfert de revenu net doit être gelé aux niveaux actuels, et il conviendrait d'élaborer des instruments, tels qu'un fonds fiduciaire, pour faciliter une plus large répartition de la charge à cet égard. Bien entendu, il existe des mesures intérimaires qui peuvent atténuer les pressions qui s'exercent sur la position financière de la Banque ; cependant, sur le long terme, une augmentation générale de capital est la seule solution. Je pense que le moment est venu de mettre le processus en route.

Nous nous félicitons de l'initiative prise par la Banque pour assurer que la reconstruction post-conflit bénéficiera de fonds suffisants. Nous devons renforcer la coopération avec l'ONU et d'autres partenaires à cet égard. Si la Banque envisage d'accorder une aide exceptionnelle aux pays sortant d'un conflit, elle doit auparavant fixer des critères clairs d'admissibilité et de performance. L'aide humanitaire et les activités de développement doivent être harmonisées si l'on veut obtenir de meilleurs résultats. Il est important d'éviter le risque moral associé à l'allègement de la dette. C'est pourquoi les pays intéressés doivent déployer des efforts suffisants. Nous sommes également satisfaits des efforts entrepris par M. Wolfensohn pour établir un fonds fiduciaire financé par les bailleurs de fonds. Nous espérons que la communauté internationale participera en fournissant des fonds supplémentaires afin de faciliter une reprise rapide dans les pays sortant d'un conflit.

Il est encourageant de noter les progrès généraux accomplis dans le renforcement de la collaboration entre la Banque mondiale et les banques régionales. L'impact de la crise financière de l'Asie de l'Est et des pays d'Amérique latine, les nuages que fait planer sur les programmes de développement de la Banque l'élargissement des conflits dans certaines régions, la nouvelle Initiative PPTE envisagée, tout cela exige une collaboration et une entente plus profondes entre la Banque mondiale et les autres banques régionales de développement à tous les niveaux, et principalement au niveau opérationnel. Faute de cela, les résultats d'un grand nombre des initiatives que nous avons prises récemment pourraient être compromis. Nous ne devons pas, toutefois, méconnaître les avantages offerts par la diversité et les points forts des banques régionales, en particulier leur connaissance et compréhension approfondies des questions

intéressant les pays en développement, et nous devons faire en sorte qu'ils ne soient pas compromis.

À sa réunion d'octobre 1998, le Comité du développement a encouragé les conseils d'administration du Fonds et de la Banque à réexaminer le rôle du Comité du développement et du Comité intérimaire, dans le cadre de l'examen en cours des mesures à prendre pour renforcer l'architecture financière internationale. Depuis, la communauté internationale s'est penchée sur la question dans différents forums, y compris le Séminaire du G-33 sur l'architecture financière internationale qui s'est tenu à Bonn le mois dernier. Le renforcement du rôle du Comité du développement et du Comité intérimaire soulève des questions assez complexes, comme le montre la multitude de propositions qui ont été formulées dans divers forums. Les questions relatives au renforcement doivent être examinées sous trois angles différents. Le premier se situe au niveau des institutions : délais, manque de transparence des opérations. Le deuxième angle concerne le fonctionnement du Conseil dans le domaine de la prise des décisions, y compris la répartition des voix. Le troisième se situe au niveau des Comités intérimaire et du développement. Ces questions doivent être étudiées et débattues plus en détail. Cependant, comme l'a indiqué M. Wolfensohn dans sa note au Comité, nous ne sommes pas encore parvenus à un consensus sur les différentes options et je pense qu'il faut poursuivre les analyses techniques en ce qui concerne les trois aspects que je viens de mentionner avant qu'on puisse présenter une recommandation ferme à notre Comité.

Il est désormais généralement admis que les principes du développement social sont fondés sur des accords internationaux approuvés par la plupart des pays. Aucun pays ne s'oppose à l'accès universel aux services sociaux essentiels ni à des conditions de travail convenables pour la main-d'œuvre. Mais beaucoup de pays ont toujours du retard dans le domaine du développement social, non pas par manque de volonté politique ou de persévérance de leur part, mais plutôt parce qu'ils manquent de ressources pour satisfaire tous les besoins et en raison du conflit entre les besoins du développement et la nécessité d'adopter de bonnes politiques sociales. La crise financière n'a fait qu'ajouter des dimensions supplémentaires au problème.

Nous approuvons l'approche sur deux fronts, selon laquelle l'ONU assumerait la direction des opérations en ce qui concerne l'élaboration d'une politique sociale à la suite de la Déclaration de Copenhague, et la Banque, en collaboration avec d'autres partenaires, aiderait les pays membres à mettre ces principes en application conformément à leurs propres priorités. Les politiques sociales ne peuvent être mises en œuvre indépendamment du développement. Étant donné que la Banque a pour mission fondamentale de réduire la pauvreté, elle a un rôle majeur à jouer dans l'apport de ressources et de savoir qui permettront aux pays membres de mettre ces principes en application avec succès. C'est pour cette raison que nous avons besoin d'augmentations additionnelles des ressources de l'IDA.

Nous notons avec satisfaction que la communauté internationale est résolue à approfondir, élargir et accélérer l'allègement de la dette des PPTE, et nous nous associons pleinement à ce mouvement. Plusieurs initiatives déjà annoncées par le G-7 et d'autres pays auront des effets de grande envergure sur la lutte contre la pauvreté dans les pays pauvres. Nous convenons également que l'allègement de la dette doit être lié plus étroitement à des programmes de lutte contre la pauvreté.

Nous espérons que les pays développés fourniront des contributions généreuses pour couvrir le coût de la nouvelle Initiative PPTE. La charge doit être répartie entièrement et de façon proportionnelle entre les pays développés. On évitera les transferts de revenu net de la BIRD, étant donné que cela se ferait aux dépens de l'intégrité financière de la Banque mondiale ou des ressources disponibles pour poursuivre les efforts de développement et de lutte contre la pauvreté de la Banque.

Si l'allègement de la dette doit être lié à la réduction de la pauvreté et au développement humain, les détails de l'opération doivent être mis au point en pleine concertation avec les pays intéressés. On se gardera d'imposer des conditionnalités trop dures, qui risqueraient d'engendrer des problèmes sociaux et politiques et qui pourraient compromettre la pérennité des réformes elles-mêmes. La Banque mondiale, en tant que Banque du savoir, en partenariat avec d'autres pays développés, doit jouer un rôle de catalyseur dans le transfert des technologies modernes aux pays pauvres.

Selon les modalités actuelles, aucun rôle n'a été prévu pour les pays créanciers non membres du Club de Paris. Les crédits qu'ils ont accordés sont tout aussi importants, sinon plus, dans la mesure où ils proviennent de pays relativement moins riches.

Nous appuyons pleinement le principe de l'allègement de la dette en faveur des pays pauvres. Parallèlement, il est essentiel de fournir soutien et encouragements aux autres pays en développement qui s'acquittent régulièrement de leurs obligations au titre du service de la dette, si difficile que soit la situation dans laquelle ils se trouvent.

### **Déclaration de M. Liqun JIN, Vice-ministre des Finances (Chine)**

L'économie mondiale a beaucoup souffert depuis le déclenchement de la crise financière il y a plus d'un an. L'avenir dépendra pour beaucoup des orientations et des mesures adoptées par tous les pays, particulièrement les principaux pays développés. Les questions du développement et de la structure économique mondiale sont étroitement liées. J'espère que nos travaux contribueront à approfondir notre compréhension des problèmes du développement et aideront la communauté internationale à prendre des mesures qui annonceront pour l'économie mondiale un avenir plus prometteur.

#### *Transfert de ressources aux pays en développement*

Le Comité du développement a été créé pour favoriser le transfert des ressources aux pays en développement, l'un des éléments majeurs de l'ordre du jour du développement. Aujourd'hui, certains pays d'Asie de l'Est frappés par la crise montrent des signes de reprise et le marché international des capitaux se stabilise. Cependant, la croissance économique mondiale s'est considérablement ralentie, le commerce international s'est contracté, les prix des produits de base baissent toujours et le flux de capitaux internationaux privés vers les pays en développement s'est inversé. Dans une telle conjoncture, le transfert de ressources aux pays en développement contribuera puissamment à stimuler la demande du marché mondial et à prévenir une déflation généralisée.

Tout en procurant une aide aux pays touchés par la crise, la Banque mondiale et les autres institutions financières internationales doivent faire davantage pour bien comprendre et pour satisfaire les divers besoins financiers des pays en développement en l'état actuel de leurs économies. Elles doivent veiller à ce que leurs activités de prêts d'ajustement structurel à l'appui de réformes des politiques économiques ne portent pas préjudice à l'octroi de prêts de type classique, particulièrement pour l'infrastructure et dans les autres secteurs productifs. L'accès des pays en développement aux marchés internationaux des capitaux s'est réduit depuis le début de la crise et il faut que la Banque redouble d'efforts pour diminuer le coût de ses prêts et procurer des ressources concessionnelles aux pays en développement, en mettant à profit les avantages comparatifs — échéances relativement plus longues et volume stable — qui la caractérisent.

L'aide publique au développement, en particulier les financements concessionnels, continuent à diminuer malgré le redressement des finances publiques dans les principaux pays développés, qui bénéficient de prix des produits de base relativement bas, notamment pour le pétrole. Les principaux pays développés doivent prendre des mesures concrètes pour augmenter l'aide publique au développement, à la fois par obligation morale et parce qu'il faut revitaliser l'économie mondiale et aider les pays en développement à maintenir leur balance des paiements.

Nous soutenons les efforts entrepris pour renforcer les initiatives en faveur des pays pauvres très endettés en associant étroitement allègement de la dette et résorption de la pauvreté. Dans le choix des programmes de réduction de la dette, il faudra veiller à ce que les mesures adoptées allègent véritablement la charge de la dette et à ce que soient disponibles des ressources suffisantes. En définitive, la fourniture d'un surcroît d'aide au développement est la condition préalable de nouvelles réductions de la dette. Nous prenons note avec satisfaction de la volonté politique exprimée récemment par plusieurs pays développés au sujet de la réduction de la dette et nous souhaitons vivement que leurs engagements se concrétisent le plus tôt possible.

Nous soutenons les efforts entrepris par les deux institutions pour aider les pays sortant d'un conflit. Toutes deux doivent se conformer strictement à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'ONU dans l'action qu'elles mènent à cet égard. Outre l'aide financière fournie à travers les institutions financières internationales, nous invitons instamment les membres de la communauté internationale à mener une action concertée pour régler les conflits quels qu'ils soient, par des mesures politiques plutôt que par la force. Cela est essentiel à l'instauration d'un environnement pacifique favorable au développement mondial.

### *Cadre de développement intégré*

Nous sommes favorables à l'approche intégrée qui nous est proposée pour exploiter les synergies entre une bonne gouvernance, l'ajustement structurel, le développement social et culturel et la croissance économique. Nous sommes aussi convaincus que l'amélioration de la production matérielle est la base de toutes les formes de civilisation humaine.

L'expérience du développement de la Chine et d'autres pays démontre ce qui suit :

- 1) La transformation sociale est d'une grande importance pour une croissance économique durable, et la croissance économique est la base du développement social.
- 2) La réforme structurelle ne peut tenir lieu de développement économique pas plus que l'inverse ; les deux processus sont au contraire complémentaires. Sans croissance

économique, l'application des réformes ne peut progresser de manière satisfaisante et, parallèlement à la mise en œuvre des mesures de réforme, il est indispensable de s'attaquer aux problèmes liés à la croissance économique, comme la réduction de la pauvreté ; la protection de l'environnement et le développement de l'infrastructure.

- 3) Parce que les pays sont différents les uns des autres par leur culture, leur histoire et leur stade de développement, le contenu et l'approche des programmes de développement intégré devront être différents, et l'on ne devra certainement pas couler dans un moule unique la conception et l'exécution de chaque programme.

Il faut que les pays eux-mêmes prennent en main la mise en œuvre des stratégies de développement intégrées. Dans le cadre de cette nouvelle initiative, la Banque doit chercher à aider les pays clients à appliquer leur propre stratégie de développement. Elle a déjà fait preuve de son aptitude à promouvoir un développement intégré en fournissant une aide financière et technique dans des domaines comme l'éducation, la santé, le développement urbain, la protection de l'environnement et le renforcement des capacités institutionnelles. Elle doit continuer à le faire de la même manière. Elle doit s'en tenir strictement à son mandat et mettre en œuvre cette nouvelle approche intégrée en tenant compte de ses avantages comparatifs et de ses capacités. Étant donné la diversité des situations des pays et les contraintes liées à ses capacités institutionnelles, la Banque devrait commencer par des opérations pilotes et en tirer les leçons avant de déterminer s'il est souhaitable de généraliser cette approche.

#### *Politique sociale — Principes et bonnes pratiques*

La « Déclaration de Copenhague » adoptée par le Sommet mondial des Nations Unies pour le développement social énonce les principes fondamentaux à suivre pour promouvoir le développement social dans tous les pays. La Chine souscrit à ces principes. Elle a d'ailleurs mené son propre développement en suivant ces orientations, compte tenu de sa situation concrète. Nous considérons qu'il appartient à l'ONU de coordonner l'application de ces principes et que la Banque et les autres institutions multilatérales doivent participer à cette entreprise dans les domaines qui relèvent de leur compétence et conformément à leurs avantages comparatifs, sans empiéter sur leurs responsabilités respectives.

Dans la définition des principes et des bonnes pratiques applicables au développement social, il convient de respecter les différences entre les pays. Même si la globalisation économique avance à grands pas, la réalité est que les niveaux de développement économique varient d'un pays à l'autre, que les traditions historiques et culturelles sont elles aussi diverses et que des contraintes limitent la mobilité des facteurs de production, particulièrement de la main-d'œuvre, sur le marché mondial. De plus, il n'existe à l'échelon mondial aucun mécanisme de transfert budgétaire. Il est donc inévitable qu'il existe des différences dans le développement social et dans les politiques suivies dans ce domaine, notamment au sujet des normes du travail. Il faut admettre que le progrès social est tributaire du développement économique. En conséquence, il n'est pas possible de promouvoir le développement social dans les pays en développement par l'imposition de « normes » fixées de l'extérieur. Ces pays ne progresseront sur le plan social qu'en développant leur économie ; tout en appliquant les politiques sociales qu'ils auront choisies en fonction de leur situation particulière.



*Renforcer l'efficacité du Comité du développement, du Comité intérimaire et d'autres instances internationales*

Pour renforcer l'efficacité des débats sur « l'architecture financière mondiale », il faut améliorer les modes de fonctionnement des organes internationaux concernés afin de garantir la pleine participation des pays en développement à leurs travaux. La future architecture financière mondiale doit être capable d'exprimer les intérêts communs, particulièrement ceux des pays en développement, en matière de développement économique mondial. Il faut qu'elle tienne compte des besoins particuliers des pays en développement parvenus à des stades de développement différents et qu'elle les mette sur un pied d'égalité face au processus de mondialisation économique. Nous soutenons les efforts entrepris par le Comité du développement et par le Comité intérimaire pour améliorer la coordination sur la base de la répartition des tâches qui a été définie, et nous espérons que les deux comités encourageront, en jouant un rôle constructif, la participation effective des pays en développement au processus d'élaboration de normes mondiales.

**Déclaration de M. Pedro S. Malan, ministre des Finances (Brésil)**

*Pays pauvres très endettés (PPTE)*

Nous avons soutenu l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés depuis son adoption par le Comité à l'automne de 1996. Les pays que nous représentons à la Banque et au Fonds comprennent à la fois des pays qui remplissent les conditions pour bénéficier de cette Initiative et des pays créanciers, et nous avons donc un point de vue équilibré sur ce sujet. Telle reste aujourd'hui encore notre position.

Comme le problème de l'endettement se pose toujours avec acuité pour de nombreux pays en développement pauvres, nous avons vu apparaître, ces tout derniers mois, un grand nombre de propositions émanant de différents gouvernements et d'organisations de la société civile de pays développés en vue de renforcer et d'élargir l'Initiative PPTE. Certaines d'entre elles ne manquent pas d'intérêt, mais il faudrait disposer d'une estimation claire des coûts qu'elles entraîneraient et des ressources disponibles pour les financer. À notre avis, il n'est guère utile de prendre des décisions sans s'assurer en même temps du financement nécessaire. Le financement est l'aspect critique pour toute formule de renforcement de l'Initiative. Nous proposons que les discussions au sujet du renforcement et de l'élargissement de l'Initiative aillent de pair avec l'examen des moyens qui permettront de financer les mesures envisagées.

Il est fondamental d'obtenir une bien plus grande contribution financière des pays développés et également des organisations multilatérales, comme l'IDA, qui comptent parmi les principaux créanciers des pays PPTE mais qui n'ont pas encore contribué financièrement à l'Initiative. Nous accueillons avec satisfaction l'annonce faite par certains pays développés qui se déclarent prêts à augmenter leurs contributions bilatérales. Une répartition équitable et proportionnelle de la charge entre créanciers bilatéraux et créanciers multilatéraux est essentielle pour pouvoir progresser.

Il faut aussi préserver l'intégrité financière de la Banque mondiale dont le revenu net est de plus en plus sollicité. À l'époque du lancement du programme, la contribution initiale de la Banque a été estimée à 500 millions de dollars. Les estimations actuelles pour la fin de 1998 chiffrent la contribution de la Banque mondiale à quelque 2 400 millions de dollars. Sur ce montant, 400 millions de dollars restent à financer et ces chiffres ne concernent que le programme sous sa forme actuelle.

Le Fonds doit encore trouver 1,3 milliard de DTS pour couvrir les programmes actuels au titre de l'Initiative et il devra probablement procéder à des ventes d'or, solution à laquelle nous sommes favorables mais qui risque de causer des difficultés aux grands pays producteurs d'or et qui ne peut pas être considérée comme une source permanente de financement.

N'oublions pas non plus qu'une augmentation des niveaux d'APD, qui ont malheureusement diminué substantiellement durant la décennie actuelle, donnerait les mêmes résultats que les opérations d'allègement de la dette. À ce propos, il est décevant de constater que ce qui est donné d'un côté, au titre de l'allègement de la dette, est repris de l'autre par une réduction de l'aide publique au développement.

Conformément à notre position équilibrée sur ce sujet, je tiens à répéter ce que j'ai dit à la cinquante-cinquième réunion, en avril 1997, sur l'importance d'une solide performance macroéconomique et d'une ferme volonté politique de continuer d'appliquer des politiques économiques rationnelles pour réduire l'endettement à des niveaux soutenables. L'Initiative PPTE n'est pas suffisante à elle seule pour rendre aux pays une capacité de développement solide, crédible et durable.

En résumé, nous sommes favorables à l'examen de la question du renforcement et de l'accélération des opérations d'allègement, mais nous souhaitons une plus grande participation financière de l'IDA — principal créancier des PPTE au sein du Groupe de la Banque — au financement des modifications apportées au cadre d'intervention. Il serait possible, par exemple, de constituer spécialement des provisions pour pertes sur prêts. Nous demandons aussi une plus grande participation des pays développés, en particulier de ceux qui réduisent leur aide publique au développement.

### *Principes d'une bonne politique sociale*

De bonnes politiques sociales sont fondamentales pour le développement. Une base macroéconomique solide et la stabilité financière sont les conditions préalables de la croissance durable, mais ne sont pas des objectifs en elles-mêmes. Le but véritable du développement est d'améliorer les conditions d'existence de l'immense majorité de la population.

Nous pensons cependant que l'insuffisance des progrès accomplis dans l'amélioration de la situation sociale dans les pays en développement est due non pas tant à l'ignorance des principes et au manque de connaissance des meilleures pratiques qu'à la pénurie de ressources, financières et humaines. Comme dans le cas des PPTE, c'est là que réside le véritable problème. Plus encore que de discuter des principes et des meilleures pratiques, l'important est de s'interroger sur les ressources, à l'échelon international comme à l'échelon national, et sur les mécanismes de financement.

Du côté des ressources internes, il est certainement possible d'employer plus efficacement les moyens disponibles et de dépenser plus judicieusement des ressources publiques peu abondantes. Dans certains cas, il y a moins besoin de moyens financiers supplémentaires que d'une amélioration de la manière dont les ressources existantes sont dépensées. Les politiques sociales produisent des résultats dans le long terme et leur conception doit tenir compte des modes de financement, lesquels ne doivent pas imposer une charge insoutenable aux finances publiques.

D'autre part, la définition de principes généraux applicables aux politiques sociales et autres n'est pas le but dans lequel la Banque mondiale a été créée. Qui plus est, il faut que ces principes et codes soient respectés par tous les membres de la communauté internationale et donc qu'ils soient examinés et adoptés au sein d'organisations multilatérales où ils s'appliqueront à l'ensemble des membres, plutôt que dans le cadre de la Banque où ils ne s'appliqueraient qu'aux pays emprunteurs.

Nous devons tenir compte des travaux en cours sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies au sujet des principes sociaux. À notre avis, l'ONU est le lieu approprié pour mettre au point ces principes. La Banque mondiale peut, de son côté, jouer un rôle dans ce domaine en aidant les pays qui en font la demande à appliquer les politiques sociales qu'ils se seront fixées.

S'il est bon de définir et d'appliquer des principes et des pratiques optimales en matière de politique sociale, il importe aussi de ne pas permettre que ces nobles buts partagés par tous deviennent otages de pressions protectionnistes cachées.

#### *Adéquation du capital du Groupe de la Banque*

Juste avant la précédente réunion de notre Comité, des décisions difficiles ont été prises au sujet de l'affectation du revenu net et de la politique des prix de la Banque. À cette occasion, nous avons fait observer que le problème de l'insuffisance du capital disponible de la Banque continuait à se poser malgré les modifications de la tarification.

Nous ne contestons pas qu'il faille préserver l'intégrité financière de la Banque. Nous soulignons une fois de plus que c'est la responsabilité collective de tous les actionnaires.

Il nous apparaît clairement aussi que la Banque doit continuer à développer ses activités de prêt dans les circonstances normales et être en mesure de réagir aux crises, tout en restant prudente dans la prise de risques.

Il est essentiel aussi de ne pas étendre l'affectation du revenu net de la Banque au-delà des objectifs largement partagés par l'ensemble des membres, comme les niveaux actuels de contribution à l'IDA, à l'Initiative PPTE, au renforcement des capacités en Afrique et à certaines interventions post-conflit.

L'abaissement des dépenses administratives reste une caractéristique essentielle de la bonne gestion et doit se poursuivre, même s'il est évident qu'il ne contribuera guère à régler le problème ici examiné.

Ayant déjà fait appel au relèvement des charges de prêt, nous ne pouvons pas exclure une augmentation générale du capital versé pour renforcer la capacité financière de la Banque. Peut-être aussi l'ouverture d'un débat et la prise d'une décision au sujet d'une augmentation du capital de la SFI seraient-elles plus urgentes encore que l'examen de cette question à propos de la Banque.

Il est important que le Conseil des Administrateurs continue d'examiner ces sujets importants et rende compte au Comité du développement à sa prochaine réunion en présentant des propositions équilibrées et consensuelles.

### *Le Cadre de développement intégré*

Cette approche présente des caractéristiques prometteuses pour relever les défis du développement. Nous apprécions particulièrement l'importance donnée à « l'appropriation » des programmes par les pays, condition sine qua non d'un développement efficace. Étant donné que la responsabilité de régler les problèmes du développement incombe, en dernière analyse, aux autorités et à la société du pays emprunteur, il est important, en effet, de respecter strictement le critère d'appropriation, notamment lorsqu'il s'agit de définir les priorités.

### *Aide aux pays sortant d'un conflit*

Nous constatons avec satisfaction la coordination instaurée entre la Banque et le Fonds et les autres institutions financières internationales pour définir une stratégie en vue de la fourniture d'aides exceptionnelles aux pays qui sortent d'un conflit. À notre avis, les critères d'admissibilité et de résultat doivent être appliqués cas par cas. De même que pour l'Initiative PPTE, ce type d'opération ne peut réussir que s'il existe, à la fois, un solide engagement pris par les autorités d'appliquer des politiques économiques correctes et la capacité d'empêcher que le pays retombe dans une situation de conflit.

L'estimation des coûts probables et la définition des sources de financement sont indispensables. Dans ce domaine également, il faut un appui financier décisif de la part des pays développés.

Pour les pays qui ont exclusivement accès à l'IDA, c'est, à notre avis, l'IDA qui devrait se charger de l'aide post-conflit.

### *Coopération du Groupe de la Banque avec les banques régionales de développement*

Nous jugeons satisfaisant le niveau de coopération atteint entre la Banque mondiale et les autres banques multilatérales de développement. Il permet d'éviter les doubles emplois et de favoriser une meilleure utilisation des ressources peu abondantes, et donc d'augmenter l'efficacité du développement dans les pays destinataires.

Il est important aussi, néanmoins, que chaque banque préserve sa propre identité institutionnelle, ses caractéristiques et ses priorités. Il s'ensuit que cette coopération ne doit pas signifier que les politiques, les directives et les décisions émanant d'une institution seront automatiquement adoptées par les autres.

Nous considérons que le progrès accompli dans la coopération entre les banques multilatérales de développement est parvenu à un niveau suffisant et que cette question n'aura donc plus besoin de figurer à l'ordre du jour des réunions futures du Comité du développement avant un certain temps.

## **Déclaration de M. Paul Martin, ministre des Finances, Canada**

### *Introduction*

À notre réunion de l'automne 1997, le principal défi auquel nous étions confrontés était celui de savoir comment faire face à la crise qui venait d'éclater sur les marchés financiers émergents. Nous sommes parvenus à gérer la crise et les institutions financières internationales ont été la clé de voûte de nos efforts. L'économie mondiale présente encore des points faibles, mais on note des signes d'amélioration en Asie qui permettent d'espérer une reprise à plus long terme. Le défi que doit à présent relever la communauté internationale consiste à ne pas dévier de notre objectif, imposé par la crise, qui est de renforcer le système financier international.

La Banque mondiale a fortement aidé les pays à réagir aux crises financières. Le président Wolfensohn et le personnel de la Banque ont droit à toute notre reconnaissance pour leurs efforts inlassables. L'efficacité de la Banque en cette période difficile a été renforcée, dans une mesure non négligeable, par la souplesse et l'efficacité accrues qui sont les mots d'ordre des réformes internes lancées il y a plus de deux ans.

### *Nécessité d'un recentrage sur les questions de développement à plus long terme*

La Banque a consacré des ressources financières substantielles au rétablissement de la confiance dans les pays en crise. Cependant, elle ne doit pas perdre de vue son mandat fondamental, qui est d'aider les pauvres à échapper à la pauvreté et de relever les niveaux de vie dans le monde entier. La Banque mondiale est avant tout une institution de développement et un grand nombre des problèmes qu'elle doit résoudre ne se prêtent pas à une solution rapide.

C'est pourquoi nous accueillons avec satisfaction le Cadre de développement intégré (CDI), qui repose sur une approche holistique, plus large, du développement, une approche qui place les pays eux-mêmes au centre du processus de développement.

L'une des idées-forces du CDI est le partenariat. Ce partenariat englobe les organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et d'autres éléments de la société civile, au même titre que les gouvernements. De fait, les ONG qui opèrent dans le secteur social, luttant contre la pauvreté sur son propre territoire, sont des acteurs importants du développement. La Banque, comme les autres organismes multilatéraux et bilatéraux de développement, doit faire plus pour tirer parti de la vaste expérience des ONG.

Dans le passé, les organismes multilatéraux et bilatéraux n'ont pas toujours été d'accord sur les approches à adopter pour résoudre des problèmes spécifiques et, dans certains cas, les rivalités institutionnelles ont engendré des chevauchements et des doublons. Cela n'est dans l'intérêt de personne. Les différents organismes de développement ont chacun leurs points forts et l'approche du CDI peut aider à améliorer la coordination entre la Banque et les autres acteurs du développement, en évaluant leurs compétences respectives. Dans les domaines où une institution

est particulièrement compétente, c'est elle qui doit prendre la direction des opérations sur un problème spécifique. La Banque ne peut pas intervenir efficacement dans tous les domaines où elle est sollicitée. Elle doit orienter ses propres activités vers les secteurs où elle est le mieux placée pour accomplir sa mission de lutte contre la pauvreté. Cela nécessitera des efforts énergiques dans le secteur social, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation de base.

Si le CDI s'élabore dans le cadre de consultations plus étroites avec les banques régionales de développement, les Nations Unies et les organismes d'aide bilatérale, il pourra devenir un facteur de renforcement de la coordination dans le domaine du développement, renforcement que nous appelons de nos vœux.

### *Efficacité de l'aide*

Mais le CDI n'est qu'un aspect du tableau d'ensemble. Ce tableau ne sera pas complet si nous ne veillons pas à ce que les ressources affectées au développement soient utilisées efficacement.

Au cours des 20 dernières années, le scepticisme de l'opinion publique au sujet de l'efficacité de l'aide au développement n'a fait que croître. Des problèmes anciens d'abus et de gaspillages sur le terrain ont semé le doute et érodé le soutien en faveur de l'aide au développement. Les organismes de développement ont tiré des enseignements importants des expériences passées et ont pris des mesures pour améliorer l'efficacité de l'aide. De concert avec les autres, la Banque peut jouer un rôle critique dans le renforcement de la confiance en démontrant que l'aide est efficace.

Les activités de développement nous permettent de tirer quatre enseignements essentiels, qui sont aussi importants pour les organismes d'aide multilatéraux et bilatéraux que pour les pays en développement.

*Le premier est que l'aide ne peut être efficace que si l'économie est bien gérée.* L'expérience montre que l'aide extérieure a permis de réduire la pauvreté dans les pays qui suivent de bonnes politiques économiques et sociales. Le respect de l'état de droit, des mécanismes anti-corruption efficaces, l'ouverture au commerce, la stabilité macroéconomique et des services sociaux compétents sont les éléments indispensables d'un environnement de politique générale qui assure une bonne utilisation des ressources. L'étude-phare sur l'efficacité de l'aide publiée par la Banque l'année dernière fournit à cet égard des éléments d'information convaincants sur le lien étroit qui existe entre de bonnes politiques économiques et sociales, d'une part, et l'efficacité de l'aide extérieure, d'autre part. De plus, un système politique et des institutions juridiques forts et efficaces sont essentiels à la croissance économique et au succès de la lutte contre la pauvreté. Ces conclusions ont été encore renforcées par la triste expérience de la crise sur les marchés émergents. En effet, les pays les plus touchés ont été ceux qui avaient les politiques et les institutions les plus faibles.

*Le deuxième est que les organismes de développement doivent renoncer à la culture d'approbation et de décaissement.* La qualité de l'aide est beaucoup plus importante que sa quantité. Les résultats du développement sont trop souvent évalués strictement en fonction du volume des fonds décaissés. Le véritable succès ne peut en réalité se mesurer qu'aux résultats

obtenus sur le plan du renforcement des institutions et, de manière plus générale, à la qualité de l'environnement économique que l'aide a contribué à établir.

*Le troisième est que l'aide doit être adaptée à la situation du pays et du secteur.* Les problèmes varient considérablement entre les pays, et les capacités institutionnelles parfois encore plus. Trop souvent, par le passé, les organismes de développement n'analysaient pas suffisamment la situation particulière d'un pays donné. À cet égard, une plus grande interaction avec les organismes locaux et les organisations communautaires ne peut qu'améliorer la conception des projets. L'expérience nous aura au moins appris une chose, c'est que les solutions toutes faites ne donnent pas de bons résultats et que les projets de développement ne peuvent réussir que si les acteurs locaux se sentent pleinement responsables de leur élaboration et de leur mise en œuvre.

*Enfin, la gouvernance est au cœur d'un bon environnement de politique économique et elle conditionne l'efficacité de l'utilisation des ressources.* On note depuis peu une amélioration de la gouvernance dans le monde, mais de nombreux pays ne se sont pas encore dotés des infrastructures juridiques et institutionnelles solides dont ils ont besoin pour lutter contre la corruption et le gaspillage. Les politiques visant à renforcer les institutions et à améliorer la gouvernance ne peuvent porter leurs fruits que si elles jouissent du soutien énergique des instances dirigeantes. La Banque exerce une grande influence de par le monde et elle doit en profiter chaque fois qu'elle en a l'occasion pour faire savoir qu'une meilleure gouvernance produit des économies plus fortes et plus riches.

Le renforcement des mesures anti-corruption contenues dans les directives de la Banque elle-même concernant la passation des marchés est un pas dans la bonne voie. Mais il y a encore beaucoup à faire. La Banque doit accroître son soutien à la réforme de la fonction publique et du système juridique. C'est un élément indispensable d'une plus vaste stratégie consistant à améliorer la gouvernance dans le monde entier. La Banque peut jouer un rôle décisif en aidant les gouvernements à rendre leurs processus budgétaires plus transparents.

Le Groupe de la Banque ne peut pas limiter ses efforts au secteur de l'État. La réforme du secteur des entreprises, et en particulier l'élaboration d'un cadre juridique efficace concernant les opérations commerciales, l'adoption de normes internationales de comptabilité et d'audit, l'amélioration des pratiques de gestion, et l'obligation pour les directeurs d'entreprise de rendre compte de leur gestion à leurs actionnaires, doit être un domaine d'activité majeur pour la Banque. La Société financière internationale, qui est chargée des opérations dans le secteur privé, est bien placée pour devenir un acteur clé dans ce processus.

### *La Banque doit être en position forte*

Si l'assistance doit être planifiée et utilisée efficacement, nous avons besoin en outre d'institutions internationales de développement fortes. C'est le cas, en particulier, de la Banque mondiale. Il nous appartient, en tant qu'actionnaires, de faire en sorte que la Banque continue à disposer de ressources suffisantes pour bien faire son travail. Après lui avoir demandé de jouer un rôle actif dans la riposte internationale à la crise financière des marchés émergents, nous devons prendre en compte l'impact de cette charge sur la Banque elle-même. Il ne fait aucun doute que cette crise a fortement éprouvé ses ressources au cours des deux dernières années. L'institution est parvenue à faire face, mais ses capacités financières ont été mises à rude épreuve. Nous devons

donc être prêts à étudier toutes les options qui permettraient de renforcer la position financière de la Banque, y compris, si besoin est, une augmentation du capital.

L'appui du Canada en faveur de cette option sera toutefois subordonné aux efforts que la Banque déploiera pour accroître l'efficacité de ses opérations au plan du développement. Elle devra notamment renforcer le lien entre ses prêts et la performance des pays dans le domaine de la gouvernance.

### *Allègement de la dette des pays les plus pauvres*

Parmi les pays les plus pauvres, nombreux sont ceux pour qui la dette extérieure représente une charge écrasante. À ce titre, ils constituent une catégorie particulière de pays en développement. La réforme des politiques ne suffit pas, en soi, à promouvoir un développement économique durable. Lorsque les obligations au titre du service de la dette sont exorbitantes, elles absorbent les ressources qui iraient aux secteurs sociaux prioritaires tels que la santé et l'éducation.

L'Irlande plaide depuis longtemps pour un renforcement du leadership dans le domaine de l'aide aux pays pauvres très endettés (PPTE), et le Parlement irlandais vient d'approuver le programme d'allègement de la dette multilatérale présenté par le gouvernement. Ce programme prévoit le transfert de 4 millions de livres provenant du deuxième Compte spécial conditionnel (Compte CSC-2) au Fonds fiduciaire PPTE de la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) du Fonds monétaire international (FMI), et le versement de 11 millions de livres au Fonds fiduciaire PPTE de la Banque mondiale. Le Parlement irlandais a également approuvé une contribution de 7 millions de livres au Fonds fiduciaire de la FASR. Les versements démarreront d'ici quelques semaines. L'Irlande appuie l'approfondissement, l'accélération et l'élargissement de l'Initiative PPTE et la vente d'or du FMI pour financer une partie de la participation du FMI.

De concert avec ses partenaires du G-7, le Canada est résolu à trouver des moyens de venir en aide plus efficacement aux PPTE.

Le 25 mars, le premier ministre canadien, Jean Chrétien, a annoncé l'initiative prise par le Canada à ce sujet. Ses principaux aspects sont les suivants :

- Au plan bilatéral, le Canada a déjà annulé la dette des PPTE au titre de son Aide publique au développement (APD) et il fournit toute son assistance bilatérale sous forme de dons. Il lance un appel à tous les créanciers publics bilatéraux des pays développés pour qu'ils suivent son exemple. Le Canada appuie également l'amortissement intégral de toutes les dettes (APD et dettes assorties de conditions commerciales) envers les créanciers publics bilatéraux des pays les moins avancés (PMA) qui seront probablement admis à bénéficier d'un allègement au titre de l'Initiative PPTE et qui sont déterminés à pratiquer une bonne gouvernance et à respecter les droits de l'homme. Si les autres créanciers rejettent cette proposition, le Canada continuera unilatéralement à annuler le solde de ses prêts non APD aux PPTE admissibles.
- Au plan multilatéral, le Canada lance un appel pour que l'Initiative PPTE offre un allègement plus large, plus généreux et plus rapide. Il a engagé par ailleurs 400 millions de dollars canadiens pour accroître les ressources de la FASR en faveur des pays les plus pauvres.



- En vue d'éviter des crises futures, le Canada demande instamment aux prêteurs d'adopter de bonnes pratiques de prêt et d'améliorer la transparence de leurs opérations.

L'allègement de la dette est certes un élément important d'une vaste stratégie de lutte contre la pauvreté, mais ce n'est pas une panacée. Il doit aller de pair avec des mesures visant à éliminer les déficiences fondamentales, notamment des mesures de nature à améliorer la gouvernance et à réduire les dépenses militaires et autres dépenses improductives.

### *Besoins particuliers des petits pays*

Les petits pays en développement forment eux aussi une catégorie qui mérite une attention particulière, et je souhaite remercier le premier ministre Owen Arthur, de la Barbade, pour son action en tant que président du Groupe ministériel sur les petits États, constitué par le secrétaire général du Commonwealth. La Banque a compris qu'elle devait réviser sa stratégie concernant les petits États, compte tenu des points forts et des problèmes qui leur sont propres. Lorsqu'on analyse la situation économique des petits États, on doit prendre particulièrement en compte leur fragilité face aux chocs naturels et économiques et ne pas oublier le risque très réel de marginalisation dans le contexte de la mondialisation.

Les pays du groupe représenté par le Canada appartiennent sans conteste à cette catégorie. La perte des marchés d'exportation, par suite de l'élimination des accords commerciaux préférentiels et de la concurrence agressive livrée par d'autres exportateurs, menace les perspectives de croissance des pays des Caraïbes. La Banque, le Fonds et les autres institutions multilatérales et bilatérales doivent adopter une stratégie concertée pour aider ces pays à s'intégrer à l'économie mondiale. L'intégration, au sein de la région et dans l'économie internationale, est essentielle à l'avenir de leur développement économique. Les initiatives envisagées pour ces pays doivent comprendre une stratégie globale de développement et l'octroi d'une assistance pendant une période de transition menant à l'intégration à l'économie mondiale.

Leur petite taille désavantage les économies des Caraïbes en raison de l'importance des frais fixes et l'absence d'économies d'échelle au niveau de la production. Elle limite également les options en matière de diversification des risques. Les programmes d'assistance doivent viser à atténuer l'ampleur des fluctuations économiques. De plus, la diversification doit être perçue comme un mécanisme essentiel de réduction des risques. À cette fin, la Banque et les autres institutions doivent redoubler d'efforts pour promouvoir la diversification économique. Cela implique, bien entendu, que la Banque poursuive ses activités de recherche afin d'identifier les défis et les contraintes spécifiques auxquels sont confrontées les petites économies.

### *L'avenir*

Les défis que la Banque et les pays en développement doivent affronter pour promouvoir une croissance durable à plus long terme et pour vaincre la pauvreté sont immenses. Parce que ses ressources sont limitées, la Banque doit centrer son action sur les domaines où ses activités auront le maximum d'efficacité. La principale question qui se pose à présent est celle de savoir comment la Banque peut aider les pays à élaborer les bonnes politiques économiques et les institutions solides dont ils ont absolument besoin pour parvenir à un développement durable et pour réduire la pauvreté. La période difficile que nous traversons depuis deux ans a démontré que la Banque

avait la souplesse et les capacités nécessaires pour s'attaquer aux questions difficiles. Le Canada est certain qu'elle sera à la hauteur des défis futurs.

### **Déclaration de M. Maslukov, premier vice-président du Gouvernement (Fédération de Russie)**

#### *Tendances du transfert de ressources financières*

Aujourd'hui tout comme lors des précédentes réunions de ce Comité, nous ne pouvons qu'éprouver des préoccupations face à l'évolution du transfert de ressources financières en faveur du développement. Le total des apports aux pays en développement et aux économies en transition est notoirement instable : son volume a chuté de 319 milliards de dollars en 1997 à 275 milliards de dollars en 1998.

Particulièrement alarmant est le fléchissement abrupt des investissements de portefeuille et des apports bancaires, causé par les ondes de choc de la crise mondiale. Beaucoup de pays se sont trouvés coupés des marchés de capitaux, tandis que d'autres étaient forcés, en raison de l'accroissement des marges, de payer des prix exorbitants pour continuer à avoir accès à ces marchés.

Nous devons souligner que la communauté mondiale, et plus particulièrement les institutions financières internationales, ne sont pas demeurées inactives face à la crise. Leur part dans le transfert de ressources a considérablement augmenté, ce qui a partiellement compensé le choc brutal subi par les pays bénéficiaires. Nous voudrions appeler l'attention sur le rôle positif que ces institutions et leurs dirigeants ont joué dans le processus de mobilisation d'une aide internationale en faveur des pays touchés par la crise. L'efficacité de cette aide a sans doute varié d'un cas à un autre, mais aucun des pays affectés n'a été laissé sans secours.

Il convient de noter la stabilité relative des flux de capitaux liés aux investissements directs étrangers (IDE). Cette résilience s'explique certainement en partie par la forte baisse du prix des actifs dans un certain nombre de pays en développement. Néanmoins, les IDE se sont révélés être l'une des sources de fonds les plus fiables pour le développement. En conséquence, le Groupe de la Banque mondiale devrait s'efforcer de créer un environnement favorable aux IDE dans les pays qui sont ses clients.

À ce jour, les problèmes ne sont nullement résolus. La communauté internationale doit trouver les moyens de mobiliser davantage de ressources. C'est dans ce contexte que nous aurons à examiner le problème de l'adéquation du capital des institutions financières internationales.

#### *L'Initiative PPTE*

Nous partageons les préoccupations de la communauté internationale au sujet de l'aggravation de la situation financière des pays en développement les plus pauvres et de la nécessité de déployer des efforts supplémentaires pour alléger le fardeau de leur dette et canaliser les fonds ainsi dégagés vers le développement. Nous sympathisons avec les propositions qu'un certain nombre de gouvernements et d'ONG ont formulées en vue d'assouplir les critères d'accès à l'aide de l'Initiative et d'accroître le volume des ressources disponibles pour alléger la dette. Nous apprécions vivement la contribution de la Banque et du Fonds à la mise en oeuvre de cette

Initiative, ainsi que les efforts déployés par les créanciers et les bailleurs de fonds pour trouver des ressources supplémentaires en vue d'aider les PPTE.

Cependant, nous sommes alarmés de constater que, même sous sa forme originelle, l'Initiative semble devoir absorber un volume de ressources de plus en plus important. Ainsi, d'après les derniers calculs, les besoins financiers se chiffrent à présent à 12,5 milliards de dollars en valeur actuelle nette, soit près de 30 % de plus que l'estimation faite en août 1998. Cela signifie que, si le principe d'une répartition équitable de la charge est respecté, les créanciers membres du Club de Paris devront accroître leur contribution de 1,1 milliard de dollars et la Banque mondiale de 400 millions de dollars. Si l'on donne suite aux nouvelles propositions visant à élargir le champ de l'Initiative au-delà de ce qui était initialement prévu, les contributions de toutes les parties, y compris de la Banque, devront être considérablement accrues.

De manière générale, nous pensons qu'il faudra, du fait de la nature même de l'Initiative, procéder à des ajustements périodiques dans le cours de sa mise en oeuvre, étant entendu que ces ajustements ne devront pas porter atteinte aux principes convenus. Par exemple, plusieurs PPTE éligibles ont connu une aggravation de leur situation financière pour des raisons indépendantes de leur volonté. On pourrait donc raisonnablement envisager de concentrer les fonds et les efforts de l'Initiative sur un plus petit nombre de pays qui ont démontré leur volonté de lutter contre la pauvreté, afin de résoudre durablement le problème de leur dette et d'assurer la pérennité du développement. Une approche sélective de ce genre serait une bien meilleure solution que l'élargissement du nombre des pays éligibles, car elle nous offrirait une meilleure garantie que les ressources ne seront pas gaspillées. Dans cette perspective, nous pourrions envisager d'ajouter de nouveaux critères à ceux qui existent déjà (tels que les ratios du service de la dette) et d'instaurer davantage de flexibilité dans leur application. L'idée d'alléger dès la période intérimaire les problèmes de liquidités des pays éligibles en subventionnant le service de leur dette vis-à-vis des institutions financières internationales mérite d'être sérieusement considérée. On pourrait accroître les incitations positives fournies par l'Initiative par le jeu d'une « tranche flottante », liant le déblocage des ressources au point d'achèvement à la performance du pays dans le cadre de l'Initiative.

Cependant, si l'on veut apporter à l'Initiative des remaniements qui auraient pour effet d'en augmenter le coût, il est indispensable de se demander simultanément comment on financera cette charge supplémentaire. Sinon, l'Initiative risque de devenir politisée et inefficace. C'est pourquoi nous sommes opposés à toute interprétation large de l'Initiative, et notamment à ce qu'on la considère comme une source alternative de fonds pour le développement ou comme un acte de charité. À notre sens, l'Initiative PPTE est un programme équilibré visant à ramener à un niveau soutenable l'endettement des pays pauvres en développement qui appliquent de bonnes politiques économiques et sociales. Ce programme repose sur des principes clairs, agréés par la communauté internationale, qui régissent les critères d'éligibilité et les stades de mise en oeuvre. Parmi ces principes figurent la répartition proportionnelle des charges et une stricte conditionnalité qui lie l'allègement de la dette aux progrès réalisés dans le domaine de la politique sociale.

Dans certains cas, une performance exemplaire du pays dans l'exécution des programmes macroéconomiques et sociaux convenus avec les institutions financières internationales pourra justifier qu'on dévie des règles établies en ce qui concerne les critères d'éligibilité, les plafonds d'allègement de la dette et la durée des périodes entre l'éligibilité, le point de décision et le point d'achèvement. Nous admettons aussi qu'il serait injuste de pénaliser les pays engagés dans des

réformes radicales et complexes dans des conditions défavorables, en faisant traîner en longueur le passage d'un stade à un autre de l'Initiative. Au contraire, il faudrait encourager leurs efforts en allégeant véritablement le fardeau de leur dette actuelle. Toutefois, nous nous opposons de manière catégorique à l'altération des principes fondamentaux de l'Initiative, surtout s'il doit en résulter une augmentation considérable du coût de celle-ci. Dans la pratique, nous constatons qu'il existe déjà suffisamment de flexibilité dans l'application des principes de base de l'Initiative pour tenir compte des spécificités économiques locales et régionales.

Nous voudrions aussi souligner que la participation de la Banque à l'Initiative ne doit pas exercer une pression excessive sur son budget à un moment où elle doit faire face à des risques accrus et où il est nécessaire de reconstituer ses ressources. Toute décision d'accroître le niveau de participation de la Banque à l'Initiative devra tenir compte de la nécessité de préserver la capacité de prise de risques de l'institution et d'assurer la poursuite d'autres programmes existants qui revêtent une égale importance.

### *Politique sociale : principes et bonnes pratiques*

En ce qui concerne les principes et bonnes pratiques de politique sociale, je désire avant tout souligner leur immense importance pour un développement équilibré et durable.

Dans l'ensemble, nous sommes d'accord avec la liste de principes et pratiques de base qui a été proposée. Cette liste coïncide pour l'essentiel avec les objectifs du Gouvernement russe. Bien sûr, le choix des priorités et des objectifs doit toujours se faire au cas par cas pour chaque pays — ce qui, comme l'a souligné fort justement le président de la Banque, M. Wolfensohn, constitue le fondement du Cadre de développement intégré.

Nous estimons que les facteurs institutionnels sont particulièrement importants pour les économies en transition. Les institutions doivent être structurées de manière à pouvoir résoudre des problèmes très complexes et pluridimensionnels. Elles doivent être capables de réagir rapidement et efficacement aux besoins qui émergent — en particulier ceux des groupes sociaux les plus vulnérables —, de suivre les orientations tracées par les autorités démocratiquement élues et de promouvoir une participation effective de la population, notamment aux niveaux local et régional. À cet égard, nous sommes convaincus qu'il n'est possible de mettre en place des institutions de cette nature que si l'on élimine totalement la corruption et toutes ses causes. C'est pourquoi nous approuvons entièrement l'attention accrue que la Banque mondiale porte au problème de la corruption et nous estimons que cette approche est bénéfique pour les pays dans lesquels le renforcement institutionnel constitue une priorité.

Les problèmes de politique sociale revêtent une égale importance dans tous les pays — qu'il s'agisse des pays en développement, des pays en transition ou des pays industriels. Nous sommes d'accord avec la Banque pour estimer qu'on ne comprend pas suffisamment bien les évolutions sociales complexes et les raisons pour lesquelles une combinaison de politiques, devant chacune produire un effet spécifique et justifié, peut aboutir à des résultats tout à fait différents de ce qui était prévu à l'origine. L'analyse de ces questions devrait demeurer en bonne place dans les activités de recherche de la Banque.

Il serait peut-être bon, pour appréhender ces questions, de tenir compte de l'universalité des objectifs de politique sociale. On pourrait dégager de l'expérience de beaucoup de pays industriels des leçons importantes — tant positives que négatives — et largement applicables. Ces pays ont eux aussi beaucoup de progrès à faire dans ce domaine, et une approche réellement globale des questions sociales ne doit pas négliger ce fait.

À cet égard, nous sommes d'accord avec l'approche à deux niveaux qui a été proposée pour placer la formulation des objectifs de la Banque dans le contexte plus large du réseau des institutions internationales. De fait, il faudrait maintenir à l'avenir la démarche actuelle, où ce sont les Nations Unies qui assument la responsabilité de définir les principes généraux.

Enfin, il convient de rappeler que la Banque a pour mission de lutter contre la pauvreté et de promouvoir un développement durable, principalement par le biais du transfert de ressources financières. Par conséquent, la dimension sociale des politiques de la Banque ne doit pas avoir pour effet d'alourdir la charge déjà pesante de la conditionnalité. En outre, la Banque ne doit tolérer aucun protectionnisme déguisé sous les apparences du respect des principes sociaux universels, en particulier dans le domaine des politiques du travail. Il ne faut pas oublier que certaines mesures, qui en surface visent à améliorer les aspects sociaux du développement, risquent en fait de dissuader les investissements et ne feraient donc qu'accentuer la pauvreté. Ce problème est particulièrement critique à l'heure actuelle, où les flux nets de capitaux vers les économies en développement et en transition ont considérablement diminué et sont dans certains cas devenus négatifs.

#### *Capacité financière du Groupe de la Banque*

Dès le début, nous nous sommes préoccupés de la nécessité de maintenir à un niveau approprié la capacité de prise de risques de la Banque, telle qu'elle est exprimée par ses ratios de levier. Nous sommes reconnaissants à la direction de la Banque, et tout particulièrement à son président, M. Wolfensohn, d'avoir constamment prêté attention à cette question importante. Les récentes analyses effectuées par la Banque et les résultats des discussions au sein du Conseil nous indiquent clairement l'impact que d'éventuels chocs futurs au niveau des prêts improductifs pourraient exercer sur la rentabilité de la Banque, et sur son aptitude à promouvoir activement le développement et à contribuer à résoudre les crises dans les pays et régions en détresse. Nous sommes heureux que le groupe d'experts indépendants ait approuvé cette méthodologie et les principaux résultats des analyses.

Compte tenu de l'instabilité économique actuelle des pays en développement et en transition, à laquelle viennent s'ajouter la réduction des flux de capitaux privés et une instabilité politique accrue dans des régions importantes, nous estimons que le renforcement de la capacité de prise de risques de la Banque et le maintien de sa cote de crédit à son niveau élevé doivent constituer une priorité absolue pour tous les actionnaires responsables.

Dans le même temps, la réalisation pratique de cet objectif implique des décisions complexes dans plusieurs domaines : dynamique et structure des actifs de la Banque, niveau et affectation des recettes, et augmentation du capital versé. Nous estimons qu'une combinaison de ces mesures, reposant sur le principe d'un partage équitable des charges, offrirait une solution appropriée pour maintenir la stabilité financière de la Banque. Cette stratégie serait en harmonie avec la nature coopérative de l'institution et assurerait le consensus nécessaire entre les actionnaires. Aucune solution asymétrique ne peut être considérée comme réaliste et viable à long

terme. Nous sommes convaincus que cette approche reposant sur un consensus permettrait d'éviter la répétition de la coupure majeure entre pays emprunteurs et pays non emprunteurs qui s'est produite lors du vote sur la tarification des prêts et l'affectation du revenu net de l'exercice 98. Nous estimons qu'une telle tournure des événements serait particulièrement inacceptable dans les circonstances actuelles, compte tenu de la nécessité impérieuse de maintenir la cote de crédit de la Banque à son niveau élevé.

Dans ce contexte, nous estimons que la référence à l'élément de subvention accru des prêts de la Banque, mesuré par la simple différence entre les taux d'intérêt du marché et les intérêts et commissions prélevés par la Banque, ne peut se justifier. Cette approche est particulièrement spécieuse quand elle s'applique à des situations de crise dans lesquelles les pays emprunteurs — y compris ceux qui ont maintenu leur stabilité macroéconomique et qui poursuivent des réformes structurelles — voient se détériorer abruptement leur accès aux marchés financiers internationaux. Nous tenons à souligner que l'instabilité de l'accès aux marchés financiers est l'une des caractéristiques structurelles des pays en développement, résultant de leur solvabilité marginale et des risques perçus par les acteurs du marché. Tandis que les pays développés peuvent compenser la dégradation de leur situation économique en empruntant sur le marché, l'accès des pays en développement au marché peut se dégrader fortement, ou même devenir nul, en période de crise. Ce facteur peut fortement aggraver les problèmes de sortie des capitaux et accentuer la récession. Nous estimons que la nature et la mission de la Banque ne lui permettent pas de suivre le comportement « procyclique » des prêteurs du secteur privé. Sinon, il serait logique de fixer les intérêts et commissions en fonction de la cote de crédit des États emprunteurs ou de suspendre les activités de prêt durant les crises.

Cependant, nous sommes d'accord avec l'idée de différencier les prix des prêts en fonction de la nature de l'instrument de prêt, qui permettrait de prendre en compte l'impact de chaque opération sur la situation financière de la Banque, et donc sur son aptitude à aider l'ensemble des emprunteurs. Depuis la dernière réunion du Comité du développement, la Banque a fait, dans ce domaine précis, des progrès qui ont exercé des effets positifs sur sa rentabilité.

Enfin, nous sommes en faveur de la poursuite des consultations entre les principaux groupes d'actionnaires et la direction de la Banque, car elles permettront de définir un ensemble d'options équilibrées et largement acceptées pour maintenir et renforcer la capacité financière du Groupe de la Banque mondiale.

#### *Avenir du Comité du développement et du Comité intérimaire*

Nous suivons avec grand intérêt le débat concernant la nouvelle architecture financière internationale. En tout état de cause, le Comité du développement devra demeurer l'un des principaux éléments de cette architecture, comme il l'est depuis de nombreuses années.

Il est clair que le fonctionnement pratique d'un forum représentatif de cette nature doit nécessairement tenir compte d'une multitude d'exigences toutes extrêmement importantes, mais qui ne pourront toutes être pleinement satisfaites. Il faudra inévitablement en venir à une forme de compromis et il s'agit donc avant tout de définir un ensemble de principes auxquels devra se conformer le résultat final.

À notre avis, la Banque a fort bien formulé ces principes, qui sont les suivants :

- Mandat large, englobant la plupart des problèmes de développement économique et financier ;
- Responsabilité commune des pays de maintenir l'efficacité du système financier international ;
- Conception et structuration adéquates des institutions concernées ;
- Représentation et légitimité ;
- Efficacité et focalisation sur les problèmes essentiels.

Il existe plusieurs moyens de définir la structure organisationnelle du Comité du développement qui correspondra le mieux aux principes établis. Cependant, il ne faut ni politiser cette question, car il pourrait en résulter des différends et des divisions inutiles, ni la rendre trop complexe, car cela pourrait produire une nouvelle couche de bureaucratie internationale.

En outre, il est bien connu que l'une des premières règles à appliquer, pour établir des institutions, consiste à étudier attentivement l'expérience que constituent les structures et traditions existantes.

Compte tenu de ces facteurs, nous penchons en faveur de la solution n° 3 qui a été proposée, et sur laquelle on a plaisamment apposé l'appellation de « structure de la double casquette ». Cette solution, comme cela a été justement observé, ne nécessitera aucune procédure juridique spéciale. Elle est entièrement conforme à la pratique établie des deux comités jumeaux ; à notre avis, elle permettra de mieux intégrer le travail de ces comités et de lui conférer davantage d'efficacité en cette époque complexe et cruciale.

#### *Cadre de développement intégré*

Nous nous félicitons de la nouvelle approche intégrée du développement. La Fédération de Russie a appris à travers l'expérience qu'en mettant excessivement l'accent sur les mesures macroéconomiques, aux dépens des aspects structurels, institutionnels et sociaux du développement, on ne peut aboutir à une croissance durable. Le développement est un processus extrêmement complexe et délicat, qui ne se prête pas à des solutions simples. Ce n'est que par une compréhension profonde de ses mécanismes internes que nous pourrions atteindre des résultats positifs et durables en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie des populations et la réduction de la pauvreté.

Une autre caractéristique importante de l'approche proposée est l'accent mis sur l'utilisation des ressources intellectuelles et politiques propres à chaque pays pour formuler la stratégie de développement spécifiquement adaptée à ses besoins. Un tel programme, reposant sur un large consensus au sein du pays et appuyé par l'action concertée d'un groupe de bailleurs de fonds, aura les meilleures chances de susciter des changements économiques radicaux et durables.

Nous attendrons avec impatience les résultats de la mise en oeuvre de l'approche du CDI dans les pays pilotes. Mais nous espérons qu'avant même l'obtention de ces résultats, certains des aspects incontestablement utiles de la nouvelle idéologie seront intégrés dans les opérations courantes de la Banque mondiale.

### *Aide aux pays sortant d'un conflit*

Le Fonds et la Banque disposent déjà d'une large gamme d'instruments pour prêter assistance aux pays émergeant d'un conflit armé. Ce sont, notamment, les prêts à l'ajustement structurel, l'aide d'urgence, l'Initiative PPTE, les dons de l'IDA et les opérations spéciales de la BIRD. Malheureusement, dans la pratique, ces instruments se révèlent souvent insuffisants en raison des spécificités des pays sortant d'un conflit. En outre, beaucoup de ces pays doivent des arriérés aux créanciers multilatéraux et bilatéraux. C'est pourquoi nous sommes heureux de constater que le Fonds et la Banque continuent de rechercher des moyens d'accroître l'efficacité de leur aide aux pays les plus pauvres qui émergent d'un conflit, en s'attachant à fournir cette aide au moment approprié.

Depuis nos dernières assemblées annuelles, les deux institutions ont beaucoup progressé dans leur compréhension du problème. Nous sommes heureux de constater que cela a confirmé la nécessité urgente de régler le problème des arriérés de manière cohérente et concertée, de même que la nécessité de lier l'aide post-conflit et l'Initiative PPTE.

Nous appuyons les efforts visant à assurer un flux net positif de ressources aux pays sortant d'un conflit aussi bien avant qu'après le règlement des arriérés, à condition que l'ensemble des indicateurs de performance convenus avec le gouvernement soient atteints. Nous appuyons également les propositions spécifiques que la Banque a formulées en vue de renforcer les liens entre l'aide aux pays post-conflit et l'Initiative PPTE. Toutefois, il reste à nos yeux plusieurs aspects préoccupants.

- Le mécanisme proposé pour aider les pays sortant d'un conflit implique des écarts significatifs par rapport aux politiques et pratiques financières existantes de la Banque et du Fonds, notamment en ce qui concerne l'octroi de prêts à des pays en arriérés. Dans le passé, les deux institutions n'ont jamais accepté de reporter ou de restructurer les dettes pour résoudre le problème des arriérés, pour des raisons tenant à leur propre intégrité financière et à leur statut de créancier privilégié, au risque moral et au principe d'égalité entre tous les clients. Il ne semble pas pour l'instant que quoi que ce soit, dans les événements récents, puisse justifier les changements de politique qui sont envisagés. Il convient d'analyser attentivement les mesures proposées pour s'assurer qu'elles ne porteront pas atteinte à la stabilité financière et à la réputation de la Banque et du Fonds.
- Nous réaffirmons notre conviction que seules des actions concertées de l'ensemble des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, se situant dans le cadre d'un programme de réhabilitation conjoint jouissant d'une participation large et adéquate de toutes les institutions internationales, pourront donner des résultats positifs. Toute action unilatérale de la Banque ou toute tentative de la charger d'une responsabilité disproportionnée serait inacceptable.
- Le mécanisme qu'impliquent les changements de politique proposés doit être étudié de plus près. Il ressort de l'analyse du revenu net qu'après avoir alloué des fonds aux priorités traditionnelles (remise d'intérêts, IDA et PPTE), il ne reste pas suffisamment de ressources pour cette nouvelle initiative. Par conséquent, il apparaît improbable que l'octroi de dons aux pays sortant d'un conflit puisse être financé sur le revenu net. Nous ne jugeons pas non plus opportun de recourir à cette fin aux dons de l'IDA, pour la bonne



raison que ces ressources sont très limitées. À notre avis, le meilleur moyen de financer l'aide aux pays sortant d'un conflit et le règlement du problème de leur dette extérieure serait de constituer un fonds spécial géré par la Banque et alimenté par des contributions volontaires des bailleurs de fonds bilatéraux.

- Il convient de mener une réflexion plus approfondie sur les critères d'accès à l'aide d'urgence pour les pays sortant d'un conflit. Nous voudrions éviter qu'on applique purement et simplement une approche au cas par cas, car cela risquerait de mettre le processus de décision à la merci des intérêts politiques. Toute décision d'offrir une aide d'urgence à un pays émergeant d'un conflit doit reposer sur des critères clairs, transparents et généralement acceptés, qui s'appuient sur des considérations de réduction de la pauvreté et de développement économique à long terme.
- Les événements récents des Balkans ont montré que même des pays qui ne prennent pas directement part au conflit peuvent subir des dommages matériels considérables. Il est donc nécessaire d'élargir la perspective et d'envisager les moyens que la communauté internationale pourrait mettre en oeuvre pour apporter une assistance aux victimes indirectes du conflit.

Je le répète, nous attachons beaucoup d'importance à l'initiative d'aide aux pays sortant d'un conflit et nous sommes disposés à poursuivre la réflexion. Cependant, nous demeurons très prudents vis-à-vis de toutes mesures qui risqueraient de porter atteinte à la position financière de la Banque et à ses programmes de développement.

#### *Collaboration entre la Banque mondiale et les banques régionales de développement*

Le rapport soumis au Comité du développement sur la collaboration avec les banques régionales de développement fournit un compte rendu détaillé des progrès récemment accomplis dans cet important domaine, évalue l'expérience et définit les tâches pour l'avenir. Nous sommes entièrement d'accord avec les points de vue et les conclusions contenus dans ce document.

Les réunions régulières entre les présidents des banques multilatérales de développement aident dans une large mesure à renforcer les relations entre celles-ci. Ces contacts sont une excellente occasion pour définir une vision stratégique cohérente des défis communs et particuliers auxquels ces institutions se trouvent confrontées. En outre, chacune de ces réunions entre les présidents envoie un signal au personnel de leurs institutions respectives, en soulignant la nécessité de développer la collaboration et de renforcer les partenariats à tous les niveaux.

Du point de vue des pays clients, il semble particulièrement important de développer la collaboration entre les banques au niveau des pays. Le rapport cite un grand nombre d'exemples récents de ce type de coopération dans le domaine des études comme des activités opérationnelles. Il est éloquent, à cet égard, que les stratégies-pays des BMD mettent de plus en plus l'accent sur les partenariats avec les autres BMD. Les banques internationales de développement s'orientent aussi de plus en plus vers le cofinancement de projets et programmes spécifiques.

Néanmoins, il est clair que les progrès réalisés dans le renforcement de la coopération entre la Banque mondiale et les banques régionales de développement demeurent pour l'instant assez limités. En outre, les résultats dans différents domaines d'activité et dans différents pays sont mitigés. À notre avis, il importe avant tout de mettre fin au climat de concurrence inamicale et de méfiance mutuelle qui marque encore occasionnellement les relations entre les BMD.

En tant que membre de la Banque mondiale, de la Banque européenne de reconstruction et de développement et de la Banque de la mer Noire pour le commerce et le développement, la Russie a tout intérêt à voir s'améliorer la collaboration entre ces institutions. Cette collaboration nous est surtout essentielle, à ce stade, pour assurer le plus rapidement possible la redynamisation du secteur financier et le développement du secteur réel de l'économie russe.

### **Déclaration de M. Niamien, ministre de l'Économie et des Finances (Côte d'Ivoire)**

Je voudrais tout d'abord remercier notre Président, Monsieur Tarrin Nimmanahaeminda et le Secrétariat Exécutif du Comité pour l'excellente organisation de nos travaux à l'occasion de cette 59<sup>e</sup> réunion. Je voudrais également adresser mes remerciements au président de la Banque mondiale, Monsieur James D. Wolfensohn, ainsi qu'au directeur général du Fonds monétaire international, Monsieur Michel Camdessus, à la fois pour leurs excellentes communications écrites et pour la qualité des documents que les services des deux institutions ont mis à notre disposition.

Mes observations porteront principalement sur les sujets soumis à l'examen du Comité, à savoir : l'Initiative en faveur des Pays pauvres très endettés (PPTE) ; les Principes de bonnes politiques sociales ; l'Adéquation du capital du groupe de la Banque ; ainsi que le rôle des Comités du Développement et Intérimaire dans une architecture du système financier international rénovée. Je ferai ensuite un bref commentaire sur le Cadre de développement intégré ; sur l'Aide aux pays sortant d'un conflit ; et sur la Collaboration entre la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

Avant tout, je me permettrais de dire un mot sur le problème du transfert des ressources en direction des pays en développement. Me référant au document mis à notre disposition et intitulé : « Tendances récentes du transfert de ressources aux pays en développement », je note que la tendance au déclin de l'aide concessionnelle entamée depuis quelques années se poursuit. En particulier, l'aide publique au développement (APD), en provenance des pays de l'OCDE, est à son niveau le plus bas depuis près de trente ans, soit 0,22 % du PIB global de ces pays. Manifestement, l'aide publique de ces pays s'écarte de plus en plus de l'objectif que les Nations Unies leur avaient fixé de transférer des ressources concessionnelles représentant 0,7 % de leur PIB vers les pays en développement. Nous exhortons, par conséquent, ces pays donateurs à intensifier leurs efforts pour atteindre l'objectif précité des Nations Unies. Dans ce contexte, nous nous réjouissons de constater que l'APD provenant de quelques pays européens de l'OCDE a individuellement dépassé l'objectif des Nations Unies. Nos pays leur sont reconnaissants. Nous nous réjouissons, enfin, de la conclusion des négociations pour la douzième reconstitution de l'AID, couvrant la période 1999-2001. Nous nous félicitons de ce résultat.

*L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) : rapport d'étape*

S'agissant de l'Initiative PPTE, nous notons, avec satisfaction, que les consultations, menées par les deux institutions de Bretton Woods, de manière inclusive et transparente, ont abouti à des résultats encourageants. Ils indiquent un appel massif en faveur du renforcement de l'Initiative, de son élargissement pour couvrir un plus grand nombre de pays et de sa modification pour accélérer le traitement de cas individuels. Les deux institutions de Bretton Woods ont maintenant mis au point des recommandations qui bénéficient d'un large appui au sein des deux Conseils d'administration. Les changements proposés n'affectent pas la nature de l'Initiative qui demeure un complément aux instruments traditionnels d'assistance et doit encourager un développement soutenu focalisé sur la réduction de la pauvreté. Elle doit favoriser l'adoption de programmes d'ajustement et de réformes crédibles dans les pays récipiendaires et prévoir une stratégie de sortie. Il est aussi important de permettre aux pays qui ont déjà atteint le point d'achèvement d'en bénéficier rétroactivement pour autant qu'ils remplissent les critères révisés de l'Initiative.

Beaucoup de pays de mon groupe sont bénéficiaires ou bénéficiaires potentiels de l'Initiative (PPTE). Nous nous réjouissons des recommandations faites par les deux institutions à ce sujet. Ces recommandations vont clairement dans la direction que nous avons souhaitée dans le passé, qu'il s'agisse de l'assouplissement des critères d'éligibilité ou des cibles d'intervention ou du raccourcissement des délais d'intervention. Bien appliquées, ces recommandations peuvent contribuer à un accroissement substantiel des avantages de l'Initiative et l'ouvrir à un plus grand nombre de pays bénéficiaires. Nous les appuyons fermement. Nos pays sont reconnaissants des propositions de certains créanciers bilatéraux visant à accroître leur contribution à l'effort global de réduction de la dette. Nos pays appuient aussi la recommandation concernant le financement de la contribution de la Banque africaine de développement (BAD) que nous avons souvent évoqué dans le passé.

*Les Principes de bonnes politiques sociales*

Au sujet du document sur les Principes de bonnes politiques sociales, j'ai trouvé le rapport de la Banque à ce sujet fort intéressant. Cette question trouve son origine dans la Déclaration générale du Sommet mondial sur le Développement social qui s'est tenu à Copenhague (Danemark) en mars 1995. Celle-ci engageait les États signataires à créer un environnement propice pour éliminer la pauvreté dans le monde ; procurer du travail et des conditions de vie décentes à tous ; promouvoir l'intégration sociale, y compris un rôle équitable pour la femme ; faciliter l'accès à l'éducation et à la santé ; et intégrer pleinement la culture dans le processus du développement.

Le document préparé par la Banque souligne, à juste titre, la nécessité d'impliquer les institutions appropriées des pays bénéficiaires dans la réalisation de ce programme d'action. La Banque et les autres partenaires au développement peuvent apporter leur assistance en s'inspirant des expériences et des bonnes pratiques observées à travers le monde.

S'agissant de l'approche proposée à deux fronts, nous l'appuyons entièrement car elle reconnaît la primauté du rôle des Nations Unies dans ce domaine et permet à la Banque de donner sa contribution dans les domaines où elle a un avantage comparatif. Nous devons souligner, enfin, la nécessité de tenir compte et de respecter les diversités culturelles et institutionnelles de chaque pays dans ce processus.

*L'Adéquation du capital du groupe de la Banque*

Nous saluons, une fois de plus, l'échange de vues sur cette question de l'adéquation du capital de la Banque. Le document soumis à notre examen est le résultat des échanges qui ont déjà eu lieu entre le Conseil d'administration et la direction de la Banque. Il présente aussi un rapport établi par un Comité "des Sages" auquel la direction de la Banque avait demandé une étude sur le sujet. Les recommandations soumises par le Comité des Sages sont similaires à celles que la direction de la Banque nous a déjà proposées dans le passé. Elles visent à réduire le rythme d'octroi de prêts, à consolider le revenu net et/ou à renforcer la structure du capital de la Banque.

La direction du groupe de la Banque mondiale nous a assuré que la structure financière actuelle de la BIRD et celle de la SFI sont saines. Je suis toutefois d'accord avec elle que, dans la perspective d'une croissance de l'institution à moyen terme, nous devrions procéder à l'adoption d'une des options proposées ci-dessus ou une combinaison de ces options. Les options présentées ont, chacune, leurs mérites que nous devons continuer à approfondir. Il me paraît important toutefois de nous assurer que les décisions que nous prendrons à cet égard n'auront pas d'impact négatif sur les transferts de ressources de la BIRD à l'AID et aux programmes de développement qui sont importants pour nos pays tels que l'Initiative PPTE, le partenariat pour le renforcement des capacités en Afrique et le programme d'assistance aux pays sortant de conflits.

*Le renforcement des instances internationales, et notamment du rôle du Comité du Développement et du Comité intérimaire*

J'ai apprécié le rapport préparé par la Banque mondiale sur les moyens de renforcer l'efficacité du Comité du développement. Cette étude avait été demandée par ce Comité dans le contexte d'une réflexion globale consistant à redéfinir les termes d'une réforme du système monétaire et financier international et de la gouvernance des institutions de Bretton Woods. Le Comité intérimaire avait demandé une étude similaire au Fonds monétaire international. L'urgence de ces études avait été confirmée notamment par la récente crise en Asie.

Le Conseil d'administration de la Banque qui a examiné ce projet n'est pas arrivé à un accord sur une option unique. Nous apprenons, par ailleurs, que le Fonds monétaire international a décidé de présenter ses conclusions dans un rapport séparé au Comité intérimaire. Puisqu'il s'agit de l'architecture financière internationale commune, nous aurions souhaité un rapport conjoint.

S'agissant du rapport de la Banque, il nous revient maintenant de donner notre point de vue afin de permettre à la direction et au Conseil d'administration de la Banque de poursuivre leurs débats à ce sujet et de nous proposer des recommandations. À ce stade de la discussion, nous sommes d'avis que la réforme éventuelle du système monétaire et financier international devrait nécessairement tenir compte des interrelations entre les problèmes macro-économiques, sociaux, financiers et structurels. Elle doit aussi prendre, comme point de départ, l'expérience ainsi que l'expertise des institutions de Bretton Woods. Enfin, il faut adopter un cadre flexible qui puisse encourager la participation de la communauté financière internationale dans son ensemble ainsi que d'autres organisations telles que l'OMC.

S'agissant des options proposées dans le document, nous aurions préféré l'option qui consisterait à transformer le Comité intérimaire en un Comité conjoint Banque mondiale-Fonds monétaire international. De cette manière, chaque Comité pourrait traiter des problèmes spécifiques relevant de son institution de base et collaborer en même temps avec l'autre Comité sur les problèmes d'intérêt commun. Nous sommes conscients des difficultés qui pourraient réduire les chances de succès de cette option, vu notamment la nécessité qu'elle entraînerait d'introduire un amendement à la Résolution créant le Comité intérimaire. Ces difficultés pourraient même s'amplifier au cas où le Comité intérimaire serait transformé en un organe ayant pouvoirs de décisions. En l'absence d'un consensus pour cette option, nous sommes, par réalisme, favorables à l'option qui maintiendrait les deux structures actuelles mais renforcerait quelque peu le rôle de la Banque au sein du Comité intérimaire.

### *Le Cadre de développement intégré*

Nos pays ont accueilli avec enthousiasme le nouveau cadre de développement proposé par le président du Groupe de la Banque mondiale, Monsieur James D. Wolfensohn. J'ajouterais que, depuis quelque temps, la Côte d'Ivoire, mon pays, tente d'appliquer, avec quelque succès, ce nouveau cadre de développement. Son bilan à deux parties, couvrant les problèmes macro-économiques d'un côté et structurels et sectoriels de l'autre et précisant les interventions des divers acteurs, permet, en effet, de poursuivre la réalisation des objectifs à long terme d'une façon intégrée et participative à la fois au niveau national et avec les partenaires extérieurs. Un aspect important, à mon avis, concerne l'organisation et la conduite de la stratégie qui demeurent la responsabilité première du pays en partenariat avec les institutions chargées du développement.

Nous appuyons, fermement et sans ambiguïté, le président Wolfensohn sur le nouveau Cadre de développement intégré. Nous pensons en effet, que ce cadre va contribuer au renforcement de l'appropriation dans nos pays ainsi qu'à une meilleure coordination des bailleurs de fonds. Nous invitons toutefois la Banque à s'assurer que nos pays continuent de recevoir une assistance financière et non financière substantielle dont ils ont besoin pour assurer leur développement. Enfin, nous demeurons persuadés que ce nouveau Cadre de développement intégré permettra d'éviter la prolifération de conditionalités multiples et croisées de la part des bailleurs de fonds sur nos pays.

### *L'aide aux pays sortant d'un conflit*

Le groupe de pays que je représente comprend un bon nombre de pays classés dans la catégorie de pays sortant d'un conflit. Certains de ces pays sont encore impliqués dans des conflits à l'heure actuelle. Bien que les institutions de Bretton Woods aient, ces dernières années, apporté une assistance sous diverses formes pour aider ces pays à organiser une transition vers la reconstruction, l'expérience montre que dans certains cas, la destruction de l'infrastructure physique et institutionnelle est très avancée nécessitant un accroissement de l'aide. C'est pourquoi nous accueillons favorablement les initiatives des institutions de Bretton Woods visant à mettre en place, en collaboration avec d'autres bailleurs de fonds, de nouvelles modalités destinées à mettre très tôt à la disposition des pays un surcroît de financement en vue d'accélérer la reconstruction. Nous encourageons aussi les institutions de Bretton Woods à poursuivre les réflexions entreprises récemment au sein de la Banque sur la possibilité d'étendre l'assistance de la communauté internationale aux pays encore en conflit.

*Collaboration entre le groupe de la Banque et les banques régionales de développement*

Le rapport de la Banque mondiale sur sa collaboration avec les banques régionales de développement est très encourageant. Je salue les efforts de collaboration déployés par les banques conformément à la principale recommandation du Groupe de travail sur les banques de développement préparée par ce Comité il y a trois ans.

*Conclusion*

Pour conclure, j'aimerais féliciter le Président de la Banque mondiale, Monsieur James D. Wolfensohn, de son appui personnel à l'initiative des Gouverneurs africains sur le renforcement des capacités en Afrique au sud du Sahara. Cette initiative bénéficie maintenant d'un appui élargi au sein de la communauté de bailleurs de fonds.

**Déclaration de M. Oualalou, ministre de l'Économie et des Finances (Maroc)**

La dernière réunion de notre Comité tenue le 5 octobre 1998 a été l'occasion pour évaluer les conséquences, et tirer les enseignements qui s'imposent de la crise financière qui s'est déclenchée 15 mois auparavant en Asie du Sud Est.

La réflexion s'est poursuivie, depuis, au sein de divers forums et instances régionaux et multilatéraux en vue d'identifier les voies et moyens les plus appropriés pour juguler la crise actuelle et empêcher l'apparition de nouvelles crises de la même nature.

À cet effet, des avancées ont été certes enregistrées au niveau de la réflexion, et des initiatives ont été proposées pour contribuer à rétablir la stabilité de l'économie mondiale sur la base d'une plus grande solidarité internationale, prenant appui sur les principes d'une gestion saine à tous les niveaux et visant en définitive une croissance durable et une réduction irréversible de la pauvreté.

Cette orientation est à mon sens incontournable compte tenu de la globalisation des marchés, de l'interdépendance accrue des économies et de l'interpénétration des sphères réelle et financière.

La réussite de cette orientation suppose cependant un engagement solidaire et stratégique au niveau international impliquant les autorités publiques, les instances multilatérales et les opérateurs privés.

En effet, même si les craintes d'une profonde récession généralisée sont aujourd'hui atténuées, la crise n'est pas complètement jugulée et ses effets négatifs sur la plupart des pays émergents et l'économie internationale mettront certainement encore longtemps avant d'être totalement résorbés.

L'élargissement de la pauvreté parmi les couches sociales les plus vulnérables ainsi que l'accroissement du chômage dans un certain nombre de pays touchés sont autant de facteurs qui doivent aujourd'hui, et plus que jamais, nous inciter à recentrer nos politiques et stratégies sur l'Homme et sur le développement social.

Plus qu'un choix ce recentrage devient aujourd'hui une nécessité pour deux raisons essentielles. La première est que la croissance, aussi forte soit-elle, ne peut être réellement durable que lorsque ses fruits sont bien repartis et qu'elle contribue à l'amélioration du bien être collectif et à la lutte contre la précarité et les sources de vulnérabilité. Cela est par ailleurs indispensable pour accroître la capacité des pays à amortir les chocs exogènes, y compris ceux résultant d'une contagion, dont aucun pays au monde n'est vraiment à l'abri. La deuxième raison est que l'équilibre macro-économique ne doit pas être une fin en soi, mais un moyen pour renforcer le développement social et l'amélioration du bien être humain.

Ces principes doivent guider l'action aussi bien des gouvernements que des institutions financières multilatérales et des autres bailleurs de fonds, dans le cadre d'un partenariat stratégique, au-delà des actions ponctuelles et des programmes spécifiques.

À cet égard, l'initiative prise par la Banque Mondiale consistant à mettre en place un nouveau cadre de coopération avec les pays utilisateurs de ses ressources dit « Cadre de développement intégré » (CDI) mérite d'être encouragée. Cela dans la mesure où ledit cadre prendrait appui, de façon simultanée, sur les dimensions macro-économiques, sociales, structurelles et humaines.

Ce cadre n'est pas encore complètement arrêté mais je voudrais pour ma part énoncer trois principes fondamentaux qui doivent constituer le soubassement du CDI et en assurer le succès souhaité. Je citerai en premier lieu le fait que le CDI devrait s'insérer dans le cadre des priorités et programmes du pays concerné pour accroître les chances de son exécution et de son impact. Le second principe consiste dans la nécessité de prévoir un minimum de souplesse au dit cadre et de le doter de la flexibilité et de l'adaptabilité requises, prenant ainsi en considération la diversité des situations et des niveaux de développement des pays d'opération. Le troisième principe enfin consiste dans la nécessité de mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre du CDI à des conditions appropriées. Notre souhait à cet égard est que la Banque Mondiale puisse jouer un rôle important de catalyseur de ressources à des conditions concessionnelles dans le cadre du CDI.

Cela suppose bien entendu un élan important de solidarité internationale, nécessaire également, et pour les mêmes motifs, pour appuyer les pays sortant d'un conflit. Les propositions en cours d'examen à la Banque Mondiale visant à élargir le concept de pays sortant d'un conflit sont à encourager.

Sont également à encourager les récentes propositions visant à accroître la portée de l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés, à assouplir les critères d'éligibilité et à raccourcir le délai requis pour faire bénéficier les pays éligibles de cette initiative.

Ces améliorations accroîtront certainement le coût de l'initiative. Par conséquent, là aussi, j'estime que le consensus sur la restructuration de l'initiative devra s'accompagner d'un élan comparable de solidarité internationale. Cela afin de rendre supportable et moins contraignant l'effort à consentir par les institutions financières multilatérales, notamment la Banque Africaine de Développement.

Je ne voudrais pas clore ce chapitre sans lancer un appel à la communauté internationale en faveur d'une réflexion sur les moyens d'alléger la dette des pays à revenu intermédiaire, en prenant en considération non seulement le niveau du PIB par habitant mais aussi des critères mettant en relief les besoins en matière de développement social.

Enfin, il est primordial que la structure et la viabilité financières de la BIRD soient sauvegardées, voire renforcées. Pour ce faire, la BIRD doit recentrer son activité sur sa mission principale, à savoir la promotion et le financement au moindre coût du développement durable.

Néanmoins, s'il s'avère indispensable de revoir l'adéquation du capital de la Banque pour lui permettre de faire convenablement face à sa mission, tout retard dans ce domaine ne devrait pas se traduire par un renchérissement des coûts pour les pays emprunteurs.

### **Déclaration de M. Othman, secrétaire général, ministère des Finances (Malaisie)**

L'année écoulée a été exceptionnellement difficile et éprouvante pour tous les pays de notre région du fait des effets de contagion de la crise. Ses retombées ont entamé les progrès que nous avons réalisés, au prix de tant d'efforts, au cours des deux dernières décennies en matière de développement et de réduction de la pauvreté. Les difficultés actuelles exigent une réaction stratégique et une combinaison appropriée de mesures à court et à long terme. Il est donc impératif que les institutions financières internationales redoublent d'efforts pour ramener la stabilité dans le système financier monétaire mondial afin que les investisseurs puissent être assurés d'un retour à la normale en ce qui concerne les échanges et les investissements.

Je me félicite donc de l'opportunité qui m'est donnée aujourd'hui de discuter de questions, à mon avis, essentielles dans le cadre des efforts que nous déployons pour stabiliser et revitaliser en ces temps difficiles la croissance économique dans le monde en développement en général et dans notre région en particulier. Je vais maintenant examiner ces questions plus en détail.

#### *Initiative en faveur des pays pauvres très endettés*

Nous félicitons la Banque et le FMI du fait que cette importante initiative soit bien avancée à ce jour. Je constate avec satisfaction que la société civile, les organisations internationales et les gouvernements sont de plus en plus disposés à demander que l'on procède à des changements susceptibles d'accélérer et de renforcer les mesures d'allègement de la dette des pays admis à bénéficier de l'Initiative. Cette attitude contribuera certainement à une mise en oeuvre de plus en plus énergique de l'Initiative.

Il est encourageant de constater qu'en janvier dernier, le cas de 12 des 41 pays classés dans la catégorie des PPTE a été examiné et que des mesures d'allègement portant au total sur 6 milliards de dollars (en valeur nominale) ont été approuvées pour la Bolivie, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Guyana, le Mali, le Mozambique et l'Ouganda. Nous avons tout lieu d'espérer que l'Ouganda et la Bolivie profiteront de l'amélioration de leur position budgétaire, rendue possible par l'allègement substantiel de leur dette (1,4 milliard de dollars en valeur nominale) dont ils ont bénéficié en 1998 après avoir atteint leur point d'achèvement.



Le coût de l'Initiative étant maintenant estimé à environ 12,5 milliards de dollars, il est impératif de mettre en place des mécanismes clairs pour assurer un partage des charges équitable entre tous les bailleurs de fonds, bilatéraux et multilatéraux, et pour que les efforts qu'ils déploient en vue d'alléger la dette des PPTE soient durables. Nous tenons également à rappeler que cet allègement doit être plus rapide et de plus grande portée. À cet égard, on pourrait peut-être envisager d'appliquer les critères d'admissibilité avec davantage de souplesse, de raccourcir la période de six ans aboutissant au point d'achèvement et d'abaisser le seuil utilisé pour fixer les objectifs de viabilité de la dette.

Nous estimons également que le succès de l'Initiative dépend de la façon dont celle-ci peut être combinée efficacement avec des éléments cruciaux de la stratégie globale de développement des PPTE, comme les mesures de réduction de la pauvreté, la répartition des dépenses publiques et leurs résultats, les réformes de politique générale et le développement social. À cet égard, la coordination et la collaboration entre toutes les organisations bilatérales et multilatérales et les gouvernements des PPTE sont cruciales et doivent être vérifiées par rapport à des objectifs réalistes fixés dans le cadre d'un calendrier approprié.

Enfin, nous tenons également à remercier les pays bailleurs de fonds de leur engagement plus résolu, ce qui, nous en sommes convaincus, ne peut que contribuer à faire avancer l'Initiative.

### *Principes et bonnes pratiques de politique sociale*

Je tiens à remercier la Banque d'avoir conçu ces principes et bonnes pratiques de politique sociale en réponse à une demande formulée par ce Comité à la dernière réunion. La crise récente a révélé que la dimension sociale du développement avait été négligée dans la plupart des pays touchés. Il est indispensable que la Banque adopte une attitude plus énergique en prenant en compte certains principes généralement reconnus et en tirant parti de l'expérience des pays qui ont mis en oeuvre avec succès ces politiques sociales. Nous nous félicitons donc du fait que ces principes soient clarifiés et que l'on cerne mieux les problèmes que pose leur application. Nous approuvons également l'approche proposée dans la note, qui reconnaît que, même si la Banque a beaucoup à offrir en ce qui concerne l'application de ces principes, la fixation de normes satisfaisantes nécessite l'intervention d'institutions plus appropriées telles que les Nations Unies.

Néanmoins, par le biais de ses politiques et instruments, la Banque doit continuer à demander instamment aux pays d'adopter ces principes en tenant compte des caractéristiques sociales, économiques et politiques propres à chaque pays. Dans ce contexte, nous préconisons un meilleur suivi des progrès réalisés par les pays en développement dans la mise en oeuvre de leur politique sociale inspirée de ces principes.

Cette démarche devrait peut-être être associée à un mécanisme approprié de mobilisation des ressources approuvé par les bailleurs de fonds et les partenaires pour le développement, afin d'éviter toute remise en cause des éventuels progrès réalisés. Il conviendrait de vérifier ces progrès en déterminant dans quelle mesure les pays se rapprochent de l'objectif qui est de respecter pleinement ces principes, en prenant en compte les points de départ différents de chaque pays. De plus, il ne faut pas mesurer les progrès à l'aide de normes uniformes susceptibles d'être utilisées et manipulées par des intérêts protectionnistes. Nous estimons toutefois que cela ne doit pas nous empêcher de respecter par principe des normes de politique sociale sur des questions telles que la parité hommes-femmes, la discrimination et le travail des enfants.

Enfin, nous estimons qu'il est crucial que la Banque ait une idée claire des responsabilités et des rôles respectifs de toutes les parties prenantes et examine les incidences qui en découlent du point de vue de la mobilisation des ressources à l'échelon bilatéral et multilatéral.

#### *Adéquation du capital du Groupe de la Banque*

L'augmentation sans précédent des engagements de prêts de la Banque, due essentiellement à la crise de l'Asie de l'Est, devrait se poursuivre durant l'exercice 99 et au-delà, du fait que les pays en développement n'ont guère accès aux marchés financiers internationaux. La Banque doit prendre des mesures compensatoires pour faire face à cette demande accrue quoique de moins bonne qualité.

Nous jugeons positif l'examen de l'adéquation du capital de la Banque effectué par la commission d'experts désignés et nous constatons avec plaisir que ceux-ci confirment que la situation financière de la Banque est saine. Nous approuvons donc dans l'ensemble leurs pronostics à moyen terme dont il ressort clairement que la Banque sera en mesure de répondre effectivement à la demande et qu'elle dispose pour cela de diverses options. À cet égard, la Banque devrait peut-être préciser de quelle latitude elle dispose pour essayer de renforcer sa capacité de supporter des risques grâce aux mesures de grande envergure recommandées par la Commission et qui consistent à ralentir l'augmentation des prêts, à augmenter son revenu net et à accroître sa dotation en capital.

Nous souhaiterions considérer l'augmentation générale du capital comme le moyen de renforcer la structure financière de la Banque, pour lui permettre d'élargir ses activités de prêts, et également comme un moyen d'assurer un partage des charges équitable entre les actionnaires. Il est certain qu'il existe une gamme d'options. À cet égard, nous mettons en garde contre un ajustement en hausse des prix qui imposerait une charge financière supplémentaire aux pays emprunteurs qui traversent une période déjà difficile. Nous souhaitons tout particulièrement appeler l'attention sur le rôle important de la SFI à un moment où les apports de capitaux privés aux pays en développement sont en diminution. Il peut être opportun d'examiner le rôle que pourrait jouer la SFI et la façon dont elle pourrait utiliser ses capacités pour atténuer les effets de la diminution des apports de capitaux privés.

Nous souhaitons néanmoins soutenir l'effort de la Banque en apportant en temps opportun un soutien résolu aux pays en crise et nous reconnaissons la nécessité de préserver l'intégrité de sa structure financière.

#### *Renforcement des forums internationaux et notamment des rôles du Comité du développement et du Comité intérimaire*

Nous nous félicitons de ce débat sur les rôles du Comité intérimaire et du Comité du développement qui a été demandé à l'automne dernier, et nous tenons à remercier le Conseil d'avoir clairement défini les questions et options à examiner aujourd'hui. Nous croyons savoir que l'on est dans l'ensemble d'accord sur une formule prévoyant la participation pleine et entière aussi bien de la Banque que du Fonds aux travaux des deux Comités, ce qui permettrait de répartir plus rationnellement les questions qui leur sont respectivement confiées. Nous estimons que la création d'un nouveau comité qui engloberait les deux qui existent actuellement serait sans doute trop ambitieuse au stade actuel, mais qu'il ne faut pas l'exclure totalement.

Apparemment, les options présentées nécessiteraient un mécanisme pour déterminer la répartition exacte des responsabilités entre les deux Comités. Nous estimons que ce mécanisme devrait reposer sur le principe général selon lequel le Comité intérimaire serait le forum responsable des questions relatives au système financier mondial, tandis que le Comité du développement serait chargé des questions de développement. Il est également indispensable que l'examen des rôles des deux Comités n'ait pas lieu en dehors du cadre des mandats de chaque institution.

Nous tenons également à souligner que la nouvelle structure doit être suffisamment souple pour permettre la participation des pays les plus affectés par les problèmes examinés à n'importe quelle session du forum. Nous croyons que la composition actuelle des deux comités fondée sur des groupes ne permet pas aux économies de marché émergentes de faire suffisamment entendre leur voix, ce qui est en particulier le cas des pays d'Asie et d'Amérique latine pour lesquels les enjeux de la réforme du système financier mondial sont considérables. À cet égard, nous sommes fermement convaincus que le processus G22/26 devrait se poursuivre.

#### *Le Cadre de développement intégré*

Nous approuvons et soutenons pleinement l'initiative de la Banque concernant le Cadre de développement intégré (CDI) en étant conscients du fait qu'il implique une approche plus globale, l'accent étant mis de façon égale sur la dimension sociale et structurelle d'un développement durable et de la réduction de la pauvreté. Nous partageons l'avis selon lequel les conditions nécessaires au succès du CDI sont l'adhésion des clients, l'établissement de partenariats efficaces entre les gouvernements, les institutions de développement et le secteur privé, la participation de l'ensemble des bénéficiaires et enfin, la diffusion et le partage de l'information.

Nous croyons savoir que cette initiative est actuellement mise en oeuvre dans certains pays pilotes et que des analyses complémentaires sont sans doute nécessaires, en particulier des recherches sur certaines incidences au niveau de la politique générale, et sur leurs liens avec l'affectation des ressources et l'efficacité des opérations. Nous sommes également conscients de la nécessité d'effectuer sur place une évaluation approfondie des différentes contraintes liées à la situation des différents pays. Il serait également utile que la Banque indique d'une façon générale comment le CDI est censé améliorer sa contribution au développement, étant donné l'horizon temporel implicitement plus long du CDI (10 à 20 ans). Enfin, nous souhaitons que des consultations plus larges soient engagées à ce stade avec les bailleurs de fonds ainsi qu'avec les pays emprunteurs, pour obtenir au moins quelques informations en retour, avant d'aller de l'avant avec d'autres pays pilotes.

#### *Aide aux pays sortant d'un conflit*

Nous jugeons encourageants les progrès réalisés à ce jour sur ce front important, compte tenu du fait que les conflits peuvent sérieusement affaiblir la capacité institutionnelle d'un pays et l'empêcher de disposer des ressources nécessaires à sa reconstruction et à son retour à la normale. Nous soutenons pleinement les efforts déployés par la Banque pour affiner les critères d'admissibilité et de performance à appliquer à l'assistance exceptionnelle destinée aux pays sortant d'un conflit, et pour concevoir les instruments financiers correspondants.

Nous croyons savoir qu'une stratégie coordonnée pour les pays sortant d'un conflit et en arriérés de paiement est actuellement envisagée par la Banque et le Fonds, et qu'elle prévoit une approche systématique de la restructuration de la dette et la reprise ultérieure de flux de financement nets en faveur de ces pays. Il est de la plus haute importance que les consultations se poursuivent avec les organismes des Nations Unies, les organisations bilatérales et les autres partenaires participant à l'assistance apportée aux pays sortant d'un conflit pour assurer l'efficacité de l'aide financière de la Banque, du Fonds et des autres institutions. À cet égard, il importe que la Banque examine ses avantages comparatifs et son mandat en vertu de ses statuts lorsqu'il s'agit de déterminer quelle peut être sa contribution et la façon de l'apporter efficacement.

Nous tenons à remercier la Banque et le Fonds de la flexibilité dont ils font preuve face au problème que posent les arriérés de paiement des pays sortant d'un conflit. En outre, nous tenons à souligner combien il est important de lier étroitement l'assistance à ces pays et l'Initiative en faveur des PPTE. Étant donné qu'un certain nombre de pays appartiennent aux deux catégories, il faudra harmoniser les deux initiatives en fonction de la situation de chaque pays.

Nous souhaitons également demander à la Banque et au Fonds de définir clairement leur stratégie de repli si la situation d'un pays sortant d'un conflit vient à se détériorer. Enfin, nous demandons instamment à la communauté internationale tout entière de redoubler d'efforts étant donné qu'un bon partenariat jouera un rôle crucial dans l'exécution efficace d'une stratégie en faveur des pays sortant d'un conflit.

#### *Renforcement en cours de la coopération de la Banque mondiale avec les banques régionales de développement*

Nous jugeons très encourageants les progrès réalisés jusqu'à maintenant pour intensifier la coopération entre les BMD. Nous sommes convaincus que cela renforcera les efforts déployés par les BMD pour combler les lacunes et redéployer autant que possible les ressources de façon optimale, tout en s'efforçant de maximiser l'impact sur le développement de leurs efforts concertés. Du fait de l'existence du CDI, une coopération accrue entre les BMD ne peut qu'inciter à l'optimisme, en ouvrant la voie à une coopération efficace avec les autres partenaires pour le développement.

Enfin, nous sommes entièrement persuadés du fait que la convergence des politiques et des pratiques doit être accrue là où cela est approprié et possible, et que les différences appelées à subsister doivent être bien fondées et reconnues. Il nous reste à relever de redoutables défis mais nous souhaitons appuyer les efforts déployés énergiquement par la Banque pour établir une coopération plus étroite entre les BMD à tous les niveaux, car nous sommes convaincus que cela ne peut qu'avoir un effet positif sur nos propres efforts de développement.

### **Déclaration de M. Rubin, Secrétaire au Trésor (États-Unis)**

#### *Introduction*

Nous vivons une période pleine d'incertitudes tant pour l'économie internationale que du point de vue de nos efforts pour promouvoir le progrès économique et social dans les pays en développement. Il est certain que les problèmes à résoudre pour assurer un développement

équitable et durable dans le monde restent considérables et mettent à rude épreuve les institutions de Bretton Woods.

En collaboration avec les banques régionales de développement, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international doivent continuer à jouer un rôle central dans l'aide apportée aux économies de marché émergentes pour leur permettre de retrouver la stabilité financière et créer les conditions d'une croissance qui s'entretienne d'elle-même. Par ailleurs, ces institutions doivent rester à l'avant-garde des efforts collectifs visant à aider les pays les plus défavorisés à faire reculer la pauvreté.

Je tiens à rendre hommage au personnel de la Banque et du FMI pour le professionnalisme et le dévouement exceptionnels dont il fait preuve dans le cadre de sa mission qui est d'aider les pays membres à affronter les problèmes extrêmement complexes et, à bien des égards, sans précédent que posent la crise financière, les catastrophes naturelles et d'autres chocs.

Dans les circonstances actuelles, il est absolument indispensable que les économies de marché émergentes suscitent la confiance des marchés financiers et bénéficient des apports de capitaux qui en découleront. Nous jugeons encourageantes les mesures qui sont prises de toutes parts pour entreprendre les réformes structurelles et de politique générale qui s'imposent tout en aidant à protéger les plus vulnérables. De plus, nous nous félicitons de la rapidité avec laquelle la Banque et le FMI apportent leur appui à ces programmes.

Dans les pays engagés résolument dans des réformes, on constate des progrès considérables dans le sens d'un retour à la stabilité. Il reste toutefois beaucoup à faire. Les facteurs qui ont donné lieu à la crise ont mis du temps à faire sentir leur effet et il faudra également du temps pour trouver des solutions. Le soutien de la Banque et du FMI est plus important que jamais pour promouvoir la mise en place des cadres de politique économique et sociale nécessaires pour retrouver le chemin d'une croissance durable. Comme l'ont observé les ministres dans leur communiqué d'octobre dernier, tous les pays doivent continuer à renforcer les marchés et à résister au protectionnisme.

Par ailleurs, il ne faut pas que la crise détourne notre attention des impératifs de développement de nos pays membres défavorisés d'Afrique subsaharienne et des autres régions du monde. Bien qu'au cours des dernières décennies, le niveau de vie se soit nettement amélioré dans la plupart de ces pays, leur degré de pauvreté reste inacceptable. Si la politique des pouvoirs publics est satisfaisante, la Banque et le FMI peuvent faire une importante différence en améliorant le bien-être et les conditions de vie de la population. Nous devons continuer à appuyer résolument leurs efforts.

Je me félicite du succès des négociations sur IDA-12. Les politiques et priorités définies dans ce « partenariat pour la réduction de la pauvreté » représentent une approche saine et cohérente pour obtenir des résultats tangibles et durables en matière de développement. Il faut en priorité appliquer pleinement les principes de cet important cadre d'action.

### *Le Cadre de développement intégré*

Le Cadre de développement intégré constitue une nouvelle approche prometteuse pour définir le rôle de la Banque. Cette tentative pour améliorer l'efficacité des prêts réaffirme une grande partie des éléments sur lesquels nous insistons depuis un certain nombre d'années, notamment dans le cadre du récent accord sur IDA-12. Comme c'est le cas pour n'importe quelle stratégie nouvelle, les autres actionnaires de la Banque et nous-mêmes ne serons en mesure d'évaluer véritablement les promesses de cette initiative que lorsque nous aurons eu la possibilité d'en examiner toutes les implications pour les opérations de la Banque.

Nous sommes tous d'accord pour reconnaître que rien ne peut remplacer de saines politiques si l'on veut réaliser des progrès durables dans les domaines économique et social. Il est également clair que des responsabilités accrues au niveau national et des stratégies de développement dont les intéressés eux-mêmes ont la maîtrise renforcent les chances de succès, et que la qualité des performances des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux influe également sur les résultats obtenus en matière de développement.

Il est également vrai que tous les bailleurs de fonds doivent améliorer la qualité de leurs projets aux stades de leur entrée dans le portefeuille, ainsi que de leur exécution. C'est là un point plus important encore lorsque les emprunteurs eux-mêmes sont largement responsables de l'exécution. En particulier, les bailleurs de fonds et les exécutants doivent :

- s'empressez d'adopter les pratiques optimales qui sont le fruit de l'expérience ;
- s'employer résolument à rendre leurs procédures efficaces et efficientes ;
- se concentrer de façon sélective sur les activités pour lesquelles ils jouissent d'un avantage comparatif ;
- assurer une coordination efficace entre les gouvernements bénéficiaires, les bailleurs de fonds et la société civile ; et
- mettre au point des stratégies viables d'aide aux pays, superviser l'assistance et mesurer l'impact des ressources sur le développement.

Dans ce contexte, l'approche globale du Cadre du développement intégré se justifie. Nous jugeons particulièrement positive la stratégie de développement intégré du CDI qui couvre tout un ensemble de secteurs, et nous nous félicitons de l'accent qui doit être mis sur une répartition mieux coordonnée des tâches entre les bailleurs de fonds, et des références vérifiables pour évaluer les performances. Nous approuvons le principe d'une responsabilité commune et d'un partenariat dynamique. La transparence accrue qu'implique le CDI devrait également favoriser la responsabilisation qui s'impose de la part des gouvernements bénéficiaires et des bailleurs de fonds.

Nous devons reconnaître en même temps les problèmes opérationnels qui se posent en particulier dans les pays les plus pauvres, dotés de capacités institutionnelles et humaines limitées. Il est indispensable que la flexibilité opérationnelle ne compromette en aucune façon l'exécution pleine et entière des politiques approuvées par le Conseil, notamment de l'accord sur IDA-12, et qu'elle n'empêche pas non plus de tenir les intéressés pour pleinement responsables des résultats obtenus sur le terrain. Il n'est pas question de prendre des raccourcis lorsqu'il s'agit d'exécuter efficacement une bonne politique.

Nous sommes convaincus que la mise en place du CDI devrait s'accompagner d'un programme pilote limité. Un petit nombre de pays pilotes devraient être sélectionnés en fonction de leurs bonnes performances économiques, celles-ci consistant en particulier à mettre en place des systèmes de contrôle budgétaire efficaces et des systèmes de gouvernance transparents. Nous sommes d'accord pour estimer que la stratégie d'aide aux pays doit être au coeur de toutes les opérations, le CDI étant solidement basé sur les performances et les autres critères fixés dans les SAP, comme prévu dans l'accord sur IDA-12. Nous recommandons également que les pays pilotes du CDI disposent d'un cadre d'évaluation et que l'OED procède à une évaluation avant toute décision du Conseil concernant l'extension ou le renforcement du programme pilote.

### *Bonne gouvernance*

Messieurs Wolfensohn et Camdessus ont tous deux fait preuve d'un véritable leadership en amenant leurs institutions respectives à aider leurs pays membres à promouvoir une bonne gouvernance et à lutter contre la corruption. Ce fléau constitue l'un des obstacles les plus graves à une saine gestion économique et à un développement économique durable, et nous restons très favorables à des programmes dynamiques de la Banque et du Fonds de façon à pouvoir s'attaquer vigoureusement à ce problème. Il devrait être bien clair que les considérations de gouvernance et la lutte contre la corruption sont prises en compte dans la répartition des ressources des IFI et que, si les gouvernements ne font pas le nécessaire face à la corruption systémique, cela aura de graves conséquences. Il est certain que ce lien constitue un aspect majeur de l'accord sur IDA-12 qui a été conclu récemment.

L'accord sur IDA-12 constitue également un progrès considérable vers une ouverture et une transparence accrues à la Banque elle-même. L'accord précise que les Administrateurs ont pleinement accès aux documents dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, tout en veillant à ce que la confidentialité de l'institution et du personnel soit protégée. La direction et le Conseil des Administrateurs doivent également s'efforcer de déterminer quels documents de la Banque devraient être publiés, en plus de ceux qui font déjà l'objet d'une diffusion publique. Cette tâche complexe et d'une importance cruciale justifie qu'on y accorde la plus grande attention du fait de la plus grande ouverture qui ne peut qu'en résulter. J'espère que les autres membres sont tout aussi convaincus que moi qu'en rendant publics davantage de documents de la Banque, notamment tous les importants examens de l'OED et de la direction, on fera de la Banque une institution plus solide et plus efficace.

Comme vous vous en souvenez certainement, dans le passé, j'ai également insisté auprès de la Banque et des BMD pour qu'elles fixent rapidement des règles de passation de marchés uniformes de la plus haute qualité, exigent des dossiers d'appels d'offres types et instaurent une gestion fiduciaire optimale du processus de décaissement et d'audit pour la passation des marchés. Un groupe de travail des BMD est chargé depuis plusieurs années d'étudier les problèmes techniques et il est temps que ces travaux aboutissent.

En ce qui concerne l'avenir, il convient d'instituer des contrôles opérationnels et financiers plus efficaces. Les rapports du Contrôleur et du Département de l'audit interne ont décelé, dans les fonctions de contrôle interne de la Banque, des faiblesses auxquelles la direction s'efforce maintenant de remédier. Il est crucial que les opérations soient gérées d'une façon qui renforce et centralise l'exécution et l'application des contrôles fiduciaires. Je recommande donc que les services des contrôleurs de la Banque et du Département de l'audit interne, dont les ressources sont déjà utilisées à la limite en raison des exigences de la centralisation et du

renouvellement du système, soient dotés du personnel et des ressources supplémentaires nécessaires pour répondre aux attentes légitimes des actionnaires.

La lutte contre la corruption s'étend à d'autres domaines. Nous encourageons tous les signataires de la convention de l'OCDE contre la corruption à la ratifier. Par ailleurs, nous demandons instamment à tous les membres de l'OCDE de cesser d'accorder des dégrèvements d'impôts sur les pots-de-vin et nous appuyons les initiatives prises au sein du groupe d'experts du crédit à l'exportation de formuler les directives types, en matière de lutte contre la corruption, de tous les organismes signataires. L'approbation, dans quelques semaines, par la session du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel, des nouveaux principes de cette organisation en matière de gouvernement d'entreprise revêt une grande importance. La crise de l'Asie a fait ressortir la nécessité d'une réforme dans le secteur des entreprises, et nous espérons que l'application des principes de l'OCDE pour renforcer le gouvernement d'entreprise et le rendre plus efficace dans le monde entier pourra contribuer puissamment à la stabilité et à la croissance économiques. Enfin, nous soutenons résolument les efforts déployés pour négocier à l'OMC un accord multilatéral sur la transparence de la passation des marchés.

#### *Assistance aux pays sortant d'un conflit*

La reconstruction des pays sortant d'un conflit constitue un problème de développement hautement prioritaire. Les besoins particuliers des pays pauvres sortant d'un conflit montrent combien il est important d'assurer une coordination satisfaisante entre tous les partenaires clés, notamment la Banque et le Fonds. Nous jugeons particulièrement important que ces deux organisations soient en mesure de collaborer avec d'autres partenaires pour fournir une assistance efficace et en temps voulu lorsque les pays en question auront atteint un degré satisfaisant de stabilité politique, économique et social. Nous devons être en mesure d'offrir rapidement à la population de ces pays des programmes bien coordonnés pour créer de nouveau un climat favorable au redressement et à la croissance.

À l'automne dernier, le Comité a décidé de rechercher des moyens de fournir une assistance plus rapide et plus efficace aux pays sortant d'un conflit, en particulier à ceux qui ont depuis longtemps des arriérés considérables envers les institutions multilatérales. Nous avons également reconnu la nécessité pour les créanciers d'opérer (et le cas échéant d'accroître) des transferts nets positifs en faveur des pays qui adoptent de saines politiques économiques et sociales.

Nous nous félicitons des efforts déployés par la Banque et le Fonds pour rechercher des mesures propres à renforcer leur assistance aux pays sortant d'un conflit. Tout en reconnaissant que les arriérés posent de sérieux problèmes de politique financière, nous ne croyons pas que leur existence doive empêcher la Banque et le Fonds de fournir en temps opportun une assistance liée directement à des mesures destinées à stimuler la reprise économique. L'objectif devrait être d'opérer le plus tôt possible des transferts nets positifs en supposant que les performances politiques, économiques et les politiques sociales des bénéficiaires soient propres à assurer un redressement.

Les deux institutions disposent de mécanismes suffisants pour fournir cette assistance par des moyens limitant le risque moral et ne compromettant pas leur intégrité financière. Nous estimons qu'elles doivent être prêtes à participer pleinement et équitablement aux efforts collectifs déployés pour appuyer le redressement économique des pays sortant d'un conflit, et



nous demandons instamment aux Conseils des deux institutions d'intervenir rapidement pour mettre en place le cadre de politique général complémentaire sans lequel cet objectif ne pourra être atteint. Dans ce contexte, nous estimons que l'approche que la Banque mondiale a définie dans le rapport intérimaire est tout à fait raisonnable et qu'elle mérite un soutien résolu. Nous sommes également favorables à l'intégration dans le cadre PPTE des efforts déployés par la Banque et le Fonds ainsi que par d'autres créanciers en faveur des pays sortant d'un conflit.

*Coopération du Groupe de la Banque avec les banques régionales de développement*

Les banques multilatérales de développement sont maintenant au coeur des efforts déployés pour stimuler le développement, les nouveaux engagements de prêts et de crédits ayant atteint au total plus de 55 milliards de dollars rien que pour l'année passée. Les emprunteurs ont tout intérêt à ce que ces fonds soient utilisés de façon avisée.

Le Comité du développement considère depuis longtemps qu'une coopération dynamique entre les BMD et avec le FMI est essentielle pour obtenir l'efficacité et l'efficace voulues. Des politiques et stratégies complémentaires doivent être articulées autour des pratiques de développement les plus efficaces, et il faut par ailleurs partager les pratiques optimales et les évaluations critiques pour contribuer davantage au développement.

Nous nous félicitons du rapport sur la coopération du Groupe de la Banque avec les banques régionales de développement, et des progrès réalisés dans le sens de la collaboration accrue réclamée en 1996 par le rapport du groupe de travail sur les BMD de ce Comité. Par ailleurs, ce rapport reconnaît franchement les difficultés très réelles qu'il y a à intensifier la collaboration. L'évaluation globale (le rapport conclut à « des résultats mitigés ») est conforme à notre propre jugement, sur la base d'une expérience très variée dans différents pays. Bien que nous ayons observé de nombreux cas de collaboration authentique au niveau des travaux opérationnels par pays et de la politique générale, il apparaît trop souvent que la coopération est purement formelle et que l'on ne fait pas le nécessaire pour engager un dialogue approfondi et/ou acquérir véritablement des connaissances.

Nous regrettons que le rapport intérimaire offre peu de résultats concrets et qu'il n'incite guère à obtenir de véritables gains d'efficacité. Je constate en particulier que l'on n'a toujours pas mis au point de règles uniformes de passation des marchés fondées sur les pratiques optimales ni de méthodes d'évaluation communes ; que la déclaration conjointe de 1995 de la direction de la Banque mondiale et du Fonds, approuvée ultérieurement par le groupe de travail sur les BMD et demandant une collaboration accrue au niveau des dépenses publiques, n'a pas eu non plus d'effets tangibles au plan opérationnel.

Bien que je ne sous-estime pas les problèmes réels qui se posent, je suis convaincu que nous pouvons et devons faire beaucoup mieux. Le processus utilisé pour mettre au point les stratégies d'aide aux pays, élaboré très récemment dans le rapport sur IDA-12, offre de sérieuses possibilités d'intensifier considérablement les efforts au niveau des pays. Par ailleurs, je demande instamment aux BMD de s'inspirer de leur expérience évolutive pour élaborer en priorité des méthodes fondées sur les pratiques optimales en vue de leur généralisation. De plus, je demande instamment à la direction des BMD et à leurs conseils respectifs de fixer l'ordre des priorités dans le cadre de leur collaboration à la supervision journalière de leurs politiques et opérations. Il conviendrait, selon nous, de s'engager énergiquement et de façon proactive à renforcer la

collaboration avec les IFI selon les principes suivants pour assurer une transparence, une efficacité et une responsabilisation plus grandes au niveau des opérations d'aide :

- Prévoir des fonctions d'évaluation indépendantes et transparentes qui harmonisent les procédures d'évaluation selon les normes les plus strictes ;
- Prévoir des fonctions d'inspection transparentes et indépendantes dans toutes les BMD ;
- Procéder à des évaluations conjointes de la transparence de la passation des marchés et des opérations financières au niveau des pays ;
- Préparer conjointement des stratégies par pays fondées sur l'avantage comparatif démontré et l'expérience acquise, et évaluer la composition des dépenses publiques, des contrôles budgétaires et des capacités nationales de passation des marchés des emprunteurs ;
- Effectuer des examens des dépenses publiques conjoints Banque mondiale/FMI couvrant toute la gamme des problèmes de dépenses et d'imposition, y compris le rôle des dépenses, notamment militaires, ne contribuant pas au développement ; et
- Apporter une assistance technique aux pays pour les aider à respecter les normes fixées dans le Code de bonnes pratiques en matière de transparence budgétaire du FMI.

Nous demandons instamment que des rapports soient adressés régulièrement au Comité du développement pour tenir les ministres au courant des résultats des efforts actuellement déployés pour atteindre ces importants objectifs.

### *PPTE*

Nous nous félicitons des progrès considérables réalisés dans le cadre de l'Initiative PPTE. Comme les membres le savent, nous sommes, avec d'autres, résolument engagés à améliorer et renforcer l'impact de l'Initiative sur le développement. Comme l'a déclaré le président Clinton le mois dernier :

*« Notre but devrait être de faire en sorte qu'aucun pays engagé dans des réformes n'ait à supporter un endettement insoutenable qui l'empêche de répondre aux besoins fondamentaux de sa population et de stimuler la croissance. »*

*« Nous devrions accorder un allègement exceptionnel de leur dette aux pays qui déploient des efforts exceptionnels pour mettre leur économie en ordre. »*

La réduction de la dette est une question complexe sur le plan technique et sensible du point de vue financier. Nous voulons faire en sorte que les efforts de développement des pays les plus pauvres appliquant de saines politiques ne soient pas compromis par des paiements au titre du service de leur dette. Mais en même temps, nous souhaitons faire en sorte que les ressources dégagées grâce à la réduction de la dette permettent d'obtenir des résultats durables en matière de développement et contribuent à créer un environnement dans lequel les capitaux privés et l'initiative privée puissent prospérer. La proposition du président relative à la dette s'efforce de faire un compromis raisonnable entre ces deux impératifs difficiles à concilier.

La proposition des États-Unis vise à renforcer le partenariat entre les créanciers et les pays les plus pauvres surendettés. Elle s'appuie sur les propositions d'autres pays du G-7 mais surtout, elle incite davantage les pays débiteurs à renforcer et approfondir leur réforme économique et

sociale. Plus ces pays assument la responsabilité de saines politiques économiques qui contribuent au développement, plus les créanciers devraient être disposés, en contrepartie, à alléger davantage leur dette.

- Nous demandons à tous les créanciers d’imiter le Club de Paris en accordant une aide de trésorerie dans la période intérimaire avant que le stock de la dette fasse l’objet d’une réduction permanente au point d’achèvement ;
- Nous nous efforçons d’obtenir l’accord des créanciers bilatéraux pour remettre la totalité de l’encours des prêts concessionnels, et 90 % — au lieu de 80 % — des prêts non concessionnels et dans des cas exceptionnels, un pourcentage encore plus important ;
- Nous souhaitons également que, dans le cadre de l’Initiative PPTE, tous les créanciers accordent un allègement de la dette plus généreux aux débiteurs dont les performances sont exceptionnelles ; et
- Pour être assurés que le problème de l’encours de la dette ne s’aggraverait pas, nous souhaitons que tous les bailleurs de fonds bilatéraux fournissent, sous forme de dons, au moins 90 % de leur nouvelle aide aux PPTE.

L’un des principaux avantages du cadre PPTE est qu’il s’attaque aux problèmes de la dette des PPTE de façon globale avec la participation de tous les pays partenaires bénéficiaires. Dans ce contexte, nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec les autres membres de la communauté financière internationale pour que les propositions du président soient examinées en temps voulu.

### *Principes et pratiques de bonne politique sociale*

La nouvelle architecture financière ne concerne pas simplement le système financier et les politiques macroéconomiques propres à assurer une croissance économique reposant sur une large assise. Elle exige également que l’on prête attention aux politiques sociales permettant de répondre aux besoins fondamentaux des membres les plus vulnérables de la société. La réalisation de ces objectifs étroitement liés entre eux est la clé d’un développement durable. L’expérience plus récente a également montré combien il est nécessaire que les pays soient mieux préparés à répondre aux besoins particuliers des groupes les plus vulnérables en temps de crise.

Les choix en matière de dépenses peuvent impliquer des arbitrages difficiles, particulièrement dans un contexte de contraintes budgétaires. Toutefois, notre expérience récente en Asie et dans d’autres parties du monde a montré l’importance cruciale d’une action immédiate intégrant les priorités du secteur social dans les stratégies de développement national et prévoyant la mise en place de mécanismes pour protéger les plus vulnérables.

Les enseignements des récentes crises financières dont nous devrions commencer à tenir compte portent notamment sur l’importance qu’il y a à :

- Disposer d’un cadre budgétaire qui s’efforce de maintenir les dépenses sociales clés au même niveau qu’avant la crise, ou tout du moins de ne pas les réduire de façon excessive ;
- Mettre au point des prestations subordonnées à un contrôle des ressources pour les pauvres et les groupes défavorisés ;
- Élaborer des programmes efficaces et ciblés, notamment de travaux publics, pour les plus vulnérables ;

- Renforcer les contrôles de la bonne gouvernance, particulièrement en ce qui concerne la transparence budgétaire ; et
- Respecter les principales normes du travail.

Nous nous félicitons des efforts déployés par la Banque pour fixer une série de principes applicables au secteur social, et nous jugeons positif le processus de consultation engagé pour rédiger un document à ce sujet. Nous souhaitons vivement que la Banque continue à examiner cette question en vue d'identifier les pratiques et les politiques particulièrement adaptées à ses compétences propres, et nous souhaitons qu'elle les utilise lorsqu'elle aide les pays à se doter de programmes et de politiques dans le secteur social. Les bailleurs de fonds bilatéraux pourront également s'inspirer de ces pratiques et politiques.

Nous souhaitons que la Banque mondiale et les BMD régionales consacrent une part importante de leurs prêts aux secteurs sociaux, et notamment qu'elles contribuent à la mise en place de filets de sécurité sociale efficaces. Il est également indispensable que la Banque mondiale et le FMI collaborent plus activement dans ce domaine. En prenant des décisions sur l'octroi des ressources et la création de programmes, les deux institutions devraient s'assurer qu'un financement suffisant est disponible pour les filets de sécurité sociale et les autres programmes sociaux ciblés. En outre, en préparant des cadres macroéconomiques pour les pays en crise, le FMI devrait s'assurer que la politique budgétaire prescrite prévoit des dépenses sociales suffisantes. Pour soutenir les travaux dans le secteur social, nous estimons qu'il y aurait tout intérêt à ce que la Banque et le Fonds procèdent conjointement aux examens des dépenses publiques. Une étroite collaboration entre la Banque mondiale et l'OIT pourrait également être utile pour faire en sorte que ces programmes n'aillent pas à l'encontre des normes fondamentales du travail.

Le renforcement des capacités, dans le cas aussi bien des gouvernements emprunteurs que des principaux bailleurs de fonds, appelle également une plus grande attention si l'on veut aider à améliorer la prestation des services en renforçant les institutions sectorielles et locales.

De plus, il est indispensable d'analyser minutieusement la transparence budgétaire pour faire en sorte que les ressources publiques soient utilisées en fonction des priorités et servent à financer des programmes sociaux.

### *Travail*

La Banque mondiale et les autres IFI ont contribué à mieux faire respecter les normes fondamentales du travail, notamment la liberté d'association, le droit de s'organiser et d'engager des négociations collectives, et également l'interdiction de l'exploitation du travail des enfants, du travail forcé et de la discrimination en matière d'emploi. Dernièrement, dans le cadre de l'accord sur IDA-12, la Banque mondiale a adopté des dispositions qui prévoient l'analyse systématique des problèmes clés, notamment des normes fondamentales du travail, dans le cadre de la préparation des stratégies d'aide aux pays. La Banque africaine de développement a également décidé de prendre ces normes en compte dans son analyse sectorielle et intersectorielle et dans la préparation des documents sur les stratégies par pays. Nous demandons instamment aux BMD d'adopter des dispositions similaires.

L'accord sur IDA-12 demande à la Banque de faire appel selon les besoins aux ressources de l'Organisation internationale du travail (OIT), pour préparer les stratégies d'aide aux pays. La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée en 1998 à l'unanimité, fournit un instrument de référence de base presque universellement accepté, sur les normes fondamentales du travail. Nous approuvons la déclaration de l'OIT et encourageons la Banque et les autres BMD à consulter systématiquement cette organisation pour élaborer et mettre en oeuvre des politiques visant à concilier l'efficacité économique et l'équité.

### *Situation financière du Groupe de la Banque*

Il nous incombe à tous de préserver l'intégrité financière de la Banque et sa capacité à prendre des risques. C'est grâce à ses strictes normes d'intégrité financière qu'au cours des 18 derniers mois, la Banque a pu apporter un appui exceptionnel à ses membres pour les aider à retrouver leur stabilité financière. Elle doit être en bonne santé financière pour pouvoir à l'avenir répondre rapidement et efficacement à l'évolution des problèmes de développement de ses membres et emprunteurs.

Je me félicite de l'initiative prise par le président Wolfensohn qui a chargé un groupe de conseillers extérieurs d'examiner la structure financière de la Banque. Nous sommes d'accord avec ce groupe pour estimer que le système utilisé par la Banque pour évaluer les risques du portefeuille sont satisfaisants, et considérons comme lui qu'il importe tout à la fois de protéger la capacité de la Banque à supporter des risques en cas de crise et de préserver sa cote AAA.

Tout en reconnaissant qu'elle dispose de très importantes ressources en capital, le groupe suggère également un certain nombre d'options envisageables pour protéger au mieux la position de la Banque à l'avenir.

L'évaluation de ces options dépend pour une large part des jugements portés sur les perspectives de l'environnement économique mondial et des pressions qui pourraient s'exercer à l'avenir sur le portefeuille de la Banque, avec les risques que cela comporte. On constate des signes encourageants dans un certain nombre de pays en crise, ce dont nous nous réjouissons. Si l'on parvient à maîtriser la crise financière et si la reprise économique commence à s'installer, cela rendra plus probable un scénario dans lequel l'aide financière d'urgence fournie diminuera régulièrement au cours des 12 ou 18 mois à venir, l'essentiel des prêts de la Banque servant à nouveau à financer des prêts projets et des opérations d'ajustement structurel de type classique. En même temps, nous sommes conscients du fait qu'il faudra du temps à la croissance pour retrouver son dynamisme et que certains gros emprunteurs sont exposés à des risques encore importants.

Dans ce contexte plein d'incertitudes, il est important que la direction et les actionnaires continuent à suivre de près la situation financière de la Banque. Nous devons faire en sorte qu'à l'avenir, la Banque reste capable de faire face de façon rapide et flexible à l'évolution des besoins de ses emprunteurs. En examinant les moyens les mieux appropriés pour protéger l'intégrité financière de la Banque, nous proposons que l'on examine en priorité les suggestions formulées par le groupe de conseillers extérieurs en vue de mobiliser une aide supplémentaire dans les limites des ressources actuelles de la Banque.

*Renforcement des forums internationaux, et notamment du rôle du Comité du développement et du Comité intérimaire*

Des travaux sont en cours en vue de mettre au point une large gamme de mesures potentielles pour renforcer le système international dans six domaines :

- 1) Renforcement de la réglementation prudentielle dans les pays industriels ;
- 2) Renforcement du secteur financier sur les marchés émergents ;
- 3) Régimes de change sur les marchés émergents ;
- 4) Participation du secteur privé à la prévention et au règlement des crises ;
- 5) Renforcement de la Banque et du Fonds ; et
- 6) Réduction du coût humain des crises financières.

En ce qui concerne la Banque et le Fonds, nous nous inspirons de ce que les récents problèmes économiques nous ont appris pour rechercher des moyens de définir plus clairement la mission et les responsabilités respectives des deux organisations, assurer une collaboration plus étroite entre elles et assigner un rôle plus productif au Comité du développement et au Comité intérimaire.

La récente crise mondiale a montré clairement les liens étroits existant entre la stabilité macroéconomique, la santé du secteur financier et les réformes structurelles, particulièrement dans le secteur social. Cela montre combien il est important d'instaurer une collaboration plus efficace pour faire en sorte que les programmes de la Banque et du Fonds et ceux de leurs partenaires des banques régionales de développement soient clairement complémentaires. Une coopération véritable et intensive est indispensable pour que la croissance économique et le progrès social puissent se renforcer mutuellement. Il conviendrait donc que la Banque et le Fonds jouent des rôles plus symétriques au sein du Comité du développement et du Comité intérimaire.

Nous nous réjouissons à la perspective de débattre de cette question plus en détail lors du déjeuner offert par le président.

*Conclusion*

Les États-Unis sont résolus à collaborer avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international pour renforcer la coordination et l'efficacité des deux institutions et les rendre mieux à même de faire face de façon créative à l'évolution des besoins de leurs membres. Notre but est la stabilité dans le monde et une croissance économique partagée de façon équitable. Nous espérons contribuer à l'instauration de la démocratie et au respect des droits de l'homme, avec une participation active de la société civile et des opportunités plus grandes offertes aux pauvres.

Ce sont là des objectifs faciles à énoncer mais difficiles à réaliser. Pourtant, de plus en plus de pays suivent de meilleures politiques et sont dotés de gouvernements plus soucieux que jamais de faire reculer la pauvreté et d'engager des réformes. Par ailleurs, nous savons que l'aide financière aux pays qui suivent les politiques appropriées favorise la croissance, réduit la pauvreté et améliore les conditions de vie de la population. Je suis convaincu que nous devons continuer à aller énergiquement de l'avant en étant fidèles à ces principes.

## Déclaration de M<sup>me</sup> Short et de M. Brown (Royaume-Uni)

### *Introduction*

Le Comité du développement est appelé à examiner plusieurs questions importantes au cours des présentes réunions. Nous attendons avec un intérêt particulier nos discussions sur l'Initiative PPTE et sur les principes d'une politique sociale appropriée pendant la session restreinte, et sur les thèmes inscrits à l'ordre du jour du déjeuner offert par le président. Comme cela nous a été demandé, cette déclaration est axée sur le CDI, l'aide aux pays sortant d'un conflit et la collaboration entre le Groupe de la Banque et les banques régionales de développement.

Lors de notre dernière réunion d'octobre en ce même lieu, peu d'entre nous auraient pu imaginer que dans l'intervalle qui nous séparait de ces réunions du printemps, nous nous trouverions confrontés à un conflit majeur en Europe du Sud-Est, avec pas moins d'1 million de personnes sans abri dans leur propre pays ou réfugiées dans les États voisins. Nous espérons tous que ce conflit s'achèvera très rapidement, afin que les réfugiés puissent commencer à retourner en toute sécurité au Kosovo. Nous nous félicitons que les membres du Comité du développement et du Comité intérimaire tiennent une réunion séparée pour discuter de la crise du Kosovo et de ses implications pour la région.

En tant que membres de la communauté internationale, nous nous entendons assez bien à répondre aux crises humanitaires. En revanche, nous savons moins bien comment aider à construire une paix durable. Trop souvent, les accords de paix ne sont pas étayés par un appui matériel et financier approprié et on risque alors d'assister rapidement à une reprise des hostilités.

### *Aide aux pays sortant d'un conflit*

Il est donc opportun que *l'aide aux pays sortant d'un conflit* figure parmi les points inscrits à l'ordre du jour de la présente réunion du Comité du développement. On ne peut qu'être frappé de constater que les conflits se produisent la plupart du temps dans les régions les plus pauvres du monde, réduisant à une misère encore plus grande des populations qui vivaient déjà dans la pauvreté. Dans le cas du Kosovo, presque tous les réfugiés ont dû fuir en Albanie et en Macédoine — c'est-à-dire dans les pays les plus pauvres d'Europe. Il est clair que cette situation impose une charge immense non seulement aux populations impliquées dans le conflit, mais aussi à leurs voisins.

Les problèmes engendrés par les conflits sont donc très réels et, en considérant les aspects techniques de l'aide qui doit être apportée, nous ne devons pas perdre de vue les objectifs pratiques : aider les populations des pays qui ont subi un conflit à reconstruire leur existence et à s'acheminer vers un développement durable et vers l'élimination de la pauvreté.

La situation postérieure à un conflit n'est jamais tout d'une pièce ; elle se présente comme un scénario mouvant faisant alterner des phases dans lesquelles le conflit s'apaise puis se ravive à un plus ou moins grand degré, sur une période qui peut être très longue. Quand le conflit reprend, il se peut qu'il détruise ce qui vient tout juste d'être mis en place, obligeant les donateurs et les gouvernements à recommencer avec de nouvelles ressources, ce qui amène parfois ces derniers à encourir de nouvelles dettes. La Banque a un rôle important à jouer pour faciliter la transition du conflit vers la paix et assurer que celle-ci soit durable. Son intervention en Sierra Leone, où une

expérience novatrice est en cours pour appuyer le programme de démobilisation mis en place par le gouvernement, est d'une importance cruciale pour aider le pays à instaurer une paix durable et à amorcer le travail de reconstruction. Une approche flexible de ce genre comporte certainement des risques, mais nous croyons que ceux-ci sont de loin contrebalancés par les avantages qui en résultent. Nous nous devons d'allier nos efforts pour mettre fin à ce cercle vicieux et proposer à la communauté internationale des moyens novateurs de contribuer concrètement aux efforts des pays émergeant d'un conflit. Nous sommes convaincus que, grâce à cette assistance, nous pouvons aider ces pays à ne pas retomber dans la guerre.

Dans ce contexte, la Banque mondiale et le FMI ont un rôle crucial à jouer pour aider à identifier les moyens de prêter assistance aux pays sortant d'un conflit sans aggraver leur endettement de façon permanente. En d'autres termes, nous devons trouver des moyens de résoudre les problèmes très réels de ces pays et d'aider à leur réhabilitation sans amonceler des problèmes inextricables pour l'avenir. Le Royaume-Uni se félicite de l'occasion qui lui a été donnée en mars dernier de participer avec la Banque à un atelier durant lequel certaines de ces questions ont été examinées.

Au cours du Sommet de Birmingham, en mai 1998, les chefs d'État et de gouvernement du G8 ont demandé à la Banque et au FMI de formuler des propositions communes concernant les problèmes particuliers des pays sortant d'un conflit. Malheureusement, il reste encore du chemin à parcourir pour parvenir à des conclusions définitives. Néanmoins, des progrès ont été réalisés.

La Banque a défini des critères pour l'octroi de prêts aux pays sortant d'un conflit — il va de soi que, pour les plus pauvres d'entre eux, l'IDA sera certainement la source de financement la plus appropriée. Parallèlement, le FMI a formulé des propositions pour mettre en place un mécanisme permettant d'accroître les financements et les prêts consentis à des conditions plus libérales. Ces idées viennent à point nommé.

Nous sommes également heureux de voir que la Banque et le Fonds sont disposés à envisager la question des arriérés au cas par cas et à laisser les arriérés s'accumuler. Il est indispensable que toutes les autres institutions financières internationales fassent de même. La possibilité de dons de l'IDA avant le règlement de la totalité des arriérés et de rééchelonnements non concessionnels du FMI, par le report d'échéances ou l'acceptation de paiements en monnaie nationale, procède d'une démarche constructive.

Pour les pays émergeant d'un conflit, ces mesures, considérées globalement, représentent un progrès considérable sur la voie de la flexibilité, dans la mesure où elles s'écartent de la pratique traditionnelle liant la conditionnalité à la longueur de la période de bons résultats et au niveau des remboursements du pays emprunteur, pour s'orienter vers une approche plus réaliste tenant compte de ce que le pays fait concrètement.

Toutefois, les propositions de création d'un fonds fiduciaire en faveur des pays sortant d'un conflit ne sont pas encore suffisamment claires. Nous estimons qu'il serait prématuré de demander dès à présent des contributions aux bailleurs de fonds. Les ressources étant limitées, il ne serait pas souhaitable de les immobiliser dans un fonds de ce genre avant même d'avoir identifié un pays où les utiliser. La Banque et le Fonds doivent continuer à suivre la situation jusqu'à ce qu'un candidat approprié se dégage suffisamment du conflit pour recevoir l'aide du



fonds fiduciaire. C'est alors seulement que l'on devrait demander aux bailleurs de fonds de transférer des ressources.

Enfin, nous sommes heureux de constater une évolution du point de vue de la communauté internationale sur l'établissement de liens entre les stratégies post-conflit et l'allègement de la dette, selon la situation particulière du pays concerné. Toutefois, l'allègement de la dette ne doit pas se limiter aux 20 ou 30 pays figurant actuellement sur la liste des pays sortant d'un conflit, et il faut envisager d'y avoir recours chaque fois que les circonstances le demandent. Cet instrument n'est pas synonyme d'une stratégie post-conflit.

### *Cadre de développement intégré*

En reconnaissant la nécessité d'aller « au-delà des projets » et en définissant les éléments d'un Cadre de développement intégré (CDI), la Banque a mis en lumière l'un des principaux problèmes qui freinent le développement, à savoir la fragmentation de nos relations, en tant que bailleurs de fonds, avec les pays en développement. Bien que tous les éléments n'en soient pas nouveaux, le CDI replace le développement dans une perspective plus holistique et à plus long terme. Cette initiative est donc la bienvenue.

Cette approche, et c'est là sans doute son aspect le plus important, suppose que le gouvernement de chaque pays en développement assume la maîtrise de son propre programme de développement. Cet élément est au cœur du CDI. Il reviendra aux bailleurs de fonds de faciliter le processus par l'apport de connaissances et de ressources, selon les modalités définies dans la stratégie de partenariat pour le développement formulée par la Banque. Il faut donc voir dans cet exercice bien plus qu'une nouvelle tentative de coordination des bailleurs de fonds, car il s'agit, comme son nom l'indique, de définir, pays par pays, un programme de développement impliquant la participation de tous ceux qui ont quelque chose à apporter au processus. Il faudra donc être prêt à partager l'information avec les autorités (nationales, provinciales et locales), les institutions multilatérales et bilatérales, le secteur privé, la société civile et les autres acteurs, de manière à prendre en compte la totalité des éléments en jeu — y compris les échanges commerciaux, les investissements et l'allègement de la dette. Si cela est nécessaire, il faudra s'attaquer ouvertement au problème de la corruption. Ces questions font partie intégrante du programme de développement international exposé par le gouvernement britannique dans son Livre blanc sur le développement international publié en novembre 1997. Dans tous ces domaines, la participation du FMI nous semble d'une grande importance — ne serait-ce qu'en raison de sa contribution aux documents-cadres de politique économique et aux programmes de la FASR.

Le défi est à présent d'identifier les modalités qui transformeront ce qui n'est encore qu'une vision en méthodes de travail applicables au quotidien. Cela peut se faire aussi bien au niveau des différents projets que dans le dialogue avec les autorités au niveau sectoriel ou national. Il conviendra donc de recourir à différents moyens : approches sectoriels, processus participatif et beaucoup plus transparent pour l'élaboration des stratégies d'aide aux pays, et meilleures relations de travail entre les différents bailleurs de fonds.

Le CDI doit donc être considéré comme un processus reflétant un nouvel état d'esprit, et non pas simplement comme un nouvel exercice de coordination des bailleurs de fonds. L'objectif sera de définir une vision stratégique de lutte contre la pauvreté de telle manière que cette

stratégie recueille l'adhésion pleine et entière du pays en développement concerné et pleinement acceptée aussi par ses partenaires de développement.

Le travail d'élaboration des CDI devra se faire au niveau de chaque pays et il est important de tester cette nouvelle approche par des exercices pilotes dans des pays appropriés. Nous sommes heureux de collaborer avec les gouvernements ghanéen et bolivien, ainsi qu'avec la Banque, à la préparation de CDI pour ces pays. Le fait que ces gouvernements se soient proposés pour cette expérience pilote démontre leur volonté de faire aboutir le processus. Mais l'autosélection n'est pas une condition suffisante en elle-même pour faire partie des pays pilotes. Ceux-ci devront être choisis sur la base de critères mieux définis, ce qui pourrait conduire à retenir moins de 13 pays pilotes. Certains auront sans doute besoin d'une aide pour gérer le processus. Nous ne devons pas non plus faire l'erreur d'attendre trop de résultats, dans un délai trop court. Il faudra du temps pour que les gouvernements assument la maîtrise du processus et encouragent la participation à l'élaboration des cadres de développement. Il se pourrait donc qu'une période de 18 mois ne soit pas suffisante pour évaluer l'efficacité du processus.

Actuellement, le CDI est trop focalisé sur les apports — c'est-à-dire sur la contribution des bailleurs de fonds et autres parties prenantes. À notre avis, il faut diriger notre attention vers l'autre extrémité du processus : quel est le résultat visé. Du point de vue du Royaume-Uni, ce résultat, c'est la réalisation des objectifs de développement internationaux en matière de réduction de la pauvreté absolue d'ici à 2015. La Banque mondiale s'est engagée à poursuivre ces objectifs ; et nous sommes heureux de constater que la Banque africaine de développement a fait de même dans son récent document d'orientation.

Cette focalisation sur les résultats suppose de poursuivre la réflexion au niveau central. Nous nous félicitons donc de la mise en place, au sein de la Banque, d'un Secrétariat CDI chargé de suivre les exercices pilotes, d'en tirer des leçons applicables à tous les pays et de diffuser les pratiques optimales. Mais cela ne doit en aucune manière porter atteinte au principe de la maîtrise du processus par les pays concernés. Le CDI donne à la Banque l'occasion de mettre en pratique sa volonté de partenariat. Nous sommes heureux qu'il ait été admis que la Banque ne doit pas jouer le rôle de chef de file des bailleurs de fonds dans tous les pays pilotes, et nous espérons que, dans certains cas, ce rôle incombera aux banques régionales de développement.

#### *Coopération avec les banques régionales de développement*

Nous reconnaissons que les banques multilatérales de développement, de par l'ampleur de leurs ressources, la portée mondiale de leurs opérations et la somme de connaissances et d'expertise qu'elles ont accumulée, ont une importante contribution à apporter au développement et à la lutte contre la pauvreté. En tant que membre du Groupe de travail sur les banques multilatérales de développement, nous sommes donc satisfaits de constater que les recommandations formulées dans le rapport que celui-ci a présenté au Comité du développement en 1996 continuent d'être suivies.

Le rapport du groupe de travail justifiait l'existence simultanée de la Banque mondiale et de banques régionales de développement par des raisons de diversité. Le système actuel, estimait-il, offre la possibilité de choix, stimule l'innovation et empêche les institutions de se reposer sur leurs lauriers. Cependant, ce système nécessite une coordination pour ne pas aboutir à des gaspillages qui iraient à l'encontre des objectifs poursuivis, ni des chevauchements et duplications d'activités qui réduiraient l'efficacité des institutions et leur aptitude à s'adapter aux besoins des pays. Il faut au contraire que ces institutions allient leurs forces respectives en adoptant des politiques cohérentes et en coordonnant leurs opérations. Nous sommes entièrement d'accord avec cette analyse.

Dans cette optique, nous nous félicitons de l'instauration de réunions régulières entre les présidents de toutes les banques multilatérales de développement — la dernière en date ayant eu lieu en octobre à Abidjan. Nous sommes également heureux de constater que des progrès ont été accomplis dans l'harmonisation des procédures et méthodes de passation des marchés et d'évaluation.

Cependant, il faut être conscient que le monde a changé au cours des deux années et demie qui se sont écoulées depuis la publication du rapport du groupe de travail. En particulier, la Banque mondiale s'est engagée dans un processus de décentralisation afin de se rapprocher de ses emprunteurs. À la suite du renforcement des bureaux extérieurs, beaucoup de cadres de la Banque sont désormais basés dans les régions. La liaison avec le personnel des banques régionales de développement s'en trouve facilitée, ce qui offre de nombreuses possibilités pour resserrer les relations de collaboration. Or, il nous semble que le document qui nous a été distribué dresse un tableau un peu trop optimiste dans la mesure où, jusqu'à présent, les exemples de coopération entre la Banque mondiale et les banques régionales restent étonnamment peu nombreux. Nous engageons toutes ces institutions à développer leur collaboration afin de parvenir à une plus grande efficacité. Cependant, elles ne sont qu'un élément d'un ensemble plus vaste. Avec l'avènement du Cadre de développement intégré, ce sont tous les membres de la communauté financière internationale qui doivent conjuguer leurs efforts pour appliquer la stratégie dont aura décidé le pays emprunteur. L'éradication de la pauvreté, qui est notre objectif ultime, passe par la coopération entre toutes les parties prenantes.

### *Conclusion*

Les événements récents ont souligné la nécessité de mettre en place des systèmes pour aider à protéger les plus vulnérables des effets des crises financières et rendre les économies capables de mieux résister aux chocs financiers. L'existence de normes minimales pour résoudre les problèmes de chômage, de santé et d'éducation contribuera à renforcer la confiance et le soutien populaire indispensables à la réforme de l'économie.

En proposant, en octobre dernier, que la Banque mondiale définisse les principes généraux d'une bonne politique sociale, nous considérons qu'il s'agissait d'un élément essentiel de la réforme du système financier international. Nous félicitons la Banque pour le progrès substantiel que représente le projet de document sur les principes d'une politique sociale appropriée qui a été préparé pour la présente réunion du Comité du développement. Nous estimons que ce document mérite un appui résolu de notre part et qu'il doit être rapidement mis en application. Ces principes peuvent compléter l'action cruciale que d'autres organisations, notamment les Nations Unies, mènent dans ce domaine et constituer un instrument utile pour la Banque mondiale et le FMI lors

de la conception et de la mise en œuvre des programmes d'ajustement. S'ils sont utilisés de cette manière, il nous est permis d'espérer que les dépenses de protection sociale en faveur des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables seront protégées.

### **Déclaration de M. Strauss-Kahn, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (France)**

Lors de notre dernière réunion début octobre, nous faisons face à des mouvements brutaux de marchés qui affectaient pays émergents comme pays industrialisés. Nous avons depuis corrigé la situation grâce à nos efforts collectifs. Des signes encourageants de reprise commencent à apparaître dans plusieurs pays émergents parmi les premiers touchés par les violentes crises financières traversées depuis l'été 1997. Certains d'entre eux ont retrouvé un accès normal aux financements internationaux.

Les répercussions des crises financières sont cependant encore très présentes. Certains pays doivent de plus faire face à des difficultés exceptionnelles. Je pense notamment aux Balkans bien sûr.

Nous devons fixer trois missions prioritaires à nos institutions multilatérales, instruments d'organisation de la solidarité de la communauté internationale :

- aider les pays émergents en crise, ce qui passe par des progrès dans la construction d'un système financier international plus stable ;
- aider les pays les plus pauvres dans leur développement économique et social. Il faut à la fois aller plus loin dans l'allègement du poids de la dette et maintenir une aide publique soutenue ;
- se mobiliser avec la communauté internationale pour faire face aux événements exceptionnels : conflits et catastrophes naturelles.

Je suis fier que la France fournisse l'effort d'aide au développement rapporté à son PNB le plus important des pays du G7, et contribue ainsi de son mieux à ces trois formes de solidarité.

#### *Le soutien aux pays émergents*

La Banque mondiale et les Banques régionales de développement ont d'ores et déjà adapté leurs instruments pour être en mesure de porter rapidement assistance aux pays en crise aux côtés du Fonds monétaire international. La Banque a les moyens de mettre en œuvre cette politique par une bonne gestion de ses priorités et de ses marges de manoeuvre financières. Quelles leçons tirer de ces crises pour la Banque ?

- Notre réflexion pour renforcer la gouvernance de nos institutions doit aboutir, pour leur donner le mandat et la légitimité politiques nécessaires pour intervenir au nom de leurs Gouverneurs en situation de crise. A cette fin, la France a proposé de renforcer le Comité intérimaire du Fonds monétaire international en le transformant en une instance décisionnelle de niveau Ministériel, le « Collège », prévu par les statuts du Fonds

monétaire. Cette instance, dans laquelle tous les pays sont représentés, est la mieux adaptée pour prendre des décisions politiques sur la stabilité financière et la gestion des crises, qui impliquent l'ensemble de la communauté financière internationale.

De la même façon, il est nécessaire de renforcer les instances politiques de gouvernance des Banques de développement, pour leur permettre de mieux accompagner les pays emprunteurs. Le président Wolfensohn a dans cet esprit proposé de rehausser le rôle et le statut du Comité du développement. Je soutiens pleinement cette orientation.

Les discussions sur la composition des deux comités sont d'une importance secondaire devant la nécessité de renforcer rapidement leur rôle. La France est favorable à un maintien de la composition du Comité du développement en l'état et à la définition d'un statut spécial pour la Banque mondiale au sein du Comité intérimaire.

Je forme le voeu suivant : que notre prochaine réunion à l'occasion des assemblées annuelles se tienne avec des Comités rénovés, aux ambitions et aux capacités accrues.

- Nous devons renforcer les capacités des institutions financières internationales en matière de surveillance des flux de capitaux et de prévention des déséquilibres. Nous avons eu l'occasion d'en débattre hier au comité intérimaire. Un volet important de cet aspect doit être de veiller à la construction, dans chaque pays, d'un système financier national robuste, dans un cadre international fait de règles claires.
- Nous devons tout faire pour favoriser le retour des investissements directs dans les pays émergents.

Au moment où les investisseurs risquent de se détourner des pays émergents, la Banque mondiale, la Société financière internationale et les Banques régionales de développement ont un rôle important à jouer pour permettre de retrouver la confiance.

Il est donc important, dans une telle période, que la Société financière internationale et l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements élaborent avec la Banque mondiale une stratégie claire pour leur action de soutien au secteur privé. Je sais que le président Wolfensohn, M. Woicke et M. Ikawa se sont engagés dans cette voie. Plutôt que d'afficher des volumes qui pourront toujours être considérés insuffisants et trop coûteux, je souhaite que les actionnaires du groupe de la Banque puissent discuter des orientations proposées par la Direction à l'occasion des prochaines assemblées annuelles.

Le Groupe de la Banque mondiale doit rechercher trois effets essentiels au retour de la confiance :

- l'effet de démonstration par la qualité de ses opérations ;
- l'effet de levier par l'attraction de financements privés ;
- l'amélioration de l'environnement du secteur privé par la mise en oeuvre de réformes structurelles.

Les garanties peuvent être un instrument utile et efficace d'incitation à l'investissement, mais à condition de soutenir des investissements ou des financements précis. Un risque de dérive existe en particulier pour les garanties d'émissions obligataires : nous devons donc être particulièrement prudents dans le recours à cet instrument et je souhaite que des travaux complémentaires puissent avoir lieu afin d'approfondir la question de l'effet de levier et du risque systémique.

*La crise actuelle ne doit pas nous faire oublier la situation des pays les plus pauvres, qui n'ont jamais eu accès aux marchés de capitaux et restent dépendants de l'aide publique tout en devant s'acquitter d'une lourde dette.*

La question de l'endettement du monde en développement revient au premier plan avec la multiplication des appels en faveur d'un allègement très substantiel de la dette des pays les plus pauvres.

La France a toujours plaidé pour un traitement rapide des problèmes de surendettement. A la suite du sommet du G7 de Lyon, la communauté internationale dispose désormais, avec l'initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés, d'un cadre adéquat pour traiter l'endettement bilatéral et multilatéral de ces pays. La France a également pris l'initiative de consentir des annulations de dette purement bilatérales, notamment lors de la dévaluation du Franc CFA et tout récemment pour venir en aide aux pays touchés par le cyclone Mitch. Il faut cependant aller encore plus loin aujourd'hui.

Dans la perspective du Sommet du G7 de Cologne en juin prochain, j'ai présenté le 20 février dernier une initiative française sur la dette des pays en développement. Cette initiative, qui répond aux propositions avancées par d'autres de nos partenaires, se concentre sur la situation des pays les plus pauvres et les plus endettés sans pour autant laisser au « bord du chemin » les autres pays en développement qui connaissent une situation d'endettement difficile.

L'initiative française s'articule autour de trois principes fondamentaux :

- *la solidarité* qui doit nous conduire à consentir aux pays les plus pauvres le traitement le plus favorable possible. Nous proposons des mesures d'allègement exceptionnelles sur les créances d'aide publique au développement pour les pays éligibles à l'initiative sur la dette des Pays Pauvres Très Endettés ;
- *l'équité* qui nous fonde à réclamer de nos partenaires du Club de Paris et des institutions financières internationales un partage équitable du fardeau. La France qui, comme le Japon, a le plus contribué au financement des pays les plus pauvres par son aide publique, incite les autres pays du G7 et de l'OCDE à annuler leurs créances résiduelles d'aide publique, mais surtout à apporter des financements nouveaux ;
- *la responsabilité* qui justifie que ces mesures de soutien exceptionnel bénéficient aux pays qui conduisent des politiques irréprochables en matière de gestion économique et sociale et de « bonne gouvernance ». Je souhaite sur ce point que nous puissions pleinement associer les organisations non-gouvernementales compétentes.

Nous ne devons pas oublier ceux des pays les plus pauvres qui ne seront pas éligibles à l'Initiative PPTE. C'est la raison pour laquelle nous soutenons l'harmonisation du traitement de Naples au niveau le plus concessionnel possible, soit 67 % d'annulation.

Il nous appartient désormais de travailler avec l'ensemble de nos partenaires de la communauté financière internationale pour être en mesure d'annoncer très prochainement des mesures concrètes destinées à régler définitivement les difficultés d'endettement auxquelles sont confrontés les pays les plus pauvres.

Parvenir à cet objectif ambitieux permettrait de lever l'un des obstacles au développement que rencontrent aujourd'hui les pays les plus pauvres. Mais ceci ne suffira pas: les mesures d'allègement de la dette, aussi généreuses soient-elles, ne peuvent pas se substituer à une véritable politique de développement et ne peuvent que l'accompagner.

*L'aide publique au développement* demeure indispensable pour les pays les plus pauvres. Elle est en particulier nécessaire à la mise en place des infrastructures et services de base (éducation, santé). Elle doit également aider au développement des compétences essentielles de l'État (respect de l'État de droit).

Je suis fier que la France consacre, chaque année, un effort deux fois supérieur à la moyenne des pays développés à son aide publique au développement. Cet effort en fait le pays le plus généreux du G7. L'Union européenne dans son ensemble fournit 57 % des ressources de l'aide publique au développement mondiale.

Grâce à ces efforts, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, qui sont les plus directement concernées par l'extrême pauvreté, ont vu leurs ressources concessionnelles reconstituées à haut niveau. Les conclusions rapides de l'AID 12 et du FAD 8 attestent de la confiance des donateurs dans l'action des deux banques et leur donnent les moyens de leur action pour les années à venir.

Cet effort européen et français ne doit pas rester isolé. La France entend maintenir ses propres efforts, mais souhaite que l'ensemble des pays développés participent plus activement au financement public du développement. C'est notre intérêt collectif.

*La Banque mondiale et les Banques régionales de développement sont naturellement des acteurs centraux de l'aide.*

Je salue le travail réalisé par la Banque mondiale pour définir et promouvoir des principes de bonne gestion sociale auprès de tous ses pays emprunteurs. L'intégration de ces principes sociaux constitue à l'évidence une étape essentielle du développement de tout pays et il appartient à la communauté internationale d'y aider les pays en développement.

Je remercie le Président Wolfensohn d'avoir contribué à la réflexion sur les objectifs et les modalités de l'aide en nous proposant un Cadre de développement intégré. La France, comme ses partenaires européens, ne peut que souscrire à une approche qui associe la saine gestion économique et le développement institutionnel et social.

Il faut désormais que la direction s'attache, en étroite liaison avec le Conseil d'Administration, à déterminer la stratégie de mise en oeuvre qui permettra à la Banque d'ancrer dans la réalité cette vision politique des objectifs du développement. La place de la Banque mondiale dans le monde du développement lui confère en effet une voix écoutée mais également une responsabilité très grande sur le terrain.

Il y a là un enjeu important pour notre Communauté du développement : enjeu interne pour la Banque, qui doit accomplir sa propre révolution, mais également enjeu pour ses relations avec les autres partenaires du développement. Pour réaliser cette ambitieuse proposition, la Banque devra veiller à éviter deux écueils : un cadre de travail ne doit pas devenir un carcan ; l'initiative et la conduite du développement doivent demeurer de la pleine responsabilité des pays eux mêmes.

*Notre solidarité doit également savoir se mobiliser dans les circonstances exceptionnelles. Les Institutions multilatérales de développement sont l'outil de cette solidarité internationale.*

Deux événements dramatiques ont marqué les quelques mois écoulés depuis les assemblées d'automne. La région des Balkans subit un nouveau désastre humanitaire qui menace la stabilité de toute la région et rappelle les heures les plus noires de l'Histoire. Le cyclone Mitch a dévasté une grande partie de l'Amérique centrale.

- Dans les Balkans, l'urgence actuelle est humanitaire mais également financière. Je suis heureux que se soit tenue hier à la demande de la France une réunion de l'ensemble des institutions et des pays concernés. Notre échange d'hier permettra de poursuivre la mobilisation coordonnée des aides d'urgence aux pays affectés par le conflit.

Il est en effet essentiel de soutenir rapidement l'économie et les finances des principaux pays d'accueil des réfugiés, qui risquent à leur tour une déstabilisation. C'est dans ce but que j'ai proposé aux créanciers du Club de Paris de prononcer un différé des échéances de la dette de l'Albanie et de la Macédoine pour une durée d'au moins un an.

Au delà de ces mesures d'urgence, en souhaitant qu'un règlement rapide du conflit puisse intervenir dans les meilleurs délais, il est nécessaire de réfléchir d'ores et déjà à l'intégration future de cette région d'Europe dans l'économie régionale et internationale. L'action des institutions internationales sera essentielle dans cette phase et la réunion d'hier constitue le point de départ de travaux décisifs pour faciliter la Paix et la stabilité de la région.

- À la suite du cyclone Mitch, la communauté internationale est parvenue à se mobiliser rapidement, grâce notamment à l'impulsion donnée par la Banque interaméricaine de développement, pour aider au financement de la reconstruction de l'Amérique centrale.

Cette solidarité s'est manifestée, dans le cas de la France, par une aide immédiate apportée aux pays affectés par le Cyclone Mitch, sous forme d'annulation des dettes d'aide publique au développement de ces pays. Tous les créanciers du Club de Paris ont pour leur part répondu à l'appel que j'avais lancé en faveur d'un différé de trois ans de toutes les échéances des pays touchés par le cyclone. Je souhaite que la Banque interaméricaine de développement et la Banque



mondiale continuent de mobiliser leurs ressources pour faire face à l'urgence et poursuivre la reconstruction. Nous nous réunirons en Europe à nouveau le 25 mai dans ce but.

C'est dans ce type de circonstances, comme dans le cas des crises financières, que nos institutions et l'ensemble de la communauté financière internationale doivent démontrer leur capacité à se mobiliser rapidement pour faire face à une difficulté majeure. Je sais pouvoir compter sur les dirigeants de nos institutions comme sur la solidarité de tous les pays membres pour que la région des Balkans reçoive le soutien dont elle a absolument besoin.

La solidarité de la communauté internationale est notre responsabilité commune. Elle doit s'exprimer envers les pays en crise, permettre de soutenir durablement les plus pauvres et savoir réagir face à des circonstances exceptionnelles.

Ce message est porté clairement par la France et par l'Europe, qui en font une réalité quotidienne au travers de leurs efforts d'aide publique au développement.

Je souhaite que nos institutions reflètent de leur mieux cette volonté pour être l'instrument légitime et efficace de la communauté financière internationale dans les pays en difficulté.

#### **Déclaration de M. Viseur, ministre des Finances (Belgique)**

Avant d'aborder les points de l'ordre du jour, je voudrais exprimer mon appréciation et mon entier appui pour les efforts que les institutions de Bretton Woods sont en train de déployer afin de venir en aide aux pays affectés par la crise du Kosovo. Il est extrêmement positif que la Banque ait si rapidement participé au financement de l'aide d'urgence destinée à faire face aux conséquences humanitaires de la crise. Au-delà de ces besoins immédiats, je voudrais aussi encourager la Banque à engager, avec les autres partenaires concernés, une réflexion de fond sur les conditions économiques et les actions de développement susceptibles de contribuer à restaurer une paix durable dans cette partie du monde. La construction de l'Union européenne a montré que l'intégration économique, sur la base des règles du marché et de la démocratie, peut apporter une contribution essentielle à cet objectif ; elle constitue un modèle dont pourraient s'inspirer d'autres régions du monde.

#### *Le Cadre de développement intégré*

Je souhaite tout d'abord m'associer à l'appui général en faveur de l'initiative du Cadre de développement intégré (CDI) lancée par le président de la Banque, M. Wolfensohn. Les agences de développement du groupe de pays que je représente entendent coopérer étroitement avec la Banque afin de mettre en œuvre cette ambitieuse initiative. Le CDI pourra contribuer de diverses manières à améliorer les actions de développement et l'efficacité de l'aide. En particulier, le dialogue mené avec les pays sur les problèmes de gouvernance pourra désormais se situer plus systématiquement dans le contexte d'un cadre agréé ; la Banque et les autres institutions auront, grâce à ce cadre, les moyens de faire un meilleur usage de leur expertise en matière de programmation des réformes d'ajustement au marché, en pleine connaissance des conditions institutionnelles requises pour le bon fonctionnement des économies de marché ; et tous les partenaires au développement seront en mesure de valoriser leurs avantages comparatifs respectifs de manière plus rationnelle et avec, en fin de compte, une plus grande efficacité en termes de développement.

La mise en œuvre du CDI sera un exercice laborieux, demandant une attention entière et soutenue non seulement de la Banque, mais aussi des pays qui s’y engageront. Il importe donc d’axer les efforts sur les pays qui comprennent clairement les avantages qu’ils peuvent en tirer pour leurs programmes de développement. Toutefois, il faudra veiller à ne pas détourner les ressources et l’attention des pays qui resteraient en dehors de cet exercice parce qu’ils en percevraient moins bien les avantages. Nous devons continuer de discuter de ces aspects avec le président au fur et à mesure de la mise en œuvre de cette initiative.

### *Principes d’une politique sociale appropriée*

Le travail engagé pour définir les principes généraux d’une politique sociale appropriée peut grandement contribuer à assurer le succès du CDI et, de manière plus générale, à renforcer l’action de la Banque pour aider les pays à faire face aux défis d’un développement à long terme. C’est là un domaine dans lequel l’expérience de la Banque en matière de développement, l’adhésion résolue des pays, ainsi qu’un partenariat efficace avec les autres agences, en l’occurrence les institutions concernées des Nations Unies et notamment l’Organisation internationale du travail, peuvent véritablement aider à promouvoir l’ordre du jour du développement. Je suis heureux de noter, dans le rapport préparé pour notre réunion, que le travail progresse dans ce sens. S’il se poursuit efficacement, ce partenariat renouvelé aura permis à la Banque et à ce Comité de contribuer de manière substantielle à établir un pilier social au cœur de la nouvelle architecture internationale. Les quatre principes sur lesquels doit reposer une politique sociale appropriée ont été formulés adéquatement dans le rapport d’activité, et je me contenterai donc des quelques brèves observations suivantes en vue de leur bonne application.

La crise asiatique, qui est à l’origine du présent exercice, a mis en évidence la nécessité que les économies émergentes, participant à l’économie globale, se dotent de systèmes efficaces pour protéger leurs populations des effets négatifs de la mondialisation. L’intégration à l’économie mondiale ne doit pas devenir localement une source de désintégration sociale. Je salue les efforts que font tous les pays affectés pour protéger leurs populations des répercussions immédiates de la crise sur le plan de la pauvreté. La réaffirmation des principes de base d’une politique sociale dans le cadre du programme de développement de la Banque devrait aider à assurer que ces efforts ne s’arrêtent pas à mi-chemin. Les difficultés rencontrées pour mettre en œuvre rapidement et efficacement certains des programmes actuels d’aide d’urgence montrent bien qu’il faut désormais aller résolument au-delà de la notion de filets de sécurité sociale, pour instaurer des politiques d’emploi et de protection sociale de nature à amortir les chocs économiques futurs de manière plus systématique et avec un moindre coût humain.

Les pays en transition se trouvent confrontés à des défis particuliers dans ce domaine. Certains d’entre eux s’emploient encore à venir à bout de l’entreprise de démantèlement des modèles égalitaires qui assuraient des services sociaux gratuitement à tous, pour les remplacer par des systèmes reposant sur les règles du marché et combinant une différenciation adéquate des revenus avec des mécanismes de protection sociale durables. Si des conseils et un appui appropriés ne leur sont pas apportés par la communauté internationale, ces pays courent le risque de conjuguer la pauvreté avec une montée des inégalités, ce qui compromettrait la cohésion sociale qui leur est indispensable pour mener à bien leurs réformes.

Des préoccupations ont été exprimées au sujet de la possibilité que les principes sociaux, et notamment ceux qui concernent les normes du travail, ne soient détournés par des intérêts protectionnistes. Sur ce point, je suis convaincu que la meilleure façon d'éviter une évolution indésirable de ce genre est d'encourager la Banque à redoubler d'efforts pour susciter une adhésion véritable à ces principes dans les pays qui sont ses clients, en tenant pleinement compte des structures sociales locales et en apportant à ces pays l'aide dont ils ont besoin à l'appui de réformes ambitieuses.

*L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)*

Je voudrais tout d'abord féliciter les services des deux institutions pour l'excellente documentation qu'ils ont préparée afin de nous permettre de faire le point sur l'Initiative PPTE. Le président de la Banque, M. Wolfensohn, et le directeur général du Fonds, M. Camdessus, ont donné le ton de nos discussions de ce jour dans leur déclaration conjointe et je souhaite les remercier pour la constance avec laquelle ils se sont employés à faire avancer cette entreprise qui est une véritable gageure.

J'adhère entièrement aux principes sur lesquels ils souhaitent faire reposer le renforcement de l'Initiative PPTE. Je suis d'accord, en particulier, pour estimer que l'allègement de la dette doit permettre de régler définitivement le problème en ramenant l'endettement de ces pays à un niveau soutenable, leur donnant les moyens d'amortir les chocs exogènes ; qu'étant donné sa nature irrévocable, il doit être lié à de bons résultats de politique économique ; qu'il doit s'inscrire en complément des flux traditionnels d'APD plutôt que de s'y substituer ; et que les propositions visant à apporter des remaniements à l'Initiative doivent s'accompagner de propositions pour en assurer le financement, ce qui implique que les décisions prises aillent de pair avec des engagements financiers fermes.

Au cas où ces principes ne seraient pas rigoureusement appliqués, on risquerait de s'engager dans la mise en œuvre d'un mandat ambitieux sans être en mesure de répondre aux immenses attentes suscitées, soit parce que le programme serait sous-financé, soit parce qu'il ferait fi des conditions requises pour un développement durable, ou pour les deux raisons à la fois. Cela étant dit, permettez-moi de faire quelques commentaires plus spécifiques sur les remaniements proposés.

Premièrement, nous devons reconnaître qu'il existe des raisons valables pour consentir un allègement de la dette plus important que ce qui était initialement prévu. Les perspectives extérieures se sont aujourd'hui assombries pour beaucoup de PPTE, et plus particulièrement pour ceux d'entre eux qui sont fortement tributaires des exportations de produits de base. La dimension budgétaire des situations d'endettement intolérable n'a pas été explicitement prise en considération dans le cadre d'action d'origine, alors qu'elle représente dans beaucoup de cas un obstacle à l'accroissement des investissements dans le développement social. J'estime qu'il faudra ramener les objectifs de viabilité externe et budgétaire à un maximum de 200 % si l'on veut atteindre le but final de l'Initiative, qui consiste à offrir aux pays concernés une stratégie permettant de régler définitivement le problème de l'endettement. Combiné avec le rétablissement des flux d'aide, qui est indispensable pour assurer la réussite globale de l'Initiative, cet abaissement des objectifs devrait donner les moyens de dégager des ressources qui pourront être utilisées à des fins de développement.

Deuxièmement, nous devons prendre au sérieux les appels répétés des pays en développement membres de nos institutions en faveur d'une accélération de l'allégement d'une dette dont le poids compromet leurs perspectives de développement. J'estime que nous devrions leur faire confiance quand ils ont démontré leur engagement à entreprendre des réformes radicales et à mettre en œuvre des politiques de développement appropriées, et je propose donc d'envisager sérieusement de raccourcir la période pendant laquelle il leur est demandé d'afficher de bons résultats pour pouvoir bénéficier de l'Initiative, en ramenant cette période de six à trois ans pour les pays faisant preuve de cet engagement.

Mais dans le même temps, il nous faut être pleinement conscients des implications d'une telle décision. Cela signifie que les pays qui s'embarqueront sur cette voie rapide vers l'allégement de leur dette devront s'engager dès le départ à mettre en œuvre un ambitieux programme de réformes, y compris dans le domaine de la gouvernance, de façon à remplir toutes les conditions requises pour que l'allégement de la dette se traduise par des résultats positifs en termes de développement. S'il devait y avoir trop de dérapages dans l'exécution de ce programme, cela aurait pour effet de retarder les perspectives d'allégement de la dette et, de manière plus générale, d'entamer la crédibilité de l'Initiative renforcée. C'est pourquoi il faudrait que les institutions de Bretton Woods mobilisent et combinent toute l'expertise requise pour aider les pays en question à élaborer des politiques appropriées et socialement acceptables.

Troisièmement, je souscris entièrement à l'idée de resserrer les liens entre l'allégement de la dette et les investissements dans des programmes de lutte contre la pauvreté et de développement social. Tout en reconnaissant qu'il n'est guère possible d'établir une relation mécaniste entre ces deux aspects, je crois important de ne pas perdre de vue que l'accroissement des investissements sociaux est l'un des effets attendus de l'allégement de la dette. Les nouveaux réseaux de la Banque mondiale pourront grandement contribuer à cette dimension de l'Initiative en établissant une liste des pratiques optimales pour les programmes de développement social, dans laquelle les pays pourront puiser lorsqu'il s'agira d'allouer les ressources nettes libérées par l'allégement de la dette. J'encourage la Banque à s'engager sans tarder dans cet exercice, en coopération étroite avec les agences de développement bilatérales et avec les organisations concernées de la société civile.

Enfin, en ce qui concerne le financement de l'Initiative PPTTE renforcée, je voudrais rappeler qu'il importe d'établir dans les mois à venir un climat positif pour amener tous les acteurs concernés à prendre des engagements fermes tout en maximisant les complémentarités. La Banque mondiale et les autres banques de développement devront faire de leur mieux pour accroître leurs contributions. Dans le même temps, il faudrait que le Club de Paris indique rapidement s'il accepte d'aller au-delà du plafond de 80 % dans l'allégement de la dette dans les cas où cela s'avérera nécessaire, et que les pays créanciers, en particulier les plus importants d'entre eux, s'engagent fermement à contribuer au Fonds fiduciaire PPTTE.

#### *Aide aux pays sortant d'un conflit*

Je suis heureux de constater les progrès qui ont été accomplis depuis notre dernière réunion dans l'établissement de principes agréés pour apporter une assistance au cas par cas aux pays sortant d'un conflit, compte tenu des dilemmes insolubles auxquels ceux-ci peuvent se trouver confrontés lorsqu'ils doivent simultanément faire face aux énormes besoins de la reconstruction, au règlement des arriérés dus aux institutions multilatérales et au poids insoutenable de la dette. Je note que, pour résoudre ces situations de manière satisfaisante,

il pourrait s'avérer nécessaire de prendre des mesures exceptionnelles, et notamment, dans certains cas, de reporter ou de rééchelonner les échéances financières. Dans cette perspective, la résolution définitive du problème des arriérés devra se faire dans le cadre de l'Initiative PPTE, après que la communauté internationale aura obtenu des assurances suffisantes sur la durabilité du processus de paix et sur les orientations économiques et les politiques de développement des pays concernés. Il importe que le Fonds et la Banque continuent de coordonner étroitement l'évolution de leur réflexion sur ces questions et que toutes mesures exceptionnelles prises dans le cadre du nouveau montage financier soient fermement assorties d'un appui approprié de la part de la communauté des bailleurs de fonds. En revanche, je ne suis pas convaincu de la nécessité de créer un fonds fiduciaire général pour les imprévus financiers futurs de ce genre.

Il convient également de poursuivre la réflexion en vue d'établir des critères clairs pour l'octroi d'une aide exceptionnelle aux pays sortant d'un conflit et, ce qui est peut-être encore plus important, en vue de définir les garde-fous qui devront être mis en place une fois qu'un pays sortant d'un conflit aura été déclaré éligible pour recevoir une aide globale des institutions multilatérales. Dans ce cadre, il sera indispensable de prévoir un suivi attentif de l'évolution de la situation et de veiller à prendre des mesures pour minimiser les risques de reprise des hostilités.

Je conclurai par deux remarques plus spécifiques sur ce sujet. Premièrement, la décision d'octroyer une aide à un pays sortant d'un conflit repose sur un ensemble de considérations, et notamment sur un degré satisfaisant d'assurance que la paix est durable ; il importe que les institutions de Bretton Woods disposent de canaux de communication transparents avec les organismes internationaux les mieux placés pour donner des avis sur la progression du processus de paix, ainsi que sur les conditions qui justifieraient la suspension de l'aide financière. Deuxièmement, les programmes de redressement des pays sortant d'un conflit comportent généralement aujourd'hui la réduction des dépenses militaires et l'établissement de plans de démobilisation, et je ne saurais trop encourager les institutions à demeurer rigoureuses dans ce domaine. Cependant, nous savons aussi que, dans beaucoup de cas, d'autres aspects tels que la prolifération des armes légères et les tensions ethniques font obstacle au maintien de la paix et au développement. Il serait souhaitable que la Banque et les autres agences concernées fassent un effort concerté pour améliorer leur connaissance de ces questions afin de pouvoir plus systématiquement en tenir compte dans leurs programmes d'assistance.

### **Déclaration de M<sup>me</sup> Vieczorek-Zeul, ministre de la Coopération économique et du Financement du développement (Allemagne)**

#### *La crise du Kosovo*

L'Allemagne aide à accueillir les personnes réfugiées et déportées du Kosovo qui ont fui vers la Macédoine et l'Albanie. Un montant de 35 millions de deutsche mark financera une aide alimentaire et humanitaire. Les réfugiés sont acheminés en Allemagne depuis la Macédoine et l'Albanie par des avions de la Bundeswehr. L'Allemagne accueillera les réfugiés de la guerre civile jusqu'à ce qu'ils puissent retourner dans leur pays. Des efforts sont en cours pour parvenir à une solution pacifique au conflit militaire et permettre ainsi aux réfugiés de retourner chez eux.

Les conséquences de la crise du Kosovo font depuis quelques semaines l'objet d'un débat dans divers forums à l'échelon national et international. Des efforts pour parvenir à une solution pacifique au conflit militaire en cours sont actuellement déployés pour assurer une participation

active de l'OSCE et des Nations Unies. Les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne, actuellement, présidée par l'Allemagne, a défini des perspectives politiques d'ensemble pour l'Europe du Sud-Est dans le cadre d'un pacte de stabilité fondé sur des propositions de l'Allemagne.

Ce pacte de stabilité s'efforce de définir des objectifs à moyen et à long terme pour empêcher de futurs affrontements ethniques et créer durablement des conditions propices à la démocratie et au développement économique, à la société civile et à la coopération régionale. À moyen terme, le chancelier Schröder et le président Clinton ont proposé que le pacte de stabilité s'appuie sur un plan de redressement économique de l'Europe du Sud-Est similaire au Plan Marshall.

À l'UE, nous souhaitons offrir à la Macédoine une perspective politique en lui donnant le statut de pays associé. Un budget d'aide de 100 millions d'euros a été décidé et l'on est sur le point de déterminer comment ce montant sera réparti entre l'Albanie, la Macédoine et le Monténégro.

Nous nous félicitons de l'initiative du Club de Paris concernant l'octroi d'un moratoire d'un an à l'Albanie et à la Macédoine. Sur le plan bilatéral, nous envisageons une remise de la dette commerciale héritée de l'ancienne RDA.

Au plan bilatéral également, nous avons eu récemment de nombreux contacts avec les gouvernements albanais, macédonien et bulgare au sujet de la coopération économique. Les négociations du gouvernement avec l'Albanie sont avancées à juin et j'ai donné au ministère des Affaires étrangères de ce pays l'assurance que nous sommes prêts à de nouveaux engagements de l'ordre de 35 millions de deutsche mark. Le montant prévu pour la Macédoine est d'environ 45 millions de deutsche mark pour une période de deux ans. Les discussions avec le gouvernement bulgare ont été menées à leur terme la semaine dernière à Sofia. Un montant de 25 millions de deutsche mark doit être accordé à la Bulgarie.

Tout doit être fait pour préparer le retour des réfugiés. Il faut en particulier apporter immédiatement une assistance humanitaire et des secours d'urgence. Selon nous, les enseignements à tirer de l'expérience de la Bosnie justifient sans aucun doute une planification prospective, une coordination rigoureuse et l'intervention active du HCR des Nations Unies.

Nous nous félicitons du fait que la direction de la Banque et celle du FMI sont disposées à accorder dès maintenant une assistance financière d'urgence aux pays les plus touchés. Nous remercions la Banque mondiale et le FMI d'avoir tenté de s'attaquer au problème complexe consistant à déterminer les conséquences économiques de la crise du Kosovo dans la région tout entière et de nous donner une évaluation préliminaire des besoins de financement extérieurs. Ces propositions ont été déjà examinées par le Conseil de la Banque et les différentes estimations sont largement utilisées par d'autres institutions pour planifier des actions supplémentaires qui vont au-delà des efforts que nous déployons actuellement.

### *Initiatives d'allègement de la dette*

Toutes sortes d'initiatives nouvelles visant à alléger le fardeau de la dette des pays très endettés ont été envisagées ces derniers mois. Parmi cette série de propositions, nous devons retenir celles :

- qui aboutiront à une solution durable aux problèmes d'endettement des pays les plus pauvres,
- qui soutiendront les efforts considérables déployés dans les pays débiteurs pour faire reculer la pauvreté,
- qui permettront de faire reculer la pauvreté, de promouvoir la démocratie, le respect des droits de l'homme, l'État de droit et une bonne gouvernance.

Le nouveau gouvernement allemand estime qu'il faudra pour cela :

- accélérer le processus d'allègement de la dette pour que les PPTE puissent bénéficier le plus tôt possible d'une réduction du service de la dette,
- réduire une plus grande partie de la dette pour pouvoir affecter davantage de ressources à des mesures propres à faire reculer la pauvreté et à promouvoir un développement durable,
- inscrire le processus d'allègement de la dette dans une stratégie de développement qui encourage un développement durable visant essentiellement à réduire la pauvreté dans les pays débiteurs. Les mesures d'allègement de la dette doivent donc être liées à la conditionnalité rigoureuse des programmes d'ajustement du FMI et de la Banque mondiale.

Le gouvernement allemand a défini dans son « Initiative de Cologne pour l'allègement de la dette » les modifications qu'il convient d'apporter au cadre de l'Initiative PPTE. Si cette initiative est menée à son terme, elle permettra de réduire sensiblement le fardeau des pays lourdement endettés qui sont disposés à s'engager dans un processus de réforme économique, politique et sociale. Nous sommes naturellement prêts à examiner toutes les propositions et idées qui nous aideront à dégager un consensus sur les solutions à apporter à ce problème pressant.

Il est urgent, en particulier, de se mettre d'accord, en y participant directement, sur un mécanisme et une procédure de financement d'une nouvelle stratégie de réduction de la dette, particulièrement en ce qui concerne la part des créanciers multilatéraux. Dans la recherche d'une solution, nous sommes soucieux de préserver l'intégrité financière de toutes les institutions créancières concernées.

### *Principes et bonnes pratiques de politique sociale*

Nous jugeons particulièrement intéressante la version préliminaire du document de la Banque mondiale intitulé *Principes et bonnes pratiques de politique sociale*. Ce rapport reflète dans une large mesure les décisions prises au sein de forums des Nations Unies tels que le Sommet de Copenhague de 1995 et la Déclaration de l'OIT de 1998.

Il est dit dans ce document qu'il faut accorder la même importance aux questions sociales qu'aux questions économiques. La Banque mondiale a beaucoup évolué à ce sujet et cette évolution se poursuit. Ce n'est que lorsque nous pourrons constater de façon encore plus concrète

que les programmes et stratégies sont orientés vers une croissance respectueuse de l'équité sociale que nous pourrions dire que les *Principes* ont joué leur rôle.

Deux objectifs fondamentaux doivent être poursuivis :

Tout d'abord, il faut s'efforcer sérieusement d'assurer l'égalité des chances pour permettre à chacun de participer au progrès économique indépendamment de sa race, de son sexe, de sa religion et de son origine sociale. C'est seulement lorsque l'intégration de toutes les couches de la population aura été réalisée qu'un développement à long terme sera possible, comme le montrent de nombreux contre-exemples. L'égalité d'accès à l'éducation et à la santé est un élément vital de cette politique. (Dans ce contexte, la question de l'octroi d'un minimum de ressources matérielles, par exemple au moyen d'une réforme foncière, devrait être à nouveau évoquée.) D'autres éléments tels que l'État de droit, une bonne gouvernance et la participation de tous à la vie politique doivent également être en place.

Deuxièmement, il faut mettre en place des systèmes de protection sociale ou les renforcer pour atténuer les effets sociaux indésirables du développement économique, en particulier en temps de crise.

Les dépenses consacrées aux services sociaux de base constituent non seulement un facteur de coût mais aussi un investissement dans le capital humain et donc une contribution à la compétitivité d'un pays. Aucun pays ne peut rester compétitif à long terme uniquement grâce à de bas coûts salariaux. La qualité du travail, et par conséquent des produits, l'aptitude à utiliser les technologies modernes et la disponibilité de connaissances, ainsi que l'existence d'un cadre institutionnel fiable sont des facteurs beaucoup plus décisifs pour les avantages commerciaux et les décisions en faveur de l'investissement.

C'est aux gouvernements de tous les pays de mettre en oeuvre ces efforts. La tâche de tous les bailleurs de fonds bilatéraux et de toutes les organisations internationales est de les soutenir dans cet effort en utilisant les ressources disponibles de façon plus efficiente et selon un meilleur rapport coût-efficacité.

Nous souhaiterions que le FMI et les banques régionales décident d'adopter eux aussi ces *Principes*.

### *Le Cadre de développement intégré*

La Banque mondiale a proposé une stratégie novatrice pour accroître l'efficacité de l'aide au développement. Nous nous félicitons de cette initiative et sommes prêts à participer à la mise à l'essai de cette nouvelle approche dans les pays pilotes. Le CDI s'appuie sur diverses initiatives visant à coordonner l'action des bailleurs de fonds dans le cadre des Nations Unies, de l'UE et du CAD, et il les élargit pour englober toutes les activités des bailleurs de fonds menées dans un pays en développement donné.

Dans un premier temps, le CDI promet d'améliorer la transparence des activités des bailleurs de fonds qui laissait à désirer dans bien des cas. À plus long terme, il offre la possibilité d'une véritable division du travail en fonction des avantages comparatifs. Il faudra pour cela modifier — parfois profondément — les stratégies et les procédures des bailleurs de fonds.



Toutefois, la responsabilité de la mise en oeuvre incombe essentiellement aux pays bénéficiaires qui ont décidé de participer.

Il faudra du temps et de la patience pour s'adapter à ce nouveau cadre et à cette approche globale, et tous les intéressés devront également y apporter leur soutien actif. Étant donné que nous ne voulons pas attendre que tout soit parfait, nous devons être prêts à voir surgir de nombreux obstacles auxquels il faudra s'attaquer collectivement. Nous ne comptons pas obtenir des résultats sur le terrain après une période pilote de 18 mois, mais nous espérons acquérir une expérience précieuse quant à la faisabilité de cette stratégie, et y voir également plus clair sur la mise en oeuvre d'un effort véritablement collectif. À cette fin, une évaluation du processus à laquelle participeraient les pays partenaires tout comme les bailleurs de fonds serait des plus utiles.

#### *Appui aux pays sortant d'un conflit*

La communauté internationale doit s'atteler à une tâche importante, à savoir soutenir les efforts déployés par les pays sortant d'un conflit pour remettre en état leur économie. Les bailleurs de fonds bilatéraux et les institutions multilatérales de financement devraient collaborer à la mise au point d'une stratégie cohérente destinée à répondre aux besoins spécifiques à ces pays.

En particulier, la question des arriérés à l'égard des institutions multilatérales de financement doit être traitée d'une manière qui permette d'apporter sans tarder un concours financier pour les travaux de reconstruction sans compromettre le statut de créancier privilégié des institutions. Toutes les institutions multilatérales de financement concernées devraient participer parallèlement à cette entreprise, en fonction de leur mandat respectif.

La mise au point d'une stratégie coordonnée avec les autres IFI, les organismes des Nations Unies et les autres bailleurs de fonds devrait avancer conformément aux propositions de la Banque.

En dehors de ces considérations financières, je tiens à souligner que chaque pays sortant d'un conflit doit prouver qu'il mérite bien une aide exceptionnelle. Nous demandons aux pays qui étaient impliqués dans un conflit de faire la preuve de leur attachement à une paix durable, à une réconciliation et à une collaboration constructive pour reconstruire leur économie, leur société et leur avenir.

C'est la communauté des bailleurs de fonds qui, dans chaque cas particulier, devra déterminer si ces conditions sont remplies. Si des mécanismes automatiques de soutien aux pays sortant d'un conflit sont proposés, nous devons les rejeter car les décisions relatives au droit de recevoir une aide exceptionnelle sont prises uniquement en fonction de critères économiques.

#### *Examen des rôles du Comité du développement et du Comité intérimaire*

Lorsqu'on analyse les causes et l'impact de la crise financière, il est de plus en plus reconnu que les questions macroéconomiques, financières, structurelles et sociales sont liées les unes aux autres et doivent être envisagées d'une façon plus coordonnée.

La Banque mondiale et le FMI ont accompli des progrès louables en ce sens en renouvelant leur « concordat » et en coordonnant mieux leurs activités courantes. Il paraît tout à fait logique d'améliorer la structure du Comité du développement ainsi que celle du Comité intérimaire pour refléter cette interaction indispensable entre la Banque mondiale et le FMI.

L'objectif de la réforme devrait être de trouver un système institutionnel amélioré pour aborder les problèmes globaux intéressant les deux institutions, de telle manière que la Banque mondiale et le FMI puissent tous deux apporter des contributions fondées sur leur expérience propre.

On a formulé un certain nombre de propositions dont aucune n'a bénéficié d'un large soutien jusqu'à maintenant. Une proposition qui mérite, selon nous, d'être retenue concerne la participation active de la Banque mondiale aux réunions du Comité intérimaire sur les questions d'intérêt commun. Une autre idée qui nous paraît intéressante consiste à débattre de questions générales intéressant les deux institutions lors de séances conjointes, en élargissant éventuellement la gamme de participants pour certaines questions.

#### *Le programme de renouvellement de la Banque*

Nous nous félicitons des progrès remarquables accomplis dans le cadre du programme de réforme très ambitieux que la Banque met actuellement en oeuvre, et qui a pour nom le Pacte stratégique. Pour atteindre les objectifs fixés, à savoir améliorer nettement l'efficacité des activités de la Banque en faveur du développement, aucun effort ne devrait être épargné pour atteindre les objectifs qualitatifs fixés dans le programme, dans les limites du budget, comme cela a été le cas jusqu'à maintenant. Il faudrait peut-être pour cela adopter plus régulièrement une approche sélective en tenant compte du mandat de l'institution, de ses avantages comparatifs et des priorités identifiées en matière de développement.

#### *Coopération de la Banque mondiale avec les banques régionales de développement*

Nous nous félicitons du succès avec lequel les banques multilatérales de développement sont parvenues ces dernières années à renforcer leur coopération à différents niveaux, afin de contribuer au développement de façon plus efficace et efficiente. Le rapport du président fait état de l'intensification de la collaboration au niveau de l'élaboration des politiques et, particulièrement, des activités opérationnelles depuis notre dernière réunion de printemps. Les banques sont actuellement engagées dans plusieurs activités conjointes et leurs services sont de plus en plus sensibles aux avantages de cette coopération. Compte tenu de ces résultats positifs et d'un consensus de plus en plus large sur les objectifs et principes de développement, nous devrions aller de l'avant et analyser nos objectifs en matière d'harmonisation. L'harmonisation n'est pas une fin en soi et la diversité ainsi que la concurrence entre les différentes institutions comportent indiscutablement des avantages dans plusieurs domaines. Nous devrions identifier ces domaines et également ceux dans lesquels notre but se limite à coordonner les activités, et également ceux dans lesquels nous nous efforçons de parvenir à une harmonisation, particulièrement au niveau des politiques. En outre, il conviendrait de déterminer, en assignant à chaque partie le rôle directeur en fonction de son avantage comparatif, dans quel domaine une certaine division du travail est possible et efficace, particulièrement pour les travaux d'analyse. Cette évaluation devrait manifestement être liée aux discussions en cours, en particulier par rapport au Cadre de développement intégré.

## Déclarations des observateurs

En plus des déclarations précédentes présentées par les pays membres, les déclarations suivantes ont été soumises par des observateurs.

### **Déclaration de M. Fawzi Al-Sultan, président, Fonds international de développement agricole (FIDA)**

La présente réunion du Comité du développement se situe à un moment particulièrement important dans l'évolution de la coopération internationale pour le développement. Le processus de mondialisation crée des opportunités nouvelles, mais il engendre aussi de nouveaux risques, spécialement pour les groupes vulnérables. En outre, depuis deux ans, plusieurs crises, dont certaines étaient d'origine naturelle et d'autres dues au fait de l'homme, ont accentué l'urgence d'un renforcement du processus de développement tant dans les pays d'Asie du Sud et du Sud-Est que dans ceux d'Afrique subsaharienne, d'Amérique centrale et d'Amérique latine, ainsi que dans les pays en transition. D'après les estimations, il ne fait guère de doute que le nombre d'individus vivant dans la pauvreté absolue a augmenté de manière significative du fait de ces crises.

Malheureusement, les apports d'APD et les flux privés ont diminué, dans une proportion qu'on estime pour l'APD à quelque 20 % sur les cinq dernières années.

Les conséquences des crises et des catastrophes naturelles ne sont pas également réparties. Les pauvres, plus particulièrement ceux qui vivent en milieu rural, tendent à être les principales victimes de ces bouleversements. Dans ces circonstances, c'est en créant des conditions propices et en apportant un appui pour améliorer la production des pauvres — paysans ou microentrepreneurs — qu'on pourra le mieux combattre la pauvreté.

Lutter contre la pauvreté en milieu rural en aidant les pauvres à accroître leur production et leur productivité : tel est précisément le mandat du FIDA. Cet effort revêt une importance particulière pour les pays émergeant d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle. Au cours des dernières années, le Fonds a apporté une aide aux réfugiés du Rwanda, d'Amérique centrale et d'ailleurs afin de leur permettre de reconstituer leurs moyens de production et de subsistance. Ces initiatives ont bénéficié de deux décennies d'expérience de la lutte contre la pauvreté, tout au long desquelles le Fonds a collaboré avec les institutions de la société civile et les organisations communautaires, ainsi qu'avec ses partenaires nationaux et multilatéraux, pour fournir aux pauvres une aide ciblée. Nous estimons que nous touchons directement chaque année quelque 10 millions d'individus très pauvres grâce aux projets financés par le Fonds, qui représentent un investissement d'environ 1 milliard de dollars.

Dans le cadre de ces efforts, le FIDA agit la main dans la main avec l'IDA. Les programmes communautaires ciblés du FIDA, qui visent à éradiquer la pauvreté et la faim en milieu rural, sont le complément essentiel des investissements sectoriels et infrastructurels à plus grande échelle financés par l'IDA pour promouvoir un développement durable et atténuer la pauvreté dans les pays les plus défavorisés. La nécessité d'un recours à l'aide et à l'expertise uniques du FIDA se fera de plus en plus sentir dans les pays où les ruraux pauvres sont affectés par de sévères fluctuations monétaires, des catastrophes naturelles, des conflits ou la transition vers une économie de marché.

Le Fonds ne pourra continuer à répondre aux besoins grandissants des pauvres que s'il parvient à mobiliser suffisamment de ressources pour ses activités de base. Bien sûr, la rationalisation des dépenses constitue un moyen de dégager des ressources pour les projets, et le FIDA a effectivement réduit ses dépenses budgétaires et ses coûts de développement de plus d'un quart au cours des six dernières années. Néanmoins, il est indispensable que nous recevions des contributions suffisantes des pays membres pour pouvoir maintenir ou accroître le niveau de nos prêts ainsi que notre programme d'activités. La quatrième reconstitution des ressources du Fonds couvrait la période 1997-99. En conséquence, nous devons procéder cette année à un examen de nos ressources afin de parvenir à un accord sur les modalités de financement pour la prochaine période triennale, allant de 2000 à 2002.

Le Comité du développement a joué un rôle très appréciable lors des reconstitutions antérieures des ressources du FIDA en attirant l'attention sur les besoins prioritaires des pauvres et en appelant à soutenir les programmes du Fonds destinés à aider ceux-ci à échapper à la pauvreté. L'appui du Comité sera d'autant plus important dans le contexte des crises récentes et compte tenu de l'objectif que s'est fixé la communauté internationale de réduire de moitié dans les 15 premières années du siècle prochain la part de la population mondiale vivant dans la pauvreté absolue. Dans cette optique, nous voudrions proposer que le Comité du développement, dans son communiqué, invite les États membres du FIDA à conclure l'examen des ressources dès cette année et à apporter au FIDA les ressources dont il a besoin pour répondre aux demandes d'aide toujours plus nombreuses qui lui sont adressées.

### **Déclaration de M. Ousmane Seck, Vice-président, Banque islamique de développement**

En tant que forum de développement au rayonnement mondial, le Comité du développement a toujours eu une importance particulière aux yeux des planificateurs et des professionnels du développement du monde entier. Les réunions du Comité donnent l'occasion de faire le point sur la direction de l'économie mondiale et des efforts qui doivent être entrepris à différents niveaux pour relever les défis du développement.

La 59<sup>e</sup> réunion du Comité du développement a lieu à un moment où l'économie mondiale s'efforce toujours de s'adapter aux chocs causés par les brusques fluctuations enregistrées par les marchés financiers et des capitaux dans différentes régions du monde, où les marchés émergents continuent d'apprendre comment faire face aux effets déstabilisants de la mondialisation, et où les principaux pays exportateurs de produits de base se débattent pour conserver les acquis du développement, que menace la forte baisse des cours de leurs produits. Si la plupart des économies industrielles d'Amérique du Nord et d'Europe se sont rétablies relativement rapidement des effets de la crise asiatique, on ne saurait négliger la crise de même nature qui frappe des pays tels que la Russie et le Brésil, la mauvaise performance des bourses de valeurs en 1998 dans la plupart des régions du monde, les perspectives de ralentissement de la croissance dans des économies aussi importantes que celle de la Chine, et la persistance des conséquences sociales et économiques néfastes de la crise financière en Indonésie et dans quelques autres économies de la région.

Du point de vue de la plupart des pays en développement, ce qui importe le plus ce sont les effets des activités mondiales de développement sur la pauvreté, la faim, la malnutrition et le niveau général de développement humain. En l'absence d'avancées majeures sur l'un quelconque

de ces fronts dans les pays les moins développés, et étant donné que les progrès accomplis précédemment par certaines économies émergentes ont été réduits à néant, il est temps de jeter un nouveau regard sur le cadre général de développement et sur les efforts entrepris aux niveaux national et multinational pour relever ces défis. La performance des pays membres de la Banque islamique de développement (BIsD) reste sur le mode mineur, car deux de ses membres les plus grands et les plus dynamiques, à savoir l'Indonésie et la Malaisie, n'ont pas encore retrouvé leur rythme de croissance antérieur. D'autres économies de la région ont été victimes de nouveaux déséquilibres macroéconomiques en raison de certaines initiatives stratégiques qui ont entraîné des réactions internationales défavorables. De plus, le tassement des cours des produits de base pourrait aussi avoir de profondes conséquences sur le rythme du développement dans un certain nombre de pays membres. Par conséquent, on estime que le taux de croissance des pays membres, qui était déjà tombé de 5,8 % à 4,4 % en 1997, n'a atteint que de 3,3 % en 1998. Ce fléchissement sensible ne laisse pas d'être préoccupant pour la BIsD. Plus préoccupants encore, toutefois, sont la pauvreté dans ses États membres en général et dans ses pays membres les moins avancés ou en proie à des conflits en particulier, l'endettement et l'érosion de la capacité de poursuivre les efforts de développement dans certaines des principales économies membres.

Sur cette toile de fond, l'ordre du jour de la 59<sup>e</sup> Réunion du Comité du développement revêt une importance considérablement accrue pour la BIsD et ses pays membres. En comparaison de celui de certaines des réunions passées, il est beaucoup plus vaste et couvre des sujets aussi divers que le Cadre de développement intégré, l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), l'Aide aux pays sortant d'un conflit, le Plan d'action pour les petits États, les Principes de bonne politique sociale et la Collaboration entre le Groupe de la Banque et les banques régionales de développement. Permettez-moi de vous faire part du point de vue de la BIsD sur ces questions.

#### *Cadre de développement intégré*

La BIsD a toujours considéré le développement économique comme une notion globale, réunissant les dimensions économiques et sociales, ainsi que morales, de la vie humaine. Elle s'efforce, dans cet esprit, de soutenir et de promouvoir des initiatives visant à améliorer la qualité de la vie humaine dans toutes ses dimensions. Cette approche est décrite dans l'Ordre du jour stratégique à moyen terme adopté par la BIsD en 1994, qui a été conçu pour former un cadre de développement général, dans lequel la BIsD pouvait jouer son rôle. L'accent est cependant mis avant tout sur les thèmes de développement qui visent à promouvoir le développement humain dans les pays membres. Trois des cinq thèmes de développement prioritaires sont : 1) la lutte contre la pauvreté, 2) le développement des ressources humaines, et 3) la protection de l'environnement. Par ailleurs, la science et la technique figurent en bonne place dans l'Ordre du jour, de façon que le savoir puisse devenir une ressource au service du développement. On insiste également sur le développement du secteur privé, indiquant que la portée du développement ne se limite pas à un seul secteur. Le développement du secteur privé pourrait encourager une plus large participation, ainsi que la distribution des fruits du développement à différents segments de la société.

La BIsD est cependant tout à fait consciente du fait qu'il importe d'élargir le cadre du développement à toutes les autres dimensions qui affectent le processus et le résultat des activités de développement aux niveaux national et multilatéral. De même, nous reconnaissons que les stratégies opérationnelles de financement du développement doivent être réexaminées en permanence si l'on veut véritablement réaliser l'objectif du développement.

La BISD estime toutefois que la nécessité d'adopter un cadre intégré de développement ne doit pas faire oublier les sensibilités nationales et la difficulté pour les institutions multilatérales de financement du développement d'assumer un nouveau rôle. En deuxième lieu, il faudra élaborer des indicateurs clairs en vue de saisir la notion de développement intégré et faciliter ainsi les opérations aux différents niveaux. En troisième lieu, il conviendra de résister à la tentation de présenter un pays ou une catégorie de pays donnés comme des références en matière de développement intégré. En quatrième lieu, il faut veiller à ce que l'être humain reste au cœur du développement. Enfin, on devra s'efforcer de donner une plus grande maîtrise et une plus grande participation aux bénéficiaires tout en intégrant ce cadre de développement dans les activités multilatérales.

*Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)*

En ce qui concerne cette initiative, nous tenons à exprimer notre satisfaction devant les résultats concrets obtenus à ce jour grâce à nos efforts conjoints. La coordination entre nos institutions et avec les créanciers bilatéraux s'est avérée très efficace. Les banques multilatérales de développement (BMD), y compris la Banque islamique de développement, se sont réunies à plusieurs reprises pour examiner la mise en œuvre de l'Initiative et pour discuter du cas de différents pays. Indéniablement, depuis que le Comité intérimaire et le Comité du développement ont entériné cette initiative en septembre 1996, les BMD ont accompli de grands progrès pendant ces réunions, notamment dans la définition des modalités de participation. Il vaut la peine de noter que, dès le début, les modalités d'assistances des BMD ont été souples. Cette souplesse a grandement contribué à la réussite de l'Initiative. Cependant, bien que les BMD aient pris certaines décisions favorables aux pays admissibles, principalement en assouplissant les critères d'éligibilité et en prolongeant jusqu'à la fin de 2000 la période d'accès à l'Initiative, elles ont remarqué à leur dernière réunion, en septembre 1998, qu'on leur avait sévèrement reproché l'impact minime de l'Initiative sur les pays intéressés.

Les critiques formulées par différentes parties sont liées à divers aspects de l'Initiative, en particulier à l'argument moral. D'aucuns soutiennent que la seule décision correcte consiste à annuler sans conditions la totalité des dettes des pays pauvres, arguant du fait que le fardeau du service de la dette explique l'insuffisance des dépenses sociales dans ces pays. Tout en admettant qu'une certaine forme d'annulation de la dette peut avoir un impact important et contribuer à l'accroissement des dépenses dans les secteurs sociaux, la Banque reconnaît que l'annulation pure et simple de la dette des PPTE, soit un montant de 200 milliards de dollars, n'est pas une option réaliste et impliquerait une réduction des apports d'aide aux autres pays en développement. Il faut en outre qu'il y ait conditionnalité si l'on veut que l'allègement de la dette ainsi accordé contribue à promouvoir le développement social, réduire la pauvreté et parvenir à un développement durable.

En d'autres termes, tout en convenant que la meilleure façon de répondre à ces critiques consiste à adopter une bonne stratégie de communication pour mieux faire connaître l'Initiative PPTE au grand public et à demander à une tierce partie objective d'entreprendre un examen complet de l'Initiative, analyse d'impact comprise, nous estimons qu'il nous appartient d'affiner encore le mécanisme afin d'accélérer le processus de mise en œuvre.

La BISD a confirmé d'emblée sa participation à l'Initiative et a collaboré activement au processus de réglage et de mise en œuvre. Elle demeure résolue à s'acquitter pleinement de sa part des frais. Elle compte principalement rééchelonner le stock de la dette des PPTE envers elle, conformément à la décision de son Conseil d'administration. Il convient de noter à ce propos que la BISD est l'une des rares BMD qui aient offert un rééchelonnement dès avant l'Initiative. Elle a donc opté pour cette démarche afin, notamment, de tirer parti de ses efforts antérieurs.

La BISD a commencé à mettre l'Initiative en œuvre en proposant un plan de rééchelonnement à l'Ouganda, l'un de ses pays membres, qui a été le premier pays à parvenir au point d'achèvement, et a donc bénéficié d'un allègement de la dette de la plupart de ses créanciers. D'autres pays membres ont atteint leur point de décision ou leur admissibilité est en cours d'examen. Cependant, la BISD a entrepris une réflexion sur sa participation à l'Initiative, compte tenu des critiques, de l'esprit actuel de l'Initiative et de la tendance dans les autres BMD.

Tout en restant déterminés à continuer de participer activement à cette initiative, nous espérons qu'en 2000 au plus tard tous les pays membres admissibles de la BISD dont le fardeau de la dette extérieure est intolérable auront atteint le point de décision ou d'achèvement de façon à pouvoir en profiter pleinement.

#### *Aide aux pays sortant d'un conflit*

Un certain nombre de pays gravement affectés par des conflits sont membres de la BISD. Il est donc normal que la Banque s'intéresse à leur reconstruction et à la reprise des activités normales de croissance et de développement. Elle estime qu'en dehors des problèmes des pays pauvres très endettés, la question du renforcement de l'aide aux pays sortant d'un conflit mérite un soutien énergique.

À l'instar d'autres banques multilatérales de développement, la BISD soutient déjà les efforts de reconstruction de ces pays par son assistance technique et financière traditionnelle et par d'autres activités de financement. Plusieurs projets ont été entrepris dans les pays sortant d'un conflit, qui ne sont pas forcément orientés vers les régions endommagées par la guerre. Parmi les activités que la BISD a entreprises pour aider ces pays au cours des dernières années, je citerai :

- L'assistance spéciale, d'un montant de 1,5 million de dollars pour l'achat de vivres, de médicaments et de matériel en vue de la création d'emplois en Azerbaïdjan, pour les ressortissants revenus d'autres régions de l'ex-Union soviétique en 1992, durant une période de conflit au sujet du Haut-Karabakh ;
- Un projet de développement rural intégré d'un montant de 9,565 millions de dollars, approuvé en 1999, pour la région endommagée par la guerre en Azerbaïdjan ;
- En Bosnie-Herzégovine, la BISD a parrainé, à l'invitation du gouvernement, une Conférence internationale sur l'investissement, tenue à Sarajevo en juin 1998, pour promouvoir les apports de capitaux dans ce pays et relancer l'activité économique après le conflit ;
- Avant la conférence, la BISD a fourni à la Bosnie-Herzégovine un financement au titre de ses opérations d'aide spéciale à ce pays, en faveur de l'aide humanitaire et de l'achat de semences en 1995 et 1996, pour un montant de 4 millions de dollars ;
- Une assistance d'urgence d'un million de dollars à la Bosnie-Herzégovine en 1992, pour le secteur de la santé ;

- Une assistance immédiate en faveur des réfugiés, équivalant à 5 millions de dollars, en juin 1992 ;
- En Sierra Leone, pays qui connaît des perturbations politiques depuis le coup d'État de mai 1997, la BISD a approuvé un programme d'aide d'urgence de 2,75 millions de dollars en mai 1996 pour la réinstallation des personnes déplacées et des réfugiés chassés par la guerre civile ; et
- Au Liban, la BISD a mené diverses activités, allant de la reconstruction des réseaux électriques à celle des écoles. Toutes, cependant, n'appartenaient pas à la catégorie de la reconstruction « post-conflit ».

La Banque partage néanmoins l'opinion suivant laquelle les institutions multilatérales de développement doivent renforcer les capacités dont elles disposent pour aider les pays sortant d'un conflit. Elles doivent en particulier assouplir leur politique en matière d'aide d'urgence pour fournir aussitôt que possible une assistance suffisante. Il pourrait être utile à cet égard d'élaborer un mécanisme d'ensemble distinct pour l'aide à ces pays, étant donné que leurs problèmes et leurs besoins ne se résument pas à une simple question d'endettement excessif. La BISD espère donc qu'une nouvelle initiative sera élaborée et mise en œuvre en faveur des pays sortant d'un conflit, afin qu'ils puissent s'engager dans la voie d'un développement économique durable. Il ne suffira pas de les aider à reconstruire leurs infrastructures, mais il faudra également les aider à répondre aux besoins du secteur social et à développer leurs capacités institutionnelles. Il conviendra d'accorder une attention particulière à la question de la réinsertion des populations déplacées.

#### *Plan d'action pour les petits États*

La BISD se félicite de cette initiative, dont quatre de ses pays membres pourront bénéficier. Il s'agit des Comores, de Djibouti, des Maldives et du Suriname. Consciente des besoins particuliers de ceux de ses membres qui sont des petits États, elle leur fournit déjà une aide financière à des conditions très favorables. Ainsi, sur le total des financements qu'elle leur a accordés, soit 67,6 millions de dollars à la fin d'avril 1998, environ 76 % étaient des prêts assortis d'une commission administrative nominale ou des dons purs et simples.

S'agissant d'autres mesures éventuelles dans ce domaine, la BISD estime que, vu la petite taille de ces États, les plans d'action les concernant doivent être aussi complets que possible. Les domaines d'assistance pourraient être choisis dans des secteurs tels que les services de santé, l'éducation, le logement, l'assainissement, l'approvisionnement en eau et la nutrition. L'amélioration directe du niveau de vie de la population pourrait servir à mesurer le succès des opérations d'une institution multilatérale de développement.

Par ailleurs, il serait très utile, pour élaborer le plan des opérations pour un petit État, d'étudier de manière approfondie et directe les problèmes pressants auxquels se heurte la majorité de la population. L'analyse devra faire appel à tout l'éventail des parties prenantes : gouvernement, organisations non gouvernementales et autres. Il faudra également évaluer périodiquement l'impact des projets sur le niveau de développement des petits États.

Enfin, dans les petits États, les entreprises du secteur privé sont généralement petites elles aussi. Dans certains cas, on peut même les considérer comme des microentreprises. La plupart du temps, elles n'ont même pas accès au secteur financier existant. Les BMD peuvent donc élargir leurs activités dans ce domaine par des opérations de microfinancement. Parallèlement, elles



pourraient aussi préparer la voie, en partenariat avec les autorités compétentes, à la création dans ces États d'un environnement favorable aux entreprises.

### *Principes de bonne politique sociale*

La BIsD participe à l'élaboration de bonnes politiques sociales, ainsi qu'en témoigne son rôle dans le secteur social. En effet, ce secteur a toujours occupé une place importante des les opérations de la Banque. Aussi, l'Ordre du jour stratégique donne-t-il une place de choix aux thèmes de développement qui sont censés promouvoir le développement du secteur social dans les pays membres. La lutte contre la pauvreté est l'un des principaux thèmes prioritaires de développement, et tous les projets qui ont des implications directes pour la lutte contre la pauvreté en général et pour les pays membres les moins avancés en particulier ont droit en priorité aux financements de la BIsD. De même, l'éducation et la santé sont citées comme secteurs de financement prioritaires dans l'Ordre du jour stratégique. Dans le secteur de l'éducation, la Banque s'intéresse plus particulièrement à l'enseignement primaire et secondaire, principalement dans les zones rurales. La formation professionnelle et l'enseignement technique font aussi l'objet d'une attention spéciale. Dans le secteur de la santé, la BIsD privilégie les projets de soins préventifs qui profitent surtout aux ruraux défavorisés et aux catégories démunies.

Les fonds affectés par la BIsD aux secteurs sociaux depuis 1975 représentent en moyenne 19 % des montants approuvés. Cette proportion a augmenté depuis cinq ans, et les financements en faveur des secteurs sociaux constituent 23 % du total approuvé par la BIsD pendant cette période.

### *Collaboration avec les banques régionales de développement*

C'est là un des grands principes suivis par la BIsD dans ses opérations et dans ses autres activités. Ses programmes de collaboration comprennent des réunions consultatives, des groupes de travail techniques, des études et des missions conjointes, des échanges et des projets de cofinancement. Elle collabore avec différentes institutions régionales et internationales de financement du développement, telles que le Groupe de la Banque mondiale. Cependant, dans le domaine du cofinancement des projets, elle collabore plus activement avec le Groupe de coordination, composé de la BIsD, du Fonds d'Abou Dhabi pour le développement, du Fonds de l'OPEP pour le développement international, du Fonds saoudien de développement, du Fonds arabe pour le développement économique et social, du Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes, et de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA). On peut juger de l'importance qu'attache la Banque aux activités de cofinancement lorsqu'on sait qu'à la fin d'avril 1998, la part des cofinancements dans ses projets et ses opérations commerciales s'établissait aux environs de 19 %. Sur le total, 46 projets étaient cofinancés avec le Groupe de la Banque mondiale. Le coût total de ces projets s'élevait à 1,716 milliard de dollars, la part de la BIsD étant d'environ 23,6 %. Parmi les autres institutions multilatérales avec lesquelles la BIsD a réalisé des opérations de cofinancement, je citerai la Banque asiatique de développement, l'Agence française de développement, la Banque européenne de développement, la Banque ouest-africaine de développement, la Banque européenne d'investissement, la Banque africaine de développement, l'Agence allemande d'aide au développement, l'Agence canadienne de développement international, le Fonds européen de développement et le Fonds international de développement agricole (FIDA).

La BIsD continue en outre à rechercher activement la collaboration avec d'autres banques régionales, sachant que les défis du développement sont trop nombreux et trop généralisés pour que les efforts nationaux ou ceux d'une seule institution puissent en venir à bout. De plus, étant donné que les besoins de financement des pays membres ne cessent de croître, surtout à la suite du fléchissement de l'assistance bilatérale, la collaboration institutionnelle doit s'exercer au niveau multilatéral si l'on veut combler une partie du déficit de financement.

Les efforts de collaboration de la BIsD s'inscrivent cependant dans le cadre des priorités de développement de ses pays membres et de ses modes de financement, à savoir les prêts (exempts d'intérêts mais assortis d'une commission administrative nominale), l'assistance technique (sous forme de prêts ou de dons), le crédit-bail, la vente à tempérament, la prise de participation, le partage des bénéfices, Istisna et les lignes de financement aux institutions nationales de financement du développement.

Telles étaient les réflexions dont je voulais vous faire part au sujet de notre ordre du jour. Je suis convaincu que, comme toujours, cette réunion débouchera sur le renforcement de la coopération internationale pour le développement durable et le progrès social dans nos pays membres.

**Déclaration de M. Nitin Desai, Secrétaire général adjoint des Nations Unies, et de M<sup>me</sup> K. A. Hagen, Directeur général adjoint de l'OIT (Appendice)**

*Perspectives de l'économie mondiale selon les Nations Unies*

D'après leurs estimations les plus récentes, qui doivent être rendues publiques la semaine prochaine, les Nations Unies s'attendent à une croissance de 2 % de l'économie mondiale en 1999, contre 1,7 % en 1998. La forte diminution de la production de plusieurs pays d'Asie de l'Est a cessé et, dans cette région, la croissance devrait dépasser cette année 3 % alors que l'on avait enregistré une contraction de plus de 1 % l'année passée. La récession qu'ont connue un certain nombre de ces économies s'est répercutée sur quelques pays d'Amérique latine, en particulier l'Argentine, le Brésil, l'Équateur et le Venezuela. En conséquence, la production de l'Amérique latine devrait baisser de 0,5 % cette année, mais l'on prévoit dans cette région un taux de croissance supérieur à 3,5 % en l'an 2000. En Afrique, la croissance restera faible cette année, mais elle pourrait s'améliorer l'année prochaine, sauf si les cours des produits de base recommencent à baisser. La remontée des prix du pétrole aidera les pays exportateurs cette année comme l'an prochain.

Il apparaît, tout du moins pour l'instant, que l'on est parvenu à éviter un effondrement du système financier international et une récession économique mondiale. Les perspectives de croissance à court terme des pays en développement et des économies en transition restent néanmoins médiocres. En outre, une grande partie des risques qui ont accaparé notre attention il y a six mois restent d'actualité et pourraient encore compromettre la reprise limitée que nous enregistrons actuellement. Nous ne comprenons pas encore parfaitement les causes profondes de nos difficultés financières initiales et restons mal équipés pour nous y attaquer si elles se reproduisent, bien qu'après deux années de perturbations, nous en sachions plus sur le fonctionnement du système monétaire et financier international, les mesures nécessaires pour le renforcer et la nécessité de mesures complémentaires dans d'autres domaines. À mesure que l'ordre se rétablit sur les marchés financiers et que les économies en crise commencent à se

redresser, il est impératif que l'on continue activement à formuler les propositions pour améliorer le système.

### *Mesures à prendre face aux crises financières*

Il est universellement reconnu que, pour être efficaces sur les marchés financiers intégrés d'aujourd'hui, les institutions financières nationales (de même que leur transparence, leur supervision et leur réglementation) doivent être renforcées dans tous les pays, quoique de façon différente et à des degrés divers. À l'échelon international, un consensus est en train de se dégager sur des mesures concertées, notamment sur la nécessité pour les pays industrialisés de poursuivre des politiques de soutien à un moment où les incertitudes financières sont grandes dans les autres pays ; la nécessité d'accorder davantage de financement pour imprévus aux pays en difficultés ; et la nécessité d'améliorer le cadre institutionnel dans lequel opèrent les marchés financiers. Dans ces domaines, il faut consolider les progrès déjà réalisés. Des divergences subsistent sur d'autres questions telles que les moyens à mettre en oeuvre pour fournir des liquidités aux pays en crise et, parallèlement, la question de la conditionnalité à appliquer, les principes à adopter concernant la convertibilité du compte de capital et le rôle des institutions régionales dans la nouvelle architecture financière.

Les politiques de baisse des taux d'intérêt des pays industrialisés ont contribué à l'amélioration des perspectives économiques des pays en crise. Cela montre combien il est nécessaire d'adopter une approche plus systématique et participative pour apporter une solution aux crises financières de demain. Ce ne sont pas seulement les pays les plus touchés et ceux potentiellement vulnérables qui doivent prendre des mesures. Les pays industrialisés doivent en effet apporter leur contribution en agissant par anticipation des mesures pour mettre fin au phénomène de contagion et aux processus similaires qui caractérisent les marchés financiers mondialisés.

La gestion des liquidités internationales a un rôle particulier à jouer pour empêcher le phénomène de contagion et réduire les effets néfastes qu'ont les crises financières sur le développement. Le principe des financements pour imprévus est accepté, mais on ne sait pas exactement comment faire en sorte que des fonds suffisants soient disponibles à brefs délais. Des approches ponctuelles, au cas par cas, faisant appel à des financements bilatéraux et à des crédits du FMI n'ont guère de chances d'être suffisantes. Une des solutions envisageables consisterait à créer des liquidités lorsque cela est nécessaire en autorisant l'émission de DTS supplémentaires dans les situations financières critiques. Ces fonds pourraient être détruits une fois la situation financière redevenue normale. On introduirait ainsi un élément anti-cyclique dans la gestion des liquidités mondiales, en plus du fait que l'on ferait jouer aux DTS un rôle croissant dans les finances mondiales. Une autre solution acceptable consisterait à autoriser le FMI à faire appel au marché afin de mobiliser les ressources dont il a besoin pour pouvoir assurer un financement pour imprévus suffisant.

Les difficultés financières récentes de plusieurs pays ont été aggravées ou accélérées par le phénomène de contagion internationale. Lorsque la cause d'un déséquilibre est un tel choc international, les financements pour imprévus devraient faire l'objet d'une conditionnalité limitée. Ce principe a été reconnu dans la Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus, mais il devrait être étendu aux cas de contagion. Certains craignent que la conditionnalité attachée aux financements fournis en pareils cas ne soit excessive. Cela nuit à sa légitimité et affaiblit le FMI. Pour que le principe de conditionnalité inspire à nouveau pleinement

confiance, il est indispensable de parvenir à un nouvel accord mondial sur la façon dont il devrait être appliqué.

Il est maintenant généralement reconnu que la libéralisation du compte de capital devrait être progressive, s'appliquer essentiellement aux flux à long terme et être effectuée avec prudence en ce qui concerne les fonds à court terme et ceux qui sont plus instables (tels que les crédits bancaires et les investissements de portefeuille), et être précédée de la mise en place d'institutions financières saines (et notamment de l'adoption de dispositions en matière de réglementation et de contrôle). Un accord international dans ce domaine devrait inclure des mécanismes de sauvegarde permettant aux pays en développement et aux économies en transition d'imposer des désincitations ou des contrôles temporaires sur les entrées de capitaux, en particulier en temps de brusques poussées des mouvements de capitaux, et sur les sorties de capitaux en cas de crise grave.

L'essentiel du fardeau lié aux perturbations économiques des deux dernières années est supporté par les peuples des pays en développement et en transition. Ceux-ci doivent faire davantage entendre leur voix, et leur situation doit être mieux prise en compte dans le cadre de l'effort collectif visant à améliorer la gestion de l'économie mondiale. Le système financier international a besoin d'une gouvernance saine et démocratique, et il devrait refléter les différences existant entre les peuples en ce qui concerne la culture, les aspirations et le niveau de développement. Le rôle des pays en développement et des économies en transition au sein des organisations internationales devrait être renforcé, et il conviendrait d'exploiter plus pleinement le potentiel qu'offrent les organisations régionales et sous-régionales dont font partie ces pays.

Le dénominateur commun à toutes les suggestions qui précèdent est que la réponse aux crises financières ne devrait pas être envisagée d'un point de vue purement technique, mais dans une perspective de développement plus large et à plus long terme, faisant passer le bien-être présent et futur de tous avant les préoccupations financières à court terme.

### *Revitaliser l'Initiative PPTE*

Pour beaucoup de pays en développement, mais en particulier pour les plus pauvres d'entre eux, les effets négatifs soudains de la récession économique mondiale viennent s'ajouter à la charge insupportable que représente leur dette extérieure. Grâce à l'Initiative PPTE lancée par la Banque et le FMI il y a près de trois ans, certains progrès ont été réalisés face aux problèmes d'endettement d'un certain nombre des pays les plus pauvres. Néanmoins, il est maintenant universellement reconnu qu'il faut faire davantage. Un premier progrès consisterait à élargir le groupe admis à bénéficier de l'Initiative. Ensuite, il faut faire preuve d'une plus grande souplesse dans l'application des critères aux différents cas individuels, notamment en réduisant les périodes d'attente. Enfin, les gouvernements créanciers qui ne l'ont pas encore fait devraient annuler la totalité de l'encours de la dette au titre de l'APD et réduire sensiblement, voire même remettre en totalité dans certains cas, les autres formes de dette bilatérale. Un certain nombre de dirigeants mondiaux ont formulé des propositions tenant compte, à divers degrés, de ces principes. Nous espérons que la politique approuvée donnera des résultats positifs et sera rapidement mise en oeuvre.

### *Répondre aux besoins sociaux*

Dans les pays en développement (et pas seulement dans les pays directement touchés par la crise), beaucoup trop de gens sont retombés dans la pauvreté en raison du ralentissement de l'économie mondiale enregistré ces deux dernières années. Des progrès économiques et sociaux, qui avaient mis des décennies à être réalisés, ont été réduits à néant ou sérieusement compromis du fait de la crise.

L'une des principales conclusions du Sommet mondial des Nations Unies pour le développement social, qui s'est tenu à Copenhague en mars 1995, a été qu'il fallait reconnaître que les politiques sociales et économiques se recoupaient largement et que ce principe devait être pris en compte dans les stratégies nationales de développement. L'un des enseignements plus récents est qu'il faut prendre en compte les dimensions sociales aussi bien qu'économiques des crises économiques. Les mesures visant à éviter les perturbations sociales causées par la crise proprement dite ou pour y faire face, ou bien les mesures correctives qui s'imposent doivent être intégrées dès le début à la politique fixée et non surajoutées au cours du processus d'ajustement. Des mesures d'urgence de ce type seraient moins nécessaires en temps de crise si les programmes sociaux à long terme étaient moins vulnérables à l'instabilité financière et économique.

Compte tenu de la nécessité de s'attaquer à ces questions, il y a tout lieu de se réjouir du fait que le Comité du développement a demandé à la Banque mondiale d'établir un document sur les « principes et bonnes pratiques de politique sociale ». Les Nations Unies jugent également positive la proposition visant à ce que des travaux complémentaires sur les principes de la politique sociale soient effectués au sein du système des Nations Unies. On pourrait par exemple étudier cette question au cours des travaux préparatoires de l'Assemblée générale en vue de sa session spéciale sur les suites à donner au Sommet de Copenhague. Cette session spéciale doit avoir lieu à Genève du 26 au 30 juin 2000, mais un comité préparatoire doit se réunir le mois prochain et cette question pourrait être inscrite à son ordre du jour. La difficulté qu'il y a à parvenir à un accord international sur les principes de politique sociale ne doit pas être sous-estimée mais, si l'on parvient à un tel accord, cela aidera aussi bien les gouvernements que les organisations internationales à s'attaquer aux problèmes sociaux critiques, et notamment à faire face plus efficacement aux crises financières.

### *Débat de l'Assemblée générale sur le financement du développement*

L'Assemblée générale se prépare également à une réunion internationale de haut niveau sur le financement du développement, qui doit avoir lieu avant la fin de 2001. Elle réfléchit actuellement à la forme, à la portée et à l'ordre du jour de cette réunion. La Banque et le FMI ont participé activement et de façon positive à ces discussions, et les États membres ont fait clairement savoir qu'ils souhaitaient que les deux organisations participent pleinement et activement aux préparatifs de cette réunion ainsi qu'à la réunion proprement dite. De toutes parts, les gouvernements semblent reconnaître que les décisions multilatérales sur les questions financières sont prises en grande partie au sein de ces institutions et d'institutions connexes. Ils estiment en même temps que les Nations Unies peuvent constituer un forum pour dégager un consensus politique sur certains principes généraux dont s'inspirent les décisions prises ailleurs. Il y a donc tout lieu d'espérer que la réunion de 2001 permettra de contribuer utilement au renforcement de la coopération multilatérale dans le domaine des finances internationales. On

peut également espérer que le FMI et la Banque continueront à participer pleinement à l'ensemble de ce processus.

## APPENDICE

### **Déclaration de M<sup>me</sup> Katherine A. Hagen, Directeur général adjoint, Bureau international du travail**

#### *Principes de bonnes politiques sociales*

Au nom du Bureau international du travail, je tiens à souligner combien nous sommes heureux d'avoir été invités, en même temps que le représentant du Secrétaire général des Nations Unies, à participer à cette séance privée du Comité du développement, pour envisager, en particulier, un ensemble de principes et de bonnes pratiques applicables à la politique sociale.

La crise financière en Asie, la situation dans la Fédération de Russie, les répercussions en Amérique latine et dans d'autres régions du monde ont confirmé de manière spectaculaire combien il était important de coordonner le traitement des aspects sociaux et des questions économiques et financières. Cette démarche vaut aussi bien dans le contexte à court terme de réaction à la crise que dans celui, à long terme, de la promotion d'un développement durable et de la prévention de futures crises. Le BIT la considère comme essentielle. Nous devons faire en sorte que la recherche de l'efficacité économique et la recherche de l'efficacité sociale aillent de pair et soient complémentaires, et l'inscription à l'Ordre du jour du Comité du développement du point 1.B témoigne de ce que les instances financières et économiques multilatérales sont conscientes de la nécessité d'accorder autant d'importance aux questions sociales qu'aux questions économiques et financières, et qu'elles ont la volonté de le faire.

Le BIT se félicite que le Comité du développement ait décidé d'examiner une proposition initiale de la Banque mondiale sur les modalités de définition d'un ensemble de principes et de bonnes pratiques applicables à la politique sociale, qui seront mis en avant au même titre que les séries similaires de principes applicables à la politique budgétaire et monétaire et au gouvernement des entreprises, en même temps que d'autres mesures sont prises pour renforcer le système financier international. À notre sens, le document de la Banque mondiale constitue une première étape positive en vue de la définition d'une série de principes qui soient acceptables par les autorités nationales et la société civile, comme par les institutions multilatérales. Ce document peut aider la communauté internationale à concevoir et à convenir d'une série de principes universels communément admis, garantissant que les politiques nationales produisent un maximum d'avantages sociaux pour l'ensemble des citoyens. Pareille série de principes fournira à toutes les institutions multilatérales un instrument au regard duquel élaborer et évaluer les conseils de politique générale qu'elles dispensent, ainsi que leurs programmes opérationnels. Ce processus doit faire une large place aux besoins des pays en développement et, en particulier, des moins avancés d'entre eux.

Les bases de pareille série de principes ont d'ores et déjà été jetées. Ce qu'il faut maintenant, c'est énoncer ces principes de manière à les faire admettre et accepter, et mettre en avant par les autorités nationales et les institutions multilatérales lors de la définition, de la

promotion et de la mise en œuvre commune de politiques économiques, financières et sociales, dans le cadre d'un effort concerté de réalisation d'objectifs nationaux, régionaux ou mondiaux.

Le BIT estime, comme l'indique le document de la Banque, que les dix engagements et le Programme d'action du Sommet mondial de 1995 pour le développement social, offrent un point de repère majeur, et constate avec satisfaction que la Banque mentionne l'objectif de plein emploi et les normes fondamentales du travail. Ces préoccupations cruciales du BIT ont été approuvées par le Sommet social, qui a appelé l'attention sur le rôle privilégié joué par le BIT dans le domaine de l'emploi et du développement social, sur la base de son mandat, de sa structure tripartite et de ses compétences.

Nous croyons aussi que des politiques judicieuses qui stimulent l'emploi et la création d'entreprises sont indispensables à un développement social stable. Trouver un travail décent est la priorité des individus et de leur famille dans le monde entier. Le leur permettre doit aussi devenir une priorité du système multilatéral dans son ensemble. Les politiques d'ajustement et de développement ont une forte incidence sur l'emploi et les niveaux de vie. Les politiques sociales doivent donc jouer un rôle crucial dans les politiques d'ajustement et de développement, pour promouvoir un emploi de qualité et offrir aux travailleurs et à leurs familles une protection adéquate. Pareilles politiques sont forcément fondées sur des valeurs et s'inscrivent dans un cadre normatif et un processus de dialogue social, auxquels l'ensemble des normes internationales du travail élaborées par le BIT apportera une contribution très importante. C'est pourquoi nous approuvons pleinement la Banque, lorsqu'elle propose une approche à deux niveaux. Le travail entrepris au premier niveau donnera à la Banque l'occasion de définir sa contribution au processus, et de traiter des problèmes d'application. Le deuxième axe de la démarche, qui doit en fait être considéré comme le fondement du premier axe de travail de la Banque, consistera à confier aux Nations Unies la responsabilité d'ensemble de poursuivre la définition d'un ensemble de principes universels. Le BIT collaborera étroitement avec les Nations Unies et coopérera avec d'autres partenaires du système multilatéral, à la poursuite de cette entreprise.

Le BIT contribue directement à cette démarche en préparant une déclaration, qu'il diffusera, sur les principes et les bonnes pratiques applicables aux domaines de sa compétence, dont les droits des travailleurs, l'emploi, la protection sociale, le tripartisme et le dialogue social. Cette déclaration s'appuiera sur les valeurs et les principes fondamentaux inscrits dans la Constitution de l'OIT et la Déclaration de Philadelphie, que la totalité des 174 États membres de l'OIT ont adoptés en adhérant librement à l'Organisation et auxquels ils ont renouvelé leur adhésion en 1998 par le biais de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux du travail et à son suivi. Ces principes et droits fondamentaux, qui sont énoncés dans les sept conventions de base de l'OIT, sont les suivants :

- liberté d'association et reconnaissance effective du droit à la négociation collective ;
- éradication de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- abolition effective du travail des enfants ; et
- élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

La nouvelle Déclaration de l'OIT s'inscrit dans la dynamique de la suite donnée au Sommet social, où l'adhésion à des normes fondamentales du travail comptait au nombre des engagements de base. Instrument de promotion, la Déclaration offre une occasion de traduire ces valeurs universelles en programmes de développement intégré. Elle ne s'accompagne d'aucune

conditionnalité et repose sur le postulat que les valeurs universelles ne conduisent pas en soi à des solutions universelles. À ce titre, la Déclaration pourra être acceptée comme un objectif commun du système multilatéral dans son ensemble.

S'appuyant sur ce schéma de base, et sur sa large panoplie d'instruments éprouvés de politique sociale, le BIT compte apporter une contribution importante à l'élaboration de cette série de principes de bonne politique sociale. Nous poursuivrons notre collaboration avec les Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, ainsi qu'avec d'autres banques et institutions multilatérales de développement, en nous efforçant de manière coopérative et harmonieuse de résoudre les problèmes de mise en œuvre, pour, à terme, promouvoir cette série de principes et encourager les bonnes pratiques en politique sociale, conformément aux domaines de compétence et au mandat qui sont propres à l'OIT.

### **Déclaration de M. Rubens Ricupero, Secrétaire général, CNUCED**

C'est devenu un lieu commun, et presque un exercice obligé, lorsqu'on prononce une déclaration devant une auguste assemblée comme celle-ci, de commencer par appeler les décideurs à se préparer à relever les défis d'un nouveau millénaire. Souvent, ces belles paroles ne font aucun cas des réalités économiques. L'économie mondiale, en cette fin de siècle, est plus profondément divisée, plus instable et plus incertaine que jamais, et les perspectives de développement se sont sérieusement assombries. Un attachement excessif aux panacées traditionnelles n'a guère contribué à remédier à cet état de choses et porte même une certaine responsabilité dans l'aggravation de la situation constatée au cours des deux dernières années.

La brève bouffée d'optimisme suscitée par la reprise de la croissance en 1996 et dans la première moitié de 1997 a été étouffée par le raz-de-marée financier qui a frappé la Thaïlande à l'été 1997 et dont les répercussions ont entraîné un fléchissement abrupt de la croissance globale. Cette crise ne s'est pas limitée à un seul pays ou une seule région. Après avoir dévasté l'Asie de l'Est et la Russie, elle a récemment accablé l'Amérique latine. Et nul ne peut dire si elle est parvenue au bout de sa course ou si sa force destructrice va encore s'abattre sur d'autres pays ou régions. Les difficultés économiques et sociales qui en découlent et les dommages politiques qui pourraient en résulter sont incontestables. Ce à quoi il faut résolument faire face à présent est la crise de développement née de cette tourmente financière. Trois raisons principales m'amènent à lui donner cette appellation.

Premièrement, la crise a non seulement commencé dans un pays en développement, mais elle a aussi, jusqu'à présent, réservé ses attaques délétaires aux régions du monde qui sont en développement ou en transition. Les pays industriels ont été largement épargnés par sa contagion pernicieuse. À bien considérer les choses, ils en ont probablement même tiré avantage. En effet, ils ont profité de la chute sans précédent des cours des produits de base, ainsi que de l'achat de produits manufacturés à bas prix aux pays forcés de dévaluer leur monnaie. Pour la zone de l'OCDE, la baisse des cours des produits de base s'est traduite par une amélioration d'environ 5 % des termes de l'échange, qui l'a grandement aidée à maintenir le niveau des revenus, à réduire l'inflation et à abaisser les taux d'intérêt. Les pays de cette zone ont également bénéficié de la fuite des capitaux qui a succédé à la tourmente sur les marchés émergents, ce qui a contribué à stimuler les marchés boursiers du Nord et à faire croître les dépenses des consommateurs.



Ces forces ont revêtu une ampleur particulière aux États-Unis, où la reprise s'est poursuivie sur une huitième année, atteignant ainsi une durée sans précédent. On assiste dans ce pays à une flambée de la consommation depuis que la crise a frappé l'Asie de l'Est. La consommation des particuliers y a augmenté de quelque 370 milliards de dollars entre le deuxième trimestre de 1997 et le dernier trimestre de 1998, ce qui représente plus que le revenu annuel de l'ensemble des pays à faible revenu (hors la Chine et l'Inde).

À l'opposé, de larges parts des régions en développement ont vu s'évaporer en quelques semaines les fruits de plusieurs décennies de croissance économique et de lutte contre la pauvreté. Pratiquement tous les pays en développement ont été touchés. Et ceux qui, comme la Chine ou l'Asie du Sud, ont été relativement peu affectés dans un premier temps, commencent déjà à sentir le contrecoup du ralentissement survenu ailleurs au sein de l'économie mondiale.

Le résultat net est qu'en 1998, la croissance dans les pays développés a, pour la première fois depuis bien des années, dépassé celle des pays en développement, se situant à 2,3 % contre 1,5 % compte tenu de la Chine. Si l'on exclut cette dernière, la croissance moyenne des pays en développement n'a atteint que 0,4 %.

Les perspectives des pays en développement sont encore plus sombres pour 1999 : alors qu'on voyait avec soulagement se dessiner les signes d'un redressement en Asie, les économies latino-américaines ont reçu de plein fouet le choc de la crise de la monnaie brésilienne et des problèmes financiers qui en ont résulté. La récession demeure cette année la conséquence la plus probable pour cette région. Cette situation contraste abruptement avec la bonne performance de l'Amérique latine en 1997, où la croissance avait atteint son niveau le plus élevé depuis un quart de siècle. Quant aux pays en transition d'Europe de l'Est, leur incapacité à esquiver la crise sévissant en Russie a exercé un impact significatif sur la croissance dans cette région en 1998 et ne laisse pas augurer de meilleures perspectives pour cette année, même dans les économies en transition les plus performantes.

Si l'espoir d'un développement repose sur la possibilité d'accélérer la croissance, de façon à rétrécir l'écart séparant les pays pauvres des pays riches, cette inversion de tendance représente une défaite pour la communauté internationale tout entière. Elle soulève aussi de sérieuses questions quant à l'approche globale actuelle du développement.

La deuxième raison qui permet de parler d'une crise du développement est que, de manière paradoxale, les événements récents ont secoué certains des pays en développement les plus avancés. Il ne fait guère de doute que, dans les économies tributaires des produits de base, notamment en Afrique subsaharienne, la reprise éphémère de la croissance a été minée par cette même dynamique des prix qui a profité au Nord. Ce qui est peut-être plus surprenant, ce sont les risques auxquels doivent à présent faire face les économies plus performantes et plus résilientes, qu'on appelle les marchés émergents. Si le développement est un processus permettant de réduire progressivement le degré de vulnérabilité aux chocs extérieurs, comment expliquer que certains des pays les plus affectés sont précisément ceux qui avaient tant progressé qu'on considérait généralement qu'ils avaient rattrapé, ou presque, les pays de l'OCDE ? Faut-il blâmer les politiques nationales en matière de réglementation et de contrôles financiers ? Dans ce cas, comment expliquer que la contagion, au travers des échanges commerciaux et des mouvements financiers, ait créé d'énormes déficits des transactions courantes et fortement réduit la croissance dans d'autres économies qui ont de solides systèmes financiers et fondamentaux macroéconomiques ? L'explication est-elle à chercher dans l'étroitesse de l'intégration au sein

d'un système financier global foncièrement instable ? Les fondamentaux prévaudront certainement à long terme, mais ces événements montrent à quel point la grande majorité des pays sont vulnérables aux variations des marchés financiers internationaux.

La troisième raison pour laquelle on peut parler de crise du développement tient au fait que, loin d'être une exception, la performance en accordéon des pays en développement est un phénomène qui se généralise. Les problèmes actuels n'ont rien à voir avec la contraction cyclique qui affecte régulièrement les économies de marché, engendrant usuellement une récession de courte durée à laquelle succède la reprise. Ils s'apparentent plutôt à la crise structurelle qui a profondément déstabilisé l'économie mondiale pendant la période de l'entre deux guerres, où les années de récession ou de dépression ont été aussi nombreuses que les années de redressement et de croissance.

Les parallèles historiques ont leurs limites, mais les similitudes constituent néanmoins un avertissement des dangers qui nous menacent. Ce qui est certain, c'est que si l'on veut se bercer d'illusions et s'imaginer que la crise est terminée, cela risque, dans les circonstances actuelles, d'engendrer au Nord aussi bien qu'au Sud un contrecoup qui pèserait longtemps sur les perspectives économiques mondiales.

Ni le retour à la stabilité dans les économies asiatiques ébranlées, ni l'endigement apparent de la propagation de la crise du Brésil vers ses voisins latino-américains ne doivent masquer les risques qui menacent l'économie mondiale en 1999. Ces risques proviennent tout autant de l'action des pouvoirs publics qu'ils sont les conséquences inévitables des forces économiques mondiales. Les tenants des politiques conventionnelles ont préconisé, pour compenser le déclin des flux de capitaux survenu dans beaucoup de pays en développement, une série de mesures qui risquent en fait d'empirer la situation. Ainsi, la pratique de taux d'intérêt élevés, pour compenser l'augmentation des primes de risque et maintenir les investissements étrangers, a aussi pour effet de réduire l'activité économique, d'aggraver la situation budgétaire et d'affaiblir les bilans des entreprises et des banques.

Cependant, les pays en développement ne sont pas les seuls à demeurer exposés. Une correction abrupte des cours des actions, un freinage de la consommation pour relever les taux d'épargne, les répercussions des frictions commerciales, les fluctuations des taux de change résultant de l'inquiétude des investisseurs face au creusement du déficit des transactions courantes des États-Unis, et l'aggravation des difficultés économiques et financières du Japon — tous ces facteurs peuvent être les catalyseurs d'une nouvelle vague d'instabilité sur les marchés internationaux des capitaux et d'un nouveau fléchissement de la croissance économique.

La responsabilité et la possibilité d'agir incombent aux décideurs du Nord. La politique monétaire peut jouer un rôle, mais assez limité dans la plupart des cas. En revanche, contrairement à ce qui s'est passé dans les récessions précédentes, il semble qu'il y ait suffisamment de marge de manœuvre pour que les dépenses publiques puissent jouer leur rôle traditionnel en stabilisant la demande globale.

Étant donné la réalité de ces risques, il est peut-être temps d'envisager sérieusement des options plus audacieuses. Les pays en développement n'ayant guère la possibilité de s'engager dans une politique expansionniste, l'une des réponses possibles à un ralentissement de la croissance plus fort que prévu pourrait être d'injecter directement des liquidités dans les pays en

développement par les canaux officiels pour donner une impulsion à la demande, aux importations et à la croissance. Compte tenu de la propension des pays en développement à dépenser et à importer, on pourrait ainsi exercer un impact fortement positif sur la demande et la croissance économiques globales.

Le Japon et l'Union européenne se trouvent dans la meilleure position pour intervenir dans ce sens en recyclant leurs surplus commerciaux. Le Plan Miyazawa est l'un des modèles possibles. Mais il convient aussi d'étudier d'autres moyens de susciter un accroissement direct des liquidités. L'une des solutions envisageables consisterait à ramener à un niveau supportable l'endettement des pays pauvres très endettés, en annulant rapidement les obligations à l'égard de créanciers publics et multilatéraux qu'ils ne sont pas en mesure de rembourser. La mise en place d'un organe indépendant pour étudier la question, comme cela était proposé dans le *Rapport sur le commerce et le développement* de l'année dernière dans la section relative à l'Afrique, pourrait se révéler très utile à cet égard. De même, la mise à la disposition des pays en développement d'une nouvelle allocation substantielle de DTS permettrait non seulement d'aider ceux d'entre eux que menace la propagation de la crise, mais aussi de financer les déficits des transactions courantes et de la balance commerciale à un moment où même les pays en développement à revenu intermédiaire ne peuvent avoir accès à des fonds privés à un coût raisonnable.

Lors de nos réunions de septembre dernier, la sévérité de la crise asiatique et la rapidité de sa propagation en direction de pays de la région et d'autres parties du monde qui ont des fondamentaux macroéconomiques solides, semblaient devoir inciter la communauté internationale à engager des actions concertées. Pendant quelques semaines, on a pu croire que la nécessité d'une nouvelle architecture financière se traduirait par des propositions concrètes et que la menace d'une catastrophe imminente allait enfin vaincre l'inertie. C'était être trop optimiste. Tout a continué comme avant dès le rebondissement de Wall Street à la fin de 1998.

À ce jour, les efforts entrepris pour remanier l'architecture financière ont donné lieu à une prolifération de réunions, de communiqués et de groupes et de forums. Cependant, alors même que les pays en développement deviennent de plus en plus vulnérables aux pressions financières extérieures, on constate une réticence à tenir compte de leurs préoccupations et de leurs intérêts. S'il en va ainsi, c'est peut-être parce que nous n'avons pas affaire à la crise optimale — c'est-à-dire une crise suffisamment grave pour enfin forcer les puissants à agir, sans l'être suffisamment pour que l'on ne puisse rien faire d'efficace.

L'heure est donc aux faux-fuyants et aux atermoiements. Certains des participants au présent débat, confortés sans doute par la sélectivité perverse de la crise, n'hésitent pas à déclarer qu'il n'y a rien à redire à l'architecture financière actuelle. À les en croire, il faudrait tout au plus rénover la tuyauterie. Cependant, si la crise revient avec davantage de force encore, éventualité que nous ne saurions exclure, ceux qui la nient aujourd'hui risquent de se trouver occupés, tout comme l'équipage du Titanic, à réarranger les meubles sur le pont d'un navire qui fait naufrage ou à jouer la Valse de la transparence pour des passagers qui se noient faute de canots de sauvetage.



**DEVELOPMENT COMMITTEE**  
(Joint Ministerial Committee  
of the  
Boards of Governors of the Bank and the Fund  
On the  
Transfer of Real Resources to Developing Countries)



**ANNEXE A**

**POUR USAGE OFFICIEL**

DC/99-1

Le 1<sup>er</sup> mars 1999

**AVIS DE RÉUNION**

La 59<sup>e</sup> réunion du Comité du développement se tiendra le mercredi 28 avril 1999, à partir de 9 heures, dans la Salle de conférences du Fonds monétaire international, à Washington.

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE<sup>1</sup>**

1. Questions à examiner en séance restreinte
  - A. PPTE<sup>2</sup>
  - B. Principes de bonnes politiques sociales<sup>3</sup>
2. Questions à examiner lors du déjeuner offert par le Président
  - A. Adéquation du capital du Groupe de la Banque<sup>4</sup>
  - B. Renforcement des instances internationales, et notamment du rôle du Comité du développement et du Comité intérimaire<sup>5</sup>
3. Questions à examiner dans les déclarations préparées par les ministres
  - A. Le Cadre de développement intégré<sup>6</sup>
  - B. Aide aux pays sortant d'un conflit<sup>7</sup>
  - C. Collaboration entre le Groupe de la Banque et les banques régionales de développement<sup>8</sup>
4. Questions diverses

\* \* \*

Le présent document faisant l'objet d'une diffusion restreinte, il est demandé à ses destinataires de respecter son caractère confidentiel et de s'abstenir de le reproduire ou de le citer.

---

<sup>1</sup> Le président de la Banque et le directeur général du Fonds distribueront tous deux, avant la réunion, une brève déclaration axée sur les thèmes à l'ordre du jour et d'autres points. Une note sur les Tendances récentes des transferts de ressources aux pays en développement fournira des informations générales en rapport avec les travaux du Comité.

La réunion devrait se dérouler à peu près comme suit : séance plénière : 9 h 00 - 10 h 00 (Salle de conférences du FMI) ; séance restreinte : 10 h 00 - 12 h 30 (Salle du Conseil du FMI) ; déjeuner offert par le président du Comité : 12 h 45 - 14 h 30 (Salle 2-530 du FMI).

Les principaux points soulevés par les membres (sur tout sujet inscrit à l'ordre du jour) dans les déclarations préparées pour distribution avant la réunion qui auront été communiquées au moins 24 heures à l'avance seront repris par le Président dans l'allocution qu'il prononcera en séance plénière. Cette séance sera limitée aux déclarations du président du Comité, du président de la Banque mondiale, du directeur général du FMI et du président du Groupe des 24.

<sup>2</sup> Un rapport d'avancement sur l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) sera établi conjointement par la Banque et le FMI à titre de point de départ pour ces discussions.

<sup>3</sup> La formulation de principes généraux concernant les bonnes pratiques en matière de politiques sociales a été suggérée par le Comité dans son Communiqué du 5 octobre 1998 (par. 8). Les échanges de vues sur cette question prendront pour base un avant-projet établi par la Banque mondiale en consultation avec d'autres organismes multilatéraux et bilatéraux.

<sup>4</sup> Dans le Communiqué du 5 octobre 1998 (par. 10), le Comité demandait notamment « aux Administrateurs d'étudier les options qui pourraient être retenues pour permettre à l'institution de pouvoir continuer à faire face rapidement et efficacement aux besoins de développement de ses pays membres ». Un rapport de la Banque fournira des éléments de référence sur cette question.

<sup>5</sup> Cette question était évoquée au paragraphe 12 du Communiqué du 5 octobre dernier, selon lequel les ministres ont également encouragé « les Administrateurs du FMI et de la Banque à étudier le rôle du Comité intérimaire et du Comité du développement dans le cadre de leur examen des mesures à prendre pour renforcer l'architecture financière internationale ». Elle fait actuellement l'objet de discussions au sein des conseils des deux institutions et dans d'autres forums. Si ces échanges ont suffisamment progressé à la date de la réunion, la question sera examinée lors du déjeuner sur la base d'un bref rapport d'avancement.

<sup>6</sup> Le message du président Wolfensohn proposant un Cadre de développement intégré, c'est-à-dire une approche globale et stratégique du développement fondée sur la prise en charge des pays par eux-mêmes et un partenariat avec eux, figurera parmi les documents mis à la disposition du Comité du développement. Ce sujet sera traité par M. Wolfensohn dans sa Note au Comité, et il est également possible qu'il soit abordé occasionnellement au cours de la réunion.

---

<sup>7</sup> En réponse à la demande formulée par le Comité dans son dernier Communiqué (par. 17), un rapport d'avancement sera établi conjointement par la Banque et le FMI.

<sup>8</sup> Ce rapport du président de la Banque mondiale fait suite aux demandes formulées par le Comité dans ses communiqués des 17 avril et 5 octobre 1998.



# COMITE DU DEVELOPPEMENT

COMITE MINISTERIEL CONJOINT  
DES  
CONSEILS DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE ET DU FONDS  
SUR LE  
TRANSFERT DE RESSOURCES REELLES AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT



1818 H Street, N.W., Washington, D.C. 20433

Téléphone: (202) 458-2980

Fax: (202) 522-1618

Le 28 avril 1999

## COMMUNIQUÉ

1. La 59<sup>e</sup> réunion du Comité du développement s'est tenue à Washington le 28 avril 1999 sous la présidence de M. Tarrin Nimmanahaeminda, ministre des Finances de la Thaïlande<sup>1</sup>.
2. **Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) :** Encouragés par les progrès enregistrés depuis deux ans et demi, les ministres déclarent qu'ils continuent à souscrire pleinement à l'Initiative dont l'objectif suprême est de faire reculer la pauvreté. Ayant examiné les moyens de renforcer ce dispositif, ils se félicitent des résultats du large processus de consultation externe qui a été engagé à ce sujet. Le Comité approuve l'examen détaillé actuellement réalisé pour trouver des formules qui permettraient à l'Initiative PPTE de se traduire par un allègement de la dette plus large, plus important et plus rapide. Les ministres réaffirment qu'il importe d'établir un lien clair entre l'allègement de la dette et les objectifs de développement durable et de lutte contre la pauvreté, et attendent avec intérêt le résultat des consultations en cours dans ce domaine. Dès le départ, les programmes de réforme sous-jacents doivent être axés sur une croissance au profit des pauvres. Les programmes en faveur des PPTE doivent pleinement tenir compte de la dimension sociale en protégeant les dépenses de cette nature.
3. Les ministres approuvent une série de principes à utiliser dans la perspective des changements à apporter au cadre actuel de l'Initiative PPTE. En vertu de ces principes directeurs, il est recommandé que l'allègement de la dette : i) élargisse l'éventail de moyens à la disposition de la communauté internationale pour promouvoir un développement durable et un recul soutenu

---

<sup>1</sup> M. Renato Ruggiero, directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, M. James D. Wolfensohn, président de la Banque mondiale, M. Michel Camdessus, directeur général du Fonds monétaire international, et M. G. L. Peiris, ministre de la Justice et des Affaires constitutionnelles et ethniques et ministre adjoint des Finances de Sri Lanka, président du Groupe des Vingt-Quatre, ont prononcé une allocution en séance plénière. Des observateurs de plusieurs organisations internationales et régionales ont également assisté à la réunion.

de la pauvreté ; ii) renforce les éléments incitant les pays débiteurs à adopter et exécuter des programmes de réformes économiques et sociales ; iii) permette aux pays admissibles de sortir véritablement d'une situation d'endettement intolérable, en tenant compte de la vulnérabilité de chacun aux chocs exogènes ; et iv) prenne en considération la nécessité de préserver l'intégrité financière des IFI. En outre, les modifications apportées à l'Initiative doivent en simplifier la mise en oeuvre.

4. Les ministres prennent note de la révision en hausse des estimations de coût pour le dispositif dans sa forme actuelle, des charges résultant de l'application de différentes possibilités d'expansion de l'Initiative et de l'importance d'une réduction rapide du service de la dette. Ils soulignent que l'examen des nouvelles formules possibles devra reposer sur des estimations de coût précises préparées par la Banque et le FMI, qui tiendront compte des pays pouvant prétendre à un allègement d'une estimation du montant total des ressources nécessaires et de la durée de la période sur laquelle devraient porter les dépenses. Cet examen devra s'accompagner d'un effort largement réparti pour trouver des solutions de financement adéquates et équitables. Il convient en particulier d'accroître les contributions bilatérales au Fonds fiduciaire PPTE, dans le respect du principe d'une juste répartition des charges, afin d'aider les créanciers multilatéraux qui ne peuvent subvenir à des dépenses supplémentaires sur leurs propres ressources. En outre, les ministres insistent sur la nécessité d'obtenir un financement pour le Fonds fiduciaire FASR-PPTE du FMI. Tout en reconnaissant les contraintes financières auxquelles font face les créanciers multilatéraux, ils encouragent ces derniers à poursuivre l'examen du financement qu'ils peuvent fournir dans le cadre de l'Initiative PPTE. Les ministres demandent que les modifications apportées à l'Initiative et aux plans de financement soient soumises à leur examen lors de la prochaine réunion du Comité, assorties de propositions précises sur l'allègement des contraintes de trésorerie consenti par les institutions multilatérales entre le moment où intervient la décision et la fin du processus.

5. Les ministres se félicitent également des propositions de certains créanciers bilatéraux qui se déclarent disposés à envisager un effort supplémentaire, notamment en allégeant davantage les créances d'APD bilatérales qu'ils détiennent sur les PPTE admissibles. Le Comité est partisan d'une action mieux coordonnée pour faire en sorte que les nouvelles ressources accordées aux PPTE le soient sous forme de dons ou à des conditions très concessionnelles. Les ministres appellent instamment à une intensification des efforts sur le front de l'aide comme sur celui du commerce, soulignant que les allègements de dette au titre de l'Initiative PPTE ne seront pas suffisants pour atteindre l'objectif suprême de développement au plan international, qui consiste à réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population vivant dans la pauvreté absolue.

6. **Aide aux pays sortant d'un conflit :** Les ministres notent les progrès que la Banque et le FMI ont réalisés sur la voie d'un renforcement de leur capacité à aider les pays sortant d'un conflit. Ils constatent avec satisfaction que le Conseil d'administration du FMI a récemment accepté de renforcer l'aide financière d'urgence accordée aux pays sortant d'un conflit et de prendre en compte, au cas par cas, la situation particulière de ces pays lorsqu'ils sont en situation d'arriérés vis-à-vis du FMI. Le Comité se félicite également des progrès enregistrés par la Banque dans la mise au point d'instruments financiers qui soient source de transferts positifs nets pour les pays qui sortent d'un conflit et mettent en oeuvre des politiques propices à la



stabilisation, à la croissance et au recul de la pauvreté. Les ministres soulignent que ces efforts doivent aussi aider, le cas échéant, à préparer les pays à se prévaloir de l'Initiative PPTE. Ils encouragent les deux institutions à continuer à oeuvrer de concert, en coopération avec les organismes des Nations Unies, les prestataires d'aide bilatérale et d'autres institutions, pour renforcer leur assistance aux pays sortant d'un conflit et pour mettre en place, dès que possible, une aide accrue à ces différents pays, dans le contexte de politiques macroéconomiques et structurelles appropriées. Ils mettent l'accent sur le fait que ces initiatives doivent venir en complément d'efforts accrus de la communauté internationale pour aider les pays à passer rapidement et sans heurt d'un conflit à une stabilisation de la situation et à la croissance économique. Ils insistent sur le fait que les parties sortant du conflit doivent avoir la volonté indéniable de mettre en oeuvre une paix durable pour que les bailleurs de fonds et les créanciers puissent apporter une aide exceptionnelle.

7. **Capacité financière du Groupe de la Banque :** Le Comité se félicite de l'accord intervenu sur la Douzième reconstitution des ressources de l'IDA ainsi que de l'augmentation générale du capital de l'AMGI, éléments qui permettront de fournir des ressources indispensables au fonctionnement de deux composantes clés du Groupe de la Banque mondiale. Les ministres se félicitent également de l'attention que le Conseil des administrateurs et la direction de la Banque portent à la solidité financière de la BIRD et de la SFI. Ils réaffirment leur profond attachement au maintien de l'intégrité financière de ces deux institutions, qui doivent respecter des limites financières appropriées dans la conduite de leurs opérations. Ils invitent, en conséquence, le Conseil des administrateurs à réexaminer les priorités de la BIRD et de la SFI, particulièrement à la lumière des événements économiques et financiers récemment survenus sur la scène internationale, et à présenter à la prochaine réunion du Comité des solutions équilibrées en vue de maintenir et de soutenir la capacité financière des institutions, pour leur permettre de répondre aux futurs besoins de développement des pays membres emprunteurs.

8. **Cadre de développement intégré (CDI) :** Le Comité se félicite de l'approche intégrée du développement durable envisagée dans le CDI. Les ministres sont heureux de constater que ce cadre met l'accent sur l'importance fondamentale d'une maîtrise des décisions par le pays concerné, ainsi que d'un partenariat et d'une coordination entre les pouvoirs publics, la société civile, le secteur privé et les autres acteurs multilatéraux et bilatéraux pour faire reculer la pauvreté, objectif suprême de la Banque. Ils soulignent combien il importe que les différents partenaires circonscrivent bien leurs secteurs d'intervention respectifs dans le cadre du CDI. Ils font observer que de nombreux gouvernements se sont montrés désireux de travailler en partenariat avec la Banque pour contribuer à la mise au point du CDI. Les ministres estiment que la véritable pierre de touche du CDI sera sa mise en oeuvre, et ils appellent les administrateurs à suivre et évaluer le déroulement de l'opération dans les pays pilotes au cours des 18 prochains mois.

9. **Coopération avec les banques multilatérales de développement (BMD) :** Les ministres accueillent avec satisfaction le rapport du Président sur le renforcement de la collaboration entre la Banque mondiale et les banques régionales de développement, une catégorie de partenaires importants pour la promotion du développement. Ils soulignent qu'il importe de continuer à resserrer les liens de coopération entre la Banque mondiale, les banques

régionales de développement et le FMI. Les ministres estiment que le resserrement de ces liens, dans le respect du mandat propre à chaque institution, peut améliorer l'efficacité des opérations de prêt ; ils appellent instamment les BMD à prendre d'autres mesures concrètes, par exemple en adoptant des méthodes homogènes d'évaluation de l'efficacité du développement et en se dotant de règles de passation des marchés qui reflètent les méthodes les plus performantes.

10. **Politique sociale — principes et bonnes pratiques :** Les ministres notent que la Banque et le FMI jouent un rôle important dans l'action menée pour renforcer l'architecture du système financier international, en participant à la mise au point de normes, de principes et de pratiques optimales applicables au plan mondial. À la lumière des enseignements tirés de la récente crise financière, les ministres réaffirment l'importance d'une action concertée pour aider les pays à renforcer leurs politiques et institutions sociales. Ils examinent un projet de note sur les principes et bonnes pratiques en politique sociale, établi par la Banque mondiale à la demande du Comité, en coopération avec les Nations Unies et d'autres organismes. Les ministres estiment que les Nations Unies offrent la structure se prêtant le mieux à la poursuite de l'élaboration de ces principes sociaux de base, dans le cadre du suivi par la communauté internationale de la Déclaration adoptée à Copenhague par le Sommet mondial pour le développement social. Les ministres encouragent la Banque à aider les pays à mobiliser les ressources internes et externes nécessaires pour mettre ces principes en oeuvre, et ils incitent l'institution à partager sa connaissance des pratiques optimales pour une utilisation efficace de ces ressources. Les ministres soulignent qu'il importe que la Banque s'emploie à aider davantage les pays membres à concrétiser ces principes généraux dans le contexte qui leur est propre, en s'appuyant sur sa grande expérience opérationnelle de la promotion d'un développement multisectoriel favorisant un recul de la pauvreté. Cette connaissance des méthodes les plus performantes devrait représenter une part importante de la contribution de la Banque à l'examen que les Nations Unies consacreront à ces principes. Les ministres soulignent l'importance et l'urgence de l'action que la Banque et le FMI doivent mener pour aider les pays à mieux se préparer à faire face à une crise et, quand celle-ci éclate, pour veiller à la protection des plus démunis et à la continuité du processus de développement à long terme. Ils invitent la Banque mondiale à leur présenter, à l'Assemblée annuelle, un rapport sur les politiques et les méthodes susceptibles de contribuer à la réalisation de ces objectifs sur le plan national et international.

11. **Renforcement des instances internationales :** Les ministres examinent un certain nombre de solutions possibles pour renforcer le Comité du développement et le Comité intérimaire. Conscients qu'il convient de parvenir à un accord dès que possible, ils invitent les Conseils des deux institutions à préparer des propositions qui seront soumises à l'examen des Comités lors de leurs prochaines réunions.

12. **La crise des Balkans :** Les ministres ont été informés des résultats de la réunion spéciale de haut niveau des gouvernements et des organismes internationaux qui s'est tenue le 27 avril. Organisée par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, cette réunion a porté sur l'impact économique qu'a la crise du Kosovo sur les pays voisins de la région des Balkans. Le Comité s'est félicité de l'attention accordée aux besoins financiers à court terme de la région, ainsi que de l'optique à moyen terme dans laquelle est envisagée la stabilité économique de ces pays. Ses membres ont insisté sur le fait que les situations conflictuelles et post-conflictuelles existant dans d'autres régions nécessitaient tout autant l'attention de la communauté

internationale. Les ministres ont jugé positif le fait que la Banque mondiale et l'Union européenne aient été invitées à coordonner ces efforts face à la crise des Balkans, et ils attendent avec intérêt d'être informés en temps voulu des mesures complémentaires qui seront prises.

13. **Date de la prochaine réunion :** La date de la prochaine réunion du Comité, qui se tiendra à Washington, est fixée au 27 septembre 1999.

**Annexe C****COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT**

Le 28 avril 1999

Tarrin Nimmanahaeminda, Président

James D. Wolfensohn, Président, Banque mondiale

Michel Camdessus, Directeur général, Fonds monétaire international

Alexander Shakow, Secrétaire général

<u>Membres</u>	<u>Administrateurs</u>	<u>Pays</u>	<u>Groupe</u>
Ibrahim Abdul-Karim Ministre des Finances et de l'Économie Bahreïn	Khalid M. Al-Saad (Banque) A. Shakour Shaalan (Fonds)	Bahreïn, Égypte (République arabe d'), Émirats arabes unis, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maldives, Oman, Qatar, République arabe syrienne, République du Yémen	1
Ibrahim Al-Assaf Ministre des Finances et de l'Économie Arabie saoudite	Khalid H. Alyahya (Banque) Abdulrahman A. Al-Tuwaijri (Fonds)	Arabie saoudite	2
Eduardo Aninat Ministre des Finances Chili	Valeriano F. Garcia (Banque) Nicolas Eyzaguirre (Fonds)	Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Pérou, Uruguay	3
Carlo A. Ciampi Ministre du Trésor Italie	Franco Passacantando (Banque) Ricardo Faini (Fonds)	Albanie, Grèce, Italie, Malte, Portugal	4

Membre suppléant :*Antonio Fazio**Gouverneur de la Banque d'Italie**Italie*

Peter Costello Trésorier Australie	Young-Hoi Lee (Banque) Gregory F. Taylor (Fonds)	Australie, Cambodge, Corée (République de), États fédérés de Micronésie, Kiribati, Îles Marshall, Îles Salomon, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République de Palao, Samoa, Vanuatu	5
<i>Membre suppléant :</i> <i>E. A. Evans</i> <i>Secrétaire au Trésor</i> <i>Australie</i>			
Hilde Frafjord Johnson Ministre des Droits de l'homme et du Développement international Norvège	Ilkka Niemi (Banque) Kai Aaen Hansen (Fonds)	Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Suède	6
Jose Angel Gurria-Treviño Ministre du Crédit public et des Finances Mexique	Federico Ferrer (Banque) Javier Guzman-Calafell (Fonds)	Costa Rica, El Salvador, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Venezuela	7
Nicolas Imboden Délégué des accords commerciaux Office fédéral des affaires économiques extérieures Suisse	Matthias Meyer (Banque) Roberto F. Cippa (Fonds)	Azerbaïdjan, Ouzbékistan, Pologne, République kirghize, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan	8
Pedro Sampaio Malan Ministre des Finances Brésil	Murilo Portugal (Banque et Fonds)	Brésil, Colombie, Équateur, Haïti, Panama, Philippines, République dominicaine, Suriname, Trinité-et-Tobago	9
Leketekete Victor Ketso Ministre des Finances et de la Planification Lesotho	Godfrey Gaoseb (Banque) Jose Pedro de Morais (Fonds)	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burundi, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe	10
<i>Membres suppléant :</i> <i>Mpho M. Malie</i> <i>Ministre du Commerce</i> <i>et de l'Industrie</i> <i>Lesotho</i>			

Paul Martin Ministre des Finances Canada	Terrie O'Leary (Banque) Thomas A. Bernes (Fonds)	Antigua et Barbuda, Bahamas, Barbades, Belize, Canada, Dominique, Grenade, Guyana, Irlande, Jamaïque, Sainte- Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et- les Grenadines	11
Yuri Maslyukov Premier Vice-président du Gouvernement de la Fédération de Russie	Andrei Bugrov (Banque) Alekssei V. Mozhin (Fonds)	Fédération de Russie	12
Kiichi Miyazawa Ministre des Finances Japon	Satoru Miyamura (Banque) Yukio Yoshimura (Fonds)	Japon	13
<i>Membre suppléant :</i> <i>Haruhiko Kuroda</i> <i>Directeur général</i> <i>Bureau international</i> <i>Ministre des Finances</i> <i>Japon</i>			
N'Goran Niamien Ministre de l'Économie et des Finances Côte d'Ivoire	Bassary Toure (Banque) Alexandre Barro Chambrier (Fonds)	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo (République du), Congo (République démocratique du), Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Rwanda, São Tomé-et- Principe, Sénégal, Somalie (non officiel), Tchad, Togo	14
Fathallah Oualalou Ministre de l'Économie et des Finances Maroc	Inaamul Haque (Banque) Abbas Mirakhor (Fonds)	Afghanistan (État islamique d') (non officiel), Algérie, Ghana, Irak, Iran (République islamique d'), Maroc, Pakistan, Tunisie	15
Robert E. Rubin Secrétaire au Trésor États-Unis	Jan Piercy (Banque) Karin Lissakers	États-Unis	16

(Fonds)

Membres suppléants :

Lawrence Summers  
Secrétaire adjoint au Trésor  
États-Unis

Timothy Gaithner  
Sous-secrétaire  
des Affaires internationales  
Département du Trésor  
États-Unis

Clare Short  
Secrétaire d'État pour le  
développement international  
Royaume-Uni

Stephen Pickford  
(Banque et Fonds)

Royaume-Uni

17

Membre suppléant :

Gordon Brown  
Chancelier du Trésor  
Royaume-Uni

Yashwant Sinha  
Ministre des Finances  
Inde

Surendra Singh  
(Banque)  
M.R. Sivaraman  
(Fonds)

Bangladesh, Bhoutan, Inde,  
Sri Lanka

18

Membre suppléant :

Bimal Jalan  
Gouverneur  
Reserve Bank of India  
Inde

Dominique Strauss-Kahn  
Ministre de l'Économie,  
des Finances et de l'Industrie  
France

Jean-Claude Milleron  
(Banque et Fonds)

France

19

Membre suppléant :

Charles Josselin  
Ministre de la Coopération  
et de la Francophonie  
Ministère des Affaires étrangères  
France

Tarrin Nimmanahaeminda  
Ministre des Finances  
Thaïlande  
**- PRÉSIDENT**

Jannes Hutagalung  
(Banque)  
Kleo-Thong Hetrakul  
(Fonds)

Brunéi Darussalam, Fidji,  
Indonésie, Malaisie, Myanmar,  
Népal, République  
démocratique populaire lao,  
Singapour, Thaïlande, Tonga,  
Viet Nam

20

Membre suppléant :

Aris Othman  
Secrétaire général

*Ministère des Finances  
Malaisie*

Jean-Jacques Viseur  
Ministre des Finances  
Belgique

*Membre suppléant :*  
*M. Jean Pierre Arnoldi*  
*Administrateur général au Trésor*  
*Ministère des Finances*  
*Belgique*

*M. Wolfgang Ruttenstorfer*  
*Secrétaire d'État*  
*Ministère fédéral des Finances*  
*Autriche*

Heidemarie Wieczorek-Zeul  
Ministre fédéral de la  
Coopération économique  
et de Développement  
Allemagne

Xiang Huaicheng  
Ministre des Finances  
Chine

*Membre suppléant :*  
*Jin Liquan*  
*Ministre adjoint des Finances*  
*Chine*

Gerrit Zalm  
Ministre des Finances  
Pays-Bas

*Membre suppléant :*  
*Eveline Herfkens*  
*Ministre de la Coopération*  
*pour le Développement*  
*Pays-Bas*

Ruth Bachmayer  
(Banque)  
Willy Kiekens  
(Fonds)

Helmut Schaffer  
(Banque)  
Bernd Esdar  
(Fonds)

ZHU Xian  
(Banque)  
Wei Benhua  
(Fonds)

Pieter Stek  
(Banque)  
J. de Beaufort Wijnholds  
(Fonds)

Autriche, Bélarus, Belgique,  
Hongrie, Kazakhstan,  
Luxembourg,  
République slovaque,  
République tchèque, Slovénie,  
Turquie

Allemagne

Chine

Arménie, Bosnie-Herzégovine,  
Bulgarie, Chypre, Croatie,  
Ex-République yougoslave de  
Macédoine, Géorgie, Israël,  
Moldova, Pays-Bas, Roumanie,  
Ukraine

21

22

23

24



Observateurs

Banque africaine de développement	Omar Kabbaj Président
Banque arabe pour le développement économique en Afrique	Medhat Sami Lotfy Directeur général
Fonds arabe de développement économique et social	M. Abdul-Karim Sadik Conseiller de M. Khalid Al-Saad Directeur général
Fonds monétaire arabe	(non représenté)
Banque asiatique de développement	Ronda Bresnick Attaché de liaison principal
Secrétariat du Commonwealth	Rumman Faruqi Directeur Division des Affaires économiques
Conseil de coopération des États arabes du Golfe	Ajlan A. Al-Kuwari Secrétaire général adjoint aux affaires économiques
Fonds de développement social du Conseil de l'Europe	(non représenté)
Comité d'aide au développement	Jean-Claude Faure Président
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	(non représentée)
Commission européenne	Yves Thibault de Silguy Membre de la Commission européenne
Banque européenne d'investissement	(non représentée)
Banque interaméricaine de développement	Enrique Iglesias Président
Fonds international de développement agricole	Vera P. Weill-Halle Représentant Bureau de Washington
Banque islamique de développement	Ousmane Seck Vice-président, Opérations
Fonds nordique de développement	(non représenté)

Banque nordique d'investissement	Jon Sigurdsson Président et Directeur général
Fonds OPEP pour le développement international	Saleh Al-Omair Président du Conseil des Gouverneurs
Organisation de coopération et de développement économiques	Donald J. Johnson Secrétaire général
Nations Unies	Nitin Desai Sous-secrétaire général chargé des Affaires économiques et sociales
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	Yilmaz Akyuz Chef Branche des politiques de développement macroéconomique
Programme des Nations Unies pour le développement	Eimi Watanabe Administrateur adjoint et Directeur Bureau des politiques de développement
Banque ouest-africaine de développement	Boni Yayi Président
Organisation mondiale du commerce	Renato Ruggiero Directeur général